Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16217 – 7 F

DIMANCHE 16 - LUNDI 17 MARS 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TÉLÉVISION
RADIO-MULTIMÉDIA

■ Le « show présidentiel » : une exception française



Albanie : intervenir ou pas

Les diplomates européens examinent les possibilités de mettre fin au chaos en Albanie. Après les appels lancés par les Albanais, y compris par des représentants des insurgés, ils n'excluaient plus a *priori*, samedi, l'éventualité d'une intervention militaire. p. 3

Renault : la Belgique mobilisée

Cent mille personnes sont attendues, dimanche, à la manifestation pour l'emploi organisée à Bruxelles. Derrière les salariés de Renault-Vilvorde, tout un pays se mobilise. p. 13

Jacques Chirac en Bolivie

Le président devait appeler les pays producteurs et consommateurs de drogue à se montrer « *coresponsables* » dans la lutte contre les stupéfiants. p. 4

Les largesses de Bercy

Chauffeurs, secrétaires : Bercy est généreux envers les anciens ministres des finances ou du budget. p. 7

Rushdie l'écrivain



Victime des fondamentalistes musulmans et de l'indifférence de l'Europe, Salman Rushdie veut simplement continuer son œuvre littéraire. p. 10

Frémissement dans l'immobilier

Le regain d'activité constaté à la Bourse en 1996 devrait se confirmer cette année. p. 15

Vaches clonées

470 clones de bovins ont été produits en Australie à partir d'un embryon unique. Les enjeux économiques sont considérables. p. 19

Mode : Paris flotte

Après une semaine de défilés de prêt-à-porter hiver 1997-1998, beaucoup de créateurs semblent en mal d'idées et de projets. p. 21

Mort de Fred Zinnemann

Le cinéaste américain, réalisateur du *Train sifflera trois fois* et de *Tant qu'il y aura des hommes*, est mort vendredi 14 mars à Londres. p. 24

Grand Jury

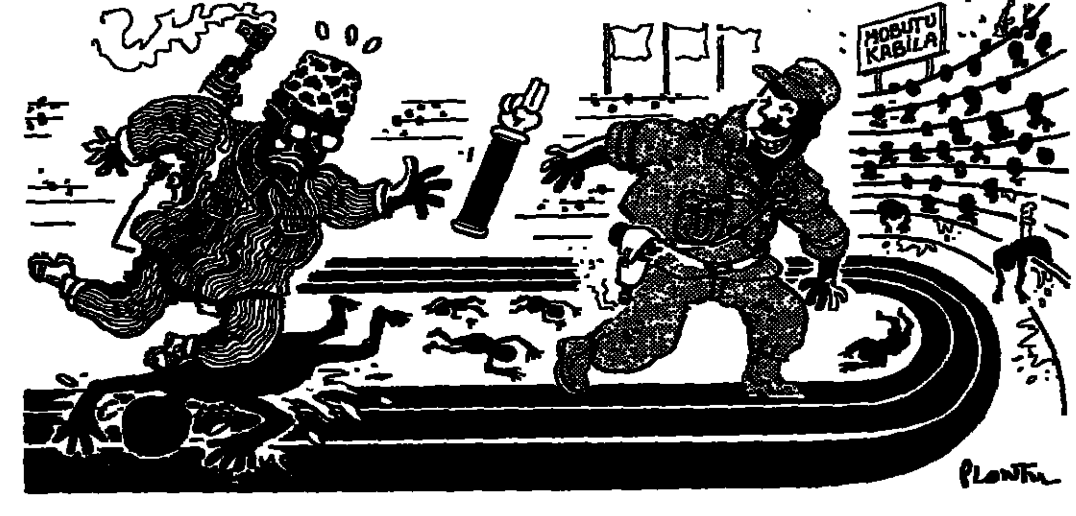
Bernard Pons sera l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 16 mars, à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 1 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 316 - 7,00 F

La victoire des rebelles à Kisangani annonce la fin du régime de Mobutu

L'armée zaïroise en déroute se livre à des pillages



APRÈS *avoir conquis plus du cinquième du territoire zaïrois, les rebelles de Laurent-Désiré Kabila se sont rendus maîtres*, samedi 15 mars, des défenses tenues par les Forces armées zaïroises à la périphérie est de Kisangani. Selon des diplomates et des représentants d'organisations humanitaires, l'aéroport du chef-lieu de la province du Haut-Zaïre et troisième ville du pays, a été pris par les rebelles au cours de la matinée. L'envoyé spécial de l'AFP à Kisangani rapportait qu'à l'aube, des soldats avaient commencé à piller la ville où plus *aucun foyer de défense n'était visible* et d'où la population s'enfuyait en tentant de monter à bord d'embarcations sur le fleuve Zaïre. Dans la nuit, des tirs d'obus de mortier avaient été entendus à proximité de l'aéroport international, qui se trouve en bordure de la ville.

Selon des témoins, les officiers des forces armées zaïroises ont été *les premiers à quitter la ville en traversant* le fleuve grâce à des bacs qui ont ensuite fait la navette pendant la nuit en transportant presque uniquement des militaires. La chute de Kisangani était annoncée comme imminente depuis plusieurs jours. Cette ville, qui servait de base-arrière *aux troupes régulières dans* leur vaine contre-offensive, occupe une position stratégique de verrou *sur la route de la capitale, Kinshasa,* distante de plus de mille kilomètres. Sa prise par les rebelles pourrait faire basculer la situation, infligeant au régime du président Mobutu Sese Seko *son plus grave revers depuis* le début de la rébellion, précipitant peut-être la chute des riches *provinces minières du Shaba et du* Kasaï. Au sud de Kisangani, quelque 60 000 réfugiés rwandais fuyant les rebelles se sont regroupés sur la rive du Zaïre en tentant de le franchir. 200 à 300 d'entre eux auraient déjà péri noyés.

Lire page 2

Les banques françaises détiennent des avoirs de juifs déportés

A L'INSTAR de leurs homologues suisses, les banques françaises ont conservé une partie des comptes ayant appartenu aux victimes du génocide. Un rapport établi en 1951 par une commission d'enquête sur les biens juifs en déshérence révèle que plusieurs milliers de comptes, totalisant au moins 1 milliard de francs actuels et appartenant à des juifs morts en déportation, étaient toujours détenus dans des établissements français. Depuis cette époque, les banques ont perdu toute trace de ces avoirs et ne les ont apparemment jamais transférés à la Caisse des dépôts et consignations ou à l'administration des domaines.

Les banques françaises se disent prêtes à entreprendre toutes les recherches nécessaires.

Lire page 6
et notre éditorial page 11

L'art se négocie au sommet à Maastricht

MAASTRICHT
de notre envoyé spécial

En dix années d'existence, la Foire aux beaux-arts de Maastricht (*The Fine Art Fair* ou Tefaf) *est devenue un rendez-vous mondial de* première importance pour le marché de l'art et des antiquités. Ce succès doit beaucoup *plus au génie organisateur et commercial des* professionnels néerlandais qu'au prestige et à la qualité esthétique du lieu d'accueil. Coincé entre un centre hospitalier universitaire et un nœud autoroutier, le Palais des expositions de Maastricht semble plus propice à l'accueil *d'une foire de matériel agricole qu'à une rencontre au sommet de chefs-d'œuvre de l'art* classique et contemporain. Mais on oublie instantanément ce sinistre environnement dès *que l'on pénètre dans les lieux où se sont rassemblés*, jusqu'au 16 mars, cent soixante-sept marchands venus de toutes les villes importantes *où s'échangent les œuvres d'art*, Londres, New York, Paris, Amsterdam, Cologne, Genève.

Spécialisé à l'origine dans l'art ancien des pays du Nord, notamment la peinture hollandaise et flamande, le Tefaf s'est, au fil des ans, *élargi à d'autres horizons : peinture moderne*, antiquités orientales, bijouterie et argenterie ancienne ont trouvé leur place aux côtés des *Bruegel, Rubens et Rembrandt*. Les œuvres qui sont exposées là composent une collection qui peut rivaliser avec celle d'un musée de *grande métropole. Tous les « grands » de* toutes les époques sont là, Flamands et Hollandais bien sûr, mais, aussi les Italiens, les *impressionnistes, les modernes, Picasso, Dubuffet*, Léger, Nicolas de Staël... Et tout est à vendre !

Il suffit de demander, car les prix sont rarement affichés, mais en prenant son courage à deux mains, on sera très aimablement informé que le petit Claude Monet exposé chez *Richard Feigen, de New York*, peut être chez vous demain pour 3,6 millions de dollars (environ 18 millions de francs), à moins que vous ne *préfériez la Sainte Famille* de Rubens pour 45 millions de francs chez Andrews, de Londres... Pour le prix d'un modeste studio parisien (700 000 francs), *il vous sera tout de* même loisible d'acquérir les *Cyclistes*, une gouache sur toile de Fernand Léger qui est *familière grâce à sa présence dans nombre de* manuels d'histoire pour illustrer la vie artistique sous le Front populaire...

A *deux jours de la fermeture, les annonces* de ventes spectaculaires n'étaient pas très nombreuses mais tout de même impressionnantes : *une Vue de Capriccio avec la Porte Portello et arche en ruine sur le lagon*, de Giovanni Antonio Canal, dit Canaletto, cédée pour 1,1 million de dollars (près de 6 millions de francs) à un « collectionneur privé ».

Dans l'ensemble, les exposants semblent satisfaits de leur participation au 10[e] Tefaf. Gerald Piltzer, de la Galerie Piltzer, de Paris (peinture moderne), présent pour la première fois, est carrément enthousiaste. Il a bon espoir *de conclure dans les mois qui viennent* quelques négociations sur des toiles *« dont aucune n'est à moins de 100 000 dollars »*. De quel peintre ? *« D'un Américain. Mais je ne vous en dirai pas plus, sinon cela ferait monter les cours à l'achat aux Etats-Unis... »*

Luc Rosenzweig

Le procès de Carpentras

LE PROCÈS de la profanation du cimetière juif de Carpentras, en mai 1990, s'ouvre, lundi 17 mars, devant le tribunal correctionnel de Marseille. *Quatre hommes*, anciens néonazis, ont reconnu avoir saccagé trente-quatre tombes et exhumé le corps d'un homme de quatre-vingt-un ans, Félix Germon.

Un cinquième homme, Jean-Claude Gos, « *chef* » de la bande et qui fut militant du Parti nationaliste français et européen (PNFE), est décédé en 1993. Un climat délétère a entouré six ans d'enquête, le Front national s'efforçant méthodiquement de construire une thèse du *« complot »*, multipliant les rumeurs et allant jusqu'à demander des *« excuses d'Etat »*.

Lire page 8

Gauche sociale, gauche morale, de Paris à Vilvorde

LIONEL JOSPIN sera dimanche à Bruxelles. A l'invitation des *socialistes belges, pour une grande* manifestation européenne de soutien aux « Renault ».

Ses *électeurs de 1995 avaient* formé le gros des cent mille manifestants venus marcher, le 22 février, à Paris, contre le projet de loi Debré. Sans lui, qui avait préféré la place du Capitole, à Toulouse... Dimanche 16 mars, derrière les syndicats et les figures de proue de la gauche française – Robert Hue, *Dominique Voynet*, Jean-Pierre Chevènement, Alain Krivine –, il n'est pas sûr que les marcheurs *ressemblent à ceux du* 22 février. D'une colère l'autre, la tentation est grande d'opposer deux gauches : *sur les pavés parisiens*, une gauche bourgeoise, intellectuelle, généreuse et soucieuse *de l'étranger, sensible au* sort des sans-papiers de Saint-Bernard ; sur le bitume du Nord, *une gauche ouvrière, inquiète des* futurs défis européens, solidaire et camarade des salariés de Vilvorde.

Gauche sociale, gauche morale ? Le calendrier de la rue ravive un débat qui traversait les milieux politiques et intellectuels. A peine remise de l'émotion et du bonheur à se voir si nombreuse à défiler *contre les idées du Front national*, voilà la gauche à nouveau sollicitée par des ouvriers d'une usine *Renault brutalement licenciés par* un PDG français. Chaque combat a ses adeptes et ses relais. En privi*légiant les uns ou les autres*, la gauche court-elle le risque de se couper d'une partie de ses électeurs ? *Ou bien, au contraire*, les deux combats ne font-ils qu'un, le refus de la loi Debré recouvrant en partie un appel à *remettre le social* et la crise au cœur du débat public, en lieu et place d'une *immigration devenue bouc émissaire* ?

Contre le projet Debré se sont d'abord élevés les cinéastes. Pas *des cinéastes « rouges » ou révolutionnaires*, pas des documentaristes adeptes du film militant ou *du cinéma-vérité : de jeunes réalisateurs* qui, comme Arnaud Despleschin, aiment filmer une jeunesse *parisienne et intellectuelle*, toute préoccupée de savoir comme elle a aimé, quitté, ou comment elle s'est disputée.

Ariane Chemin

Lire la suite page 11

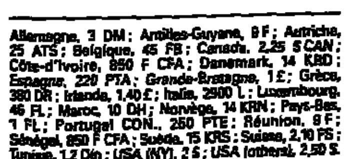
Colère noire à Lorient



RICARDO MONTSERRAT

À L'OCCASION du 17[e] Salon du livre de Paris, Gallimard publie *dans sa collection « Série noire »* un roman, *Zone mortuaire*, écrit par quatorze Lorientais sans em*ploi sous la direction de l'écrivain* Ricardo Montserrat. Réunis sous le sigle Kelt – Kompagnie des écri*vains lorientais –, ces chômeurs* cosignent un ouvrage de colère et d'espoir, qui a été réalisé dans le *cadre d'un des 29 projets de quartiers* mis en place par le ministère de la culture en 1995.

Lire page 23



ZAÏRE Signe avant-coureur de la chute de Kisangani, des militaires des forces armées zaïroises ont commencé à piller la ville, samedi 15 mars, à l'aube, d'où la population a entrepris de s'enfuir. En fin de matinée, les rebelles de Laurent-Désiré Kabila se sont emparés de l'aéroport après de durs combats. ● 60 000 RÉFUGIÉS environ, venus du camp de Tingi-Tingi et poussés par la progression des rebelles, se sont agglutinés ces derniers jours près d'Ubundu, sur la rive du fleuve Zaïre, pour tenter de le franchir. Deux cents à trois cents d'entre eux auraient déjà péri noyés au cours de tentatives de traversée sur des embarcations de fortune. ● LA CHUTE de Kisangani pourrait marquer une étape décisive vers la fin du régime du maréchal Mobutu Sese Seko. Son acceptation d'un cessez-le-feu, compris dans le plan de paix de l'ONU, n'a pu empêcher la perte de cette ville-clé.

L'armée zaïroise pille et fuit Kisangani avant l'arrivée des rebelles

Les forces de Laurent-Désiré Kabila se sont emparées de l'aéroport de la capitale du Haut-Zaïre. Une partie de la population cherche à s'enfuir tandis que les réfugiés hutus rwandais, en proie à la panique, tentent de passer coûte que coûte sur l'autre rive du fleuve

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Au terme d'un assaut qui a débuté vendredi 14 mars en fin d'après-midi, l'aéroport international de Kisangani (troisième ville du Zaïre et quartier général de l'armée zaïroise) est tombé aux mains des rebelles zaïrois. La bataille a créé un mouvement de panique parmi les habitants, qui ont été vus en train de fuir par milliers vers le fleuve à la recherche d'une barge ou de pirogues. Les mercenaires auraient également quitté la ville.

Aux dernières informations, les pillages commencés dans la nuit se poursuivaient samedi matin, mais la ville avait retrouvé un certain calme malgré quelques explosions et coups de feu isolés. Selon l'envoyé spécial de l'AFP à Kisangani, il n'y avait plus de forces de défense visibles dans les rues. L'armée française a évacué, samedi matin, la quinzaine d'expatriés bloqués dans la ville, dont des religieux et des employés d'organisations humanitaires, à partir d'une base aérienne située à une dizaine de kilomètres de l'aéroport international.



UN SCHÉMA CLASSIQUE

Ayant créé un mouvement de panique, il est possible que les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDLC) aient décidé d'attendre quelques heures que civils et militaires évacuent avant d'entrer dans la ville. Dans leur progression, ils ont utilisé cette tactique à chaque fois qu'ils se sont emparés d'une importante localité. Deux jours plus tôt, le premier ministre, M. Kengo Wa Dondo, avait assuré, lors d'une conférence de presse, que *« Kisangani ne tomberait pas »*. Les rebelles y sont pourtant entrés, selon un schéma devenu classique dans cette guerre déclenchée en octobre 1996.

La tension est montée, il y a environ trois semaines, lorsque les maquisards ont réussi l'encerclement sur trois axes de Kisangani, adossée au fleuve Zaïre. Près de la moitié de sa population aurait alors fui par avion ou par bateau. Une accalmie de quinze jours a suivi, durant laquelle la guérilla a certainement reçu des renforts. Puis, deux jours après une contre-offensive très limitée des FAZ (Forces armées zaïroises), les troupes de l'AFDLC ont lancé l'assaut final, auquel l'armée zaïroise – que l'on disait pourtant renforcée par des troupes aguerries et beaucoup mieux équipées – a été incapable de résister.

Depuis le début de la guerre, les soldats zaïrois, mal commandés, mal équipés et mal payés, n'ont fait que battre en retraite et cela devrait continuer, à moins que le chef rebelle Laurent-Désiré Kabila, qui contrôle maintenant plus d'un cinquième du territoire zaïrois, accepte un cessez-le-feu. Pour savoir si le chef rebelle va poursuivre son offensive, il faudrait également pouvoir discerner les objectifs de ses parrains, en l'occurrence l'Ouganda et le Rwanda et, à l'échelon supérieur, les Etats-Unis qui, en s'opposant par deux fois à l'envoi d'une force internationale, n'ont pas cherché à dissimuler leur parti pris. Les Etats-Unis vont-ils cette fois faire pression sur le chef rebelle, les dirigeants rwandais et ougandais, pour que cessent les combats et s'ouvrent les pourparlers ?

La diplomatie américaine a annoncé à plusieurs reprises déjà qu'elle avait demandé à Laurent-Désiré Kabila d'arrêter sa progression et de négocier avec le président Mobutu, mais sans être apparemment écoutée.

LE SPECTRE DE LA PARTITION

Dans les milieux diplomatiques européens (et français plus particulièrement) à Kinshasa, on regrette que cette guerre intervienne au moment où s'achevait le passage vers la démocratie au Zaïre. En effet la période de transition devait se terminer le 9 juillet 1997 et les donateurs se préparaient à financer l'organisation d'un recensement, d'un référendum et des élections générales d'ici à la fin de l'année. Un processus qui devait mettre fin à une interminable transition de sept ans que le président Mobusu a sabotée à plusieurs reprises. Sans doute les Américains estimaient-ils que celui-ci allait, une fois de plus tenter de retarder l'échéance électorale.

M. Kabila pourrait aisément continuer de voler de victoire en victoire à travers la province du Kasaï, où l'opposition au pouvoir central est très puissante, et jusqu'à Kinshasa où il serait salué comme celui qui aura mis fin à trente-sept années de dictature. La question est de savoir si les commanditaires du chef rebelle souhaitent qu'il s'empare du pouvoir central.

On s'inquiète beaucoup à Kinshasa d'une possible partition du pays découlant de cette guerre dans l'est, en estimant que l'Ouganda et le Rwanda n'ont pas soutenu ce conflit, par rebelles zaïrois interposés, pour simplement détruire, comme ils l'ont fait dans les zones frontalières, les bases de maquisards qui leur étaient hostiles, ou bien même pour renverser le maréchal Mobutu. On craint ici que leur objectif ne soit uniquement de prendre le contrôle des riches provinces minières du Zaïre oriental.

Quant aux habitants de Kinshasa, leur principale peur est de voir les soldats zaïrois en débandade déferler sur la capitale et tout piller sur leur passage, comme ils le font à chaque fois qu'ils perdent un combat.

Jean Hélène

Une histoire mouvementée

Avant l'approche des rebelles et le départ d'une partie de sa population, Kisangani comptait environ un demi-million d'habitants, ce qui en faisait, selon les estimations, la troisième ou quatrième ville du Zaïre. Située au cœur de la jungle équatoriale, sur la partie navigable du fleuve Zaïre, Kisangani est considérée comme le deuxième port du pays, après Matadi, sur l'Atlantique. Faute de routes et de pistes praticables, le Zaïre et ses affluents sont les principales voies de communication avec le reste du pays, hormis les liaisons aériennes. Après la chute de Kindu, Kisangani était le seul aéroport disponible pour les forces régulières dans l'est du pays.

Durant les années 60, Kisangani fut le théâtre d'une série de rébellions sanglantes. L'ancienne Stanleyville fut, en 1964, la capitale de l'éphémère « République populaire » créée par Christophe Gbenye. De nombreux commerçants avaient quitté la ville, en 1991, après des pillages auxquels s'était livrée l'armée. L'arrivée des soldats gouvernementaux, en novembre, et d'autres pillages commis par ceux-ci ont gravement affecté l'économie locale.

Bravant la noyade, les réfugiés d'Ubundu tentent à tout prix de gagner la « rive promise » du fleuve

UBUNDU
de l'envoyé spécial de l'AFP

Dans leur fuite éperdue devant l'avancée des rebelles tutsis de Laurent-Désiré Kabila, les réfugiés hutus d'Ubundu sont prêts à risquer la noyade pour passer coûte que coûte sur la « rive promise », de l'autre côté du fleuve Zaïre, où ils espèrent qu'ils seront plus en sécurité.

REPORTAGE
Certains tentent de construire des radeaux de bambous. *D'autres, simplement, se jettent à l'eau*

Bien qu'ayant peu de chance de trouver une embarcation ou de pouvoir acquitter les tarifs pratiqués par les passeurs en pirogue, surgis de nulle part mais attirés par la perspective de gains faciles, ils s'étaient massés par dizaines de milliers, vendredi 14 mars, sur la berge du fleuve. La traversée, qui coûtait encore mercredi l'équivalent de 1,5 dollar par personne, avait doublé deux jours plus tard. Pourtant, sans attendre que l'aide humanitaire organise des navettes, déjà quelque dix mille réfugiés, les plus « aisés » ou les plus téméraires, sur un total estimé à soixante mille, étaient déjà parvenus vendredi à gagner la rive gauche.

Ce mouvement, qui s'est amorcé en début de semaine, s'est brusquement accéléré jeudi et vendredi. Une quarantaine de pirogues et trois barges, affrétées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), arrimées à un pousseur hors d'âge, ne pouvaient répondre à la demande, bien qu'assurant une noria de l'aube au crépuscule. Pour la grande majorité, la seule solution est de construire des embarcations de fortune avec des bambous et des bâches bleues fournies par le HCR. D'autres n'hésitent pas à se jeter à l'eau, boueuse et tumultueuse, agrippés à de gros bidons servant de flotteurs, que le courant entraîne parfois en direction des chutes de Bamanga, distantes de moins d'un kilomètre.

PREMIER DRAME

Un premier drame, déjà, s'est produit. Annonciateur de la saison des pluies, un violent orage s'est abattu sur Ubundu, provoquant une brusque montée des eaux et une accélaration du courant, déjà très puissant. Des pirogues et des embarcations de fortune ont été irrésistiblement emportées vers les chutes. La Fédération internationale des Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a annoncé un bilan de deux cents morts, et l'ONU a estimé qu'il y en avait de deux cents à trois cents. Les épaves de trois radeaux de bambous et une grande pirogue renversée, coincées entre les rochers des chutes, attestaient du drame.

Cette ruée vers l'autre rive a aggravé les conditions de vie. En un flot continu, les réfugiés abandonnent leur premier campement, distant de 2 kilomètres, pour s'entasser sur la rive déjà surpeuplée, fangeuse et pestilentielle, que cerne une forêt dense. La pluie a alourdi la moiteur de l'atmosphère au lieu d'apporter un peu de fraîcheur. La puanteur ambiante, mêlant les odeurs d'excréments aux relents de la cuisine que préparent des femmes sur de maigres feux, prend à la gorge. Des enfants chétifs jouent entre eux, presque indifférents à la misère qui les entoure, et surtout sans prêter attention au cadavre d'un vieillard que personne ne songe à enterrer.

Certains réfugiés sont revenus à Tingi-Tingi, depuis la prise de ce camp au début du mois. Quand ils ont vu que les combats les précédaient, ils ont regagné le camp, pendant que les plus vaillants poursuivaient leur chemin jusqu'à Ubundu. Des dizaines de milliers d'autres continuent d'errer dans la forêt.

Ricardo Uztarroz

COMMENTAIRE
LA FIN DE MOBUTU

La carrière sanglante du maréchal Mobutu s'est-elle arrêtée à Kisangani ? La chute, samedi 15 mars dans la matinée, de la capitale de la province du Haut-Zaïre pourrait sonner le glas des dernières ambitions d'un homme qui, jusqu'au moment ultime, aura contribué à saccager son pays.

A Kisangani, comme dans toutes les autres villes prises par Laurent-Désiré Kabila, les troupes « régulières » de l'armée zaïroise ont fui après avoir pillé et violé, pantins cruels d'un régime en décomposition. Le relatif regain de popularité qu'avait connu le maréchal Mobutu à l'occasion de son retour au pays, en décembre 1996, et de l'annonce d'« une contre-offensive foudroyante », aura fait long feu. Plus personne ne pense maintenant que le dictateur zaïrois, qui plus est gravement malade, soit à même de redonner à son pays un tant soit peu de confiance en lui-même.

Les responsables occidentaux, et surtout français, devraient tirer les conséquences de ce désastre. *« Mobutu est certes un dictateur, mais sa seule présence au pouvoir permet d'éviter l'explosion du Zaïre »* : cette excuse, qui a servi de politique pendant des années, ne résiste plus à l'analyse. Mobutu est toujours un dictateur. Et le Zaïre est déchiré comme il ne l'a peut-être jamais été depuis son accession à l'indépendance.

La chute de Kisangani devrait maintenant permettre à Laurent-Désiré Kabila, en position de force, d'accepter le cessez-le-feu proposé par les Nations unies et de négocier avec les autorités de Kinshasa. Négociations qui pourraient, enfin, permettre d'aider les centaines de milliers de réfugiés. Ces ombres humaines, qui errent depuis des mois d'un camp à l'autre, avant de se réfugier dans la forêt équatoriale, restent la honte de la communauté internationale. Avec ou sans Mobutu.

José-Alain Fralon

Cinq mois de recul des forces gouvernementales dans l'est du pays

La chute de la ville de Kisangani intervient plus de cinq mois après le début de l'offensive de la rébellion contre les troupes gouvernementales dans l'est du Zaïre. Dès septembre 1996, pourtant, des combats avaient éclaté dans le Kivu entre l'armée et des Banyamulenges (Tutsis d'origine rwandaise installés au Zaïre).

● Octobre 1996
– 18-20 : violents combats à Uvira (Sud-Kivu), point de départ de la rébellion. Plusieurs centaines de milliers de réfugiés sont jetés sur les routes.
– 25 : les rebelles affirment avoir été rejoints par des opposants zaïrois pour renverser le président Mobutu Sese Seko et annoncent la création de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, dont le coordinateur est Laurent-Désiré Kabila.
– 31 : combats dans le Nord-Kivu : 300 000 réfugiés fuient les camps.

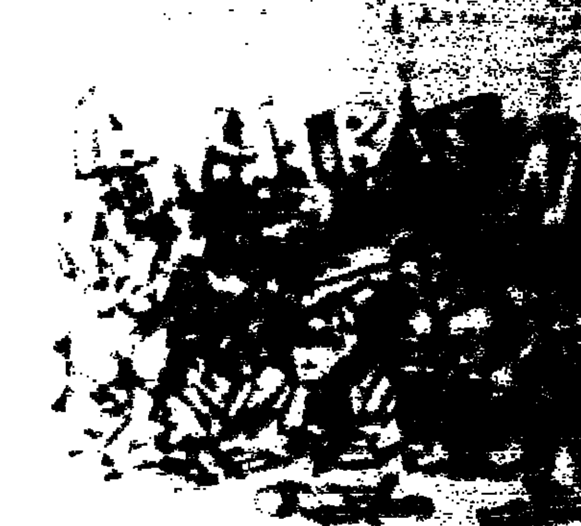
● Novembre 1996
– 4 : Kinshasa reconnaît ne plus contrôler Goma et Bukavu.
– 15 : le Conseil de sécurité de l'ONU autorise le déploiement d'une force multinationale. Mais le retour au Rwanda d'un demi-million de réfugiés sonne le glas de cette force avant son lancement.

● Décembre 1996
– 3 : Paris réaffirme son attachement à *« l'intégrité territoriale du Zaïre »*.
– 18 : au lendemain du retour du président Mobutu, après quatre mois d'absence, le général Mahele Lioko est nommé chef d'état-major.

● Janvier 1997
– 2 : Kinshasa annonce une contre-offensive *« totale et foudroyante »*.
– 31 : M. Kabila affirme que ses troupes ont pris la ville de Watsa (Haut-Zaïre).

● Février 1997
– 3 : le port de Kalémie tombe aux mains des rebelles, qui prennent pied dans le Shaba (sud).
– 5 : Washington appelle *« les pays voisins à se tenir à l'écart »* du territoire zaïrois et désigne l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.
– 11 : la rébellion annonce la chute d'Isiro (nord-est).
– 17 : l'aviation gouvernementale bombarde Bukavu aux mains des rebelles, faisant 11 morts et 36 blessés.
– 18 : le Conseil de sécurité de l'ONU approuve un plan de paix demandant *« la cessation des hostilités »* et *« le retrait de toutes les forces extérieures, mercenaires compris »*.
– 22 : les rebelles s'emparent de la ville et du camp de réfugiés de Kalima (Sud-Kivu).
– 25 : M. Kabila s'entretient en Afrique du Sud avec le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, George Moose, et l'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA, Mohamed Sahnoun. Il estime que son mouvement est proche de *« négociations directes »* avec Kinshasa.
– 27 : chute de Kindu.
– 28 : le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, relancent à Paris l'idée d'une force multinationale dans l'est du Zaïre.

● Mars 1997
– 5 : le gouvernement zaïrois accepte le plan de paix de l'ONU.
– 8 : le chef de la rébellion accepte le plan de paix de l'ONU, tout en refusant le cessez-le-feu.
– 11 : le président français, Jacques Chirac, lance un appel solennel à l'arrêt des combats.
– 15 : chute de Kisangani.



Les Occidentaux examinent l'option d'une intervention en Albanie

A l'issue d'une mission menée auprès de représentants du gouvernement et des insurgés, l'ancien chancelier autrichien Franz Vranitsky a demandé la constitution d'urgence d'une « coalition de volontaires »

L'éventualité d'une intervention en Albanie devait être examinée samedi 15 et dimanche 16 mars lors de deux réunions internationales : le conseil de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne. Les appels lancés vendredi par l'ex-chancelier autrichien Franz Vranitsky, à l'issue de la mission qu'il avait menée auprès de représentants du gouvernement et des insurgés albanais, obligent les diplomates à examiner une option militaire ou de police. Le chef des Albanais du Kosovo demande une *« intervention internationale urgente »*. Alors que le chaos s'installe en Albanie d'où sont évacués les ressortissants étrangers, tous les représentants des partis politiques, du pouvoir, et même des insurgés là où ils sont organisés, se tournent vers la communauté internationale.

JUSQU'AU VENDREDI 14 mars, les Occidentaux semblaient exclure toute forme d'intervention armée en Albanie. Ils ont changé de ton après la mission de l'ancien chancelier autrichien Franz Vranitzky, qui, ayant rencontré dans la journée des représentants de la rébellion ainsi que le nouveau premier ministre albanais, s'est clairement prononcé pour une intervention extérieure. Les réticences restaient toutefois vives samedi matin, alors que la question albanaise allait être au centre de deux réunions de la diplomatie occidentale : celle des ministres des affaires étrangères des Quinze à Apeldoorn, aux Pays-Bas, et celle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui avait mandaté M. Vranitsky pour ses consultations de vendredi avec les Albanais et dont le Conseil devait se réunir samedi à Vienne.

« La décision doit être prise très rapidement », a déclaré l'ancien chancelier autrichien à l'issue de ces consultations. M. Vranitsky, qui avait rencontré des responsables du gouvernement de Tirana et des *« comités de citoyens »* créés dans onze villes insurgées à bord de la frégate italienne Aliseo, dans l'Adriatique, a insisté sur le fait que tous ses interlocuteurs, y compris le chef d'état-major de l'armée albanaise, estimaient ne pas pouvoir gérer seuls la situation. *« Ils ont insisté sur le fait que la crise albanaise n'était pas une guerre civile. C'est le chaos, ils pensent qu'ils peuvent en venir à bout s'il y a un soutien de l'étranger »*, a-t-il dit.

L'EUROPE DIVISÉE

« Je pense que les pays de l'OSCE et de l'UE doivent bien y réfléchir, car l'Albanie a besoin d'une réponse avec la plus grande urgence, sinon le chaos et l'anarchie continueront », a poursuivi l'ancien chancelier. Il a précisé que la demande d'aide militaire ou policière serait faite individuellement aux gouvernements européens, et non collectivement à des institutions, ajoutant qu'il ne pouvait s'agir que d'une *« coalition de volontaires »*. L'OTAN et l'UEO, la seule organisation européenne chargée de questions de défense, avaient dans la journée refusé de se prononcer. Dans la soirée de vendredi, le président en exercice de l'OSCE, le ministre des affaires étrangères danois Niels Helveg Petersen, a jugé *« vraisemblable »* une intervention internationale. *« Nous allons maintenant sonder le terrain pour savoir quelle force mettre sur pied, policière ou militaire, mais, à mon avis, tout indique qu'une intervention est vraisemblable »*, a-t-il dit.

Déploiement naval dans l'Adriatique

Hélicoptères français venant de Croatie
Adriatique
Bar
Ulcinj
TIRANA
MACÉDOINE
Durrës
Hélicoptères US, italiens, allemands
Bari
ITALIE
Brindisi
ALBANIE
Vlora
Otrante
GRÈCE
Corfou
Evacuations par bateau
par hélicoptère

L'Union européenne semblait divisée samedi matin, alors qu'allait s'ouvrir la réunion de ses ministres des affaires étrangères. La veille, le chancelier Kohl avait écarté l'éventualité d'une intervention, estimant que la situation chaotique qui s'est installée en Albanie ne permet pas de définir un mandat précis pour une opération militaire. La France, qui n'était guère intervenue publiquement sur la question albanaise jusque-là, s'est montrée vendredi ouverte à la discussion, bien qu'en termes très prudents.

Le porte-parole de l'Elysée, Mme Catherine Colonna, a indiqué que le président de la République, depuis Montevideo où il effectuait vendredi une visite officielle, avait demandé à Hervé de Charette de *« participer activement »* à la réunion d'Apeldoorn et d'y *« faire valoir ses préoccupations »* quant à la situation en Albanie. La France demande aux Européens de *« prendre leurs responsabilités. (...) Elle souhaite qu'en liaison avec leurs partenaires, les Européens puissent apporter leur contribution à toute opération qui serait décidée dans le cadre d'un règlement politique, seul à même de régler la crise »*, a déclaré Mme Colonna. La formulation est prudente et confirme que Paris ne souhaite pas dans cette affaire monter en première ligne, mais elle laisse néanmoins toutes les options ouvertes.

Le président en exercice de l'UE, le chef de la diplomatie néerlandaise, Hans van Mierlo, devait rappeler, comme l'a fait son premier ministre Wim Kok, que l'UE n'est pas habilitée à mettre sur pied une force militaire. Les ministres grec et italien s'apprêtaient à souligner l'urgence à mettre un terme à la tragédie en cours. Athènes a fait savoir qu'elle était prête à participer à une opération militaire internationale.

« PAS DE PROJET AMÉRICAIN »

A Washington, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a déclaré qu'une intervention militaire américaine en Albanie n'était pas prévue pour l'instant, sans toutefois écarter totalement une telle possibilité. *« Je n'ouvre aucune porte, je ne ferme aucune porte »*, a commenté M. Cohen. *« Il n'y a pas de projet d'intervention américaine. Nous suivons cela de très près, nous discutons avec nos alliés, nous savons que des diplomates dans la région négocient en vue de parvenir à une sorte de situation pacifique »*, a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuter.)*

Un appel du chef des Albanais du Kosovo

Le chef des Albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova, a souhaité, le vendredi 14 mars, une *« intervention internationale urgente »* en Albanie afin de mettre fin à l'escalade de la violence dans ce pays. Tout en soulignant que *« l'aide des Etats-Unis et de l'Europe sera déterminante »*, il a salué la formation à Tirana d'un gouvernement de *« réconciliation nationale »*, au cours d'une conférence de presse tenue à Pristina, la capitale du Kosovo, province de Serbie, où vivent plus de 1,5 million d'Albanais de souche. *« Si une intervention internationale urgente faisait défaut*, a-t-il dit, *je n'exclus pas une aggravation sérieuse de la situation. »*

L'intransigeance française sur l'OTAN teste la solidarité allemande

L'ALLEMAGNE est-elle en train de lâcher la France dans l'affaire du commandement sud de l'OTAN, alors que Bonn avait jusqu'à maintenant soutenu la demande française de transfert de ce commandement basé à Naples d'un amiral américain à un officier européen ? Certains dirigeants de Bonn étaient, en tout cas, très irrités par l'intransigeance manifestée par les représentants de Paris à une réunion tenue il y a quelques jours au ministère de la défense à Bonn (*Le Monde* du 7 mars).

Alors que la France avait, depuis plusieurs semaines déjà, sollicité ses alliés européens pour qu'ils suggèrent un compromis et présentent un front commun face à Washington, elle a rejeté la formule proposée par Bonn et soutenue par les Britanniques, les Espagnols et les Italiens.

Paris veut une « visibilité » européenne immédiate, à travers le commandement sud

La position allemande, qui avait été exposée au secrétaire américain à la défense lors de son récent voyage à Bonn, est la suivante : on assurera le relais entre un commandant américain et un européen au bout d'une période de six ans ; le choix de la nationalité du commandant se fera ensuite sur la base de la contribution de chaque nation de l'Alliance, notamment en termes d'effectifs de troupes et de moyens intégrés. Entre-temps, un poste de vice-commandant pourrait être confié à un Européen, à la manière du vice-Saceur à Mons, qui serait en mesure de commander des opérations strictement européennes. Mais Paris, qui veut une « visibilité » européenne immédiate, réclame un partage des responsabilités *« à un niveau égal »*.

Cette intransigeance place l'Allemagne, soumise depuis le début à une forte pression américaine, dans une position délicate. Les dirigeants de Bonn avaient fermement soutenu le principe de la demande française, mais ils ne s'estimeraient plus tenus au devoir de solidarité si les responsables français – pour des raisons de politique intérieure – se montraient fermés à tout compromis.

L'hypothèse actuellement retenue à Bonn est que le dossier ne sera pas réglé avant le sommet de Madrid et que la France ne rejoindra pas de sitôt les structures intégrées de l'Alliance. Il n'est cependant pas exclu que Jacques Chirac et Helmut Kohl tentent de sauver le front commun franco-allemand en se saisissant directement du dossier.

Lucas Delattre et Daniel Vernet

Frénésie du pillage et attente angoissée à Tirana

TIRANA
de notre envoyé spécial

« Ce que je n'ai pas osé imaginer dans mes pires cauchemars est en train de se réaliser, dit un jeune Tiranois. *C'est le chaos, je ne parviens pas à y croire... »* Tirana a vécu, vendredi 14 mars, au rythme des pillages et des évacuations d'étrangers. Le centre de la ville, où des policiers sont revenus, était relativement calme, mais le chaos continuait à agiter les faubourgs. Les Albanais se sont retranchés chez eux, tandis que les rues de la capitale et les routes de campagne sont devenues un royaume pour les fous de la gâchette, les bandits, les miséreux en détresse et les agents nerveux de la police secrète.

La frénésie du pillage s'est emparée des émeutiers, qui ne s'attaquent pas encore aux maisons et aux magasins privés. Leurs cibles privilégiées sont les bâtiments publics et les biens étrangers. Un chantier malaisien a ainsi été dévasté. Dans les immeubles en construction qui devaient accueillir des centaines d'appartements, les gens emportaient jusqu'aux poutres des toits et aux tiges d'acier des armatures. Le pillage s'est déroulé dans une atmosphère très tendue, ponctué de hurlements et de rafales de kalachnikov.

Sur une pierre, une jeune fille est assise, un chapeau de paille sur la tête. *« Je suis étudiante à Shkodra, dans le Nord*, raconte-t-elle. *Je suis venue à Tirana, avec mon fiancé, pour y trouver des trucs utiles. »* Son fiancé s'est lancé à la recherche de matériaux, un imposant revolver à la ceinture. Ces jeunes pilleurs ne sont pas des insurgés. Ils ne souhaitent pas renverser le gouvernement. *« Dans le Nord, les gens aiment plutôt Sali Berisha. Moi, pas tellement »*, dit la jeune fille. Les pillards du chantier malaisien sont des gens du Nord et des villages. Sur la route, une vieille femme marche péniblement, courbée sous le poids des planches qu'elle porte sur le dos. Le long de la voie de chemin de fer, des adolescents tirent en l'air des rafales de mitraillettes.

Des femmes et des enfants achèvent ailleurs le pillage d'un dépôt militaire, dont l'armurerie avait été dévalisée deux jours auparavant. Trois bambins jaillissent de la caserne avec des masques à gaz et des sacoches de soldat, traversent la rue en sautillant et disparaissent en direction d'un cimetière automobile. Les pillages se multiplient, opérés par des hordes de miséreux ou par des bandits. Personne ne se cache, et il y a parfois un air de fête populaire.

ÉVACUATION DES ÉTRANGERS

La police secrète (SHIK) du président Berisha a en revanche repris le contrôle du centre-ville, après une nuit d'anarchie. Les agents du SHIK avaient ouvert le feu, jeudi, abattant un homme, et déployé des tanks afin d'assurer la sécurité du boulevard des Martyrs-de-la-Nation. La présidence et les bâtiments gouvernementaux y sont situés. Un homme, installé à la tourelle d'un char d'assaut, portait des vêtements civils et des cheveux longs. *Les soldats ont déserté* et la police secrète ne peut compter que sur elle-même. Un cortège de blindés et de Mercedes a défilé vendredi autour de la place centrale Skanderbeg. Les hommes du SHIK tiraient des rafales d'armes automatiques et criaient très fort, pour montrer qu'ils redevenaient les maîtres du centre névralgique de Tirana.

Parallèlement, les départs d'étrangers se sont poursuivis dans la confusion. Les Américains ont évacué quatre cents personnes de Tirana, avant que deux hélicoptères soient la cible de tirs d'armes automatiques. Les soldats américains ont immédiatement répliqué, puis l'opération a été suspendue. Les évacuations américaines ont repris samedi où 200 personnes devaient quitter Tirana. L'aéronavale italienne a évacué deux mille ressortissants étrangers, avant qu'un hélicoptère soit touché par deux balles anonymes. L'incident le plus grave a opposé des soldats allemands à des hommes armés. Tandis que des étrangers embarquaient dans les hélicoptères, protégés par des soldats déployés au sol, deux camionnettes sont arrivées dans l'aérodrome pour y semer le trouble. Les hommes, soupçonnés d'être des agents de la police secrète par des témoins, exhibaient leurs kalachnikovs et ont ouvert le feu. Les Allemands ont riposté, tandis que les candidats à l'évacuation se jetaient dans l'herbe.

Une trentaine de Français ont quitté Tirana par la route jusqu'à la plage de Durrës, où ils ont été héliportés vers une frégate. Lors de chaque opération d'évacuation d'étrangers, des Albanais essayaient de quitter le pays. Au stade Kemal-Stafa, des agents gouvernementaux avaient amené leurs familles dans une camionnette pour les inclure parmi les évacués. Dehors, derrière les grilles du stade, des gens protestaient contre ce privilège.

Après les incidents de vendredi, on s'attendait que la poursuite de l'évacuation des ressortissants occidentaux bloqués à Tirana prenne l'allure d'une véritable opération militaire, samedi. Cent soixante-dix « marines » américains ont déjà été déployés pour protéger l'ambassade et les installations américaines, tandis que les Britanniques et les Italiens ont envoyé des unités des forces spéciales.

Le gouvernement albanais tente actuellement de convaincre la population de retrouver le calme. Le président Berisha et le premier ministre M. Fino sont apparus ensemble à la télévision pour lancer un appel solennel. Des tracts, invitant les Albanais à l'*« unité »*, ont été distribués dans les rues. La télévision a indiqué que le gouvernement invitait tous les soldats et les policiers à réintégrer leurs unités et leur promettait un triple salaire.

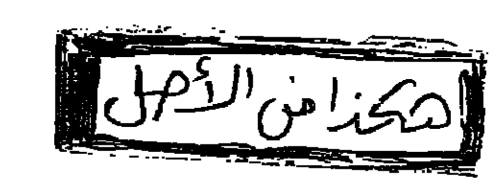
ANARCHIE

En dépit de la montée de l'anarchie en Albanie, le président Berisha a exclu de démissionner ou de s'enfuir. Le premier ministre socialiste Bashkim Fino lui a apporté un soutien mesuré, indiquant que M. Berisha *« représente encore l'unité du pays »*. Le Parti socialiste ne cache pas sa volonté d'obtenir le départ du pouvoir de M. Berisha, mais préfèrerait que cette étape soit franchie grâce à des élections démocratiques. Bashkim Fino s'est d'autre part félicité de la démission du chef de la police secrète à sinistre réputation, le général Gazidede. *« Gazidede a démissionné. Aussi ne conduit-il plus le dispositif de l'état d'urgence »*, a-t-il précisé. M. Fino a enfin exprimé sa volonté de remanier la police secrète et la télévision gouvernementale.

Tirana attend les réactions de la communauté internationale. Les partis politiques et la population souhaitent l'intervention d'une force internationale afin de rétablir l'ordre dans le pays. Les partisans du chaos, qu'ils soient du SHIK, de la mafia ou des gangs, s'efforceront certainement de dissuader les Occidentaux, comme semblent l'indiquer les attaques contre des hélicoptères. Les journalistes ont aussi senti une recrudescence des vols et des brutalités à leur encontre. Un reporter de la chaîne britannique ITN a notamment été pris en otage et a subi, les yeux bandés, des simulacres d'exécution, avant d'être libéré.

Les Albanais attendent le lendemain, angoissés. Dans la rue, on peut acheter un fusil Kalachnikov pour 25 francs. *« Ce n'est pas encore la guerre parce que les gens sont occupés à piller et qu'ils ont du pain*, dit un homme. *Demain, lorsqu'il n'y aura plus de pain, ils commenceront à se battre entre eux. Puis le sang appellera la vengeance... »* Dans un pays où la tradition de la vendetta reste forte, il existe un risque réel d'une plongée dans la guerre civile.

Rémy Ourdan



M. Chirac appelle à « une réponse globale » dans la lutte contre la drogue

Au cours de l'étape bolivienne de son périple latino-américain, le chef de l'Etat s'est à nouveau démarqué des Etats-Unis. A la différence de la conception nord-américaine, il a défendu la notion de la « responsabilité partagée » des nations face aux narcotrafiquants

Arrivé à Cochabamba (au sud-est de La Paz), vendredi 14 mars, dans la soirée, pour une visite de vingt-quatre heures en Bolivie, M. Chirac a été décoré de la plus haute distinction bolivienne, le Grand Collier du Condor des Andes, par le président Gonzalo Sanchez de Lozada. Cette décoration récompense son intervention auprès de la Fédération internationale du football (FIFA) en faveur de l'organisation en Bolivie de matches éliminatoires du Mondial 1998. Avant de quitter la Bolivie pour le Paraguay, samedi 15 mars, le président français devait se rendre dans la capitale du pays, La Paz, pour y prononcer devant le Congrès un discours consacré à la lutte contre la drogue. Alors que les Etats-Unis, pays où la consommation est la plus forte, abordent le problème en faisant surtout pression sur les Etats producteurs latino-américains, M. Chirac entendait marquer sa différence en privilégiant une approche duale, impliquant la « co-responsabilité » des pays producteurs comme des pays consommateurs.

LA PAZ
de nos envoyés spéciaux

Les sujets changent, l'objectif reste le même : après le Brésil et l'Uruguay, Jacques Chirac est arrivé, vendredi 14 mars, en Bolivie, avec l'ambition de défendre la place de l'Europe et de la France, afin de ne pas laisser aux Etats-Unis le monopole de l'influence sur le continent latino-américain. Si les deux premières étapes de sa tournée en Amérique latine lui ont permis de développer, au plan politique comme économique, sa *« vision d'un monde multipolaire »* qui appelle un nouveau mode de relations entre les grands blocs régionaux, c'est sur la question de la lutte contre la drogue que le chef de l'Etat français a voulu faire entendre, une nouvelle fois, sa différence.

Dans le discours qu'il devait prononcer, samedi 15 mars, à La Paz, M. Chirac, contrairement à la conception nord-américaine, défend la notion de la *« responsabilité partagée »* des nations face au fléau de la production de drogue. Il s'agit, pour le chef de l'Etat, de *« reconnaître clairement »* le principe de la *« coresponsabilité »*, celle des pays producteurs comme celle des pays consommateurs.

CULTURES DE SUBSTITUTION

Le corollaire de ce principe, devait dire M. Chirac, est celui de la *« solidarité dans les efforts »*. Parce que la drogue est un phénomène mondial, une *« réponse globale »* doit lui être apportée, à travers une coopération de la communauté internationale tout entière, estime M. Chirac. Si les nations doivent faire *« front commun dans une guerre sans merci contre les trafiquants »*, elles doivent également, selon le chef de l'Etat, *« veiller à ce que les droits fondamentaux des personnes »* et *« les valeurs sur lesquelles se sont bâties les civilisations et les traditions ancestrales soient respectées »*.

La France, devait rappeler M. Chirac, soutient activement l'adoption, par l'Union européenne, du nouveau schéma de préférence généralisée agricole qui permet aux pays andins, dont la Bolivie, de bénéficier d'une franchise de droits de douane pour l'exportation vers l'Europe des produits issus des cultures de substitution à la coca. Elle milite également en faveur d'une extension de cette franchise de droits et d'une aide spécifique de l'Union européenne.

Devant le Congrès de la République de Bolivie, M. Chirac devait également proposer de mettre à l'étude de nouveaux mécanismes rendant plus efficaces les cultures alternatives. Le développement de celles-ci serait financé par des cessions de créances consenties aux pays les plus pauvres. La lutte contre les narco-trafics passe aussi, selon le président de la République, par une amélioration de la collecte d'informations, grâce, notamment, aux moyens d'observation satellitaires et aériens, et par une plus grande coopération entre experts, policiers et magistrats.

« La lutte antidrogue doit être un objectif essentiel de la coopération bilatérale et multilatérale », devait dire M. Chirac en rappelant toute l'importance qu'il attache à la session spéciale de l'assemblée générale des Nations unies qui sera consacrée à cette question, en juin 1998.

« C'est en nous mobilisant tous, à tous les niveaux, dans tous les domaines, en coordonnant nos efforts, en travaillant dans la confiance, avec toute notre énergie, que nous tarirons l'offre et la demande, que nous ferons reculer les trafiquants. Ils ne doivent plus se sentir en sécurité, nulle part ! », devait dire M. Chirac.

Rien n'a été laissé au hasard pour que la bonne parole française soit largement diffusée sur l'ensemble du continent américain. Ce discours de La Paz, tout comme celui prononcé devant le Parlement brésilien, et celui, à venir, devant le Congrès argentin, devait être intégralement retransmis, sur le réseau Internet, en espagnol, portugais, français et en anglais, quelques heures à peine après avoir été prononcé. La France et l'Europe, ne cesse de marteler M. Chirac, sont de retour en Amérique latine !

Alain Abellard et Pascale Robert-Diard

Le Français Alain Mesili, emprisonné depuis deux ans en Bolivie, serait bientôt libéré

COCHABAMBA
(Sud-Est de La Paz)
de notre envoyé spécial

Le Français Alain Mesili, détenu en Bolivie depuis février 1995 dans la prison de haute sécurité de Chonchocoro, près de La Paz, sous l'inculpation de *« terrorisme aggravé »*, devrait être libéré prochainement. Le procureur, connu pour une attitude intransigeante envers le Français, a modifié sa position. Dans ses conclusions, déposées jeudi 13 mars, il remarque que le dossier est vide et demande l'acquittement d'Alain Mesili, ainsi que des peines variables pour ses coaccusés. Selon la procédure judiciaire bolivienne, le juge chargé du dossier devrait prononcer une sentence, en principe, au plus tard début juin.

Cependant, Alain Mesili pourrait être libéré avant même que le juge ne rende son ordonnance. En effet, son avocat, Carlos Villaroel, vient de faire appel d'un rejet d'une demande de mise en liberté provisoire. Le recours du défenseur doit être examiné dans les prochains jours, et il est fort probable qu'il sera accepté. *« Je pense qu'il sera libéré au plus tôt dans une dizaine de jours et au plus tard dans environ deux mois »*, a déclaré au *Monde* Mᵉ Villaroel.

Cette évolution du procureur, à la veille de l'arrivée de Jacques Chirac en Bolivie, où il poursuit son voyage en Amérique latine, garantit que rien ne viendra troubler une visite placée sous le signe de l'amitié. Le tournant judiciaire, qui respecte formellement la séparation des pouvoirs, n'est pas une *simple coïncidence* ; il doit tout à la pression des autorités politiques de La Paz, qui voulaient en finir avec cette affaire, pour laquelle Paris n'a eu de cesse, *« à chaque occasion officielle, d'attirer l'attention du gouvernement bolivien »*, affirme-t-on de source diplomatique.

UN SÉMINARISTE AU MAQUIS

Arrêté le 24 mai 1994 aux Etats-Unis par le FBI et extradé en Bolivie, Alain Mesili a toujours protesté de son innocence, ainsi que les six Boliviens emprisonnés sous le même chef d'inculpation. Selon son avocat, aucun élément ne figure dans le dossier du *procureur démontrant l'implication du* Français dans l'attentat commis en octobre 1990 contre la résidence des « marines » américains à La Paz, dans lequel un policier bolivien avait été tué. L'accusation selon laquelle Alain Mesili aurait *« loué l'appartement dans lequel a été séquestré l'industriel bolivien Jorge Londsale »*, enlevé par le groupuscule d'extrême gauche Commission Nestor Paz Zamora (CNPZ), est, selon son défenseur, tout aussi infondée. *« Aussi le procureur n'avait-il pas d'autre solution que de requérir l'acquittement »*, a déclaré Mᵉ Villaroel.

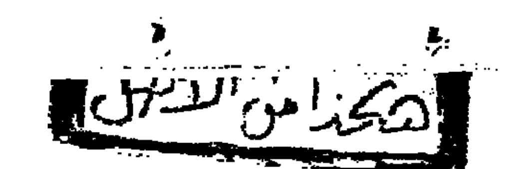
La mort du policier et de l'otage – dans des circonstances jamais élucidées – pendant l'assaut lancé par les forces de sécurité a créé un climat de tension dont Alain Mesili a été victime. Par ailleurs, les Américains, partie civile dans cette affaire, ont usé de toute leur influence – qui est grande en Bolivie, où l'ambassadeur de Washington est surnommé le *« vice-roi »* – pour que le Français soit maintenu en prison.

Alain Mesili, âgé de quarante-sept ans et alpiniste de haut niveau, auteur d'une centaine de premières dans les Andes depuis le début des années 70, n'a jamais caché ses sympathies pour la CNPZ, organisation regroupant des chrétiens marxistes se réclamant du Che, qui s'est lancée dans la lutte armée alors que le président Jaime Paz Zamora avait accédé au pouvoir en août 1989, en passant une alliance avec l'ex-dictateur, le général Banzer, au pouvoir de 1971 à 1978.

Nestor Paz Zamora, le jeune frère de l'ancien président, dont l'organisation a repris le nom, était un séminariste passé au maquis au début des années 70. A l'exception de l'attentat contre la base des « marines » et l'enlèvement de l'industriel bolivien, l'activité du groupe s'était limitée à la distribution de tracts et à un travail de propagande contre le régime. Enfin, Alain Mesili n'a jamais caché ses sympathies indigénistes, dans un pays où 65 % de la population est indienne, 30 % métisse et 5 % blanche.

Au-delà du propre sort d'Alain Mesili, qui est détenu depuis plus de deux ans en Bolivie sans être jugé, cette affaire témoigne de la triste situation judiciaire qui caractérise l'ensemble de l'Amérique latine, et en particulier la Bolivie. Selon un rapport de l'ONU publié en février, plus de 70 % des prisonniers du sous-continent américain sont en détention provisoire. En Bolivie, ce taux atteint 80 %, et il est banal que des inculpés purgent une peine de cinq ou dix ans avant de prouver leur innocence. Cette obligation de la preuve inversée incombe, en effet, à ceux qui sont inculpés dans des affaires de terrorisme.

A. A.





Les députés chinois dénoncent la montée de la corruption

Le « défi » serait une manœuvre du président Jiang Zemin, qui tenterait une « reprise en main » après le « laisser-faire » de l'ère Deng

HONGKONG
de notre envoyé spécial

S'il est un peu de baume que Hongkong puisse trouver dans les résultats des réunions politiques qui viennent de se conclure à Pékin au lendemain de la mort de Deng Xiaoping, c'est l'accent mis par le régime continental sur la *gravité du* problème de la corruption. Cette menace pèse, en effet, tout particulièrement sur la considérable cassette d'argent frais que représente l'ex-colonie britannique, une fois que ses nouveaux maîtres auront formellement pris possession des lieux.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le vote intervenu à Pékin, vendredi 14 mars, à l'issue des deux semaines de session annuelle de l'Assemblée nationale populaire. Un vote qui, à la surface des choses, se donne l'allure d'un défi dans un régime autoritaire : 40 % des deux mille sept cents délégués ont refusé d'approuver le rapport du Parquet suprême et 31,5 % celui de la Cour suprême, exprimant ainsi l'inquiétude générale envers la criminalité sous toutes ses formes, de la violence à la corruption.

Mais il se trouve que le « défi » entre justement dans le jeu d'une direction politique elle-même anxieuse de démontrer au pays qu'elle prend le problème à bras le corps. Il renforce à ce titre la main du chef du régime Jiang Zemin, qui tente notamment d'asseoir son pouvoir sur une reprise en main des dérapages provoqués par le *« laisser-faire »* de l'ère Deng Xiaoping.

La manipulation du vote, destinée à projeter l'image d'une vague démocratisation sous contrôle, est patente dans ce scrutin si l'on considère la facilité avec laquelle ont été adoptés divers rapports touchant à d'autres sujets cruciaux. Celui sur la diplomatie entérine dans la législation d'Etat la manière quelque peu brusque de Pékin à propos de la rétrocession de Hongkong. La Chine confirme sa volonté de légiférer, dès à présent, l'ancienne colonie : elle a *annoncé la liste des lois de libertés* publiques qui seront abrogées dès le 1er *juillet*.

LES PERTES DU SECTEUR PUBLIC

Le premier ministre, Li Peng, a pu aussi se féliciter de l'apparence de cohésion du régime manifestée par le plébiscite réservé à son propre rapport d'ensemble (95 % de taux d'approbation). Tout comme le ministre des finances Liu Zhongli pour le sien, qui annonçait pourtant l'échec du gouvernement à combler le déficit du budget en l'an 2000.

En outre, on n'enregistra aucune *protestation contre de nouvelles li*mites imposées à la réforme des entreprises d'Etat : le régime a annoncé qu'il comptait renforcer le rôle du Parti communiste dans les firmes du secteur public, qui ont perdu la bagatelle de 7,4 milliards de dollars en 1990.

La « caisse de résonance » que constitue l'assemblée de Pékin aura eu, par ailleurs, le mérite de mettre plus en lumière qu'auparavant les comportements *« régionalistes »* de parlementaires issus des provinces du continent. Ce qui risque de constituer l'obstacle majeur que rencontrera l'idée de Deng Xiaoping *« un pays, deux systèmes »* pour Hongkong, certains *« continentaux »* se demandant pourquoi ils ne pourraient pas, eux aussi, bénéficier d'un tel *« traitement de faveur »*.

Francis Deron

Israël lance la construction de la colonie de Har Homa à Jérusalem-Est

Le gouvernement passe outre les avertissements des services de sécurité intérieure

Le gouvernement israélien a décidé, vendredi 14 mars, de lancer lundi la construction de la colonie juive controversée de Har Homa, à Jérusalem-Est. Après l'attentat meurtrier commis par un soldat jordanien et qui a manifestement renforcé la détermination du premier ministre Benyamin Nétanyahou, Yasser Arafat organisait à Gaza, samedi, un forum diplomatique pour sauver une paix fragilisée par le projet israélien.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Tout est en place pour l'épreuve de force. Ayant *« rejeté »* la résolution jugée *« inutile »* votée, jeudi 13 mars, aux Nations unies, qualifiant la construction de la colonie juive de Har Homa dans Jérusalem-Est d'*« illégale »*, le gouvernement israélien a annoncé vendredi 14 mars, au conseil des ministres, le début des travaux pour *« lundi 17 mars »*. Selon la télévision publique, c'est à la suite d'une réunion de six heures, au cours de laquelle ils ont entendu les avertissements *« apocalyptiques »* des services de sécurité intérieure, que les ministres ont pris cette décision à l'unanimité.

Les chefs du Shin Beth (sécurité intérieure) et des renseignements de l'armée ont présenté trois scénarios : de *« simples émeutes »*, la reprise des attentats, et un troisième ajoutant aux deux premiers l'entrée en action des policiers palestiniens dans les enclaves autonomes entraînant leur reprise par la force, soit la fin du processus de paix. Chef du parti de gauche Meretz, Yossi Sarid a qualifié la décision du gouvernement de *« pur aventurisme »*.

Le meurtre de sept collégiennes israéliennes par un soldat jordanien, jeudi, a désarmorcé une partie de la critique internationale et renforcé la détermination du premier ministre. *« Je vais construire Har Homa et nul ne m'en empêchera »* a déclaré Benyamin Nétanyahou dans un entretien au quotidien *Maariv*, vendredi. Un peu plus tard, lors de l'enterrement de quatre des sept victimes, il a ajouté : *« Quiconque espérant que* [cet attentat] *nous fera renoncer à nos droits sur la terre sainte et notre capitale éternelle ne connaît pas la force de cette nation tout entière. »*

« PLUS AUCUNE CONFIANCE »

Confronté à ce nouveau défi, Yasser Arafat, qui a appelé, jeudi soir, M. Nétanyahou pour lui présenter ses condoléances, s'en tient, pour l'instant, aux pressions diplomatiques. Pour tenter de contraindre son *« partenaire »* à un changement d'attitude, le chef de l'Autorité autonome avait convoqué, samedi, à Gaza, une réunion des parrains occidentaux et arabes du processus de paix. Mais les efforts entrepris par la diplomatie israélienne pour contrecarrer cette initiative ont fini par payer.

Présenté par M. Arafat comme une opération destinée à *« sauver »* un *« processus de paix »*, ce forum diplomatique inhabituel, auquel l'Etat juif n'a pas été convié, devait à l'origine rassembler des diplomates de haut rang. Mais les Américains qui, en dépit des appels israéliens à ne pas participer, ont néanmoins décidé de donner *« cette opportunité aux Palestiniens d'exprimer leurs préoccupations »*, ont décidé de n'envoyer que leur consul général à Jérusalem. Idem pour la France, le Japon et les principaux pays européens.

Cherchant à calmer Israël, l'ambassadeur des Etats-Unis à Tel-Aviv a déclaré que la réunion ne serait *« qu'un briefing général »* et non *« un forum alternatif au processus de négociations bilatérales »*.

Dans un entretien publié le matin même par le *Yedioth Aharonot*, M. Arafat s'est étonné de la position américaine *« qui consiste à nous dire d'une part* : "Nous sommes d'accord avec vous" [sur Har Homa], *et d'autre part* : "Nous imposons notre veto au Conseil de sécurité contre une condamnation d'Israël" [le 7 mars]. *Je ne comprends pas cette dialectique à propos d'une affaire qui aura de dangereuses répercussions pour toute la région »*, a-t-il assuré.

Affirmant qu'il *« n'a plus aucune confiance dans l'autre partie »* [Israël], il estime que *« les choses ne peuvent plus continuer ainsi »* et que *« l'heure de vérité a sonné »*. Le président Bill Clinton qui, tout en défendant le gouvernement israélien aux Nations unies, ne cache plus l'irritation qu'il lui inspire, a envoyé, vendredi matin, une lettre personnelle au chef de l'Autorité autonome. Le contenu n'en a pas été dévoilé mais selon la *Voix de la Palestine*, organe officiel de l'administration autonome, M. Clinton appelle M. Arafat à la *« patience »*.

Patrice Claude

Le sommet d'Helsinki aura lieu malgré l'opération du genou de M. Clinton

MOSCOU. Prévu à Helsinki et non aux Etats-Unis parce que la santé de Boris Eltsine lui interdit les longs voyages en avion, le sommet des 19 et 20 mars réunira deux convalescents : après une chute dans un escalier, Bill Clinton a subi, vendredi 14 mars, une opération du genou, dont il mettra longtemps à se remettre, mais qui ne l'empêchera pas de se rendre en Finlande.

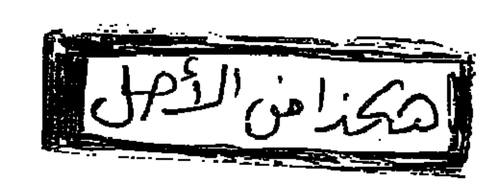
« Nous pourrions ne pas tomber d'accord sur la question de l'OTAN. Il ne faudrait pas en faire une tragédie », a déclaré Boris Eltsine en recevant, le même jour, les responsables des médias russes à Moscou. Prévoyant le *« plus difficile des sommets russo-américains »* de sa carrière, Boris Eltsine a promis de ne laisser aucune des Républiques de l'ex-URSS rejoindre l'OTAN, faisant ainsi remonter les enchères à la veille de la rencontre. – (*Corresp.*)

Un journaliste turc a été condamné à dix mois de prison avec sursis

ISTANBUL. Le journaliste turc Ertugrul Kurkcu a été condamné, vendredi 14 mars à Istanbul, à dix mois de prison avec sursis pour avoir *« diffamé et insulté les forces de l'ordre »* en traduisant un rapport de Human Rights Watch sur la répression de la rébellion kurde en Turquie. La cour a également ordonné la saisie du rapport et condamné l'éditeur turc, Mme Ayse Zarakoglu, à une amende symbolique de 12 dollars. Le rapport affirme que les armes de l'OTAN, notamment celles fournies par les Etats-Unis, jouent un rôle-clé dans des violations des règles de guerre par les forces de sécurité turques, notamment contre les civils dans l'est et le sud-est anatoliens à majorité kurde. Une *« qualification générale »* des membres du département des opérations spéciales de la police de *« chiens brutaux »* dans le rapport constituait l'*« insulte »* aux forces de l'ordre incriminées, selon le juge. Ces propos avaient été attribués à un diplomate américain basé en Turquie et cité sous le couvert de l'anonymat. – (*AFP*)

La France annonce un procès par contumace dans l'affaire UTA

NEW YORK (Nations unies). Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé à l'unanimité, vendredi 14 mars, de reconduire les sanctions contre la Libye, accusée d'avoir organisé les attentats meurtriers contre un DC-10 de l'UTA et un Boeing de la Panam. Le président en exercice du Conseil, Zbigniew Wlosowisz, a ajouté que *« la Libye doit se conformer à toutes les demandes internationales et arrêter de violer les sanctions »*. Tripoli ne s'est toujours pas conformé à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité lui enjoignant de livrer à la justice américaine ou britannique deux de ses citoyens, suspects dans l'attentat contre la Panam. Lors des consultations du Conseil, le représentant adjoint de la France a annoncé que son pays venait d'informer les familles des victimes de la *« clôture du dossier d'instruction »* dans l'affaire UTA. Selon la délégation française à l'ONU, *« ces facteurs ont permis au juge de parfaire son enquête et d'ouvrir la voie à un procès par contumace en l'absence des six suspects »*. Le représentant de la France a précisé que *« le verdict, quel qu'il soit, devra être appliqué »*. – (*Corresp.*)



MÉMOIRE Accusées depuis plusieurs mois d'avoir recyclé l'or pillé par les nazis en Europe et de s'être approprié les avoirs des victimes de la Shoah, les banques suisses ne sont plus seules sur la sellette. Comme leurs homologues helvétiques, les établissements bancaires français ont également perdu toute trace des comptes individuels, bloqués dans un premier temps en 1941 et tombés ensuite en déshérence, qui appartenaient aux victimes du génocide. ● UNE LÉGISLATION, datant de 1966 et renforcée en 1977, oblige pourtant les banques à verser à l'Etat les fonds figurant sur ces comptes. ● LE GOUVERNEMENT a annoncé, en janvier, la constitution d'un groupe de travail sur la confiscation des biens juifs pendant l'Occupation. Présidé par Jean Matteoli, il sera mis en place dans une quinzaine de jours. *(Lire aussi notre éditorial p. 11.)*

Les banques françaises ont conservé des comptes des victimes du génocide

A l'image de leurs homologues suisses, les établissements français ont perdu la trace des fonds en déshérence ayant appartenu à des juifs morts en déportation. Le groupe de travail annoncé par le premier ministre va être mis en place dans une quinzaine de jours

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, à la suite de révélations faites par le Congrès juif mondial et le sénateur américain Alfonso d'Amato en s'appuyant sur des archives de la CIA, les banques suisses sont mises en accusation. On leur reproche à la fois d'avoir recyclé l'or pillé par les nazis un peu partout en Europe et de s'être approprié au fil du temps les avoirs des victimes de la Shoah.

Il serait faux de croire que ce dernier comportement a été seulement celui des établissements bancaires helvétiques. Les banques françaises aussi ont perdu toute trace des comptes individuels, bloqués dans un premier temps en 1941 et tombés ensuite en déshérence, qui appartenaient aux victimes de l'holocauste. Ces comptes ont disparu sans laisser de trace, absorbés dans l'indifférence générale par la grande machine bureaucratique des réseaux bancaires publics ou privés.

Faute, jusqu'en 1966, de législation les y contraignant, les banques n'ont jamais transféré ces fonds à la Caisse des dépôts et consignations. Une loi antérieure, dite de prescription trentenaire, oblige également les établissements bancaires français à remettre, justement au bout de trente ans, les comptes dits de main-morte aux Domaines, c'est-à-dire à l'Etat.

Mais aucune trace administrative ne prouve qu'au milieu des années 70 de tels transferts spontanés ont eu lieu. L'administration des Domaines n'a même jamais reçu des banques des versements annuels supérieurs à quelques dizaines de millions de francs. Or, les sommes et la valeur des titres restant après guerre sur des comptes en déshérence représentent, selon les évaluations partielles existantes, plus d'1 milliard de francs d'aujourd'hui.

A l'instar des avoirs déposés en Suisse, il est difficile de mesurer l'importance des fonds disparus dans le grand trou noir des comptabilités bancaires françaises. L'évaluation disponible la plus précise a été faite en 1951 par une commission du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), composée d'une dizaine personnes, et qui était appointée par le ministère des finances. Elle avait ainsi obtenu l'autorisation de travailler sur les archives du Commissariat général aux questions juives créé par Vichy et du bureau des restitutions ouvert après-guerre.

Deux rapports successifs ont été rendus les 17 septembre et 31 décembre 1951 à partir du dépouillement de 14 000 dossiers sur un total évalué d'abord le 17 septembre à 27 000, puis le 31 décembre à 57 000. Le rapport gouvernemental de 1949 sur les spoliations et les restitutions fait aussi allusion à ces biens en déshérence : *« Un problème reste posé par les successions juives non réclamées. Dans le seul département de la Seine, elles sont au nombre de 3 000 environ. Elles correspondent à autant de familles déportées et entièrement exterminées. Un texte est actuellement en préparation concernant la dévolution de ces biens »*. Mais ce texte n'a jamais vu le jour.

Selon les études de 1951, les avoirs en déshérence les plus importants se trouvent sur les 3 209 comptes de dépôts à l'abandon étudiés par la commission, sur un total évalué à 13 000, et sur 1 534 comptes-titres sur un total de 2 054. Pour ces deux catégories de comptes, les sommes considérées comme étant en déshérence *« sous réserve de restitutions non signalées »*, précise la commission, font apparaître un total de 2,41 milliards. Plus de 2,27 milliards proviennent de portefeuilles de titres qui sont enregistrés à leur valeur de 1941, soit plus d'1 milliard de francs actuels. Les comptes de dépôt étudiés représentent pour leur part 144 millions de 1941. La commission souligne que *« cette somme représente moins de 25 % de toutes les sommes bloquées pour lesquelles les éléments nous manquent. La somme globale doit être sensiblement supérieure »*.

COÏNCIDENCE

En comparaison, les évaluations des autres biens en déshérence (immobilier, fonds de commerce, consignations à la Caisse des dépôts) font ressortir des sommes bien plus faibles, inférieures pour les dossiers étudiés à 40 millions. Mais la commission n'a pas pu aller au bout de l'inventaire. Les crédits lui ont été coupés au début de l'année 1952. Coïncidence, peu de temps auparavant, elle avait demandé la levée du secret bancaire.

Contrairement à la législation actuelle, les banques n'étaient pas tenues alors de transférer au bout de dix ans d'inactivité les comptes à la Caisse des dépôts, cette dernière les apportant au bout de vingt ans à l'Etat. Une législation incitant les établissements à transférer les comptes-titres existe depuis le 24 juillet 1966 et pour les comptes de dépôts depuis le 3 janvier 1977. La loi de 1977 précise que les *« établissements dépositaires de sommes et de valeurs sont autorisés à clôturer les comptes qu'ils tiennent lorsque les dépôts et avoirs inscrits à ces comptes n'ont fait l'objet de la part des ayants-droit, d'aucune opération ou réclamation depuis dix années »*. Les avoirs peuvent alors être déposés à la Caisse des dépôts. Mais depuis 1966, un seul compte-titre en déshérence a été transféré par une banque à la Caisse des dépôts !

A la Banque de France et au Crédit lyonnais qui, selon l'étude partielle de 1951, détenaient respectivement 156 et 476 comptes de dépôts en déshérence et 145 et 231 comptes-titres laissés à l'abandon, aucune trace de ces comptes n'a été retrouvée à ce jour dans les archives. Pas de trace non plus de recherche de clients ou d'ayants-droit. Il est vrai que les banques ne sont pas tenues de retrouver les héritiers des titulaires de comptes et que de telles recherches sur des familles brisées et dispersées par la guerre étaient complexes.

Les comptes appartenant aux juifs ont été bloqués après la publication le 28 mai 1941 d'une ordonnance par l'administration militaire allemande. *« Il a suffi que l'organe allemand chargé de la surveillance des banques avertisse l'Union syndicale des banquiers que l'ordonnance du 28 mai 1941 allait être rendue pour que les adhérents de cette union dûment alertés, refusent aux juifs toutes opérations sur leurs avoirs »*, souligne le rapport gouvernemental de 1949 sur les spoliations. Certains comptes bloqués ont même été amputés de 50 % de leur solde en 1942 afin de payer l'amende d'1 milliard de francs infligée par l'occupant allemand à la communauté juive. Les sommes ont été alors consignées à la Caisse des dépôts.

Les comptes bloqués dans toutes les banques françaises ont été réactivés, en tout cas une partie d'entre eux, à la Libération. D'autres ne l'ont jamais été puisque leurs détenteurs étaient morts et que leurs héritiers avaient disparu ou n'avaient pas la possibilité de les rechercher. Des comptes de titres ou de dépôts se sont ainsi retrouvés à l'abandon dans la totalité des établissements bancaires français.

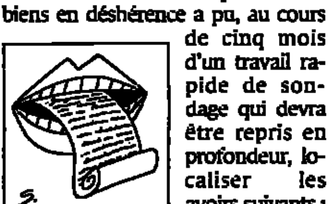
Si la volonté de retrouver d'éventuels ayants droit n'apparaît nulle part, il n'y a aussi aucune trace d'une décision volontaire de s'approprier les fonds et les titres en déshérence. *« Ces comptes à l'abandon n'ont pas semblé poser le moindre problème à qui que ce soit »*, souligne le responsable des archives historiques d'une banque. Sans la polémique sur le rôle des banques suisses, il est probable que personne ne se serait jamais intéressé à cette question.

Eric Leser

« Quelques centaines d'immeubles dont cinq très importants »

Voici des extraits du rapport du 31 décembre 1951 de la commission sur les biens juifs en déshérence :

« La commission d'enquête sur les biens en déshérence a pu, au cours de cinq mois d'un travail rapide de sondage qui devra être repris en profondeur, localiser les avoirs suivants :



VERBATIM

» Quelques centaines d'immeubles dont cinq très importants au centre de la ville [de Paris]. Il y a en outre des dépôts pour une somme de 23,5 millions de francs.

» Réparties entre diverses banques et la Caisse des dépôts et consignations pour l'industrie du film et du cinéma, des créances pour 4,5 millions de francs. Pour le moyen commerce *[des créances pour]* 10 millions de francs. Pour les banques et assurances *[des créances pour]* 10 millions de francs ; 3 209 comptes en banque individuels bloqués pour 144 millions de francs ; 1 534 comptes actions bloqués dans diverses banques pour 2,3 milliards de francs. Au total, 2,42 milliards de francs.

» Ce total représente le dépouillement de près de 10 000 dossiers. A ce chiffre vient s'ajouter le total résultant du dépouillement de 4 200 dossiers environ de petits commerces pour une somme de 50 millions de francs environ.

» Il reste encore près de 15 000 dossiers parisiens à examiner dans les catégories suivantes : peaux et cuirs, meubles et confection, qui promettent des récupérations intéressantes. A part cela, il reste 30 000 dossiers de province à examiner... »

Selon l'AFB, les établissements « ont respecté la loi »

LES BANQUES FRANÇAISES, la Caisse des dépôts et consignations et la Banque de France cherchent à retrouver la trace de comptes dans des archives vieilles de cinquante-cinq ans, incomplètes dans le meilleur des cas, et la plupart du temps détruites ou disparues. La tâche est d'autant plus difficile que faute de place, d'obligation légale et d'intérêt, la quasi-totalité des banques commerciales détruisent tous les dix ans les extraits de comptes et les relevés de mouvements commerciaux. Elles ont en outre converti une partie de leurs documents papier en documents informatiques.

L'Association française des banques (AFB), l'organe politique des banques françaises, souligne que, dans cette affaire, *« les banques françaises ont respecté la loi »*. L'AFB ajoute : *« S'il s'avère qu'il existe encore des comptes en déshérence dans les banques, ces dernières mèneront des recherches. »* Elles ont d'ailleurs commencé, à l'image du Crédit lyonnais, qui explique lui aussi avoir respecté la loi et avoir confié récemment à son service d'archives historiques la tâche de *« remonter le temps et de trouver la trace de comptes à l'abandon, s'il en existe »*. Pour montrer la difficulté du travail à mener, le Crédit lyonnais souligne que ses archives papier s'étalent sur quatre-vingt-dix kilomètres linéaires.

« TOUTES LES RECHERCHES NÉCESSAIRES »

La Banque de France indique pour sa part que, *« concernant le sort réservé aux biens qui ont fait l'objet de mesures de blocage pendant la dernière guerre, le contrôle général de la Banque de France, en liaison étroite avec le groupe de travail mis en place par le premier ministre, est chargé de procéder à toutes les recherches nécessaires »*.

La BNP, de son côté, a confié à Jacques-Henri Wahl, son ancien vice-président et responsable de la déontologie de l'établissement, la mission de coordonner les recherches de comptes en déshérence.

Enfin, il faut souligner qu'à la Caisse des dépôts une équipe de plusieurs personnes, mêlant des banquiers et des historiens, travaille depuis deux ans sur les biens juifs en déshérence. Il ne s'agit pas de comptes bancaires, mais des consignations administratives effectuées, pendant la guerre, d'entreprises et de commerces appartenant à des juifs. Sur un total de 20 000 dossiers, la Caisse a réussi à en reconstituer 3 000 à ce jour.

E. L.

Le mystérieux « trésor » des avoués du barreau de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondant

La commission sur la spoliation des biens juifs réussira-t-elle là où la justice a échoué ? C'est ce que l'on espère à Bordeaux, où l'on s'interroge depuis 1984 sur l'origine du « trésor des avoués ». Un compte de 450 000 francs, sur lequel avaient transité des sommes importantes, avait été découvert fortuitement, en 1984, à l'occasion du règlement d'un litige immobilier. Un chèque avait été tiré sur un compte du Crédit lyonnais au nom de la chambre départementale des avoués, dissoute depuis... 1972. L'affaire avait pendant plusieurs années empoisonné la vie du barreau bordelais sans que l'on arrive à déterminer l'origine des fonds et à qui ils bénéficiaient. Elle avait finalement été réglée en famille, sans que l'on ait pu trouver le fin mot de l'histoire et les noms des bénéficiaires.

Il s'agissait, selon les anciens avoués, d'un compte séquestre constitué par des fonds consignés lors de ventes et jamais réclamés par certains clients. Il aurait servi à aider les avoués dans le besoin ou leurs veuves. Il pourrait bien, selon Michel Slitinsky, juif rescapé de la rafle de 1942 à Bordeaux, à l'origine de l'inculpation de Maurice Papon pour crime contre l'humanité, trouver son origine dans la vente de biens juifs. Cette hypothèse avait été émise en 1987 sans que la justice paraisse s'en émouvoir outre mesure. Michel Slitinsky l'avait reprise à la fin de l'année dernière, en demandant au parquet de Bordeaux la réouverture d'une enquête sur l'origine de ces fonds.

« Il apparaît qu'aucune accusation ne peut être légitimement portée contre les anciens avoués du département », lui a répondu le procureur général de la cour d'appel de Bordeaux dans une lettre rendue publique mardi 11 mars. Mais, après avoir évoqué *« l'impossibilité de procéder à des investigations au regard des règles de prescription tant civiles que pénales »*, le procureur écrivait qu'il semblait *« utile que des vérifications soient effectuées auprès des archives tant de la Caisse des dépôts et consignations que de la Conservation des hypothèques »*.

« ON LEUR A TOUT PRIS »

Cette réaction étonne dans les couloirs du palais de justice de Bordeaux, car la question posée par Michel Slitinsky est très différente de celle posée en 1987. La justice s'était alors contentée de dire qu'il ne s'agissait pas d'un compte séquestre, sans aller plus loin. Cette fois, le procureur suggère que la commission fasse ce que la justice n'avait osé entreprendre il y a dix ans.

Michel Slitinsky souhaite notamment accéder aux archives de la Caisse des dépôts, qui a drainé l'ensemble des avoirs juifs et des dernières spolations : *« C'est pour nous un problème important. Les victimes des cinq premiers convois partis de Mérignac ont été rançonnées. On leur a tout pris. Bijoux, argent, jusqu'aux pièces de monnaie que les enfants avaient sur eux. Nous voulons savoir ce que tout cela est devenu. »*

Pierre Cherruau

Un groupe de travail est en cours de constitution

JACQUES CHIRAC a été le premier président de la République à reconnaître la responsabilité de la France dans le martyre subi par les juifs durant l'Occupation. Le 16 juillet 1995 à l'occasion de l'anniversaire de la rafle du Vel'd'hiv', il a parlé de *« faute collective »* et de *« dette imprescriptible »*. Alain Juppé a donc pu, au début de la polémique sur la « disparition » des biens juifs pendant la guerre annoncer, le 25 janvier devant le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), la création d'un groupe de travail *« sur l'évaluation de l'ampleur des spoliations, le sort qui a été réservé aux biens spoliés, la localisation actuelle de ces biens et leur situation juridique »*. Le 5 février, le premier ministrenommait à la présidence de ce groupe Jean Matteoli, président de la Fondation de la Résistance.

La constitution du groupe lui-même a pris du retard, M. Juppé tenant à ce qu'il soit incontestable, mais réduit pour permettre son efficacité. M. Matteoli a été chargé de faire des propositions après concertation avec Jean Kahn, ancien président du CRIF, et avec Henri Hajdenberg, l'actuel président. Il est acquis que la vice-présidence sera confiée à Adolphe Steg, professeur de médecine et président de l'Alliance israélite universelle. Il comprendra dix membres (magistrats, historiens, diplomates et avocats). Son secrétariat sera assuré par un membre du Conseil d'Etat qui aura comme adjoint un magistrat de l'ordre judiciaire. Des correspondants seront mis aussi à sa disposition dans toutes les grandes administrations. L'hôtel Matignon assure que les nominations officielles devraient intervenir dans une quinzaine de jours.

Le ministère des finances paye des secrétaires ou des chauffeurs à d'anciens titulaires

Seuls les anciens chefs de l'Etat ou du gouvernement ont théoriquement droit à ces avantages

Une note du directeur du personnel du ministère des finances *révèle que l'Etat paye les* chauffeurs ou les secrétaires de certaines personnalités politiques. En bénéficient ainsi, Alain *Madelin et Henri Emmanuelli, qui furent* membres du gouvernement, mais aussi Maurice Blin, ancien rapporteur du budget au Sénat, et *Georges* Abadie, membre du Conseil constitutionnel.

C'EST UNE TRADITION de la République : elle accorde quelques facilités à ceux qui l'ont servie dans les plus hautes fonctions de l'Etat. L'usage veut ainsi qu'un haut fonctionnaire, deux secrétaires et un chauffeur soient mis à la disposition des anciens chefs de l'Etat. Quant aux anciens premiers ministres, ils ont droit à une voiture avec chauffeur.

Les anciens ministres ou secrétaires d'Etat, eux, n'ont rien quand ils perdent leur portefeuille. Lors de la cérémonie de passation des pouvoirs, en 1993, le ministre délégué au budget, Martin Malvy, s'apprêtait ainsi à rentrer en métro chez lui quand son successeur, Nicolas Sarkozy, lui a proposé de le faire raccompagner.

Officiellement donc, anciens ministres ou secrétaires d'Etat ne bénéficient de rien... En tout cas officiellement. Car, officieusement, il arrive que le ministère des finances se montre plutôt généreux. Une note en date du 15 janvier 1996, rédigée par le directeur du personnel de Bercy, Philippe Pavini, à l'attention du ministre Jean Arthuis, permet de s'en faire une idée.

Un *« principe coutumier »* existe en effet. Ce haut fonctionnaire le rappelle ainsi : *« Le ministère – à la demande de son ministre – réserve parfois à certaines personnalités ayant exercé de hautes responsabilités au ministère de l'économie et des finances (...) la possibilité de continuer, si elles en expriment le souhait, à s'attacher les services d'un agent ».* Sa note ajoute : *« C'est ainsi qu'en 1995 les différents ministres qui ont occupé des fonctions au sein du département »* ont pu en profiter. *« De même que M. Sarkozy a pu, après son départ, conserver auprès de lui un maître-d'hôtel du ministère, M. Alain Madelin et Mme Christine Chauvet, secrétaire d'Etat au commerce extérieur dans le premier gouvernement de M. Juppé, bénéficient respectivement, depuis le mois de septembre dernier* [1995], *de mise à disposition d'un chauffeur et d'une secrétaire pour le premier et d'un conducteur automobile pour la seconde. »* Dans l'entourage de M. Sarkozy, on reconnaît les faits, mais on souligne que le maître-d'hôtel en question a rapidement cessé d'être rémunéré par le ministère des finances pour l'être par la ville de Neuilly-sur-Seine, dont M. Sarkozy est maire. Dans le cas de Mme Chauvet, on affirme que c'est vraisemblablement par erreur que celle-ci est mentionnée dans cette note, ce qui est confirmé par Bercy. En revanche, pour M. Madelin, les faits sont confirmés : le ministère des finances admet que les deux mises à disposition dont le responsable d'Idées-Action bénéficie sont toujours actuellement effectives. Dans le cas du chauffeur, la note précise que la mise à disposition a fait l'objet d'un accord, non pas écrit, comme pour les autres personnalités, mais seulement *« oral »*.

Dans la liste des personnalités qui disposent d'un chauffeur mis à leur disposition à cette époque par Bercy, on relève le nom de Georges Abadie. Ancien préfet, membre du Conseil constitutionnel, proche de Michel Charasse, il bénéficie de cet avantage depuis 1992, à une époque où ce dernier était ministre du budget.

Dans la liste des personnels de secrétariat mis à la disposition d'une personnalité, on relève de même les noms de bénéficiaires qui ne sont pas inattendus, tels Valéry Giscard d'Estaing, qui dispose de deux secrétaires, et Raymond Barre. Figure aussi celui de Maurice Blin, sénateur centriste des Ardennes et ancien rapporteur général du budget au Sénat. Henri Emmanuelli, ancien secrétaire d'Etat au budget, a droit aussi à une secrétaire payée par son ancien ministère. Il en est de même pour Manuel Escutia, qui fut député socialiste de Paris de 1981 à 1986. Aprés avoir présidé de 1086 à 1989 la Caisse nationale des banques, il a été conseiller à Bercy de Pierre Bérégovoy et de Michel Charasse : depuis 1993, il est ingénieur général de l'équipement, et le ministère des finances déclare qu'il assure des missions pour lui.

A Bercy, on est assez embarrassé par cette affaire. En guise d'excuse, on fait observer qu'il s'agit d'*« une tradition de courtoisie »* qui serait entrée en vigueur, au ministère, à l'époque d'Antoine Pinay. On assure cependant que M. Arthuis a la ferme intention de mettre de l'ordre dans ces pratiques. On en veut pour preuve qu'il a récemment demandé un recensement précis des mises à disposition et qu'une procédure de réexamen est en cours. Dans l'entourage de M. Arthuis, on assure même que, *« éventuellement »*, la procédure de réexamen pourrait conduire le ministère à adresser des *« facturations »* à certains bénéficiaires.

Laurent Mauduit

Jean Arthuis veut moderniser le Trésor

Dans une interview au *Point* du 15 mars, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, estime que deux problèmes se posent à Bercy : le pantouflage et le contrôle par l'Etat des sociétés publiques. Il rappelle qu'une commission de déontologie délivre des autorisations de départ dans le secteur privé. Il estime que la publicité de ses avis devrait être plus grande. Il juge que la commission devrait se prononcer aussi sur les retours dans la fonction publique, ces derniers ne devant pas constituer *« une session de rattrapage pour ceux qui ont échoué ailleurs »*.

M. Arthuis veut en outre instruire le procès de l'économie mixte, et promet d'engager des poursuites pénales dans l'affaire du Gan. Pour éviter que d'autres dysfonctionnements ne se produisent, il souhaite mettre en place, au sein du Trésor, avant l'été, un service qui serait chargé de l'exercice de la fonction d'Etat comme actionnaire, *« où les administrateurs ne seraient plus les régulateurs »*.

Mme Lepage et Mme Tissot se disputent une circonscription à Paris

Chacune des candidates pose problème

JEAN TIBERI serait ravi d'accéder au souhait de Corinne Lepage, ministre de l'environnement : obtenir une circonscription législative à Paris. Or une éventualité se présente. Alain Devaquet, député RPR d'une circonscription à cheval sur les onzième et douzième arrondissements de la capitale, et conseiller officieux à l'Elysée, a décidé de ne pas se représenter. Toutefois cette place est aussi guignée par Claude-Annick Tissot, adjoint RPR au maire de Paris et vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France. De plus, l'UDF revendique ce siège laissé libre au nom d'un meilleur équilibre au sein de la majorité parisienne.

Le maire de Paris, qui est aussi le secrétaire fédéral du mouvement chiraquien dans la capitale, a reconnu, vendredi 14 mars, accueillir avec intérêt la candidature de Mme Lepage, dont celle-ci lui avait fait part la veille. Depuis deux ans, le ministre de l'environnement et le maire de Paris ont à plusieurs reprises fait front commun sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Pourtant, cette candidature du ministre de l'environnement soulève quelques difficultés. Elle n'appartient à aucun parti politique et vient d'être désavouée par Alain Juppé, premier ministre et président du RPR, dans le dossier Superphénix (*Le Monde* du 15 mars). Or, comme elle l'avait laissé entendre dans nos colonnes (*Le Monde du 5 mars*), Mme Lepage avait mis dans la balance sa démission, excédée, en outre, par la fronde de certains députés de la majorité contre le code de l'environnement. Il lui serait donc difficile, si elle mettait sa menace à exécution, de solliciter le soutien électoral du RPR. Mais il est vrai qu'elle est une pièce essentielle du « pôle écolo-sociétal » que la formation néogaulliste cherche à constituer en vue des élections législatives et régionales.

CAMOUFLET ET HOSTILITÉS

L'autre candidate possible, Mme Tissot, s'est manifestée par médias interposés. Jeune, militante valeureuse, chiraquienne de toujours, elle pourrait présenter un profil idéal, en plein débat sur la place des femmes en politique. A l'origine de la polémique sur l'attribution des marchés des lycées d'Ile-de-France, elle s'est fait de farouches ennemis au RPR, à commencer par Michel Giraud, président du conseil régional et ancien ministre d'Edouard Balladur. La volumineuse revue de presse consacrée à l'affaire des marchés est opportunément parvenue à l'Elysée et à Matignon. L'investir serait infliger un camouflet à M. Giraud et engager les hostilités avec l'UDF.

Bernard Lehideux (UDF-PR), premier vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, qui siège à la commission d'investitures, estime qu'*« elle ne présente aucune qualité, ni politique, ni personnelle, pour incarner une candidature d'union »*. Il reste que le siège de M. Devaquet est un de ceux où la victoire de la droite n'est pas forcément acquise.

Pascale Sauvage

La crise dans la fonction publique paralyse la Réunion

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre correspondant

Le sénateur centriste Pierre Lagourgue aura fort à faire pour tenter de surmonter la crise qui paralyse la Réunion depuis une huitaine de jours. Chargé, jeudi 13 mars, par le gouvernement, d'une mission de conciliation, il devait regagner l'île samedi et engager, à partir de lundi 17, des rencontres avec les syndicats de fonctionnaires qui dénoncent le projet de réforme du mode de rémunération des agents de la fonction publique de la Réunion.

Au terme d'une semaine marquée par un mouvement de grève illimité, qui bloque les principaux services de l'Etat sur l'île et en particulier le monde de l'éducation et de l'université, les manifestations se sont poursuivies ces derniers jours.

« On n'a jamais vu ça », note un policier des renseignements généraux qui a renoncé à compter le nombre des manifestants qui affluaient de toutes parts, jeudi 13 mars, vers le point névralgique que constitue le monument aux morts de Saint-Denis, au carrefour de plusieurs administrations. A droite, la mairie de Saint-Denis et le conservatoire national de région ; à gauche, les locaux de la chambre de commerce et d'industrie. Un peu en contrebas, un immeuble en forme de « U » qui abrite la direction financière du conseil général de la Réunion, le secrétariat général aux affaires économiques de la préfecture, des annexes du rectorat, ainsi que le siège du tribunal administratif.

Cette cour intérieure, occupée depuis le 11 mars, a été baptisée symboliquement *« la Bastille »*. Chaque arrivée d'un groupe de grévistes – les postiers, les employés de l'ANPE ou de l'équipement – est ponctuée des cris maintenant habituels de la foule : *« Tous ensemble, tous ensemble, aucune négociation »*. Parée de banderoles et de drapeaux, la *« Bastille »* tient bon. Vendredi, ce sont à nouveau quelque cinq mille personnes qui ont envahi le centre de Saint-Denis.

LES ÉLUS LOCAUX CONSPUÉS

Depuis une semaine, les manifestants demandent la démission du préfet. Les élus, en particulier la présidente (div.d.) du conseil régional, Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargée de la francophonie, et le sénateur communiste Paul Vergès, sont conspués. La rupture entre les manifestants et les représentants du peuple est profonde. *« Si les élus locaux s'étaient distingués, ces dernières années, par leur intégrité, peut-être aurions-nous pu entreprendre avec eux une vraie réforme à la Réunion »*, souligne un instituteur proche de la gauche locale.

Un autre remarque qu'au moment où Mme Sudre se dit favorable à la suppression de *la surrémunération pour les nouveaux fonctionnaires*, elle n'a pas hésité à octroyer une hausse de salaire de 50 % à son époux, Camille Sudre, qui travaille à ses côtés à la présidence du conseil régional. Fonctionnaires et étudiants reprochent aux élus locaux de vouloir les *« plumer »*, alors que certains d'entre eux ont été impliqués dans des affaires politico-financières.

Surprise par l'ampleur des manifestations, la classe politique se tait ou demande au gouvernement de retirer sa proposition de réduire la surrémunération des fonctionnaires pour favoriser les créations d'emplois. Un après l'autre, les maires font parvenir des messages en ce sens à l'intersyndicale et aux étudiants. En annonçant ses propositions, le 28 février à Saint-Denis à l'occasion des assises locales du développement (*Le Monde* du 8 mars), le ministre délégué à l'outre-mer ne se doutait pas qu'il allait ouvrir une crise majeure dans le département.

Soutenu par la quasi-totalité des élus locaux, M. de Peretti était persuadé que les anciens fonctionnaires se contenteraient du maintien de leurs *« avantages acquis »* et que les étudiants, futurs fonctionnaires pour certains d'entre eux, accepteraient le principe d'avoir un travail, fût-ce à des conditions salariales moins avantageuses que leurs aînés. Il n'en a rien été.

Le conciliateur choisi, le sénateur Pierre Lagourgue, est lui-même réputé pour sa méfiance vis-à-vis du ministère des finances. En février 1996 à Paris, lors des assises de l'égalité sociale, il avait déclaré : *« Je voudrais éviter le mauvais coup qui se prépare. On ne peut pas croire en la sincérité de l'Etat. »*

Alix Dijoux

Philippe Séguin annule une visite à Bonn

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Philippe Séguin (RPR), a annulé, vendredi 14 mars, la visite qu'il devait effectuer à Bonn, lundi 17 mars, après avoir appris que le Bundestag décidait de reporter *sine die* la signature d'un accord créant une nouvelle instance de coopération entre les deux Assemblées. La décision du Bundestag est *« totalement incompréhensible »*, précisait, vendredi, l'entourage de M. Séguin. Le projet était en cours depuis plus d'un an, et la présidente du Bundestag, Rita Suessmuth, avait donné son *« accord par écrit »* pour la signature officielle.

Mais un porte-parole du Bundestag, Eduard Moser, a annoncé, le 14 mars : *« Les parlementaires allemands ont besoin de consultations supplémentaires »*, et *« Aucune nouvelle date n'avait encore été arrêtée. »* De source parlementaire allemande, il semble que les députés des Unions chrétiennes du chancelier Helmut Kohl (CDU et CSU) et de son allié libéral FDP aient estimé ne pas avoir été suffisamment associés à la préparation de l'accord.

L'autoroute Annemasse-Thonon contestée au Conseil d'Etat

LE DÉCRET du 6 mai 1995 déclarant d'utilité publique l'autoroute A-400, d'Annemasse à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), dite « transchablaisienne », pourrait être annulé, si le Conseil d'Etat suit les conclusions prononcées, vendredi 14 mars, par le commissaire du gouvernement, Martine Denis-Linton, qui examinait les recours introduits par des associations et des communes (*Le Monde* du 7 février). Cette recommandation d'annulation, qui constitue une première concernant une infrastructure autoroutière, rejoint l'avis de la commission d'enquête publique, dont Edouard Balladur, alors premier ministre, n'avait pas tenu compte. *« Nous croyons que la liaison Annemasse-Thonon, compte tenu de son coût élevé, de la faiblesse du trafic attendu aussi bien que de l'existence d'un projet alternatif consistant à achever de réaliser une route à deux fois deux voies, ne présente pas un caractère d'utilité publique »*, a souligné Mme Denis-Linton.

DÉPÊCHES

■ **EMPLOI : le premier ministre a déclaré**, vendredi 14 mars, à Bordeaux, que la loi de Robien sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est *« une opération positive »*, puisque *« le coût d'allègement des charges sociales pris en charge par la collectivité »* est moins élevé que celui d'*« un chômeur »*.

■ **CADRES TERRITORIAUX : la *Lettre du cadre territorial* appelle les employés des mairies du Front national à** *« désobéir »* ou à *« partir »*, dans sa livraison du mois de mars. Claude Mauves, directeur de la publication, s'étonne qu'*« aucune association de hauts fonctionnaires de l'Etat ou de préfets »* n'ait dénoncé l'attitude de Jean-Charles Marchiani, préfet du Var, notamment lors de la fermeture du centre national de Châteauvallon.

■ **SYNDICATS : plusieurs syndicats**, la CFDT, l'UNSA, la FSU et la CGT ont appelé, vendredi 14 mars, à Strasbourg, leurs militants à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour combattre l'idéologie du Front national, qui doit tenir son congrès dans la capitale alsacienne, du 29 au 31 mars. Ils ont reçu le soutien de la confédération des syndicats allemands (DGB).

■ ***VAL-D'OISE* : François Scellier (UDF-rad), maire et conseiller général** du canton de Saint-Gratien, a été élu président du conseil général du Val-d'Oise, vendredi 14 mars, en remplacement de Jean-Philippe Lachenaud (UDF-PR), démissionnaire pour raisons personnelles. – *(Corresp.)*

Le gouvernement va légèrement accroître les aides aux familles

LE PREMIER MINISTRE, réunit, lundi 17 mars, à Matignon, une conférence sur la famille. Alain Juppé va, à cette occasion, soumettre aux partenaires sociaux, aux associations et aux représentants du Parlement et des collectivités locales une série de propositions destinées à améliorer – à la marge – les aides apportées aux familles. Ces mesures, très en deçà des exigences du mouvement familial, ne devraient pas entraîner d'alourdissement important des charges de la Caisse nationale des allocations familiales, dont le déficit risque d'atteindre 8,7 milliards de francs fin 1997.

Le gouvernement a, notamment, l'intention de prolonger de dix-huit à dix-neuf ans, au 1er janvier 1998, le versement des allocations familiales pour certaines familles qui voyaient cette prestation supprimée dès dix-huit ans. Il n'a pas l'intention de durcir les conditions d'attribution de l'allocation parentale d'éducation, ouverte depuis 1994 dès le deuxième enfant. Cette prestation (2 990 francs par mois pour un salarié cessant de travailler, 1 978 francs pour un mi-temps) a connu un énorme succès : le ministère des affaires sociales estime qu'au rythme actuel 550 000 ménages en bénéficieront fin 1997. Entre 1994 et 1997, le montant des aides à la petite enfance (garde d'enfants à domicile, nourrices, allocation parentale) est passé de 10,5 à 25 milliards de francs.

ASSOUPLISSEMENT

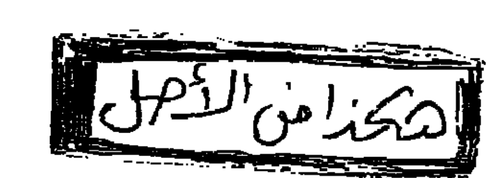
Pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale – l'un des thèmes centraux de la conférence –, le gouvernement souhaite que patronat et syndicats assouplissent le congé parental (trois ans au maximum), qui est actuellement réservé aux parents ayant des enfants de moins de trois ans. Le premier ministre voudrait qu'il soit étendu à ceux qui ont des enfants plus âgés, des adolescents par exemple.

De plus, dans le cadre existant du temps partiel annualisé, M. Juppé souhaite que les salariés puissent concentrer la réduction de leur durée du travail sur les périodes de congés scolaires. Pour inciter les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé à prendre un emploi, il devrait annoncer le maintien de cette aide pendant quelques mois quand ces personnes ont trouvé du travail ou une formation. Le gouvernement veut généraliser le chèque-vacances, financé par les comités d'entreprise, notamment dans les entreprises où il n'y a pas de CE.

L'amélioration des aides au logement, une revendication forte des mouvements familiaux, sera aussi abordée lors de la conférence. Les pouvoirs publics souhaitent en simplifier les barèmes. Pour deux foyers ayant la même composition et les mêmes revenus, ces aides peuvent, en effet, être différentes selon qu'ils vivent en HLM ou en logement privé. Le ministre délégué au logement devrait d'abord unifier le barème de l'aide personnalisée au logement, puis étendre cette unification au barème de l'allocation de logement à caractère familial, indique-t-on au gouvernement.

La conférence *« ne doit pas se terminer par un enterrement de première classe »*, a prévenu, vendredi 14 mars, le président de l'Union nationale des associations familiales. Hubert Brin attend des *« signes forts »*, l'annonce de *« décisions et d'orientations prioritaires »* et la *« mise en œuvre d'une loi d'orientation sur la famille »*. Plus critique, Familles de France se dit sans illusion sur les résultats de ce sommet et regrette notamment qu'aucune véritable concertation n'ait précédé cette réunion. Quant à la CFTC, elle souligne que *« la politique familiale est au cœur d'une stratégie de sortie »* de la crise économique et sociale actuelle.

Jean-Michel Bezat



JUSTICE Lundi 17 mars, s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Marseille le procès de quatre skinheads qui ont reconnu la profanation du cimetière juif de Carpentras (Vaucluse), dans la nuit du 8 au 9 mai 1990. Le 30 juillet 1996, l'un d'eux, Yannick Garnier, avait finalement choisi de se confier à un agent des renseignements généraux. ● UN CINQUIÈME HOMME, Jean-Claude Gos, présenté comme le « chef » par les accusés, est décédé en 1993. Ancien militant du Parti nationaliste français et européen (PNFE), il avait parlé d'une « opération quasi militaire ». ● L'AUDIENCE ne pourra éviter d'évoquer le climat délétère de six années d'enquête et la façon dont le Front national a, avec constance, tenté de construire sa thèse du « complot ». Exploitant le moindre élément, nourrissant la rumeur, le parti d'extrême droite n'a cessé de demander des « excuses d'Etat ».

Quatre anciens néonazis sont jugés pour la profanation de Carpentras

Presque sept ans après les faits, leur procès s'ouvre le 17 mars devant le tribunal correctionnel de Marseille. Adorateurs du IIIe Reich, ils avaient voulu monter « une opération quasi militaire », saccageant trente-quatre tombes et exhumant le corps de Félix Germon

PROCÈS d'une profanation, procès d'une prétendue *« machination »* dénoncée par le Front national. L'audience qui doit s'ouvrir lundi 17 mars devant le tribunal correctionnel de Marseille ne portera pas seulement sur la profanation du cimetière juif de Carpentras (Vaucluse) par cinq néo-nazis, dans la nuit du 8 au 9 mai 1990. Le tribunal ne pourra éluder l'autre volet du dossier : l'alchimie malsaine qui en a fait un enjeu politique majeur pour la société française. Car l'« affaire de Carpentras » n'a jamais cessé d'être un sujet de polémiques, de rumeurs, de récupérations, le Front national exploitant aussi bien les piétinements de l'enquête que les erreurs de ses adversaires. Pour ce qui concerne les faits en eux-mêmes, quatre skinheads, aujourd'hui âgés de vingt-six à trente ans, ont reconnu le saccage de trente-quatre tombes et l'exhumation du corps d'un homme de quatre-vingt-un ans, Félix Germon. Les prévenus – Yannick Garnier, Patrick Laonegro, Olivier Fimbry et Bertrand Nouveau – devront s'expliquer à Marseille, et non à Carpentras, puisque ce dossier sensible avait été transféré du Vaucluse aux Bouches-du-Rhône le 30 avril 1996, *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*.

« RAMENER UN CRÂNE »

Le cinquième membre de la bande ne comparaîtra pas devant les magistrats marseillais : Jean-Claude Gos est en effet décédé en décembre 1993, dans un accident de la circulation. Cet ancien militant du Parti nationaliste français et européen (PNFE) était pourtant considéré comme le chef du groupe. Selon les quatre autres, c'est lui qui aurait eu l'idée de *« déterrer un mec »* afin de *« ramener un crâne »*. Une *« opération quasi militaire »*, précédée de deux *« missions de reconnaissance »*.

Dans la soirée du 8 mai 1990, ces cinq adorateurs d'Adolf Hitler et du IIIe Reich se livrent à une mise en scène macabre. A l'aide d'une pelle, ils tentent d'abord de décapiter le corps de Félix Germon, décédé le 14 avril précédent. Puis ils simulent un empalement avec un pied de parasol, apposent une étoile de David près des parties génitales et placent une plaque souvenir *« De la part des voisins »*, à côté de la dépouille mortelle. Enfin, ils renversent des stèles, brisent des objets funéraires, sans laisser aucune inscription. En rentrant chez eux, ils font le serment de ne jamais parler à quiconque de cette *« opération »*.

Dès le 11 mai, soit vingt-quatre heures après la découverte du corps exhumé, Jean-Claude Gos, le « chef », est entendu par les enquêteurs. Il figure en effet sur les fichiers de la police comme un extrémiste dangereux, capable de commettre de tels actes. Un deuxième crâne rasé, Patrick Laonegro, autre ancien membre du PNFE, sera entendu quelques jours plus tard. Mais l'un et l'autre seront relâchés, faute de preuve, avant d'être tout de même placés sous écoutes téléphoniques.

Pourquoi n'ont-ils pas été davantage inquiétés ? Cet aspect du dossier, susceptible d'être exploité à des fins polémiques, sera sans doute évoqué au cours du procès. Outre l'absence totale de preuves à leur encontre, il apparaît que les skinheads ont bénéficié des « circonstances », notamment des incertitudes concernant la datation des faits (du moins dans les premiers jours) et de l'extrême tension qui régnait alors autour de l'enquête. Dans son réquisitoire de renvoi devant le tribunal correctionnel, le parquet de Marseille se garde de critiquer le procureur de la République de Carpentras à propos de la remise en liberté des deux hommes. En revanche, il ne manque pas d'égratigner les policiers et le juge d'instruction de l'époque, Sylvie Mottes.

C'est ainsi qu'il écrit : *« Les alibis présentés étaient jugés convaincants par les fonctionnaires de police et le magistrat instructeur, et les gardés à vue étaient remis en liberté à l'issue de leurs auditions. Il convient cependant d'observer que l'alibi présenté par Laonegro pour la nuit du 8 au 9 mai pouvait paraître fragile dans la mesure où il n'était confirmé que par la courte déclaration de la jeune fille mineure qu'il fréquentait à l'époque. (...) La jeune fille connaissait, d'après son père, des "problèmes psychologiques". Quant à Gos, interpellé le 11 mai à 10 h 45 et remis en liberté le 12 mai à 6 heures, il n'avait été interrogé qu'à une seule reprise, le 11 mai, de 12 h 20 à 14 heures, l'interrogatoire portant sur ses activités au sein de l'ex-PNFE et sur le déroulement de la soirée du 9 au 10 mai exclusivement. »* La soirée du 9 au 10 mai et non celle du 8 au 9 mai... Il est vrai qu'à ce stade des expertises médicales, *tout semblait indiquer que les* faits remontaient à quelques heures et non à l'avant-veille.

Les écoutes téléphoniques ne donnant aucun résultat, les investigations s'orienteront ensuite vers une multitude d'autres pistes *(lire ci-dessus)*. Il faudra un peu plus de *six ans pour que l'enquête revienne* à l'hypothèse initiale : l'extrême droite. Le 30 juillet 1996, un homme de vingt-six ans se présente au siège des renseignements généraux d'Avignon. Yannick Garnier, agent de sécurité à Nîmes, choisit de s'adresser aux « RG » parce qu'il connaît l'un des fonctionnaires, beau-père d'un ami. Il est ensuite entendu par les agents de la police judiciaire d'Avignon, auxquels il raconte toute l'affaire. *« Je suis à un tournant de ma vie*, leur confie-t-il. *Je me retrouve au fond. C'est un poids pour moi depuis des années. »*

Les trois complices encore vivants sont interpellés et reconnaissent la profanation, qui n'était pas commanditée par le PNFE. Ce sont ces quatre hommes, nourris de la même idéologie, que le tribunal aura à juger. Selon l'ancien code pénal, en vigueur en mai 1990, ils encourent une peine de trois mois à un an d'emprisonnement et 500 à 15 000 francs d'amende. Plusieurs associations, *dont le MRAP, SOS-Racisme* et la Licra, se sont constituées parties civiles. Quant à Magdeleine Germon, la veuve de Félix Germon, elle a souhaité assister à ce procès qui devrait durer trois jours.

Philippe Broussard

Rumeurs et fausses pistes

De 1990 à 1996, alors que l'enquête sur la profanation du cimetière juif de Carpentras piétinait, de nombreuses pistes ont été étudiées : les sectes satanistes, les adeptes des « jeux de rôle », cinq Allemands circulant à bord d'une voiture américaine, des « crypto-communistes » d'Allemagne de l'Est, les services secrets israéliens...

Le dossier d'instruction compte deux mille pages consacrées à des dénonciations. Les enquêteurs ont reçu de nombreux témoignages de personnes soignées pour des troubles psychiques. Un escroc, qui se faisait passer pour un commissaire de police, a même réussi à faire reprendre par certains médias la thèse d'une *« mise en scène policière »*. Quant à la jeunesse « dorée » de Carpentras, accusée à tort, elle a surtout été mise en cause par l'émission de TF1 « Témoin numéro un ».

Les dates-clés

● **10 mai 1990.** Le corps de Félix Germon est découvert exhumé dans le cimetière juif de Carpentras (Vaucluse). 34 tombes ont été saccagées. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, met en cause les idées véhiculées par le Front national.

● **11 mai.** Un skinhead de la région d'Avignon, Jean-Claude Gos, est entendu par la police puis relâché, faute de preuve.

● **13 mai.** A Carpentras, 10 000 personnes, dont des représentants du monde politique, participent à un office religieux.

● **14 mai.** A Paris, plus de 200 000 personnes – dont le président de la République, François Mitterrand – défilent à l'appel de tous les partis, à l'exception du FN.

● **7 juin.** Le procureur général près la cour d'appel de Nîmes, Monique Guemann, réaffirme le *« caractère antisémite »* de la profanation.

● **10 mai 1991.** Jean-Marie Le Pen demande à l'Elysée de *« réparer publiquement l'injustice »* dont le *FN a été victime*.

● **22 août 1995.** Une jeune fille, témoignant dans le cadre de l'enquête sur la mort suspecte d'une adolescente de Carpentras, met en cause certains jeunes de la ville qui auraient organisé un jeu de rôle dans le cimetière.

● **11 novembre.** 7 000 sympathisants du FN manifestent à Carpentras pour demander des *« excuses »* à la classe politique. M. Le Pen parle d'un *« mensonge d'Etat »*.

● **26 avril 1996.** Le dossier est dépaysé à Marseille *« pour une bonne administration de la justice »*. Le juge Laure Roche est chargée de l'instruction.

● **30 juillet.** Yannick Garnier se présente à la police pour avouer sa participation à la profanation.

● **31 juillet.** Interpellation de Bertrand Nouveau et de Patrick Laonegro, puis, quelques jours plus tard, d'Olivier Fimbry. Jean-Claude Gos, le « chef » de la bande, est décédé depuis 1993.

Comment le Front national a méthodiquement construit une mystification politique

RÉCIT

Durant six ans, le parti d'extrême droite n'a de cesse de crier au *« mensonge d'Etat »*

CE LUNDI 14 MAI 1990, une marée humaine envahit le centre de Paris. Entre la place de la République et la place de la Bastille, deux cent mille personnes piétinent. Dans cette houle du refus qui, quatre jours après la découverte de la profanation du cimetière de Carpentras, a répondu à l'appel du conseil représentatif des institutions juives de France, on retrouve le premier ministre Michel Rocard et son prédécesseur, Jacques Chirac, l'ancien ministre de la justice Robert Badinter et le futur garde des sceaux Jacques Toubon, Georges Marchais et Simone Veil. Pendant trois quarts d'heure, le président de la République, François Mitterrand, se fraye un passage dans la foule des anonymes. Au-dessus des têtes, une immense baudruche au visage de Jean-Marie Le Pen résume, sur le tee-shirt blanc qui l'habille, ce que chacun pense, murmure ou hurle : *« Carpentras, c'est moi. »*

Ce 14 mai 1990, donc, tout le monde salue le sursaut républicain. Cette fois, la bête est à genoux, pense-t-on. Et pourtant... Loin de porter le coup de grâce espéré au Front national, cette mobilisation marque au contraire le coup d'envoi d'une des plus formidables campagnes d'intoxication politique de ces dernières décennies. Surfant sur les maladresses de certains, profitant des lenteurs de l'enquête et du climat délétère de la région, le FN va, six années durant, instiller le soupçon, nourrir les rumeurs, multiplier les accusations.

Le 10 mai, quelques heures après la découverte du corps de Félix Germon, le ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, est sur les lieux pour accuser *« le racisme, l'antisémitisme, l'intolérance »*. Au Front national, on dénonce aussitôt le *« mensonge »*, puis le *« complot »*, avant que Jean-Marie Le Pen n'accuse, bien plus tard, M. Joxe d'avoir *« trempé dans la préparation ou l'exécution de cette abjection »*. Le 10 mai, toujours, Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, croit pouvoir annoncer que le corps de la victime a été retrouvé *« un manche de pelle enfoncé dans l'anus »*. Un mois plus tard, les résultats de l'autopsie, qui concluent que la *« tentative d'empalement »* du corps de l'octogénaire a échoué, donnent l'occasion au journal *Minute* de dénoncer *« le plan Fabius »*.

Pour l'heure, le parti d'extrême droite en est encore à brouiller les pistes. Dans son livre *L'Affaire Carpentras* (éditions Plon, 1997. 210 pages, 98 francs), la journaliste Nicole Leibowitz en dresse l'inventaire. C'est Jean-Marie Le Pen qui affirme, le 12 mai 1990, que *« quatre personnes, dont trois Maghrébins »* auraient été surprises au cimetière de Carpentras, un mois avant la profanation, lors d'une *« opération de repérage »*. C'est *Minute* qui accuse, le 16 mai, des agents du Mossad d'être à l'origine de la macabre mise en scène. Quatre hommes, dont l'un portait une kippa, précise *Présent*... Ce sera enfin la piste de la *« jeunesse dorée »* vers laquelle le FN finira par faire converger les soupçons.

D'INVENTION EN RÉCOMPENSE

L'extrême droite ne se contente pas d'inventer des suspects. Ainsi M. Le Pen avance-t-il, dans *Le Quotidien de Paris*, que M. Germon était un sympathisant de son parti. Pure invention, réplique la veuve de l'octogénaire. Le Front national prend acte, tout en étant ravi d'avoir encore épaissi le rideau de fumée qui entoure l'affaire. Quelques jours plus tard, le FN propose une récompense de 100 000 francs à toute personne permettant l'arrestation des profanateurs. Le trésorier du parti ne risque de toute façon pas grand-chose, tant la confusion est grande à Carpentras.

L'enquête, en effet, s'enlise. Les années passent, et aucun résultat tangible n'est là pour contenir les rumeurs. Dès juin 1990, la garde à vue de quatre jeunes lycéens, adeptes des jeux de rôle, était venue donner corps à *« la piste locale »*. Tous avaient été relâchés. Mais, faute d'autres suspects, ils n'avaient cessé de hanter les esprits. On parlait de *« jeunes gens honorablement connus »*, de *« protections »*.

Dans ce climat explosif, l'arrivée dans le dossier, à l'été 1995, de Me Gilbert Collard fournit l'étincelle. L'avocat marseillais défend, depuis mars 1995, les Berrus, une famille de la ville dont la fille est morte en 1992 dans des conditions étranges. En juillet 1995, il a été par ailleurs saisi par Alain Germon, petit-cousin de Félix Germon, qui s'est porté partie civile dans l'affaire de la profanation. Pour cet amoureux des grandes causes et plus encore des caméras de télévision, les deux dossiers ne peuvent faire qu'un... Or le 24 avril précédent, Mme Berrus est venue sur le plateau de TF1, dans l'émission « Témoin numéro un », affirmer que sa fille avait été victime *« des notables, des gens biens »*. Dans la foulée, un autre témoin est venu relayer anonymement l'accusation devant les caméras.

Le Front national saute sur l'occasion. Ce second témoin, en effet, se nomme Thérèse Foulon. Elle aussi accuse la « jeunesse dorée » de la ville après une agression dont a été victime sa fille Jessie. Son avocat est Me Guy Macary, conseiller municipal FN de Carpentras. Le 22 août 1995, Jessie Foulon confirme aux policiers les accusations de sa mère. Surtout, elle ajoute que ses agresseurs, parmi lesquels figurerait le fils du maire, sont les profanateurs du cimetière et ne seraient pas non plus étrangers au *« meurtre »* d'Alexandra Berrus. Berrus, Foulon, Germon, une seule et même affaire ? Pour le parti de M. Le Pen, ce rapprochement est bénit.

AVEUX SPONTANÉS

D'autant que Jacques Pradel, l'animateur de « Témoin numéro un », est là pour porter la bonne parole. Le 18 septembre, Carpentras est encore au menu de l'émission. Me Collard, présent sur le plateau, blanchit le FN et développe la *« piste locale »*. L'annonce est même faite par le procureur de la République de Carpentras, Jean-Michel Tissot, en poste depuis quelques mois, que des mises en examen sont imminentes.

Un avocat mégalomane, un procureur ambitieux, une jeune fille dont la personnalité sera qualifiée par les psychiatres d'*« hystérique avec possibilité de fabulation »*... Le Front national rafle la mise. Le 11 novembre 1995, plus de 7 000 personnes se retrouvent à Carpentras pour exiger des *« excuses d'Etat »*. Dans les mois qui suivent, le parti frontiste constate avec ravissement l'évolution de l'affaire. Perquisition chez le fils du maire UDF de la ville ; troisième émission de « Témoin numéro un », pour affirmer cette fois que l'*« on connaît les coupables »* ; et enfin dessaisissement du juge, Sylvie Mottes, pour *« bonne administration de la justice »*...

Le 30 juillet 1996, les aveux spontanés d'un des cinq profanateurs du cimetière vont mettre fin à cette immense mystification. Ils étaient skinheads, explique-t-il. Ils agissaient par antisémitisme. Leur chef, décédé depuis, avait même appartenu au groupuscule néonazi PNFE, précise le repenti. Pour le maire de la ville, Jean-Claude Andrieu, c'est la fin d'un cauchemar personnel et d'une catastrophe politique. Mais il ne se fait guère d'illusions : *« Même si toutes les preuves sont un jour réunies, certains ne croiront pas à la culpabilité des skinheads. »*

Jean-Marie Le Pen, de son côté, continue à défendre *« la thèse du complot politique »*. Il sait tout ce qu'il doit à l'affaire. Entre 1989 et 1995, son parti est passé, à Carpentras, de 12 % à 23 % des voix aux élections municipales. Dans le département du Vaucluse, lui-même a obtenu plus de 24 % des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle de 1995. Quant à la ville voisine, elle s'appelle Orange, et a basculé entre les mains du FN en juin 1995.

Nathaniel Herzberg

Sang contaminé : l'instruction à l'égard des ministres se poursuit

LA COMMISSION d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) a décidé, par un arrêt rendu jeudi 13 mars, de poursuivre, au vu de nouveaux documents, l'instruction de l'affaire du sang contaminé à l'égard de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. La commission a pris cette décision deux jours après avoir reçu notification du réquisitoire du procureur général, Jean-François Burgelin, réclamant un non-lieu total pour les trois anciens ministres (*Le Monde* du 13 mars).

Cette décision fait suite à la communication, le 6 mars, de nouveaux documents par le juge d'instruction parisien Odile Bertella-Geffroy. Elle instruit le second dossier du sang contaminé, ouvert sous la qualification d' *« empoisonnement »* et dans lequel sont notamment mis en examen le docteur Michel Garretta et des collaborateurs des trois anciens ministres. Les documents, transmis à la commission, l'ont été également à M. Burgelin afin qu'il les intègre dans sa réflexion. Selon certaines sources, ils ne lui ont pas paru de nature à changer sa demande de non-lieu.

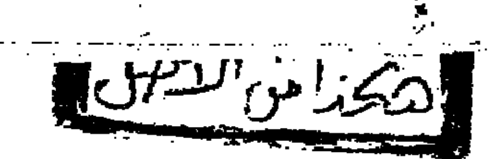
DÉBAT CONTRADICTOIRE

La commission d'instruction, présidée par Guy Joly, a estimé que ces nouveaux documents devaient faire l'objet d'un débat contradictoire, notamment avec les ministres mis en examen depuis septembre 1994 pour *« complicité d'empoisonnement »*. Elle a donc décidé de poursuivre l'instruction de l'affaire, et devrait réentendre Mme Dufoix comme MM. Fabius et Hervé. A l'issue de ce supplément d'instruction, elle devrait à nouveau transmettre son dossier à M. Burgelin.

Plusieurs avocats d'hémophiles contaminés s'étaient étonnés que la Cour de justice de la République puisse décider de clore son instruction avant même que Mme Bertella-Geffroy ne clôture son dossier. Ils font valoir que de nouveaux éléments peuvent encore apparaître, qui pourraient relancer l'instruction menée en parallèle par la CJR. C'est donc vraisemblablement pour ne pas courir le risque de voir l'instruction menée par la Cour de justice frappée d'une nullité de procédure que la commission a décidé de reprendre son instruction.

Dans l'affaire instruite par Mme Bertella-Geffroy, quatorze personnes ont été pour l'instant mises en examen : des dirigeants du Centre national de transfusion sanguine (Michel Garretta, Jean-Pierre Allain, Bahman Habibi et Gérard Jacquin) ; des conseillers ministériels (Claude Weisselberg, François Gros, Charles-Henri Filippi, Louis Schweitzer et Patrick Baudry) ; des membres de la direction générale de la santé (Jacques Roux, Jean-Baptiste Brunet, Marie-Thérèse Pierre) ; l'ancien directeur du laboratoire national de la santé, Robert Netter ; et Jean Weber, ancien directeur de la firme Diagnostics Pasteur. Des hémophilologues et des responsables de centres de transfusion mis en cause dans l'affaire des collectes en milieu carcéral pourraient être mis en examen.

Franck Nouchi



Le tribunal détaille les travaux de sécurité de Pierre Suard, ex-PDG d'Alcatel-Alsthom

Le groupe a réglé 4 millions de francs pour protéger le domicile de l'ancien président

Pierre Suard est apparu en difficulté, vendredi 14 mars, devant le tribunal correctionnel d'Evry (Essonne), où il est jugé pour abus de biens sociaux. L'ancien président d'Alcatel-Alsthom a reconnu que son groupe avait payé les 4 millions de francs de travaux de sécurité réalisés à son domicile de Neuilly-sur-Seine, mais a nié avoir bénéficié de remises de prix de la part d'entrepreneurs en échange de l'obtention de marchés.

« UNE BONNE SÉCURITÉ, c'est cher », dit Claude Monchau qui, manifestement, s'y connaît. D'ailleurs, sur les moyens, *« l'homme de la sécurité »* du groupe Alcatel-Alsthom n'a pas lésiné. Il l'avoue volontiers au tribunal correctionnel d'Evry (Essonne) qui juge, vendredi 14 mars, Pierre Suard, soixante-deux ans, ancien PDG du groupe de 1986 à 1995, pour *« abus de biens sociaux »*. En 1992, 4 millions de francs ont été engloutis dans la protection du seul domicile privé du « président » alors en construction à Neuilly-sur-Seine – un immeuble de trois appartements sur six étages et deux sous-sols, soit 660 mètres carrés habitables payés 24,5 millions de francs (hors terrain).


PROCÈS

L'immeuble bénéficiait d'une véritable *« protection d'ambassade »*, a noté un expert. Avec surveillance vidéo et portes pare-balles à tous les étages, y compris chez les enfants du « président », propriétaires de leur appartement. *« Une installation nettement hypertrophiée par rapport au niveau de risque objectivement encouru »*, a conclu l'expert. Etait-ce à Alcatel-Alsthom de supporter un tel coût, équivalent à la seule protection de son siège social ? L'accusation estime que non. Le président Daniel Le Braz note que la sécurité du tribunal d'Evry a coûté 650 000 francs.

La sécurité d'un président n'a pas de prix, dit en substance M. Suard pour sa défense, la voix légèrement étranglée. L'ancien PDG, qui bénéficiait pour ses déplacements de deux voitures dont une blindée, de deux chauffeurs et de deux gardes du corps, rappelle la taille du groupe : 200 000 salariés, plusieurs dizaines de milliards de chiffre d'affaires. *« Ce n'est pas à moi de dire combien je vaux, mais au groupe. C'est lui qui décide. »*

Seulement le groupe n'avait formellement rien décidé, remarque le président Le Braz. Il a fallu que la police et la justice se mêlent de ces travaux de sécurité pour que la commission des mandataires sociaux issue du conseil d'administration d'Alcatel-Alsthom se prononce *a posteriori*, à la fin 1993, en faveur de leur prise en charge par la société. C'était l'usage, rétorque M. Suard, qui fait un peu d'histoire. *« Fin 1986, quand Georges Besse* (alors PDG de Renault) *a été assassiné, il y a eu une grande émotion dans notre groupe. Robert Pandraud* (alors ministre délégué chargé de la sécurité) *a réuni plusieurs chefs d'entreprise et nous a dit que nous devions assurer nous-mêmes notre protection. »* La voix tremblante, le polytechnicien savoyard évoque l'angoisse de l'enlèvement ou de l'attentat en période de négociations de gros contrats.

Il cite l'assassinat en Allemagne, en 1989 et en 1991, de deux patrons pour affirmer que la tension n'est jamais vraiment redescendue. *« Beaucoup de personnes bénéficient de protection*, dit-il. *Pour le monde industriel, c'est une pratique courante. »* Et d'ajouter : *« Je pense que j'ai gagné ma vie honnêtement, je n'ai pas détourné un seul franc. »* Pour le reste, l'ancien PDG, dont le salaire annuel avoisinait les 12 millions de francs annuels, dit avoir tout délégué à Claude Monchau. *« J'ai toujours ignoré la façon dont était pris en charge les travaux de sécurité. »* Le tribunal s'interroge sur cette *« ignorance »* de M. Suard. Le président Le Braz examine, facture après facture, le coût des travaux, qui, plutôt que d'être imputé directement à Alcatel-Alsthom, a été répercuté sur une multitude de sociétés immobilières, filiales du groupe, dont M. Monchau était le dirigeant de droit. *« J'agissais ainsi pour brouiller les pistes*, explique l'homme de la sécurité. *Je voulais éviter que quelqu'un puisse mettre la main sur l'ensemble des documents comptables et retrouve quels étaient les matériels installés chez le président. »* L'accusation y voit au contraire *« une logique de dissimulation »*. *« N'était-il pas plus simple que M. Suard paye la totalité des travaux, se les fasse rembourser après accord du groupe et place ces documents en lieu sûr ? »*, demande le président Le Braz.

Une remise de 240 000 francs « par reconnaissance des marchés » obtenus

Le magistrat fait remarquer que pour les travaux effectués en 1990 dans son précédent appartement à Boulogne, l'ancien patron d'Alcatel-Alsthom avait alors éprouvé le besoin d'en régler une partie. Et s'étonne qu'il n'en ait pas été de même pour Neuilly. Il examine encore un document abondamment gouaché, duquel ont disparu des travaux effectués dans la résidence secondaire de l'ancien PDG à Menthon Saint-Bernard (Haute-Savoie). Celle-ci était reliée par système vidéo au domicile de Boulogne. Une seule facture de 42 000 francs a été retrouvée pour ces travaux antérieurs que M. Suard affirme avoir payé environ 80 000 francs et qui ont été expertisés à plus de 250 000 francs. L'ancien PDG avait omis d'en parler aux policiers.

Puis le président du tribunal fouille les devis et les factures de travaux effectués en 1990, toujours au domicile de Boulogne. Les prestations d'un devis fixé à 174 000 francs n'ont effectivement été facturées à Pierre Suard que 104 000 francs. Une lettre d'un fournisseur spécialisé dans la sécurité, Claude Autrand, frappée du sceau *« confidentiel »* et adressée à l'homme de confiance de l'ancien PDG, Robert Mercier, indique que le rabais ainsi consenti sera *« conformément à votre demande (...) inclus »* dans un marché passé avec l'une des filiales d'Alcatel.

Aux oreilles de l'accusation, l'affaire sonne comme toutes celles de corruptions et d'escroqueries évoquées depuis le 4 mars à cette barre, où des avantages personnels ont été tirés par des cadres auprès de fournisseurs habituels d'Alcatel. A la barre défilent d'autres entrepreneurs qui ont pratiqué eux aussi des rabais de 40 à 60 % pour des travaux au domicile de M. Suard. L'un d'eux, menuisier, explique avoir consenti une remise de 240 000 francs à l'ancien PDG *« par reconnaissance des marchés qu'il lui avait fait obtenir »*. Un autre a octroyé une remise de 225 000 francs *« dans l'espoir d'obtenir des chantiers »*.

Jean-Michel Dumay

Expulsion : un devoir d'informer incombera aux huissiers

LE MINISTÈRE DU LOGEMENT et la chambre nationale des huissiers de justice ont signé, jeudi 13 mars, une charte destinée à améliorer l'information des personnes victimes d'une procédure d'expulsion pour dettes locatives. Au stade du commandement de payer, le locataire défaillant devra se voir remettre par l'huissier un document expliquant qu'il peut, dans un délai de deux mois, saisir le tribunal d'instance pour obtenir un échelonnement de sa dette ainsi qu'une aide éventuelle du Fonds de solidarité logement (FSL). Plusieurs associations de défense du logement ont dénoncé *« la faiblesse »* de mesures jugées *« trop dépendantes du bon vouloir des huissiers »*. Elles souhaitent que soit instauré un droit de saisine *« directe et personnelle »* du FSL.

Réseau pédophile : démission d'un conseiller municipal d'Orléans

JEAN-CHRISTOPHE LHOMME, mis en examen pour recel d'une cassette vidéo à caractère pédophile, a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal d'Orléans (Loiret), vendredi 14 mars. Il a également été suspendu de son poste de directeur d'école par l'inspecteur d'académie. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, avait affirmé vendredi que *« les mesures de suspension nécessaires seront prises »* dans le cas où des enseignants seraient impliqués dans des affaires de pédophilie.

Au total, trente-six personnes ont été mises en examen dans le cadre de l'enquête sur un trafic de cassettes à caractère pédophile, dont seize, maintenues en détention, seront présentées sous quatre jours au juge chargé du dossier. Dix autres restaient en garde à vue, samedi matin 15 mars.

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : la préfecture du Nord a annoncé**, vendredi 14 mars, que vingt dossiers de sans-papiers mis à l'étude seraient régularisés *« au vu de considérations humanitaires »*, dont celui d'un des grévistes de la faim évacués, mercredi 12 mars, au cours d'une intervention de police à Lille. Les autres grévistes de la faim *« bénéficieront d'un maintien temporaire sur le territoire français, à titre humanitaire et pour des raisons médicales »*, mais *« sous réserve de la cessation de toute occupation de locaux »*.

■ **ESSONNE : Xavier Dugoin a annoncé**, vendredi 14 mars, que *« tous les déplacements et locations de caractère privé ou liés à d'autres fonctions électives »* que celle de président (RPR) du conseil général de l'Essonne *« ont fait l'objet d'un règlement intégral sur ses deniers personnels »*, sans en préciser la date. Le parquet d'Evry a ouvert, en décembre 1996, une enquête préliminaire sur la base d'une lettre anonyme accusant M. Dugoin d'avoir fait bénéficier sa famille de billets d'avion réglés sur le budget départemental.

■ **PLAINTE : Xavière Tiberi, épouse du maire (RPR) de Paris**, a déposé, jeudi 13 mars, une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation, visant le député européen Elisabeth Guigou (PS). Mme Tiberi reproche à Mme Guigou d'avoir qualifié de *« rapport bidon »*, le 9 mars sur TF 1, le rapport qui lui a été payé 200 000 francs par le conseil général de l'Essonne, et d'avoir évoqué *« un enrichissement personnel »* dans cette affaire.

CARNET

DISPARITIONS

■ **GUY COMBOT**, l'un des fondateurs des Verts, est mort à Nîmes, mercredi 12 mars, à l'âge de soixante-neuf ans. Né à Bayonne, en 1928, diplômé de droit public et d'économie politique, Guy Combot, clerc de notaire, proche des milieux patronaux, crée dans les années 70 une association préoccupée d'écologie urbaine, Renaissance d'Uzès. En 1979, il participe à la naissance du Mouvement d'écologie politique (MEP), puis, en 1984, à celle des Verts, devenant, en 1988, au secrétariat national, l'un des plus fidèles soutiens d'Antoine Waechter. Partisan d'un rapprochement avec les socialistes et d'une participation gouvernementale, Guy Combot avait toutefois démissionné du secrétariat national des Verts en 1992.

■ **FRED ZINNEMANN**, cinéaste, est mort, vendredi 14 mars, à Londres, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans *(lire page 24)*.

NOMINATION

DIPLOMATIE

PAUL POUPADE, directeur de l'Europe continentale au ministère des affaires étrangères, a été nommé ambassadeur en Hongrie, par décret paru au *Journal officiel* du dimanche 9 mars.

[Né le 3 juin 1942, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, Paul Poupade fut admis au concours de secrétaire des affaires étrangères en décembre 1971. Deuxième, puis premier secrétaire à Moscou de 1974 à 1977, il est affecté, en mars 1977 à la direction des affaires politiques (Europe) avant de devenir conseiller technique au cabinet de Jean François-Poncet, alors ministre des affaires étrangères (1978-1980). Deuxième conseiller à la mission permanente de la France auprès des Nations unies à New York (1980-1984), puis délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Amérique du Nord-Antarctique à la direction d'Amérique (1985-1987), il est directeur adjoint du personnel et de l'administration générale, de 1987 à 1989, avant de devenir chef adjoint de la délégation française à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne (1989-1991). Paul Poupade, qui fut ambassadeur au Guatemala de 1991 à 1993, était depuis novembre 1993 directeur de l'Europe continentale au Quai d'Orsay.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marina GIROD de L'AIN,
François JOUSSERANDOT
et Johann,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Maïa,

le 5 mars 1997.

27, rue Nicolas-Chorier,
38000 Grenoble.

Anniversaires de naissance

– Papa, Maman,
Pépé, Mémé Cocotte,

ont, a Azé, quatre-vingts ans cette année !!!

Bon anniversaire !!!

Décès

– Yves, Maryvone
et Yann-Loïc Davidson,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

Yvette CARLU-DAVIDSON,
chirurgien-dentiste,

survenu le 13 mars 1997.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, place de la Mairie, à Montrouge (Val-de-Marne), le mardi 18 mars, à 9 h 30.

– Mme Henri Mingasson,
née Jeanne Roure,
son épouse,
M. et Mme Bernard Curis,
M. et Mme Christian Mingasson,
M. et Mme Jacques Bellanger,
M. et Mme Joël Mingasson,
M. Paul Mingasson,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Henri MINGASSON,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 13 mars 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 17 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 17 heures, au cimetière de Pléneuf-Val-André (Côtes-d'Armor).

10, rue du Pré-aux-Clercs,
75015 Paris.

– Amable François de Haro,
Sarah et Aurélie de Haro,
Pierre Dézaly,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Danielle de HARO,

survenu le 12 mars 1997, dans sa cinquante-huitième année.

– Mme Roger Robbe,
son épouse,
Le père Jacques Robbe,
Jean Hardy,
Jean et Gilou Robbe,
Pierre et Bernadette Robbe,
Marie-Yvonne et Raoul Degorre,
Gabriel Robbe,
Michel et Laurence Robbe,
Elisabeth Robbe et Talaat El Singabi,
Marie-Christine et Jean-Luc Mouly,
Dominique et Thierry Lesage,
Pascale et Gilles Durand,
ses enfants et leurs conjoints,

Patrick, Brigitte et Christophe, Catherine, Hélène et Jérôme, Anne et Michel, Vanessa, Sébastien, Benjamin, Luc et Aïcha, Isabelle et Cédric, Claire et Pascal, Elodie, Joaquim, Gaëlle, Charline, Anaïs, Marie, Ismaël, Séverine, Tania, Damien, Maëlle, Perrine, Marine, Brice, Côme, Basile, Hector, Mathis,
ses petits-enfants et leurs conjoints,

Noémie, Mélodie, Chloé, Alix, Julien, Yannis, Marion,
ses arrière-petits-enfants,

Les familles Robbe, Roussillon, Auber,
Ses proches et leurs amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Roger ROBBE,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur agronome,

survenu le 15 mars 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une messe sera célébrée en l'église du Sacré-Cœur, rue d'Estienne-d'Orves, à Eaubonne (Val-d'Oise), le lundi 17 mars, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière d'Eaubonne.

« La vie que tu as reçue
n'est pas à garder mais à donner. »
Père D. Monier.

6, rue Condorcet,
95600 Eaubonne.

– Mme Gisèle Szulman,
son épouse,
M. et Mme Albert Szulman,
M. et Mme Jacques London,
Les familles London, Szulman, Polier et Girard,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice SZULMAN,

survenu le 13 mars 1997.

L'inhumation aura lieu le lundi 17 mars, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à l'entrée principale, *à 10 h 15.*

Ni fleurs ni couronnes.

Moulin de l'Abbaye,
49, rue Juliette-Adam,
91190 Gif-sur-Yvette.

Remerciements

« Les vents qui changez les sorts de place la nuit
vents de rendez-vous, vents aux prunelles solaires,
vents telluriques, vents de l'âme, vents universels,
vents ameutez-le, et de vos bras de fleuve ensemble
enserrez son visage de peuple abîmé, redonnez-lui
la chaleur et la profuse lumière des sillages d'hirondelles. »

G. Miron, « Héritage de la tristesse ».

Que soient remerciés tous ceux qui ont partagé notre chagrin, et qui nous ont manifesté leur affection et leur sympathie à l'occasion de la mort de

Gaston MIRON,

survenue le 14 décembre 1996, à Montréal.

Les nombreuses marques d'attachement profond et intime à la personne comme à l'œuvre de Gaston, ainsi que les signes plus personnels d'amitié et de solidarité qui nous ont été adressés de partout, nous ont vivement émus. Que chacun, chacune, reçoive ici l'expression de notre reconnaissance.

Marie-Andrée Beaudet et Emmanuelle Miron, au nom de tous les membres de la famille de Gaston Miron.

Avis de messe

– Une messe à l'intention de

Jacques LAUREAU,
ambassadeur de France auprès de l'OEA,

décédé le 15 février 1997, à Washington, sera célébrée en l'église Saint-Eloi, 1, place Maurice-de-Fontenay (métro Montgallet), à 17 heures, le jeudi 20 mars.

De la part de sa famille.

Anniversaires de décès

– *In memoriam*

Jacques BARDET,

mort le 16 mars 1996.

Grand architecte passionné par son métier, homme délicat, artiste, très intègre et courageux.

– Le 16 mars 1993,

Jacques BOURDANTON

nous quittait.

Nous ne l'oublions pas.

– Le 16 mars 1986, notre fille chérie,

Florence,

nous quittait à jamais.

Ne l'oubliez pas.

Francisca.

Deux ans déjà que nous avons perdu ton sourire merveilleux. Mais ton credo : « Toute fabrication et toute exportation d'armements sont interdites sur l'étendue du territoire national », devenu l'article premier de la proposition de loi 271, demeure toujours le moteur de notre action.

André Weiss-Martinez.

– Il y a un an nous quittait

Roger GRONDIN.

Notre époux, papa, papy tendrement chéri.

Tu nous manques tant...

– Il y a cinq ans,

Georges A. LEVY

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont aimé.

Emilie PLAUD
1980-1995.

« Love alters not with his brief hours ans weeks
but bears it out even to the edge of doom. »

« Il n'est touché des jours, en leur brièveté :
L'amour demeurera jusqu'à la fin du monde. »

Souvenirs

– Le 14 septembre 1996,

Jean-Louis

emporta dans la tombe les souvenirs et l'Ami.

– Près de toi,

Jean-Jacques.

En profonde communion de pensée.
Charles.

Colloques

– Université Cergy. Colloque internat. : Dictionnaires francophones de l'école à l'université. Mmes Cormier, Gadet, Picoche, Mamavi, Rey-Debove, MM. Arrivé, Boulanger, Corbin, Delas, Galisson, Jacquenod, Mouralis, Pruvost, Rolland. Org. J. Pruvost. Tél. : 01-34-25-49-84.

Communications diverses

– L'Association des médecins, dentistes et pharmaciens iraniens en France (AMDPI) organise un comité d'aide aux victimes du tremblement de terre en Iran. Vous pouvez participer à cette action humanitaire en envoyant un chèque à l'ordre de l'AMDPI, 135, avenue de Villiers, Paris-17e, ou en faisant un virement à : AMDPI, 005479H Crédit lyonnais, 85, avenue de Wagram, Paris-17e.

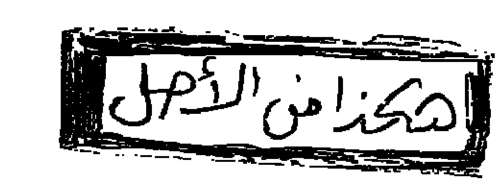
Concerts

Lady sings the Jews !

Chants des traditions juives par

Marlène SAMOUN-SZLAKMANN
dimanche 16 mars 1997, à 20 h 30.

Théâtre du Tourtour,
20, rue Quincampoix, Paris-4e
Métro Châtelet.
Loc. : 01-48-87-82-48. Places : 60 et 80 F.



La leçon de littérature de Salman Rushdie



On lui parle d'intégrisme islamique, de condamnation à mort, d'intolérance, mais il se revendique d'abord romancier et préfère évoquer la littérature et le rôle des écrivains dans la société

ON l'a condamné en 1989, le 14 février, jour de la Saint-Valentin. Drôle de fête des amoureux. Sa tête mise à prix pour avoir été un mulsulman incorrect, blasphémateur. *« Pour avoir écrit un roman »*, dit-il, lui. *« Et un roman comique –* Les Versets sataniques *–, ce qui est la pire des choses : le pouvoir de faire rire de la religion, n'est-ce pas intolérable ? »* Huit ans plus tard, Saint-Valentin toujours, on a augmenté la prime que recevrait celui qui accomplirait la fatwa lancée en son temps par l'ayatollah Khomeiny contre ce citoyen britannique auquel ni son pays ni l'Europe n'ont réussi à rendre sa liberté de mouvement.

Qu'on ne compte pas sur Salman Rushdie pour le pathos, l'angoisse, le discours genre « derniers jours d'un condamné à mort ». On l'a vu, le 19 février, au « Cercle de minuit » face à Laure Adler, courtois, disert, mordant, drôle. On le retrouve tel quel, détendu, affable, dans une suite d'un hôtel londonien. Bien sûr, avant d'entrer dans la pièce où il attend, fouille obligatoire : donner son manteau, montrer son sac. Sécurité minimale : quelques personnes, qui n'assistent pas à l'entretien.

Rushdie ouvre la porte du salon, comme s'il accueillait vraiment lui-même son visiteur. Il a fait servir du thé et du café. C'est une « journée de presse » comme une autre, promotion oblige. Un livre de nouvelles, *Est, Ouest*, va sortir en France le 20 mars et il faut bien recevoir des journalistes. Comme le font désormais la plupart des écrivains. Des rendez-vous toutes les heures et demie. De la chance pour qui arrive en premier : café bien chaud et auteur pas encore lassé. Rushdie aime parler. Tous ceux qui l'ont entendu – radio, télévision, conférences – ont pu le constater. Une très belle voix, calme, douce, mélodieuse, maniant un anglais raffiné ; un sens du récit, beaucoup d'esprit, une grande culture, de l'ironie comme personne. Que redoute-t-il des journalistes ? Comme tout écrivain, qu'ils n'aient pas lu ses livres. Mais, bien sûr, lui, Salman Rushdie, craint aussi autre chose : qu'on lui parle seulement d'intégrisme islamique, de condamnation, de mort annoncée, d'intolérance... *« Je ne suis pas un symbole. Je suis moi. Et, comme écrivain, je ne veux pas qu'on me définisse par ce qui m'est arrivé. C'est une de mes façons de résister. »*

Littérature, roman... Il suffit de prononcer ces mots, de s'interroger sur la possible mort du roman, toujours promise, pour voir briller de malice et de contentement le regard de Rushdie. *« La littérature, c'est une dure à cuire. Elle en a vu. Elle est toujours là. Elle est impossible à arrêter. Indestructible. Geste singulier qui a besoin de si peu de moyens extérieurs. Qui ne coûte rien. Que faut-il pour écrire ? Un crayon et un morceau de papier. Et encore, le papier n'est pas indispensable. Un poème, on peut l'écrire dans la paume de sa main. Je crois que plus une forme d'art coûte cher, plus il est facile de la censurer, de l'empêcher d'exister. Entre le poème et le film à 1 million de dollars, c'est le poème qui tiendra le coup, qui continuera d'être composé quelles que soient les circonstances. »* La « leçon de littérature » de Salman Rushdie, on aimerait qu'il la fasse en public, que tout le monde l'entende et comprenne pourquoi, *« quelles que soient les circonstances »*, il se revendique comme romancier. Son discours – parce que c'est un homme condamné à mort pour un roman qui le tient – est à lui seul une réponse éclatante, enthousiasmante, émouvante aussi, à tous ceux qui serinent cette éternelle et fade question : « A quoi sert un livre face à un enfant qui meurt ? Est-il utile d'écrire ? »

Si quelqu'un peut dire qu'il écrit contre la mort, c'est bien Salman Rushdie. Pourtant, dès qu'il prend la parole publiquement, c'est la mort qu'on lui demande de commenter, la menace de mort. On ne veut pas entendre son opinion sur l'écrit, sur cette forme de résistance qu'il a faite sienne. Dommage, car son discours est magnifique. Il parle sans grandiloquence, tranquillement, comme si le temps n'était pas compté, évoquant les écrivains qu'il aime, qui l'ont formé, lui donnant le goût de suivre leur chemin. Prenons Saul Bellow, *« pour moi le plus grand écrivain américain vivant. Quand j'étais jeune et que je songeais à écrire, il était l'une des voix qui me fascinaient. Une voix unique. Personne ne dira jamais ainsi les rues de Chicago et leur vie de tous les jours. Voici ce qui fait un grand écrivain : personne d'autre ne pourrait dire les choses comme lui. C'est cela la merveille de la littérature. Etre écrivain, c'est pouvoir se dire : écris le paragraphe que tu dois écrire et que personne d'autre ne peut écrire. »* C'est un travail modeste et un orgueil immense. *« Il vous faut trouver qui vous êtes comme écrivain. Moi, j'ai quitté l'université en 1968 et cela m'a pris treize ans. Hésitations, essais infructueux. Puis j'ai publié* Les Enfants de minuit. *»*

> « Comme écrivain, je ne veux pas qu'on me définisse par ce qui m'est arrivé. C'est une de mes façons de résister »

Il repart vers l'Amérique – de nouveau Bellow, mais aussi Norman Mailer, Philip Roth, Bernard Malamud, William Styron, John Updike et quelques autres, *« cette extraordinaire génération de l'après-guerre »* –, puis dérive vers l'Allemagne, du côté de Heinrich Böll et de Günter Grass, revient dans l'Angleterre des années 80, où il a débuté, lui qui va avoir cinquante ans cette année, et enfin se laisse ramener vers ce livre de nouvelles qui sort en France. *Est, Ouest*, comprend trois parties – « Est », « Ouest », « Est, Ouest» –, chacune formée de trois nouvelles. Les premières ont été écrites avant la condamnation, les autres après. Ce sont des fables : symboles, paraboles, morale. Ainsi, cette histoire des chaussons vendus aux enchères dans un monde où tout s'achète (« La Vente aux enchères des chaussons rubis »). Un écho de sa propre situation ? *« C'est la nouvelle la plus noire du livre. Et sans doute l'histoire la plus féroce que j'aie jamais écrite. Il fallait que le style en soit froid, détaché. Rien de mélodramatique. Le récit, en effet, se place dans un monde où rien n'a de valeur autre que marchande. Tout est à vendre. C'est un de nos avenirs possibles. »*

Salman Rushdie estime qu'il n'est pas seulement victime des fondamentalistes musulmans qui l'ont condamné, mais victime aussi de l'indifférence de l'Europe, qui n'a pas vraiment agi pour le « libérer ». Pour des raisons économiques. Que vaut la liberté d'un homme, et même sa vie, que vaut un écrivain, un individu à tous points de vue non rentable, face aux marchés passés avec l'Iran ? Depuis huit ans, Rushdie a eu le temps de méditer la réponse. Rien. Quelques déclarations, de temps en temps, précautionneuses, mesurées. Car, finalement, n'a-t-il pas eu tort d'écrire ce livre comique ? Un musulman aurait dû se tenir tranquille, n'est-ce pas ? *« Oui, dès le début, j'ai entendu ce genre de reproche. Mêlé à l'indifférence, à l'abstention. L'Europe que j'ai choisie, ce n'est pas ce qu'on appelle aujourd'hui l'Europe. Les valeurs de l'Europe, dans lesquelles je me reconnaissais, dans lesquelles nous pouvons nous reconnaître et nous rassembler, sont des valeurs de civilisation. Qu'ont-elles à voir avec ce système bureaucratique qui est désormais en cours de construction ? Construire un pays seulement sur la religion est un mauvais principe, on le voit bien. Mais fonder une communauté seulement sur l'argent n'est pas plus satisfaisant. L'Europe ne fonctionnera pas, comme union bureaucratique. Mais l'Europe que j'aime a perdu confiance en elle-même, en ce qu'elle défendait. Le problème n'est pas celui qu'on agite toujours, la supposée surpuissance des Etats-Unis. Les difficultés sont ici. Nous ne savons plus qui nous sommes. »*

CONFRONTÉ à cette inertie, Rushdie a lutté pour ne pas être oublié, pour ne pas devenir la victime anonyme d'un tireur isolé. *« Là, j'ai été aidé. Des amitiés, des soutiens indispensables. On ne résiste pas seul à une telle situation. Mais certains ont vu cette affaire comme une lutte entre l'Occident – la liberté – et l'Orient – la contrainte. Ce n'est pas mon combat. Les valeurs de l'Est sont importantes pour moi. J'ai eu parfois l'impression qu'on me demandait de choisir mon camp. Je refuse de choisir. Toute ma vie ne dit que ça, et je le rappelle clairement dans la nouvelle qui clôt* Est, Ouest. *»* Salman Rushdie récuse aussi l'idée, de plus en plus répandue, qu'un écrivain devrait écrire « au nom de sa communauté » : *« On veut nous mettre dans des boîtes. Il faut se définir : Pakistanais, Indien, ou, par exemple, "femme, afro-américaine, lesbienne", et se comporter comme un porte-parole – bien-pensant, évidemment – de sa catégorie. »* Or, les écrivains qui comptent n'ont jamais écrit « au nom de », mais plutôt « contre ». Ainsi, aux Etats-Unis, Philip Roth est l'absolu « mauvais juif », traité même d'antisémite, *« et moi*, dit Rushdie, *je suis le musulman à abattre. Si j'avais eu un nom juif ou catholique, j'aurais sans doute pu écrire* Les Versets *sans être inquiété, mais je suis un individu qui a osé faire rire de la religion en connaissance de cause, en sachant de quoi il parle. J'ai donc été condamné. »*

« Condamné à devoir m'interroger sur la liberté, ajoute-t-il, *C'est toute une éducation à faire. »* On ne peut s'empêcher de s'étonner devant tant de placidité. Devant son humour aussi. Il faut l'entendre raconter quelques péripéties des premières années après la fatwa. Le moment où il a recommencé à voyager. Sa visite en France, en 1993, souvenir d'une journée insensée. Hélicoptère qui atterrit sur le parvis de la Grande Arche, à la Défense, puis grosse voiture cernée de motards traversant à toute allure la place de la Concorde fermée à la circulation. *« J'ai demandé pourquoi on voulait tellement me faire remarquer, et s'il n'aurait pas été plus discret de me promener dans une vieille deux-chevaux banalisée. Ils m'ont pris pour un fou. »*

FOU, il ne l'est pas du tout, et cela paraît presque anormal. *« Vous savez, avant d'avoir à se poser certaines questions, on ne peut absolument pas savoir quelle force on a en soi. Moi, j'ai toujours été dans ma vie comme dans mon travail, tourné du côté de l'humour, de la satire. J'ai un terrible penchant pour l'ironie. Quand on a ce genre de personnalité, on sait très bien* "contre quoi" *on est. Mais on ne sait pas toujours* "pour quoi" *on est. On ne cherche pas. On est trop occupé à critiquer. Très vite, j'ai compris que si je voulais tenir, continuer à vivre, je ne pouvais plus me contenter de savoir à quoi je m'opposais, il fallait que je comprenne pour quoi je me battais. C'est une question très complexe, quand on a vécu dans la posture de l'ironie. »*

On s'inquiète de l'entendre répéter que si la fatwa contre lui n'a pas été levée, lui a décidé de la lever. *« Rassurez-vous, je ne suis pas suicidaire. Si je le peux, je préfère mourir vieux et dans mon lit, après avoir vu grandir mes enfants. Je tiens compte du danger, mais je m'efforce de vivre normalement. On ne peut pas passer sa vie sous son lit ou planqué derrière le canapé. »* Ce qu'il cherche aussi à combattre, dit-il, c'est la peur des autres à son sujet, qui les porte à vouloir l'enfermer pour le protéger. *« La seule vraie réponse à ce qu'on m'a fait, c'est "mépris" et "dérision". Mon travail, c'est de contribuer à quelque chose de beaucoup plus vaste que cet incident minable ; c'est de trouver ma place d'écrivain dans l'expérience humaine. C'est vraiment plus intéressant que cette affaire stupide, cruelle, anti-intellectuelle. Moi, je dois continuer à écrire, et sur tous les sujets. Bien sûr, cette histoire fait partie de mon existence, et ces huit ans ont été une expérience. Intense. Mais je ne veux pas que toute ma vie et ma littérature soient centrées là-dessus. Si j'étais musicien, je dirais que je veux continuer à jouer avec tout l'orchestre et non pas me mettre à utiliser un seul instrument. »*

Qui est donc Salman Rushdie aujourd'hui ? Un reclus ? Plus vraiment – *« L'an dernier, j'ai fait, dans plusieurs pays dont les Etats-Unis, la promotion de mon roman,* Le Dernier soupir du Maure. *Je suis allé dans de nombreuses villes. J'y ai pris la parole. Comme les autres. »* Aurait-il réussi à redevenir, simplement, un écrivain qui veut continuer son œuvre, au lieu de se disperser en tentant d'obtenir des soutiens politiques qui lui ont toujours fait défaut ? Ecrire, publier, être lu, c'est sa victoire, à lui seul. Provisoire peut-être. Menacée. Mais immense.

Josyane Savigneau
Dessin : Tudor Banus.

★ *Est, Ouest*, **est publié chez Plon. La critique de ce recueil de nouvelles paraîtra dans un prochain numéro du « Monde des livres ».**

LE COURRIER DES LECTEURS

« *Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi* », affirme l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Conçue pour protéger l'individu contre la violence policière, la présomption d'innocence est régulièrement invoquée pour préserver les suspects de la curiosité excessive de la presse. Le traitement par *Le Monde* de plusieurs événements d'actualité a conduit certains de nos lecteurs à soulever une fois de plus cette question, alors même que M. Chirac vient de charger une commission d'y réfléchir.

Tant qu'une condamnation n'a pas été prononcée...

par Thomas Ferenczi

PLUSIEURS de nos lecteurs ont protesté contre le titre du reportage que nous avons consacré, dans *Le Monde* du 25 février, à la vie des frères Jourdain, mis en examen pour la séquestration, le viol et l'assassinat de quatre jeunes filles. Notre article s'intitulait : « L'univers asocial des assassins présumés des jeunes filles d'Outreau ». Nos correspondants ne contestent pas le contenu de ce reportage. Certes, une lectrice de Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais), assistante sociale et déléguée CFDT au conseil général, Michèle Manouvrier, dont nous publions la lettre, regrette que l'accent soit mis sur l'impuissance des services sociaux, mais elle ne nie pas la réalité des faits.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Ce que critiquent, en revanche, certains lecteurs, c'est le recours à l'expression *« assassins présumés »* pour désigner les deux frères Jourdain. Cette expression, disent-ils, fait fi de la présomption d'innocence, puisqu'elle transforme les deux suspects en présumés coupables. Ces lecteurs, reconnaissons-le, ont raison : en qualifiant d'*« assassins présumés »* des hommes présumés innocents, *Le Monde* a commis une erreur. Il est vrai que l'emploi du mot *« présumés »* avait pour fonction d'atténuer celui du mot *« assassins »* en introduisant une nuance conditionnelle. Mais le choix de ce terme était d'autant plus mal venu qu'il est employé, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, placée en tête de la Constitution, pour préserver l'innocence des prévenus tant qu'une condamnation n'a pas été prononcée. Il faut donc rappeler que des personnes mises en examen, même si elles ont avoué, même si, comme les violeurs et les assassins d'enfants, elles suscitent un rejet unanime au point d'apparaître comme des « monstres », doivent être considérées comme innocentes jusqu'à leur jugement.

Faut-il aller plus loin et, au nom de la présomption d'innocence, s'abstenir de citer les noms de ceux qui font l'objet de poursuites judiciaires, voire passer sous silence leur mise en examen ? S'il est concevable de demander à la presse une certaine discrétion lorsqu'il s'agit de faits divers (encore que, dans le cas des frères Jourdain, le procureur de la République ait lui-même choisi de rompre le silence pour répondre aux attentes d'une population traumatisée), cette demande est plus difficile à accepter quand il s'agit d'« affaires » mettant en cause des hommes publics. Or comment édicter une règle qui s'appliquerait aux uns – les acteurs des faits divers – et non aux autres – les protagonistes des « affaires » ?

Les politiques – la gauche hier, la droite aujourd'hui – invoquent volontiers le respect de la présomption d'innocence pour tenter d'imposer silence à la presse. Mais leur volonté est, le plus souvent, de faire obstacle au développement des enquêtes. L'affaire Tiberi est, à cet égard, exemplaire. Un lecteur, Jacques Guiderdoni, de Mazille (Saône-et-Loire), dont on lira la lettre ci-dessous, nous reproche *« un indigne parti pris »* contre le maire de Paris. Il affirme que nous avons été moins sévères avec l'ancien maire d'Angoulême, Jean-Michel Boucheron. Sans entrer dans le détail des comparaisons, il nous semble que *Le Monde* a rendu compte d'une façon équilibrée des « affaires » de la gauche et de celles de la droite. On conviendra toutefois que la mise en cause de la Mairie de Paris, pivot du « système Chirac », revêt une importance particulière, qui explique l'attention que nous lui portons. Dans cette affaire, les diverses tentatives de blocage dont la justice est l'objet rendent d'autant plus utile, selon nous, le rôle joué par la presse.

LE BLOC DE CONSTITUTIONNALITÉ

Dans son discours télévisé aux Français du 21 janvier, le chef de l'Etat énonçait un peu vite que *« la présomption d'innocence est un principe constitutionnel depuis 1789 »*. Si la formule est habile politiquement, elle n'en reste pas moins maladroite juridiquement. Certes, la présomption d'innocence est inscrite à l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et, en tant que telle, elle fait partie du patrimoine culturel français depuis cette date. Cependant la Déclaration des droits et donc la présomption d'innocence n'ont acquis véritablement une valeur constitutionnelle qu'à compter de la fameuse décision du Conseil constitutionnel nº 71-44 DC du 16 juillet 1971 relative à la liberté d'association. C'est en effet cette dernière qui a intégré la Déclaration des droits de l'homme de 1789 dans le « bloc de constitutionnalité » et qui a donc donné valeur constitutionnelle à la précomption d'innocence. Dès lors, ce principe n'est « constitutionnel » que depuis... vingt-six ans seulement !

Jérôme Ferru, Rennes

RÉPUTÉS INNOCENTS

Votre article du mardi 25 février, page 10, s'intitule « L'univers asocial des assassins présumés des jeunes filles d'Outreau ». Je suis surpris par un tel titre, qui me semble aller à l'encontre de la présomption d'innocence. En effet, même si des faits concordants confirment l'implication des frères Jourdain, ces derniers sont, jusqu'au verdict de la cour d'assises, réputés innocents, quand bien même ils auraient avoué leurs crimes. Je comprends l'émotion que cette affaire a suscitée dans le pays, et l'indignation qu'elle provoque. Je comprends également que vous ne puissiez pas présenter les frères Jourdain comme innocents, même s'ils le sont pour l'instant en droit, sous risque de soulever les protestations des proches des victimes et de l'opinion publique. Cependant je pense qu'un autre titre aurait pu être choisi afin de ne pas violer, de manière aussi flagrante, ce principe dont l'importance n'est pas à démontrer.

Arnaud Feneyrou, Paris

LE POIDS DES MOTS

Dans votre édition du 25 février, votre description de l'*« univers asocial des assassins présumés »* *(sic)* est émaillée de nombreux détails : flaques d'urine, crasse, sang, fosse à purin, promiscuité sexuelle sur fond d'alcool et de violence. Le poids des mots sans le choc des photos ! Emporté par le délire médiatique ambiant, votre journaliste serait-il tombé dans le voyeurisme et le populisme ? (...) La tonalité de votre article met en cause les services sociaux (lesquels ?), impuissants à contrôler cet *« univers asocial »*, et même le banalisant. (...) Les services sociaux sont souvent présentés comme l'ultime rempart de la société à l'égard des conduites déviantes, sans que se pose la question de leurs moyens d'action et de leurs champs d'intervention. Les médias ont tendance à fonctionner avec des critères d'immédiateté face à l'événementiel dans lesquels la réalité du travail social peut difficilement s'exprimer. Qu'apportent la dénonciation et la recherche de responsabilités si elles ne sont pas accompagnées d'une réflexion sur la prévention et le traitement des difficultés sociales ? (...) Entre le tout répressif et le fatalisme, des services sociaux s'efforcent quotidiennement de réduire le déterminisme social avec des résultats, certes fragiles et parfois peu perceptibles. Le sens de votre article ne peut que renforcer le sentiment d'impuissance et susciter la préconisation de solutions radicales.

Michèle Manouvrier, Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais)

LA PAILLE ET LA POUTRE

M. Tiberi dénonce *« une chasse à l'homme »*. Il a raison ! *Le Monde* « s'occupe de lui » avec un indigne parti pris, copieusement récurrent et hargneux, méprisant. Monsieur le médiateur, combien de « unes », combien de « billets d'humeur », combien de citations, quel lignage total *Le Monde* a-t-il consacré au couple de droite Tiberi pour un peu glorieux – mais somme toute modeste – « rapport à 200 000 francs », et combien au fringant maire socialiste Boucheron qui, en quelques milliards (autre échelle : les Tiberi sont des *« gagne-petits » !*), a ruiné pour longtemps sa bonne ville d'Angoulême ? La paille et la poutre, non ?

Jacques Guiderdoni Mazille (Saône-et-Loire)

EMBLÈME PUBLICITAIRE

Au fond, ce qui nous gêne le plus – mes collègues, mes amis, ma famille et moi –, ce n'est pas tant ce que vous êtes, ce n'est pas tant votre vertu, cette manière incomparable de vous donner à tout coup bonne conscience, à tout coup le beau rôle, à tout coup le dernier mot. (...) Non, ce qui nous gêne le plus, c'est que vous soyez ; c'est que votre existence même révèle par avance que vous serez (le terme même de « médiateur » ne connote-t-il pas la bonne conscience, le vertueux souci de concilier et de réconcilier ?) ; c'est que, par là, tout soit dit et vu d'avance ; c'est, au fond, que vous soyez un emblème publicitaire de l'image que veut donner *Le Monde*.

Dites-vous, vous journalistes du *Monde*, qui vous targuez par ailleurs d'un indéfectible esprit critique et dépensez tant d'énergie à soupçonner, à traquer – pour les tourner en dérision, quitte à les hypertrophier – les moindres failles, contradictions, inexactitudes, faiblesses des uns et des autres, dites-vous que nous soupçonnons votre soupçon (...). Rien n'échappe à vos griffes ? Vos griffes n'échappent pas aux nôtres. Car, à l'évidence, votre ostentatoire vertu s'accompagne de fiel, pharisaïsme oblige, et c'est là ce qui nous irrite.

Arnaud Aizier Angers

LE PEN ET LES MUSULMANS (SUITE)

Nous avons publié, dans le courrier des lecteurs du Monde *daté 9-10 mars, une déclaration de Jean-Marie Le Pen proposant en 1958* « aux musulmans d'Algérie l'entrée et l'intégration dans une France dynamique ». *Pierre Guillaumin, qui nous avait communiqué ce texte, proteste contre les coupes que nous avons faites dans sa lettre. Nous rétablissons une partie de son courrier :*

Cette incroyable déclaration, pour qui croit connaître le président du Front national aujourd'hui, est bien caractéristique de son souci de vouloir donner un semblant de cohérence à ses convictions affichées, à son idéologie de bazar, fluctuante au gré des ans : en 1958, Le Pen se battait, disait-il, pour l'Algérie française, c'est-à-dire pour une nation qui aurait alors comporté une vingtaine de millions de musulmans et une cinquantaine de millions de chrétiens, de juifs et d'agnostiques ! Tous citoyens d'une même République, donc tous égaux en droit et en dignité. Il était capital de le proclamer

Pierre Guillaumin Fontaine-Heudebourg (Eure)

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les banques face à leur passé

Plus de cinquante ans après la fin de la seconde guerre mondiale, cette période de notre histoire hante toujours nos mémoires, tant il est difficile pour les peuples et les gouvernements de la regarder en face. La recherche de la vérité sur les attitudes, les lâchetés et les mensonges de chacun est pourtant un effort nécessaire dans lequel une nation construit son avenir en maîtrisant son passé. Après les élites administratives et politiques, c'est au tour des milieux financiers de devoir faire leur examen de conscience.

La polémique engagée depuis deux ans sur le rôle de la Suisse et de ses banques a ouvert la voie. La réalité sur le comportement des uns et des autres commence ainsi à être mieux connue. On sait maintenant que les Etats-Unis et le Royaume-Uni avaient eu connaissance de l'existence des chambres à gaz et qu'en dépit de cela, ils n'avaient rien tenté, sur le plan militaire, pour y mettre fin. La Confédération helvétique, la Suède et le Portugal n'ont pas été aussi neutres qu'on l'a longtemps dit. Ces pays ont, d'une manière ou d'une autre, contribué au fonctionnement de la machine de guerre allemande.

La France et ses institutions ont, quant à elles, activement participé à la déportation des juifs. En le reconnaissant officiellement, en juillet 1995, dès le début de son septennat, le président Jacques Chirac avait fait savoir que, pour lui aussi, le moment était venu. Le voile doit être levé maintenant sur le rôle des banques françaises. Les établissements suisses ont conservé sans sourciller les avoirs en déshérence appartenant aux victimes du génocide et ont mis beaucoup de temps avant de finir par le reconnaître... du bout des lèvres. Or ils ne sont pas les seuls.

Les banques françaises – le dossier que nous publions *(lire page 6)* en apporte des preuves – ont également leur part dans cette affaire. Si, comme les banquiers l'affirment, ils ont perdu toute trace des comptes qui appartenaient aux juifs exterminés, les banques françaises en ont pourtant manifestement conservé une partie. Entre la Suisse et la France, les sommes en jeu sont sans commune mesure. Plus de 40 milliards de francs – selon les estimations du Congrès juif mondial – appartenant à des victimes de l'holocauste dormiraient dans les établissements helvétiques, 1 milliard « seulement » dans les coffres de leurs homologues français. Peu importe les chiffres, la faute morale doit être d'une façon ou d'une autre réparée. Les banques doivent démontrer qu'elles n'ont rien à cacher et que les comptes à l'abandon ont été surtout victimes de l'oubli et de la lourdeur des machines administratives.

La création annoncée en janvier par Alain Juppé d'une commission présidée par Jean Mattéoli sur le sort des biens juifs pendant la guerre offre cette occasion d'en finir, une fois pour toutes, avec les oublis volontaires de la mémoire collective française. Encore faudrait-il que cette commission soit enfin constituée et commence rapidement son travail.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Indemnités parlementaires

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 14 février 1947.*

PAR le jeu d'une disposition constitutionnelle, nos représentants se sont octroyé, en tapinois, une augmentation annuelle de 80 000 francs environ. Admirable sagesse des constituants, qui ont tué un des plus redoutables chevaux de bataille que, sous la IIIe République, les mécontents lançaient périodiquement contre elle : car chaque fois que députés et sénateurs votaient, à main levée, une élévation de leur indemnité parlementaire, ils étaient chansonnés, brocardés, injuriés. Ils encaissaient d'ailleurs fort allègrement et les horions et l'argent.

A présent, point d'affaire. L'indemnité parlementaire étant établie par référence à une catégorie de fonctionnaires (en l'espèce, ou si l'on veut en espèces : aux conseillers d'Etat), elle suit la fortune des traitements alloués à ces hauts magistrats administratifs, qui sont désormais assurés de toute la sollicitude des pouvoirs publics.

Mais il paraîtrait logique et même convenable d'instituer, sans s'écarter de la Constitution, deux catégories d'indemnités pour les deux catégories de représentants : les représentants actifs recevraient le traitement des conseillers d'Etat, alors que les représentants passifs seraient traités comme les auditeurs au Conseil d'Etat. Ne sont-ils pas, en effet, de simples auditeurs parlementaires ?

Pierre Audiat (14 février 1947.)

Gauche sociale, gauche morale,

Suite de la première page

Une partie de la gauche se retrouve bien plus volontiers dans cette marche, du 22 février qualifiée d'*« intelligente »*, que dans les manifestations *« passéistes »* du « mouvement social » d'il y a un an et demi.

C'est le cas par exemple de Jacques Julliard, qui, dans *Le Nouvel Observateur* (daté 6-12 mars), explique : *« En 1995, au-delà de la figure de Juppé, le peuple engueulait les élites. En 1997, au-delà de celle de Debré, les élites engueulent le peuple. »* Et de qualifier les grèves de décembre 1995 de *« mouvement protectionniste, francopète, traversé de pulsions nationalistes, de tendances sécuritaires »*. Les pétitions de février ne feraient que refléter le nouvel électorat socialiste né dans les années 80 : des classes moyennes intellectuelles, un noyau dur qui donne au parti une forme d'identité morale. Chez quelques politiques, les réticences ont été visibles. Arlette Laguiller, qui avait refusé d'appeler à la manifestation *« petite-bourgeoise »* du 22 février, déclare, le 7 mars, dans l'hebdomadaire *Lutte ouvrière*, que *« ces intellectuels de gauche ou, pire, qui font profession d'apolitisme »* sont *« complices »* du Front national. En d'autres termes, la défense des ouvriers passerait avant celle des immigrés, d'autant plus que Jean-Marie Le Pen s'efforce désormais de séduire les premiers.

« Combattre les lois Debré et la montée du FN en acceptant le carcan de la monnaie unique, c'est arroser d'un verre d'eau le brasier qu'on a allumé ! », écrit de son côté Jean-Pierre Chevènement dans le dernier éditorial de *Citoyens Actualité*, le mensuel de son parti : l'ancien ministre de la défense croit aux valeurs nationales et n'entend pas en laisser le privilège aux amis de Jean-Marie Le Pen. De nombreux intellectuels issus de la gauche, qui défendent en priorité des valeurs « nationales et républicaines », ont d'ailleurs manifesté leur refus de défiler ou de « pétitionner » contre le projet Debré : Emmanuel Todd, Paul Thibaud ou Jean-François Kahn.

« Le danger existe que les classes intellectuelles moyennes, qui se reconnaissent dans la question morale, ne se prennent de mépris pour une gauche immorale, prévient Philippe Corcuff, président du Club Merleau-Ponty. *Les sociologues savent bien que dans l'antiracisme éthique il y a souvent un racisme quasi ethnique de classe. »* Certains, comme Christophe Aguitton, du syndicat SUD, s'inquiètent et évoquent le spectre de l'année 1898, lorsque la gauche française s'était scindée sur l'affaire Dreyfus : une partie du mouvement socialiste – les guesdistes et les anarchistes – avait refusé de prendre, derrière Jaurès, la défense du capitaine accusé. Christophe Aguitton n'hésite pas : il choisit le camp de Dreyfus. SUD, qui sera dans la rue à Bruxelles, veut illustrer un mariage des deux gauches en se mobilisant également pour les chômeurs ou pour les sans-papiers, voire contre le Front national.

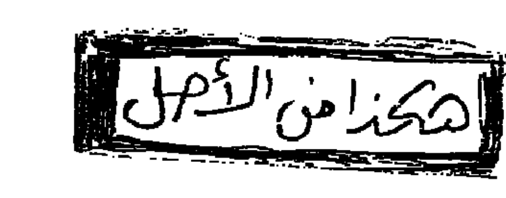
UNE BELLE LEÇON DE SOLIDARITÉ

Jeudi 13 mars, devant le comité national du Parti communiste, l'historien Roger Martelli s'est inscrit dans la même démarche : *« On a beaucoup glosé, ici et là, sur l'opposition entre les "élites" vouées aux soucis "éthiques" et un "peuple" rendu indifférent ou hostile par les douleurs de la crise.* (...) *Je ne crois pas à la fatalité du clivage entre les "in" et les "out", entre les priviligiés et les exclus, mais l'absence d'un tel clivage n'empêche pas qu'il peut fonctionner dans les têtes »*. Pour combler la faille, Robert Hue s'était engagé, l'un des premiers, au côté des sans-papiers. Tournant le dos aux vieux discours nationalistes de son parti – ce *« Produisons français »* qui illustrait une *« préférence nationale »* aujourd'hui défendue par l'extrême droite –, il a défilé le 22 février, avec la gauche « morale ».

Lionel Jospin, qui s'était tenu à l'écart de la manifestation, la pensant en partie dirigée contre lui, sera donc à Bruxelles. Sa présence, à côté de partis sociaux-démocrates beaucoup plus ouvriéristes que le PS français, a une autre signification : c'est dans le Nord et le Pas-de-Calais tout proches que le PS compte le plus de ces électeurs socialistes qui avaient voté « non » à Maastricht en 1992 et qui, en 1995, étaient passés par le vote Front national au premier tour de l'élection présidentielle.

A première vue, c'est dans ces terres que la gauche « morale » paraît le plus éloignée de la gauche « sociale ». Mais c'est peut-être là que les deux se rejoignent. Après tout, il y a une semaine, la Belgique a donné à la France une belle leçon de solidarité avec les immigrés : en pleurant la petite Loubna autour de sa soeur Nabela, belge et musulmane.

Ariane Chemin



Les 100 000 morts de l'insurrection malgache

Il y a un demi-siècle éclatait dans la Grande Ile l'un des drames les plus sanglants de l'histoire coloniale. Notre envoyé spécial a rencontré des témoins de l'époque. Il revient sur le rôle des sociétés secrètes qui mirent le feu aux poudres et sur la répression qui s'ensuivit

PEU avant minuit, le 29 mars 1947, une frayeur stupéfaite s'abat sur Moramanga. Près de 2 000 hommes, surgis de la forêt, envahissent ce carrefour routier et ferroviaire situé à une centaine de kilomètres à l'est de Tananarive. Des commandos attaquent la caserne, assassinent plusieurs gradés, incendient des maisons, et s'évanouissent à l'aube, sans avoir pu toutefois saisir le stock d'armes et de munitions convoité. Deux heures plus tôt, la révolte a embrasé Manakara et sa région, sur la côte orientale de la Grande Ile.

Le surlendemain, « les troubles » de Madagascar – « Taba Taba », comme on dit là-bas – apparaissent discrètement dans les colonnes du *Monde*, sous la forme d'un entrefilet dont le titre ne laisse guère deviner la gravité de l'événement : « Un camp militaire français attaqué par des individus armés de sagaies et de coupe-coupe ». L'insurrection qui vient d'éclater durera pourtant un an et demi et fera, estime-t-on, autour de 100 000 morts. Elle restera l'un des drames les plus mal connus de l'histoire coloniale, qu'on s'empressera d'enfouir, en France comme à Madagascar, dans le gouffre de l'oubli.

En ce samedi 29 mars, l'effet de surprise joue pleinement. *« Lorsqu'on m'a annoncé une rébellion, je dansais au sporting-club de Tana. J'ai rigolé... »*, se souvient Jean Ducaud, chef de district à Tuléar. Comme lui, beaucoup n'ont pas cru d'emblée à ce qu'un observateur de l'époque décrit comme *« l'effarante transformation du Malgache, unanimement considéré comme doux et fiable, en un tigre furieux »*. Depuis des mois pourtant, le soulèvement est dans l'air. On l'a prédit, à tort, pour Noël 1946. L'inquiétude s'est répandue en « brousse ». Certains planteurs, craignant d'être empoisonnés, ont renvoyé leur cuisinier. Cette fois, tous les renseignements concordent : ce sera pour le 29. Mais ni la Sûreté, ni l'état-major n'ont pris l'information tout à fait au sérieux.

L'insurrection générale, que les conjurés espèrent, n'a pas lieu. A part quelques incidents mineurs, les grandes villes restent calmes. Mais la révolte s'étend, à partir de ses foyers initiaux. Elle suit le chemin de fer, dont elle a recruté nombre d'employés. *« La rébellion est maîtrisée »*, proclame à la mi-avril le haut-commissaire, Marcel de Coppet. Pieux mensonge. Combats et sabotages se multiplient. Pendant plusieurs semaines, les troupes coloniales sont impuissantes, par manque d'hommes et de moyens. L'état de siège règne sur un huitième du territoire. En juillet, la zone de guerre épouse, sur le versant oriental de l'île, un vaste polygone long de 800 km et large de 150. Le soulèvement a pour chefs : au Nord, Victorien Razafindrabe, autopromu « maréchal des armées malagasy » ; au Sud, Michel Radaoroson.

Qui a ourdi l'insurrection ? Réponse immédiate et formelle de l'autorité coloniale, en quatre lettres : MDRM. Ici, un retour en arrière s'impose. Le 11 février 1946, le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM) voit le jour dans un restaurant parisien. Ses trois principaux fondateurs sont Joseph Raseta, Joseph Ravoahangy et Jacques Rabemananjara. Les deux premiers, médecins, ont représenté Madagascar à la première Constituante (novembre 1945). Ils seront réélus à la seconde Constituante (juin 1946) et à l'Assemblée nationale (novembre 1946), où le dernier, futur écrivain, les rejoindra.

Pendant des mois, les chefs du MDRM prêchent leur cause : colonie depuis 1896, Madagascar doit devenir un Etat libre, associé à la France, au sein de l'Union française et a, dans leur esprit, vocation rapide à l'indépendance pleine et entière. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : le MDRM demande à la France de restituer à la Grande Ile sa souveraineté perdue. Détenteurs de la légitimité politique, les députés malgaches sont portés par tout un peuple qui les appelle avec ferveur *« Dada »* (père), titre où se mêlent l'affection et le respect.

Le courant en faveur de cette indépendance, de plus en plus ressentie comme un dû, a gonflé au fil des ans. En perte de prestige depuis sa défaite en 1940, la France n'est plus invincible. Pendant six ans, 15 000 Malgaches ont servi dans les rangs de son armée. Dans la Grande Ile, l'effort de guerre imposé par la France libre – travail forcé, réquisitions, impôt du riz – a alourdi le fardeau quotidien. La Charte des Nations unies a promis l'émancipation aux peuples encore assujettis. Les députés malgaches exaltent l'avènement de cet *« ordre nouveau »*, dans un climat de relative liberté.

La déception sera rapide, et immense. Les anciens combattants, tardivement démobilisés, reçoivent, de retour au pays, une prime dérisoire. Ulcérés que la France se montrât si ingrate, beaucoup de « tirailleurs » deviendront insurgés. En un an, le vent de la liberté a tourné. La France de la IVe République naissante n'est plus celle de la Libération. Elle pratique le double langage, prônant le dialogue, recourant à la force. Oublieuse de ses promesses, confrontée à la crise indochinoise, elle privilégie d'autres impératifs : les intérêts des colons, l'attachement de l'armée et de certains milieux d'affaires à la suprématie française, le maintien de Madagascar dans l'espace stratégique occidental.

En septembre 1946, Marius Moutet, ministre socialiste des colonies, proclame *« la lutte contre l'autonomisme malgache »*. Des émeutes, des grèves surviennent. Les prisons se remplissent. La renommée des trois députés ne cesse de grandir. Une propagande habile leur attribue le bénéfice des réformes de 1945-1946 : suppression de l'indigénat, abolition du travail forcé, réorganisation de la justice. En janvier 1947, malgré les bourrages d'urnes, le MDRM remporte la majorité des sièges aux élections provinciales. Aux yeux des Malgaches, l'Union française n'est plus qu'un replâtrage de l'empire. La République, elle, affiche sa bonne conscience. *« La France a tenu tous ses engagements »*, dira le président du conseil, Paul Ramadier. Et le haut-commissaire lance aux Malgaches : *« Que seriez-vous sans la France ? Quel autre peuple aurait fait pour Madagascar ce que nous avons fait ? »*

Lorsque l'insurrection éclate, haro donc sur le MDRM, l'ennemi à abattre. Les militants sont traqués, les chefs arrêtés, le parti dissous. On interroge en l'absence des avocats, on extorque les aveux sous la torture, on bâcle les enquêtes. La levée de l'immunité des parlementaires ouvre la voie à leur procès qui se tiendra à Tananarive de juillet à octobre 1948. Un procès politique où la justice cherchera moins à prouver la culpabilité des accusés – elle n'y parviendra pas – qu'à les châtier pour l'exemple. Un procès colonial décrit comme *« une affaire Dreyfus à l'échelle d'un peuple »*. Deux députés seront condamnés à mort, le troisième aux travaux forcés à perpétuité. Leurs peines seront commuées, mais ils resteront neuf ans en prison.

Les chefs du MDRM ont tout de suite désavoué l'insurrection, fustigeant ses *« crimes barbares »*. Dès le 27 mars 1947, ils ont lancé un appel au calme dans un télégramme qui sera retourné contre eux comme une pièce à charge. Car, affirmeront les autorités sans jamais le prouver, cet appel avait en réalité, le sens « convenu » d'un ultime « feu vert » aux insurgés. L'insurrection, en tout cas, torpille la stratégie des députés, convertis à l'idée d'une autonomie par étapes, et résolus, pour l'obtenir, à mener une action légale. Hô Chi Minh lui-même, qui voit à l'époque *« le salut dans l'Union française »*, invite Jacques Rabemananjara à emprunter le *« long chemin de patience et d'épreuves »*. Cinquante ans plus tard, l'écrivain malgache continue d'affirmer, contre l'évidence, que l'insurrection fut le fruit d'une provocation coloniale ourdie par le chef de la Sûreté.

L'âme du complot est ailleurs, au sein de deux sociétés secrètes, le PA. NA. MA. créé en 1941 par Lucien Andriamiseza, la Jina, fondée en 1943 par Monja-Joana. Pendant les dernières années de la guerre, elles « travaillent » la population, mêlant la propagande, l'intimidation, l'incitation à la violence. Surtout, elles noyautent le MDRM, qui leur offre une « couverture » légale. Elles exploitent le prestige des députés au service de leur seule stratégie.

Ce combat patriotique est aussi une guerre sainte soumise à des rituels venus du tréfonds ancestral. Les insurgés recourent aux mots de passe *« Zovy ?-Vorona !-Afo »* (Qui vive ?-Oiseau !-Feu) et aux signes de reconnaissance. Ils portent des talismans et respectent des interdits magiques. Leurs sorciers prétendent *« changer les balles en eau »* et fabriquer des potions donnant le pouvoir de *« tordre les fusils de l'ennemi »*. Surtout, chaque conjuré prête serment sur la Bible, selon un rite fétichiste où il boit l'*« eau d'or »*, dans laquelle on a jeté une bague et un peu de terre. Cette initiation le lie à jamais au groupe, la moindre faiblesse condamnant son âme à mort en privant son corps de sépulture.

La répression est féroce... L'armée mène une guerre coloniale dont les Français de métropole, privés d'information directe, ignorent l'essentiel

En pratiquant d'emblée l'assassinat, les insurgés ont voulu frapper l'occupant de stupeur. Ils verseront plus d'une fois dans le terrorisme, intimidant une population civile souvent recrutée de force, à laquelle ils insufflent la haine des *« chiens de Français »*. Contre ces quelque 20 000 rebelles, la répression sera féroce : exécutions sommaires, villages incendiés, suspects lâchés vivants d'un avion en vol. Le pire épisode est « l'affaire du train de Moramanga » (mai 1947), où 165 otages sont soit abattus dans leurs wagons, soit fusillés. Un unique rescapé du charnier racontera la tuerie. L'armée, qui a triplé ses effectifs, mène une guerre coloniale dont les Français de métropole, privés d'information directe, ignorent l'essentiel.

L'insurrection, qui s'essouffle depuis août 1947, sera vaincue en décembre 1948. Des chefs désavoués s'enfuient, d'autres sont tués ou capturés. Condamné à mort, le commandant suprême, Samuel Rakotondrabe, s'écroule face au peloton, le 19 juillet 1948, en criant *« Vive Madagascar ! »*. Affamés, démoralisés, les groupes de rebelles sortent, un à un, de la forêt, et se rendent en agitant des petits drapeaux tricolores, que l'armée a parachutés, et qui leur servent de sauf-conduits.

L'écrasement des rebelles tient, pour l'essentiel, à leur dénuement militaire. Ils n'auraient disposé que de 250 fusils. Cette révolte fut de bout en bout celle des *marosalohy*, les « porteurs de sagaie ». Un handicap aggravé, au milieu des forêts, par l'absence de moyens modernes de communications et de logistique. L'insurrection a aussi souffert d'un total isolement international, qui a nourri un véritable mythe d'une imminente intervention des Etats-Unis, récents sauveurs de l'Europe. Les chefs rebelles essaimaient les plus folles rumeurs : *« Les Américains ont débarqué à Fort-Dauphin ! »*, *« Sept navires pleins d'armes croisent au large ! »* La désillusion fut à la mesure de ces faux espoirs. *« Une petite poussée sur l'arbre suffit pour l'abattre »*, disait, à l'époque, un proverbe malgache aimé des rebelles. Mais l'Histoire contredit souvent les proverbes.

J.-P. L. à Madagascar



ARCHIVES DOCUMENTATION FRANÇAISE — TALLANDIER

La scène se passe à une trentaine de kilomètres de Tamatave, en septembre 1947. L'insurrection, qui commence à s'essouffler, souffre des premières redditions massives. Ce jour-là, sur la tribune d'honneur généreusement pavoisée, les autorités coloniales, civiles et militaires, assistent à une « soumission » solennelle de 3 500 rebelles.

Bibliographie

● ***L'Insurrection malgache de 1947***, de Jacques Tronchon. Maspero, 1974, Karthala, 1987 (une thèse de doctorat assortie de nombreux documents d'archives).
● ***Les Marosalohy de la région de Vavatenina, l'insurrection de 1947 d'après les sources orales***, de Leonce Wing Kong. Université de Madagascar, 1988.
● ***L'Insurrection malgache dans la région de Moramanga***, de Ndriandahy Mahamoudou. Université de Madagascar, 1990.
● ***Les Sociétés secrètes à Madagascar dans la première moitié du XXe siècle, les mouvements de libération nationale***, de Ramanantsoa-Ramarcel Benjamina. Université Paris-VII, 1984.
● **« L'Insurrection de 1947 : mise au point sur les connaissances ».** Revue *Omaly-Sy-Anio*, 1987.
● ***Madagascar et le christianisme.*** Ouvrage collectif. Coédition Agence de coopération culturelle et technique, Karthala et éditions Ambozontany, 1993.

Filmographie

● ***L'insurrection de l'Ile Rouge. Madagascar 1947.*** Documentaire de Danièle Rousselier, réalisé en 1994 par Corinne Godeau et Danièle Rousselier. Ce film sera rediffusé sur Arte mercredi 9 avril, à 20 h 40, dans la série « Les Mercredis de l'Histoire ».
● ***Taba Taba***, de Raymond Rajaonarivelo. Ce film de fiction réalisé en 1988 restitue l'atmosphère de l'insurrection.

Colloques

● **Le département d'histoire de la faculté des lettres de Tananarive** organise un colloque international et multidisciplinaire du 16 au 19 septembre 1997.
● **L'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique (Afaspa)** organise du 10 au 12 octobre 1997 à Montreuil (Seine-Saint-Denis) un colloque « Madagascar 1947 ». Tél. : 01-48-58-71-20.

Jacques Tronchon, historien

« Un retour sans lendemain au "fokonolona", l'art de vivre ensemble »

HISTORIEN, Jacques Tronchon est l'auteur du livre de référence sur l'insurrection malgache de 1947 *(voir bibliographie)*. Frère franciscain, il vit depuis une vingtaine d'années à Tananarive, où il anime l'association Accueil des sans-abri (ASA). Il répond aux questions du *Monde*.

« Quelle est la nature de l'insurrection de 1947 ?

– Dans le contexte de libération de l'époque, sa première spécificité est d'affirmer l'identité culturelle malgache autour de la revendication d'indépendance. L'élection des députés provoque un immense écho après des décennies pendant lesquelles toute vie politique organisée avait été impossible. Le pays a l'impression que se remet en place une autorité malgache, un *mpandjaka* (un souverain, littéralement « celui qui assure la cohésion sociale »). La zone insurgée vit pendant plusieurs mois en autarcie, coupée de l'administration française. Au-delà de son identification avec ses chefs, elle redécouvre une pratique politique commune, le *fokonolona*, une manière de vivre ensemble, à la malgache. On y renoue avec les comportements et les rites traditionnels dans une société depuis toujours très religieuse.

– En quoi l'insurrection est-elle un mouvement de contestation populaire ?

– Elle est à la fois l'une des dernières grandes insurrections traditionnelles, annonçant la révolte des Mau-Mau du Kenya en 1952, à laquelle elle s'apparente à certains égards, et un soulèvement contemporain par sa nature contestataire et par ses modèles idéologiques. L'influence communiste a pu s'exercer sur la conjuration, mais elle n'apparaît plus pendant l'insurrection.

– Pourquoi ce mouvement a-t-il échoué ?

– Les deux causes essentielles de l'échec sont le manque d'armement des rebelles et l'isolement international du mouvement. Mais il en est une troisième, de nature sociale. Depuis le milieu du XIXe siècle, la société malgache n'a cessé de se différencier entre une population rurale qui continue de vivre à un rythme traditionnel et des élites urbaines fascinées par la pratique politique à l'européenne puis par le système colonial. Ces deux mondes ne se rencontrent plus, ne se comprennent plus. Pendant l'insurrection, la culture malgache a assez de force pour s'exprimer, fût-ce de manière violente, et pour dire : voilà, notre identité, c'est ça ! Nous en sommes encore là aujourd'hui, dans un système féodal où certains ténors politiques, quoique européanisés, connaissent les ressorts profonds qu'il faut manipuler pour émouvoir le peuple jusqu'au fin fond de la brousse.

– Combien cette guerre a-t-elle fait de victimes ?

– Il est évidemment difficile de le savoir avec exactitude. D'après mes estimations démographiques et statistiques, j'arrive en gros aux alentours de 90 000 morts. L'état-major français a reconnu en privé le chiffre de 89 000 victimes du côté des insurgés. Le haut-commissaire à Madagascar, Pierre de Chevigné, lança à la tribune du Palais-Bourbon en janvier 1949 le chiffre de *« plus de cent mille morts »*. La famine, la maladie, l'épuisement ont tué des milliers de civils « réfugiés » dans la forêt. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Langellier

EUROPE SOCIALE Cent mille personnes sont attendues, dimanche 16 mars, à Bruxelles, à la *manifestation* organisée par les deux confédérations belges pour la défense de l'emploi. Ce défilé était initialement prévu le 28 mai, dans le cadre d'une journée européenne pour l'emploi organisée par la confédération européenne des syndicats que les militants belges ont décidé d'« *anticiper* » pour appuyer la lutte des salariés de Renault. ● A VILVORDE, les 3 100 personnes employées par le constructeur automobile français expriment leur colère et leur incompréhension mais ne croient plus que Renault reviendra sur sa décision. ● DANS UNE BELGIQUE en proie aux affaires, les licenciements annoncés dans les entreprises augmentent la défiance face au pouvoir politique. ● EN FRANCE, la plupart des syndicats soutiennent les salariés de Vilvorde, mais leur attitude est ambiguë.

Derrière les « Renault », la Belgique manifeste pour l'emploi

L'émotion suscitée par la fermeture de Vilvorde a conduit les syndicats belges à avancer de deux mois une manifestation européenne pour l'emploi. Dans l'usine flamande, la colère cède la place au désarroi. Les salariés doivent décider, lundi 17 mars, s'ils reprennent ou non le travail

GRAND GAILLARD blond de 1,85 mètre flirtant avec les 90 kilos, Marc, vingt-sept ans, n'apparaît pas vraiment comme un être fragile. Encore jeune et toujours célibataire, il n'est pas le plus à plaindre des 3 100 salariés de Renault-Vilvorde qui vont se retrouver sans emploi le 31 juillet. Pourtant, cet élu au conseil d'entreprise le reconnaît sans fard : « *Le 27 février, quand le directeur nous a annoncé d'une voix blême, au cours d'une réunion du CE prévue de longue date, que l'usine allait fermer, je me suis mis à pleurer comme un bébé. Comme trois autres membres du CE.* »

A la manière de beaucoup, Marc est entré chez Renault, il y a neuf ans, sur les conseils de son frère aîné, Eddy, de sa sœur Martine, de son beau-frère, Jean-Paul, qui y travaillaient déjà. A la chaîne. Il n'a pas hésité : Renault était réputé le « *meilleur employeur de Vilvorde, et on disait qu'une fois entré dans l'automobile, on y restait jusqu'à la retraite* ». A l'entendre, la fermeture de l'usine va entraîner l'éclatement de la famille : pour son beau-frère de quarante-deux ans « *il ne reste plus que le chômage, jusqu'à la prépension* » ; son frère de trente-sept ans « *accepterait de partir* » pour chercher du travail ; quant à lui, il n'a que deux certitudes, il ne veut « *travailler ni chez Renault ni en France* ». « *Ça, dit-il, c'est sûr, car la décision de Renault est due au nationalisme français.* »

Souvent volontaire pour occuper l'usine la nuit, Marc, qui ne quitte jamais le blouson vert de son syndicat, la CSC chrétienne, veut « *rester optimiste* » mais est convaincu que « *la grève ne peut pas durer* ». Lui-même, avec les traites de sa maison (environ 2 500 francs français par mois) et de sa voiture (2 500 francs également), reconnaît ne pas pouvoir tenir très longtemps.



La vie de la famille Cerpentier a aussi basculé le 27 février. Le père, Julien, se sentait tellement bien chez Renault qu'il y avait fait embaucher ses deux fils : Philippe, vingt-quatre ans, qui y travaille depuis quatre ans, et Bart, vingt ans, dont le premier contrat à durée déterminée de six mois a été renouvelé pour une période équivalente... le 26 février, vingt-quatre heures avant l'annonce de la fermeture. « *Ils travaillent à la chaîne, mais sont bien ici. J'étais persuadé qu'ils resteraient jusqu'à leur retraite. Comment deviner que l'usine allait fermer ? Le jour même de l'annonce, ils construisaient un hangar supplémentaire.* »

VOYAGE AU MEXIQUE

On peut dire que Julien est un ouvrier modèle. Solide flamand de quarante-huit ans, il ne rechignait jamais à faire des heures supplémentaires. Preuve de la confiance qu'accordait la direction à ce tôlier qui parle français et flamand : en 1990, il est un des quatre Belges choisis pour aller tester la Clio au Mexique. « *Nous étions trente-cinq. Des Français, des Portugais, des Espagnols et des Belges. Ce voyage de trois semaines est mon meilleur souvenir.* » Deuxième signe de la confiance que lui accorde la direction : en 1992, c'est encore à Julien qu'elle demande de partir dix-huit mois à Rueil pour préparer l'installation de la Mégane à Vilvorde.

Cette proximité avec les Français explique sans doute que, contrairement à la plupart de ses collègues, Julien accepterait une mutation en France « *si on lui paye les frais de déplacement* ». Pourtant, même s'il rechigne à porter le foulard rouge du syndicat socialiste autour du cou, Julien contient difficilement sa colère. « *Mardi, à la manifestation parisienne, on a défilé trop loin du centre-ville et on a été trop sages. Pour tout vous dire, je ne m'étonne plus qu'ils aient assassiné Georges Besse* [PDG de la Régie en 1986]. »

Comme tout le monde chez Renault, il participera à la manifestation nationale pour l'emploi qu'organisent les deux confédérations syndicales le 16 mars à Bruxelles, avançant de plus de deux mois une manifestation prévue pour se dérouler le même jour dans les principales capitales européennes. Trente cars gratuits ont été mis à la disposition des salariés de Renault pour effectuer les 14 kilomètres qui séparent Vilvorde, cette ville de 34 000 habitants devenue un symbole de « l'horreur économique », du cœur de la capitale. Pour une fois, Julien et ses fils prendront leur voiture. Car Renault avait choisi de recruter ses ouvriers dans la Flandre profonde, quitte à les transporter à ses frais. Alors que 145 salariés de Renault seulement habitent Vilvorde, 500 sont, comme Julien, originaires du bourg de Rillaar, qui ne compte pourtant que 5 000 habitants et se trouve à une quarantaine de kilomètres de Vilvorde.

« PRÉFÉRENCE AUX FLAMANDS »

André Fontaine, embauché, comme Julien, au début des années 70, a une explication toute simple à ce choix de la direction : « *Le gouvernement flamand pousse les entreprises à recruter des Flamands plutôt que des francophones ou des Bruxellois. En outre, Renault préfère avoir des Flamands qui habitent loin de l'usine et sont véhiculés en bus par l'entreprise plutôt que des francophones ou des Bruxellois qui habitent à côté et peuvent décider de rentrer chez eux s'ils ont un problème. Autre exemple : depuis le début des années nonante* [90], *un salarié qui ne peut plus travailler à la chaîne parce qu'il a un accident du travail doit quand même venir et on lui trouve un emploi dans un bureau.* »

Francophone, ancien militant de la FGTB, mais désormais simple adhérent, André est entré chez Renault sur les recommandations de son beau-père, concessionnaire de la marque. « *Je pensais n'y rester que quelques mois. Du coup, j'ai refusé un travail d'employé. Je suis resté ouvrier et l'on ne m'a plus jamais proposé un emploi de bureau. Surtout que, petit à petit, on a cherché à réduire le poids des francophones, dans les bureaux comme dans les ateliers. Nous étions 600 en 1973, et aujourd'hui nous ne sommes plus qu'environ 150. A l'époque, tous les papiers, même ceux publiés par les syndicats, devaient être en néerlandais et en français. Aujourd'hui, tout est en néerlandais dans l'usine, à part les papiers administratifs.* »

Prenant volontiers la parole en public, soignant son image comme en atteste le grand chapeau de paille asiatique qu'il porte durant les manifestations, « *le Chinois* », comme l'appelle ses collègues, est, malgré les apparences, proche du désespoir. « *Pour moi, c'est dramatique, j'ai quarante-six ans. Trop jeune pour être en prépension. C'est égoïste, mais quand j'ai entendu qu'ils fermaient l'usine, je me suis dit : s'ils nous laissent un délai de trois ans, je suis sauvé.* » Pourtant, André n'a été qu'à demi-surpris : « *Depuis 1996, je sentais l'orage. La gestion des stocks posait des problèmes. Parfois on manquait de pièces. En février, on nous a mis en chômage technique, soi-disant parce que les routiers espagnols bloquaient l'acheminement des pièces. C'est faux. C'est parce que Renault préférait livrer Douai que Vilvorde.* »

Lui aussi pense que la grève tire à sa fin. « *On va être fixé dans la quinzaine. Mais, s'il y a un référendum, on peut faire confiance à la direction pour l'organiser. En 1992, elle a contourné les syndicats en organisant un référendum pour savoir si les gens étaient prêts à travailler neuf heures par jour mais sur quatre jours. Personne ne sait comment ils ont fait, mais ils ont obtenu 72 % de oui, après avoir réuni les salariés par petits groupes.* »

Signe que la colère a fait place à l'angoisse : depuis quelques jours, à Vilvorde, le tract représentant Louis Schweitzer avec une moustache à la Hitler et une cible sur le front avec ces simples mots : « *Après Besse, à qui le tour ?* », a laissé place à une autre affiche. Sous une photo célèbre, représentant une famille de paysans américains que la crise de 1929 a ruinés au point de les rendre faméliques, cette légende : « *Renault : un certain art de vivre.* »

Frédéric Lemaître

Jacques Delors : « Un petit coin de ciel bleu ».

L'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, affirme, dans un entretien à *Libération* (15-16 mars), que « *l'affaire Renault est particulièrement douloureuse, mais elle est peut-être le point de départ d'une nouvelle avancée. Avec l'eurogrève, l'euromanifestation, je vois, pour ma part, se dégager un petit coin de ciel bleu* ». M. Delors estime « *scandaleux et hypocrite* » de voir les « *larmes de crocodile que verse la classe politique, avec cette incantation à l'Europe sociale, sans savoir ce qui a été fait et ce qui pourrait être fait* ». Il juge que « *sans faire de pointillisme juridique, la façon dont* [Renault] *a agi est contraire à l'esprit des deux directives, l'une sur les licenciements collectifs, l'autre sur l'information et la consultation des travailleurs* ».

« Il nous faudrait un Eltsine »

TOURNAI
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

En Wallonie, une autre fermeture d'usine a failli passer inaperçue

Sur le mur de leur usine, un nom : Reinshagen. Sur leur blouse, un badge : *GM*, pour General Motors. Les 400 salariés de cette usine de câblage pour automobiles, dans les faubourgs de Tournai, ne savent pas très bien qui est leur employeur. Seule une déléguée syndicale est en mesure d'expliquer que le site était un atelier décentralisé de Renault-Vilvorde jusqu'en 1981, puis une filiale de Renault dans les années 80, pour finir dans l'escarcelle de Delphi, filiale de GM, en 1992. En revanche, Bernadette, Catherine et leurs collègues se souviennent très bien que, « *en 1992, 200 personnes ont été licenciées* », et qu'après « *la direction a proposé à celles qui restaient de diminuer leur salaire de 10 % en échange de la garantie de l'emploi jusqu'en 1999* ». Comme elles étaient « *les mieux payées de toute la région* », elles ont accepté la proposition. Malgré des journées de chômage technique en 1996, « *parce que Renault, devenu notre client, préfère se fournir en Espagne, moins chère* », elles n'étaient pas trop inquiètes.

Mais, le 9 décembre 1996, coup de tonnerre. Chacune reçoit une lettre annonçant la fermeture de l'usine le 30 juin 1997. Comme elles ne travaillent déjà plus qu'à mi-temps, elles n'ont pas les moyens de faire grève. Sans la visite impromptue des ouvriers de Renault-Vilvorde, le 11 mars, l'affaire serait passée inaperçue. « *Même le bourgmestre n'est pas venu nous voir* », explique Chantal Chantry, déléguée CSC (syndicat chrétien). Sur le parking de l'usine, les hommes de chez Renault et les femmes de chez General Motors comparent leurs situations. Dans les deux cas, les conditions de travail étaient bonnes et la qualité de la production excellente. Mais ça n'a pas suffi. Du jour au lendemain, un siège social installé dans un autre pays a décidé de « *rationaliser* » sa production et de fermer le site.

Ecoutée avec admiration par ses camarades, Chantal Chantry ne cache pas son écœurement : « *Je regrette de vous le dire, mais c'est parce que vous êtes Flamands que le gouvernement vous soutient comme ça. Les politiques cherchent à nous diviser. Quand je vois que les magistrats chargés de rendre la justice sont impliqués dans des trafics d'armes ou des réseaux pédophiles, ça me dégoûte. Il nous faudrait un Boris Eltsine qui bazarde tout et recommence à zéro avec des hommes nouveaux.* » Un syndicaliste de Renault est un peu plus optimiste : « *Ici, on construit l'Europe sociale. Malheureusement, ce sera pour les autres. Pas pour nous.* »

F. Le.

La solidarité à géométrie variable des syndicats français

ANALYSE

FO, par exemple, n'a pas protesté contre le plan social présenté le 13 mars

MARC BLONDEL (Force ouvrière), Alain Deleu (CFTC), Nicole Notat (CFDT) et Louis Viannet (CGT) ont certes annoncé leur participation à la manifestation organisée, dimanche 16 mars, par les deux confédérations belges. Face à la fermeture de Vilvorde, les syndicats français n'en sont pas moins divisés.

Si la CFDT et la CFTC soutiennent activement les syndicats belges, les autres organisations sont plus en retrait. Dès le dimanche 2 mars, des représentants de la CFDT et de la CFTC étaient en Belgique pour préparer la riposte syndicale. L'Europe sociale est depuis longtemps un des chevaux de bataille de la CFDT, qui a approuvé le traité de Maastricht et dont un des responsables, Michel Batt, assure le secrétariat du comité de groupe européen de Renault.

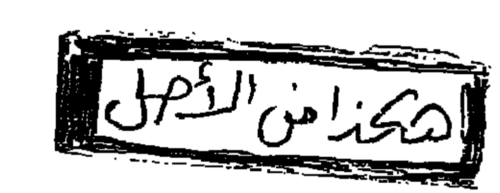
La CFTC qui, comme la CFDT, réclame « *non pas moins d'Europe mais plus d'Europe* » mobilise autant que faire se peut ses faibles troupes. S'ils n'étaient pas plus d'une trentaine, mardi 11 mars, à arborer le badge CFTC lors de l'« *euromanifestation* » parisienne, Alain Deleu était le seul leader confédéral à avoir fait le déplacement. De même, lors des visites de salariés belges à Renault-Douai, ce sont les délégués CFTC qui tiennent les mégaphones. Visiblement, la petite CFTC n'est pas peu fière de pouvoir donner un coup de main à sa puissante voisine belge, la CSC, également chrétienne.

Le soutien de Force ouvrière est plus ambigu. Bien qu'appartenant à la Fédération européenne de la métallurgie (comme la CFDT, la CFTC, la FGTB et la CSC), FO n'était pas présente à Bruxelles le 2 mars. Les propos de Marc Blondel qualifiant les réactions à la fermeture de Vilvorde « *d'espèce de psychodrame* » ont été diversement appréciés en Belgique, où l'on estime que la pièce qui se joue relève davantage de la tragédie. La fédération FO de la métallurgie refuse de « *diaboliser Schweitzer* » et estime que la forme de l'annonce des licenciements est secondaire par rapport à la crise européenne de l'automobile. Si cette analyse n'est pas dénuée de fondement, la compréhension manifestée à l'égard de la direction de Renault ne passe pas très bien en Belgique, où la brutalité de l'annonce a autant choqué que la fermeture elle-même.

De même, les salariés de Vilvorde ont pu remarquer qu'à Douai FO, qui assure le secrétariat du comité d'entreprise, n'a pas appelé à des débrayages lors de leurs visites. Deuxième organisation chez Renault, derrière la CGT et juste devant la CFDT, FO n'a d'ailleurs pas protesté contre le plan social présenté le 13 mars. L'attitude ambiguë de la confédération face à la construction européenne et la volonté de FO-Métaux d'être l'interlocuteur privilégié du patronat, tant au niveau de la branche que dans les entreprises (Renault, Peugeot et Aerospatiale en particulier), expliquent sans doute le positionnement délicat du syndicat sur ce dossier.

Quant à la CFE-CGC, elle s'est tout simplement décrédibilisée en signant un tract jugé extrêmement choquant : « *France-Belgique, match nul, 3 000 emplois partout* ». Reste la CGT, dont l'attitude est ambivalente. Opposée à l'ouverture d'usines à l'étranger – « *ce qui est conçu en France doit être produit en France* », expliquait-elle récemment –, le syndicat n'est évidemment pas très à l'aise pour dénoncer leur fermeture. Mais, voulant rompre son isolement et souhaitant adhérer à la Confédération européenne des syndicats, la CGT doit aussi donner des gages de bonne volonté. C'est pourquoi, si Louis Viannet devait défiler à Bruxelles, ses troupes se sont contentées d'assurer un service minimum le 11 mars.

F. Le.



Un décret précise la définition des médicaments génériques

UN DÉCRET PRÉCISANT la définition des médicaments génériques est paru vendredi 14 mars au *Journal officiel*, conformément aux ordonnances du plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale. *« Le développement des génériques offrira aux médecins un outil de prescription au meilleur coût tout en respectant strictement la qualité des soins »*, estime le ministère des affaires sociales dans un communiqué.

Les génériques sont généralement considérés comme des copies de médicaments dont le brevet est tombé dans le domaine public, vendues à des prix moins élevés en raison de l'absence de frais de recherche. Selon la définition donnée par la réforme Juppé, chaque médicament ayant *« la même composition qualitative et quantitative »*, *« la même forme pharmaceutique »* et les mêmes effets thérapeutiques (*« bioéquivalence »*) qu'un autre produit peut être considéré comme un générique.

DÉPÊCHES

■ **HEINZ : le groupe agroalimentaire américain va fermer ou** vendre vingt-cinq de ses usines à travers le monde et supprimer environ 2 500 emplois afin de s'internationaliser et d'améliorer sa rentabilité. Le PDG du groupe, Anthony J. F. O'Reilly, a indiqué vendredi 14 mars que l'objectif de cette restructuration était de faire de Heinz *« l'une des trois compagnies agroalimentaires prééminentes dans le monde »*.

■ **ADNAN KASHOGGI : les autorités thaïlandaises** ont lancé vendredi 14 mars un mandat d'arrêt à l'encontre de l'homme d'affaires saoudien Adnan Kashoggi, qu'elles accusent d'être impliqué dans le scandale de la Banque de commerce de Bangkok. M. Kashoggi est soupçonné du détournement d'une somme de 1,65 milliard de bahts (370 millions de francs) dans le cadre de ce scandale qui a conduit à la quasi-faillite de l'établissement bancaire.

■ **IMMOBILIER : le financier français Walter Butler a racheté**, vendredi 14 mars, douze immeubles du centre de Paris provenant du patrimoine propre de l'UAP, pour 355 millions de francs. Cette transaction, qui porte sur 20 000 mètres carrés, comprend neuf immeubles d'habitation et trois immeubles de bureaux. Le prix moyen s'établit à 17 500 francs le mètre carré, précise l'assureur, qui conserve la gestion des immeubles cédés.

■ **BAYER : le groupe chimique et pharmaceutique allemand** a annoncé, vendredi 14 mars, avoir obtenu de Rhône-Poulenc Rorer (RPR) la licence de la marque *« Aspirine du Rhône »*, qui se classe en France au troisième rang des anti-douleurs en vente libre. Bayer poursuit sa stratégie de commercialisation de l'aspirine, médicament qu'il a découvert en 1899.

■ **TECHNIP : l'ingéniériste français a poursuivi sa croissance** en 1996 avec un bénéfice de 534,2 millions de francs, en hausse de 21,3 % par rapport à l'année précédente. Cette bonne progression des résultats devrait se poursuivre en 1997, selon le président de l'entreprise, Pierre Vaillaud.

■ **JEAN-MARIE MESSIER : les actionnaires de Suez** *« ne doivent pas faire les frais »* d'un éventuel rapprochement entre leur groupe et la Lyonnaise des eaux, déclare le président de la Compagnie générale des eaux, Jean-Marie Messier, dans une interview à l'hebdomadaire *Investir* paru samedi 15 mars.

■ **THOMSON : les syndicats CFDT et CGT du groupe ont exigé**, vendredi 14 mars, dans deux communiqués distincts, le maintien de l'intégrité du groupe, en dénonçant les modalités de la privatisation fixées par le gouvernement.

■ **GM : environ 2 700 ouvriers membres du syndicat américain de** l'automobile (UAW) se sont mis en grève dans une usine de General Motors (GM) dans l'Indiana, après l'échec de négociations contractuelles, a annoncé vendredi le syndicat.

■ **MINES DE POTASSE D'ALSACE : l'intersyndicale a décidé**, vendredi 14 mars au soir, de mettre fin à l'occupation des sites et à la grève tournante, après un accord survenu avec la direction.

Apple supprime le tiers de ses effectifs et vise le retour aux bénéfices en septembre

Le groupe perdrait 3,7 milliards de francs au deuxième trimestre

Le constructeur américain de micro-ordinateurs a annoncé, vendredi 14 mars, un nouveau plan de restructuration. Il entraînera la suppression de 4 100 emplois sur 13 000 et une provision de 155 millions de dollars (880 millions de francs). Le groupe, dont la part de marché est tombée à 5,4 % fin 1996, envisage de diviser par deux le nombre de ses produits et de se recentrer sur l'enseignement, l'édition et les entreprises.

AU RYTHME auquel il taille dans ses effectifs et ses coûts, le constructeur informatique américain Apple, en perte de vitesse depuis plusieurs années sur le marché des ordinateurs personnels et en situation financière difficile depuis plus d'un an, va bientôt pouvoir loger ses équipes dans un garage, comme aux premiers jours de la compagnie, à la fin des années 1970.

Vendredi 14 mars, Gilbert Amelio, le PDG du groupe, a donné les détails des nouvelles mesures de restructuration. Elle seront radicales. Apple va supprimer 4 100 emplois sur 13 000, dont plus de la moitié aux Etats-Unis et la majorité dans la production et le marketing. Quelque 2 700 des 11 000 salariés permanents quitteront l'entreprise. Les 1 400 autres suppressions concernent des emplois contractuels.

Pour financer les départs qui commenceront le mois prochain, Apple annonce qu'il provisionnera 155 millions de dollars (environ 880 millions de francs). Ajoutée à la provision de 325 millions de dollars constituée pour l'acquisition de NeXT, et à une perte d'exploitation, évaluée par les analystes à 175 millions de dollars, cette charge devrait faire enregistrer à Apple une perte supérieure à 650 millions de dollars au deuxième trimestre de son exercice (1er octobre 1996-30 septembre 1997).

Apple a réaffirmé qu'il allait diviser par deux le nombre de ses modèles sans donner de détails. Il a toutefois indiqué qu'il allait se recentrer sur ses trois marchés-clés : l'enseignement, l'édition et le multimédia, et les entreprises.

Il s'agit du second plan de restructuration engagé par M. Amelio depuis sa nomination à la tête d'Apple, en février 1996, à la place de Michael Spindler. Le premier avait consisté à ajouter 1 500 suppressions d'emplois aux 1 300 déjà engagées avant son arrivée, à modifier l'organisation interne et à faire monter de nouvelles têtes – dont certaines recrutées à l'extérieur, chez IBM ou chez National Semiconductor – à la direction de l'entreprise.

Cela n'a pas suffi à enrayer le déclin du groupe. Apple a certes relativement bien fini son exercice 1995-96 : le dernier trimestre a été bénéficiaire, après trois trimestres déficitaires consécutifs. Mais l'ensemble de l'année fiscale a été marqué par une lourde perte (816 millions de dollars) et par un recul de 11 % du chiffre d'affaires à 9,8 milliards de dollars.

Les débuts de l'exercice 1996-97 n'ont guère été plus brillants. Sur la période octobre-décembre 1996, traditionnellement la plus porteuse dans l'informatique avec les fêtes de fin d'année, le groupe a accusé une perte de 120 millions de dollars pour un chiffre d'affaires en baisse de 33 % par rapport à la même période un an plus tôt.

INCAPACITÉ

En février, la firme a annoncé qu'il fallait s'attendre à une baisse de 20 % de ses ventes cette année. Apple, qui détenait un peu moins de 10,5 % du marché des ordinateurs personnels en 1995, a vu cette part tomber à 5,4 % fin 1996, selon la société d'études Dataquest. Apple paie son incapacité à conserver l'avance technologique qui a fait le succès de ses ordinateurs MacIntosh par rapport aux machines construites autour des logiciels de Microsoft et des microprocesseurs d'Intel.

Il n'a pas su commercialiser à *temps* une nouvelle version de son système d'exploitation (le logiciel qui gère les différentes fonctions de l'ordinateur personnel), alors que, pendant ce temps, Microsoft a fait sérieusement progresser son logiciel Windows. Le constructeur a dû se résoudre à acheter, en janvier, un système d'exploitation clé en main : celui de NeXT, la société créée par Steve Jobs, l'un des deux fondateurs d'Apple.

M. Jobs, évincé en 1985, est, à cette occasion, revenu chez Apple en tant que conseiller – à temps partiel – de M. Amelio. Ce dernier est également allé rechercher l'autre fondateur, Steve Wozniak. L'acquisition de NeXT et de son logiciel va cependant obliger Apple à une transition technologique difficile, car ses produits et ceux de NeXt sont radicalement différents.

Les difficultés persistantes d'Apple tiennent aussi à l'isolement du groupe. Le constructeur utilise des composants et des logiciels qui sont spécifiques à ses ordinateurs. Ses coûts s'en ressentent face à des concurrents, qui peuvent, eux, s'appuyer sur les développements de Microsoft et d'Intel.

Pour élargir la base que représente son standard d'ordinateurs personnels, Apple a bien essayé, depuis 1995, de susciter l'apparition de fabricants de « clones ». C'est en agissant ainsi qu'IBM a imposé dans ce secteur, dans les années 1980, sa propre norme, articulée autour des produits de Microsoft et d'Intel.

« CLONEURS » PILLEURS

Cette initiative ne commence qu'à porter ses fruits : une récente enquête de Dataquest montre que les fabricants de « clones » de Macintosh – des sociétés de premier plan comme Motorola, ou moins connues comme Power Computing ou UMAX Technologies – se sont arrogé une part de marché de 1,8 % au dernier trimestre 1996. Le problème pour Apple est que ces « cloneurs » empiètent sur ses propres ventes dans le bas de gamme plutôt qu'ils n'accroissent le marché total des Macintosh.

Peu d'experts du secteur pensent que ces « clones » pourront sauver Apple. Seules des mesures internes peuvent y contribuer, de l'avis général. La direction d'Apple prévoit pourtant un retour aux bénéfices fin septembre. En janvier, elle avait parlé de juin.

Philippe Le Cœur

Boeing adopte un profil bas pour rassurer les autorités antitrust européenne et américaine

*« **AIRBUS** a une très bonne gamme de produits. Le combat que nous nous livrons est très âpre. Dans certains cas, ils sont meilleurs. Dans d'autres, nous le sommes. C'est la raison pour laquelle je crois que nos parts de marché respectives resteront stables. »* A quelques jours de l'ouverture officielle par la Commission européenne d'une enquête approfondie sur la fusion entre les constructeurs aéronautiques américains Boeing et McDonnell Douglas, Phil Condit, le PDG de Boeing, a opté, vendredi 14 mars, pour un discours œcuménique.

Habituellement irrité par la volonté de son concurrent européen de venir chasser sur les terres du Boeing 747 en projetant de lancer un super-jumbo de 500 à 600 places dont il conteste la viabilité économique, Phil Condit se contente désormais d'*« admettre l'éventuelle décision d'Airbus »*. Vivement critiqué par British Airways – l'un de ses meilleurs clients, qui a toujours boudé les Airbus – pour avoir récemment renoncé à moderniser son propre super-jumbo, Boeing reconnaît *« les besoins de la compagnie britannique pour un appareil de ce type »*. Mais, explique Phil Condit, *« il faut quelquefois savoir décevoir ses clients lorsqu'un programme n'est pas économiquement rentable »*.

Ce brusque accès de modestie s'explique par la nécessité de convaincre les autorités antitrust, de part et d'autre de l'Atlantique, que la fusion des deux avionneurs américains, qui donnera naissance à un groupe totalisant 48 milliards de dollars de chiffre d'affaires (plus de 270 milliards de francs), ne constitue pas une menace pour la concurrence. *« Je ne pense pas que la Commission européenne pose des conditions restrictives à notre fusion »*, explique Phil Condit, au lendemain d'un premier entretien *« exploratoire »* avec Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence. De source communautaire, la procédure d'enquête approfondie – déclenchée automatiquement lorsque les entreprises concernées réalisent un chiffre d'affaires mondial de 5 milliards d'écus (32 milliards de francs) ou européen de 250 millions d'écus – pourrait être ouverte mercredi 19 mars. Aux Etats-Unis, la transaction est soumise à l'approbation de plusieurs agences fédérales américaines, dont celle des services antitrust du département de la justice.

« L'intégration entre deux avionneurs, par opposition à un rapprochement vertical entre un industriel et ses fournisseurs, limite les risques de veto des autorités », explique Phil Condit.

La procédure d'enquête approfondie de Bruxelles sur la fusion avec McDonnell Douglas pourrait être ouverte mercredi 19 mars

Airbus et ses partenaires ne manqueront pourtant pas d'indiquer aux inspecteurs américains et européens que *« Boeing fait déjà pression sur les fournisseurs d'Airbus »* (*Le Monde* du 15 février). Boeing dément formellement cette accusation et affirme *« avoir intérêt à ce que ses fournisseurs travaillent avec tous les constructeurs pour avoir des coûts de série plus faibles »*.

La Commission européenne rappelle que le règlement sur les fusions lui donne *« un large pouvoir »*. Sa marge de manœuvre sur un dossier américain constitue une première attendue. Elle pourrait notamment demander à Boeing de céder certaines activités sur lesquelles il se retrouve en position dominante, ou imposer des plafonds de parts de marché par zones géographiques.

Boeing, qui espère une fusion effective en juillet ou en août, compte tirer parti de sa nouvelle palette d'activités. En plus du marché militaire sur lequel Boeing se retrouve en position de force, *« nous souhaitons jouer un rôle croissant sur le marché des lanceurs de satellites commerciaux dominé actuellement par l'européen Arianespace »*, explique Phil Condit. Son groupe hérite des fusées Atlas de McDonnell Douglas et continue de développer son projet Sea Launch de lancement à partir d'une plate-forme pétrolière reconvertie et d'une fusée ukrainienne de type Zenit (environ 90 millions de dollars par lancement). Le premier lancement d'un satellite de communication américain est prévu pour fin 1998.

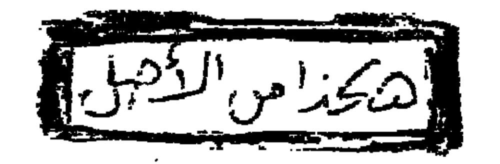
Son nouveau rang de numéro un mondial de l'aéronautique et de la défense conduit Boeing à envisager une mondialisation croissante. *« Les développements technologiques et la flexibilité des appareils de production nous permettront de concevoir nos avions et de les construire n'importe où dans le monde. Nous prendrons à chaque fois nos décisions à partir de critères de qualité, de coûts, de délais et de capacités de production »*, affirme Phil Condit. Au point de ne pas exclure d'installer son bureau à bord de la nouvelle version *business* du Boeing 737, un avion de 110 à 180 places reconverti en forteresse bureautique pour les hommes d'affaires globe-trotters.

Christophe Jakubyszyn

Allied Signal cherche des acquisitions en Europe

L'équipementier automobile et aéronautique américain Allied Signal veut faire de 1997 l'*« année des acquisitions »*, notamment dans l'aéronautique européenne. Fort de 5 milliards de dollars de trésorerie (28 milliards de francs), d'un chiffre d'affaires de 14 milliards de dollars (dont 5 milliards dans l'aéronautique) et d'un résultat net supérieur à 1 milliard, il veut atteindre la taille critique sur certains segments et participer à la concentration dans l'aéronautique.

Présent sur la propulsion (petits moteurs turbopropulseurs et réacteurs), les générateurs, le freinage et l'avionique, Allied Signal estime que les occasions les plus intéressantes se situent en Europe, même si l'Asie offre le plus fort potentiel de croissance à long terme. Il attend l'issue de la privatisation de Thomson-CSF pour accélérer ses pourparlers avec Sextant Avionique, filiale commune de Thomson et d'Aerospatiale, avec laquelle il avait déjà envisagé, en 1993, la constitution d'une société conjointe.



IMMOBILIER L'appétit des grands investisseurs internationaux pour l'immobilier français tendrait à prouver que la baisse des prix est proche de son maximum et que le rendement offert par la pierre peut redevenir attrayant et sans trop de risques. Autre signe, les valeurs immobilières et les sociétés foncières cotées en Bourse retrouvent les faveurs des épargnants. ● APRÈS DES BAISSES de 21 % en 1994 et 16,7 % en 1995, l'indice IEIF, qui englobe l'ensemble des sociétés immobilières cotées, a gagné 5,8 % en 1996 et près de 17 % depuis janvier. ● LA PIERRE-PAPIER ne recouvre pas seulement les sociétés cotées en Bourse, mais aussi les sociétés civiles de placement immobilier. ● LEUR MARCHÉ secondaire est beaucoup moins liquide que la Bourse mais le rendement peut être appréciable si l'on est prêt à conserver pendant longtemps les parts d'une société détenant des immeubles.

La pierre-papier sort de la crise et retrouve les faveurs de la Bourse

Sérieusement ébranlée par la crise depuis le début des années 90, les parts de sociétés détenant des immeubles, qu'il s'agisse de l'immobilier coté ou des SCPI, connaît depuis quelques mois un net regain d'activité qui devrait se confirmer en 1997

SINISTRÉE par cinq années de marasme immobilier, la pierre-papier serait-elle en passe de renaître de ses cendres ? *« Il est encore trop tôt pour parler d'embellie »*, remarque, prudemment, Frédérique Haftman, analyste chez Cholet-Dupont et spécialiste de l'immobilier coté en Bourse. Cependant, les valeurs immobilières cotées offrent aujourd'hui une plus grande visibilité dans un secteur en pleine restructuration. L'appétit des grands investisseurs internationaux, et notamment américains, pour l'immobilier français tendrait à prouver que la baisse des prix est proche de son maximum et que le rendement offert par la pierre peut redevenir attrayant et sans trop de risques.

Pour un particulier, la pierre-papier peut prendre plusieurs formes. Il faut distinguer les groupes immobiliers et fonciers cotés et les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) qui sont des sociétés détenant et gérant directement des immeubles dont un épargnant achète des parts. *« Ce sont des produits aux logiques sensiblement différentes avec, d'un côté, un marché* [celui des valeurs et des sicav immobilières] *totalement liquide, et, de l'autre, un domaine où les règles du marché secondaire restent à définir clairement »*, rappelle Hervé Métais, chargé d'études à l'IEIF (Institut de l'épargne immobilière et foncière).

En ce qui concerne l'immobilier coté, les chiffres parlent d'eux-mêmes. *« 1996 marque un tournant »*, estime Cécile Mazeyrie, chargée d'études et spécialiste de l'immobilier en Bourse au sein de l'IEIF. *« Après des baisses de 21 % en 1994 et de 16,7 % en 1995, notre indice général, qui englobe l'ensemble des sociétés immobilières cotées, a gagné l'an dernier 5,8 % »*, ajoute-t-elle. Une embellie que confirme le début d'année où, en un peu moins de trois mois, l'indice IEIF a progressé de près de 17 %, dépassant même l'indice boursier SBF 250 sur la même période (du 1er janvier 1997 au 10 mars).

Comment expliquer une telle reprise ? *« Plusieurs éléments peuvent être avancés*, note Cécile Mazeyrie : *d'une part, la chute des valeurs locatives des bureaux semble enrayée, elles devraient désormais se stabiliser, voire remonter. Par ailleurs, la baisse de l'OAT* [obligations assimilables au Trésor] *à dix ans joue en faveur de l'immobilier coté* [effet d'arbitrage]. *Mais surtout, les sociétés immobilières font preuve depuis quelques mois de stratégies de gestion plus dynamiques. »*

Encore très monolithique il y a quelques années, le secteur foncier apparaît, en cette fin de décennie, en pleine ébullition. Composé d'une cinquantaine de sociétés – dont une grosse moitié spécialisées dans l'immobilier locatif à dominante logement ou entreprise –, le marché de l'immobilier coté reste caractérisé par la relative modestie de sa taille (78,8 milliards de francs de capitalisation en 1996, soit moins de 3 % de l'ensemble de la place boursière parisienne) et sa structure éclatée (seules une vingtaine de sociétés dépassent le seuil de 1 milliard de francs de capitalisation, parmi lesquelles arrivent en tête Simco, CIPM, Sefimeg, Unibail, UIF, GFC, Foncière lyonnaise, Silic, etc.).

Mais la donne est en train de changer. Mouvements d'actifs, concentration et ouverture des capitaux aux investisseurs étrangers sont désormais à l'ordre du jour.

Comme le remarque Laetitia Fain, analyste chez Transbourse (société de Bourse filiale de la Banque de gestion privée et de la BRED), *« la fameuse règle de l'intangibilité du patrimoine a de moins en moins lieu d'être. Les sociétés immobilières se transforment aujourd'hui en véritables foncières actives, la Sefimeg* [dominante logement] *ayant ouvert la voie des "grandes manœuvres" »* en juillet 1996 avec la reprise de la Fourmi immobilière aux AGF pour 3,75 milliards de francs. D'autres ont suivi depuis, parmi lesquelles on peut citer GFC (logement), qui a acquis récemment Foncina, ou encore la Foncière lyonnaise, qui vient de racheter à la Compagnie des immeubles de la plaine Monceau (CIPM), pour plus de 400 millions de francs, deux immeubles haussmanniens. La CIPM elle-même, propriété du groupe AXA, pourrait bien à son tour fusionner avec Simco et l'UIF, deux sociétés dont l'actionnaire majoritaire est l'UAP.

Le moment semble donc particulièrement choisi pour s'aventurer de nouveau sur ce marché qui offre, en moyenne, de bons rendements (6,4 % de rendement brut – avoir fiscal compris – en 1996 pour l'ensemble du secteur). *« L'investisseur tenté par le foncier doit privilégier les sociétés qui présentent une bonne visibilité et une stratégie claire à moyen terme »*, conseille un professionnel. Parmi les valeurs à suivre, on peut notamment citer Sefimeg (+ 20 % en 1996), la Foncière lyonnaise (+22,3 % en 1996 et +34,3 % depuis le début de cette année), GFC (+15,79 % en 1996), Simco (l'acquisition de l'UIF est, plus que jamais, dans l'air du temps), Silic (spécialisée dans les parcs d'activités comme Rungis) ou Unibail (concentrée dans les bureaux et les centres commerciaux). Plus risquées, mais souvent plus rentables, certaines sociétés de crédit-bail, comme Locindus ou Sophia (certains parlent d'un rapprochement), méritent également l'attention.

PLUS GRANDE TRANSPARENCE

Par ailleurs, le particulier attiré par la pierre cotée mais soucieux d'éviter les risques d'un domaine en pleine mutation peut toujours faire le choix de la gestion collective. On dénombre actuellement une petite trentaine de sicav et FCP immobiliers, qui, à leur tour, avec des performances respectives de + 12,6 % et + 12,25 % en 1996, semblent sortis du tunnel de la crise.

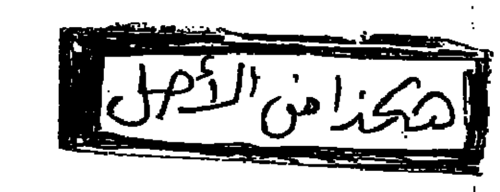
Comparées aux perspectives souriantes de la pierre cotée, les SCPI font encore grise mine. La collecte brute 1996 (1,362 milliard de francs) s'inscrit de nouveau sensiblement en retrait par rapport à l'année précédente (1,6 milliard) et souffre difficilement la comparaison avec les récoltes fastes du début des années 90 (12,9 milliards en 1990). Mais ces chiffres masquent un phénomène important pour l'avenir des SCPI. Il s'agit de la nette consolidation du marché secondaire (61 % de la collecte, soit 828 millions de francs, proviennent des achats effectués sur ce marché de gré à gré), ce qui va dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure liquidité des parts. Les gérants de ces sociétés civiles sont de plus en plus nombreux à substituer la loi de l'offre et de la demande, à celle, trop arbitraire, du *« prix conseillé »*, généralement surévalué. Résultat : *« Pour la première fois depuis longtemps, on observe une stabilisation des demandes de ventes en attente »*, souligne Hervé Métais. Les SCPI, qui ne devraient plus subir de moins-values importantes et présentent aujourd'hui d'excellents rendements (6,6 % nets pour l'ensemble des SCPI, si l'on se réfère aux opérations effectuées sur le marché secondaire), pourraient connaître un nouveau démarrage.

Laurence Delain

SCPI, le marché secondaire s'organise

Cela fait plusieurs mois maintenant que les gérants des SCPI tentent d'officialiser le marché de gré à gré. Les professionnels n'ont pas attendu la publication de textes pour réunir les conditions de fonctionnement d'un marché secondaire. Allant dans le sens de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1970 (qui stipulait déjà clairement que les gérants de SCPI étaient tenus d'organiser un registre où apparaissaient tous les mouvements d'offres et de demandes de parts), plusieurs sociétés et banques ont déjà mis en place leurs propres réseaux de transactions. Le groupe Pelloux, par exemple, a créé une filiale spécialisée dans ces opérations de vente et de rachat et d'informations (serveurs Minitel, etc.).

« Le système actuel des prix "conseillés" assis, selon la loi du 4 janvier 1993, sur un certain nombre de critères d'expertise se révèle dans les faits trop éloigné de la réalité de l'offre et de la demande, **remarque-t-on à l'Aspim (Association professionnelle des sociétés civiles de placement immobilier).** ***Il devient urgent de lui substituer un véritable système de marché et on peut espérer que la législation finira par s'adapter aux faits. »***



REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	14-03-97	Diff.
Coflexip	334,30	[illegible]
Elf Aquitaine	568	[illegible]
Esso	600	[illegible]
Total	465	[illegible]
Elyo	329	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	14-03-97	Diff.
Air Liquide	910	[illegible]
Eramet	280,60	[illegible]
Gascogne (B)	506	[illegible]
Metaleurop	80,10	[illegible]
Pechiney	239	[illegible]
Rhone Poulenc A	195,50	[illegible]
Rochette (La)	29,60	[illegible]
Usinor Sacilor	87,10	[illegible]
Vallourec	338	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	385,50	[illegible]
Oxyg.Ext-Orient	5730	[illegible]

CONSTRUCTION

	14-03-97	Diff.
Bouygues	580	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	228,50	[illegible]
Colas	837	[illegible]
Eiffage	353,90	[illegible]
GTM-Entrepose	316	[illegible]
Imetal	868	[illegible]
Lafarge	390	[illegible]
Lapeyre	365	[illegible]
Saint-Gobain	871	[illegible]
SGE	127,70	[illegible]
Vicat	493	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	14-03-97	Diff.
Alcatel Alsthom	620	[illegible]
Carbone Lorraine	1369	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	295,10	[illegible]
Dassault-Aviation	1420	[illegible]
Dassault Electro	664	[illegible]
De Dietrich	270	[illegible]
Fives-Lille	545	[illegible]
Intertechnique	1280	[illegible]
Legrand	1037	[illegible]
Legris indust.	271	[illegible]
Sagem SA	3130	[illegible]
Sat	1887	[illegible]
Schneider SA	303	[illegible]
SFIM	1165	[illegible]
Sidel	449	[illegible]
Thomson-CSF	193,60	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1504	[illegible]
Machines Bull#	59,80	[illegible]
CNIM CA#	240	[illegible]
Faiveley #	310	[illegible]
Gebo Industries #	1193	[illegible]
GFI Industries #	1070	[illegible]
HIT Ly #	416	[illegible]
Manitou #	800	[illegible]
Mecatherm	1513	[illegible]
NSC Schlum. Ny	641	[illegible]
Radiall #	730	[illegible]
Sediver	111,50	[illegible]

Les financières à la peine

LA SEMAINE a été difficile à la Bourse de Paris. L'indice CAC 40 affichait vendredi 14 mars une perte de 3,3 % sur quatre séances après avoir atteint mardi un record absolu en cours de séance (2 736,71 points). Finalement, sur la semaine, le recul se chiffre à 2,3 %. Dans ce contexte marqué à la fois par des prises de bénéfice jugées *« normales »* par les analystes et par des tensions sur les marchés obligataires, les valeurs en hausse ont été assez largement minoritaires. Il faut tout de même remarquer la forte progression de 8,35 % de Fives-Lille, qui a annoncé avoir conclu avec le groupe suédois d'ingénierie Svedala Industri AB un accord sur l'acquisition de sa filiale grenobloise Dragon. Lafarge a aussi gagné sur la semaine 2,63 % et bénéficie de recommandations plus favorables et de révisions à la hausse de prévisions de résultats par plusieurs sociétés de Bourse après la publication mercredi des résultats 1996 du groupe.

VALEURS

Avec un bénéfice d'exploitation meilleur que prévu, Lafarge a réitéré sa confiance pour 1997. Bonne performance aussi de Castorama, qui s'adjuge 2,42 % en cinq séances en dépit de l'annonce de résultats pour 1996 jugés décevants. Les investisseurs jouent pourtant un rebond de l'activité en 1997, et surtout en 1998. Le rachat de Reno-Dépôt au Québec a été bien accueilli et la société de Bourse SGE Delahaye est passée de *« neutre »* à *« acheteur »* sur la valeur.

Déception en revanche du côté de certaines valeurs de haute technologie qui n'ont pas profité de l'annonce lundi soir par le Président de la République, Jacques Chirac, d'une réduction de la TVA sur les *« produits et services multimédias »*. Sur le second marché, Jet Multimédia a gagné à peine 0,75 % en cinq séances et Ubisoft a même cédé 1,80 %. Les valeurs financières, considérées comme sensibles à l'évolution des taux, ont été affectées cette semaine – à l'image de la BNP, qui a perdu 4,87 % et souffre en plus de la crainte d'une vente par AXA-UAP d'une partie de sa participation dans la banque. La Société générale, qui a annoncé des résultats records à 4,5 milliards de francs, a pourtant cédé elle aussi 3,60 %. Toujours dans les banques, le Crédit lyonnais a été fortement affecté par la polémique partie de l'Assemblée nationale sur le coût final du sauvetage de la banque publique et sur l'ampleur des malversations à l'origine d'une partie de ses pertes. Du coup, le certificat d'investissement Crédit lyonnais a lourdement chuté et abandonne 11,57 % sur la semaine.

Du côté des compagnies d'assurances, les AGF affichent un repli de 3,75 % alors que le titre ne bénéficie plus des spéculations concernant une reprise du groupe par l'allemand Allianz. Le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, a déclaré lors de la présentation de ses résultats qu'il envisageait plutôt une acquisition ou une alliance dans l'assurance-dommages. Goldman Sachs et Dupont Denant ont abaissé leurs opinions sur la valeur. Parmi les autres baisses, il faut signaler celle de Rhône-Poulenc, qui a cédé 2,93 % et a été affecté, selon les opérateurs, par *« le syndrome Hoechst »*. Le groupe chimique allemand prévoit pour cette année une forte baisse de son chiffre d'affaires. Dans le secteur automobile, Michelin a perdu 6,80 %, un repli sensible lié notamment au recul du dollar. En revanche, Renault est parvenu à limiter les dégâts cette semaine et perd seulement 0,14 % à la suite d'un rebond de 5,36 % vendredi, les analystes estimant que le groupe devrait pouvoir mettre en place son plan de restructuration.

Enfin, l'annonce par l'Etat qu'Aerospatiale ne pourrait participer à l'offre conjointe d'Alcatel et de Dassault pour la reprise de Thomson-CSF s'est traduite par une baisse de 4,76 % en cinq séances de l'action Alcatel-Alsthom. Le concurrent d'Alcatel, Lagardère groupe a perdu dans le même temps 1,12 %.

Eric Leser

AUTOMOBILE

	14-03-97	Diff.
Bertrand Faure	279,50	[illegible]
Labinal	1350	[illegible]
Michelin	336	[illegible]
Peugeot	659	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	519	[illegible]
Renault	139,50	[illegible]
Sommer-Allibert	175	[illegible]
Valeo	387	[illegible]
Ecla	975	[illegible]
Sylea	547	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	14-03-97	Diff.
BIC	914	[illegible]
Chargeurs Intl	338,50	[illegible]
Clarins	758	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	151	[illegible]
Essilor Intl	1594	[illegible]
Filipacchi Medias	1492	[illegible]
L'Oreal	1994	[illegible]
Moulinex	134	[illegible]
Salomon (Ly)	405	[illegible]
Sanofi	544	[illegible]
S.E.B.	988	[illegible]
Skis Rossignol	144	[illegible]
Strafor Facom	459,90	[illegible]
Synthelabo	604	[illegible]
CEP Communication	---	[illegible]
Arkopharma#	320	[illegible]
Boiron (Ly) #	692	[illegible]
Christ.Dalloz #	2260	[illegible]
Devanlay	519	[illegible]
Deveaux(Ly)#	991	[illegible]
Gautier France #	260	[illegible]
Guerbet	285	[illegible]
Hermes internat.1#	1560	[illegible]
Info Realite #	264,10	[illegible]
Pochet	870	[illegible]
Reynolds #	400	[illegible]
Robertet #	1115	[illegible]
Smoby (Ly)#	630	[illegible]
Virbac	596	[illegible]

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	14-03-97	Diff.
Bongrain	2210	[illegible]
Danone	906	[illegible]
Eridania Beghin	937	[illegible]
Fromageries Bel	4440	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1349	[illegible]
Pernod-Ricard	320	[illegible]
Remy Cointreau	150	[illegible]
Saint-Louis	1345	[illegible]
SEITA	214	[illegible]
Brioche Pasq.(Ns)	700	[illegible]
L.D.C.	1039	[illegible]

DISTRIBUTION

	14-03-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	619	[illegible]
Carrefour	3529	[illegible]
Casino Guichard	269,90	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	889	[illegible]
Comptoirs Mod.	2848	[illegible]
Damart	4510	[illegible]
Galeries Lafayette	2160	[illegible]
Groupe Andre S.A.	486	[illegible]
Guilbert	1108	[illegible]
Guyenne Gascogne	1995	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2284	[illegible]
Primagaz	606	[illegible]
Promodes	1909	[illegible]
Rexel	1690	[illegible]
Monoprix	235	[illegible]
But S.A.	331,10	[illegible]
Grandoptic.Photo #	840	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	980	[illegible]
Manutan	480	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	251	[illegible]
Rubis et Cie #	167	[illegible]

AUTRES SERVICES

	14-03-97	Diff.
Accor	825	[illegible]
Axime	690	[illegible]
BIS	490	[illegible]
Canal +	1108	[illegible]
Cap Gemini	359,90	[illegible]
Cipe France Ly #	710	[illegible]
Club Mediterranee	431	[illegible]
Dassault Systemes	361	[illegible]
Degremont	480,10	[illegible]
Eaux (Gle des)	746	[illegible]
Euro Disney	10,25	[illegible]
Europe 1	1242	[illegible]
Eurotunnel	6,85	[illegible]
Gaumont #	423,90	[illegible]
Havas	423	[illegible]
Havas Advertising	678	[illegible]
Infogrames Enter.#	808	[illegible]
Lyonnaise Eaux	580	[illegible]
NRJ #	785	[illegible]
Pathe	1458	[illegible]
Publicis	579	[illegible]
S.I.T.A	1145	[illegible]
Sligos	830	[illegible]
Sodexho Alliance	2897	[illegible]
Spir Communication	554	[illegible]
Technip	615	[illegible]
G.T.I (Transport)	278,50	[illegible]
Louvre #	208	[illegible]
Altran Techno. #	2101	[illegible]
Assystem #	429	[illegible]
Fraikin 2#	360	[illegible]
Groupe Partouche #	468	[illegible]
M6-Metropole TV	521	[illegible]
Norbert Dentres.#	920	[illegible]
Sogeparc (Fin)	852	[illegible]
TF1-1	548	[illegible]

IMMOBILIER

	14-03-97	Diff.
Bail Investis.	860	[illegible]
Finextel	108,40	[illegible]
G.F.C.	545	[illegible]
Immeubl.France	395	[illegible]
Klepierre	835	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5850	[illegible]
Sefimeg	460	[illegible]
Silic CA	880	[illegible]
Simco	553	[illegible]
UIF	493	[illegible]
Unibail	566	[illegible]
Fonciere (Cie)	600	[illegible]
Fonciere Euris	256,90	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	734	[illegible]
Foncina #	---	[illegible]
Imm.Plaine Monc.	266	[illegible]
Im.Marseillaise	8900	[illegible]
Frankoparis #	87,95	[illegible]
Immob.Batiball Ny#	258	[illegible]
Immob.Hotel. #	51	[illegible]

SERVICES FINANCIERS

	14-03-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	208	[illegible]
Axa	374,30	[illegible]
Bancaire (Cie)	762	[illegible]
B.N.P.	255,80	[illegible]
C.C.F.	274,90	[illegible]
Cetelem	713	[illegible]
CLF-Dexia France	596	[illegible]
CPR	494,90	[illegible]
Cred.Fon.France	69,95	[illegible]
Credit Lyonnais CI	191	[illegible]
Credit National	365	[illegible]
GAN	140	[illegible]
Interbail	244	[illegible]
Locindus	845	[illegible]
Paribas	393,90	[illegible]
SCOR	230,30	[illegible]
Selectibanque	79	[illegible]
Societe Generale	670	[illegible]
Sophia	237	[illegible]
Suez	285	[illegible]
UFB Locabail	547	[illegible]
UIS	206	[illegible]
Union Assur.Fdal	680	[illegible]
Via Banque	231,50	[illegible]
Worms & Cie	353,90	[illegible]
France S.A	---	[illegible]
Immobanque	661	[illegible]
SAFR #	1453	[illegible]
Cardif SA	783	[illegible]
C.A. Paris IDF	890	[illegible]
Factorem	696	[illegible]
Fructivie	690	[illegible]
I.C.C.	119	[illegible]
Union Fin.France	700	[illegible]

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	14-03-97	Diff.
Bollore Techno.	700	[illegible]
Cerus Europ.Reun	138,30	[illegible]
CGIP	1599	[illegible]
Christian Dior	807	[illegible]
Dynaction	137,50	[illegible]
Eurafrance	2739	[illegible]
Fimalac SA	529	[illegible]
Gaz et Eaux	2529	[illegible]
Lagardere	177	[illegible]
Lebon	211	[illegible]
Marine Wendel	603	[illegible]
Nord-Est	152	[illegible]
Salvepar (Ny)	468	[illegible]
Acmer	---	[illegible]
Albatros Invest	135	[illegible]
Burelle (Ly)	261	[illegible]
Carbonique	---	[illegible]
Centenaire Blanzy	470	[illegible]
F.F.P. (Ny)	273	[illegible]
Finaxa	318	[illegible]
Francarep	298	[illegible]
Invest.(Ste Cie.)	661	[illegible]
Sabeton (Ly)	780	[illegible]
Finatis(ex.Locain)	173	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2025	[illegible]
Siparex (Ly) #	---	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 7 mars

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 32,68 %, sur 5 ans : 63,64 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
COGEFI FRANCE	COGEFI	1	[illegible]	—	[illegible]	1220,39
CDC MEDIANES	CDC GEST	2	[illegible]	—	[illegible]	1606,48
CPR MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	3	[illegible]	—	[illegible]	15558,31
AGF INVEST	AGF	4	[illegible]	3	[illegible]	235,64
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	5	[illegible]	—	[illegible]	2180,69
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	6	[illegible]	65	[illegible]	24051,75
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	7	[illegible]	9	[illegible]	1853,14
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	8	[illegible]	8	[illegible]	1781,92
INDICIA	CNCA	9	[illegible]	—	[illegible]	1645,75
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	10	[illegible]	43	[illegible]	1238,72
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	11	[illegible]	41	[illegible]	1085,44
ATHENA INVESTISSEMENT	ATHENA B	12	[illegible]	—	[illegible]	418,60
INDOSUEZ FRANCE PLUS	INDOSUEZ	13	[illegible]	87	[illegible]	773,59
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	14	[illegible]	81	[illegible]	1536,33
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	15	[illegible]	80	[illegible]	1602,84
HAUSSMANN INDEX FRANCE	WORMS	16	[illegible]	79	[illegible]	16306,04
ELANCIEL	SOGEPOST	17	[illegible]	—	[illegible]	168,03
GROUPAMA CROISSANCE	GROUPAMA	18	[illegible]	23	[illegible]	1116,46
MARIANNE	BGP	19	[illegible]	7	[illegible]	510,19
FIMA-INDICE PREMIERE	FIMAGEST	20	[illegible]	73	[illegible]	19683,57
AGF OPTI INDEX	AGF	21	[illegible]	60	[illegible]	1635,65
SUVAFRANCE	CL	22	[illegible]	6	[illegible]	1181
REGEFRANCE (D)	FIMAGEST	23	[illegible]	15	[illegible]	20167,41
REGEFRANCE (C)	FIMAGEST	24	[illegible]	16	[illegible]	20241,01
UAP-INDICE FRANCE	UAP	25	[illegible]	—	[illegible]	1563,70
SELECTION VALEURS FRANCAISES	CCF	26	[illegible]	62	[illegible]	296,54
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	27	[illegible]	21	[illegible]	488,51
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	28	[illegible]	22	[illegible]	452,98
CM MID-ACTIONS FRANCE	CDT MUTU	29	[illegible]	—	[illegible]	158,13
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	30	[illegible]	78	[illegible]	561,94
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	31	[illegible]	77	[illegible]	543,33
PARTNER FRANCE	LA MONDI	32	[illegible]	85	[illegible]	1367,41
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	33	[illegible]	90	[illegible]	130,28
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTU	34	[illegible]	89	[illegible]	124,97
ATLAS FRANCE (C)	ATLAS	35	[illegible]	47	[illegible]	149,63
ATLAS FRANCE (D)	ATLAS	36	[illegible]	48	[illegible]	149,26
EFINDEX FRANCE	CCCC	37	[illegible]	83	[illegible]	13246,93
PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	NSM	38	[illegible]	75	[illegible]	45966,99
NATIO FRANCE INDEX	BNP	39	[illegible]	—	[illegible]	1412,47
FRANCE INDEX SICAV	B PARIBA	40	[illegible]	76	[illegible]	152,62
CPR MOBI-FRANCE	CPRGESTI	41	[illegible]	39	[illegible]	16235,06
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D)	AXA	96	[illegible]	—	[illegible]	152,80
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	97	[illegible]	—	[illegible]	339,78
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	98	[illegible]	—	[illegible]	349,35
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	99	[illegible]	—	[illegible]	1583,21
FRANDEY MONCEAU	B PARIBA	100	[illegible]	86	[illegible]	114,94
OUEST ACTIONS REGIONS	CIO	101	[illegible]	12	[illegible]	287,11
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	102	[illegible]	70	[illegible]	1531,12
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	103	[illegible]	71	[illegible]	1487,63
OBJECTIF FRANCE 2000	LAZARD	104	[illegible]	72	[illegible]	15120,98
PASQUIER AVENIR	BIMP	105	[illegible]	—	[illegible]	315,20
MDM PERSPECTIVES	MDMASSUR	106	[illegible]	—	[illegible]	407,94
NATWEST ACTIONS FRANCE	NATWEST	107	[illegible]	—	[illegible]	95,99
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	108	[illegible]	—	[illegible]	1531,93
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	109	[illegible]	—	[illegible]	815,90
MERCURE ACTIONS FRANCE	CHEVRILL	110	[illegible]	—	[illegible]	1559,70
NATIO OPPORTUNITES	BNP	111	[illegible]	—	[illegible]	184,06
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	112	[illegible]	—	[illegible]	1239,20
STATE STREET ACT. MIDCAC (D)	STATE ST	113	[illegible]	—	[illegible]	1221,04
SOGENFRANCE (C)	SG	114	[illegible]	51	[illegible]	1765,93
SOGENFRANCE (D)	SG	115	[illegible]	52	[illegible]	1614,15
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	116	[illegible]	63	[illegible]	420,85
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	117	[illegible]	64	[illegible]	404,86
UNION FRANCE	CIC BUE	118	[illegible]	35	[illegible]	1622,09
SG FRANCE OPPORTUNITES (D)	SG	119	[illegible]	30	[illegible]	1908,88
SG FRANCE OPPORTUNITES (C)	SG	120	[illegible]	29	[illegible]	1999,61
SELECTION AVENIR	CCF	121	[illegible]	49	[illegible]	2646,80
FRANCE EXPANSION (D)	OBC	122	[illegible]	—	[illegible]	1535,29
FRANCE EXPANSION (C)	OBC	122	[illegible]	—	[illegible]	1535,29
CPR 5000	CPRGESTI	124	[illegible]	—	[illegible]	1177,54
OBJECTIF DYNAMIQUE	LAZARD	125	[illegible]	25	[illegible]	2113,93
NORWICH FRANCE	NORWICH	126	[illegible]	74	[illegible]	147,58
FRANCIC REGIONS	CIC PARI	127	[illegible]	36	[illegible]	1909,57
HERVET FRANCE	HERVET	128	[illegible]	88	[illegible]	505,92
UNI-REGIONS	CNCA	129	[illegible]	84	[illegible]	1798,69
REGEOCROISSANCE	FIMAGEST	130	[illegible]	69	[illegible]	15443,12

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 35,52 %, sur 5 ans : 74,46 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
EURACTIVE	CDC GEST	1	[illegible]	—	[illegible]	2029,89
CROISSANCE BRITANNIA (D)	EPARGNE	2	[illegible]	6	[illegible]	1451,17
CROISSANCE BRITANNIA (C)	EPARGNE	3	[illegible]	7	[illegible]	1476,52
EUROPE MID-CAP	B PARIBA	4	[illegible]	—	[illegible]	1643,41
EURO PME	CF ROTHS	5	[illegible]	—	[illegible]	840,44
ALLEMAGNE OPPORTUNITE	DEUTSCHB	6	[illegible]	14	[illegible]	19823,06
EURODYN	CNCA	7	[illegible]	8	[illegible]	[illegible]
AXA EUROPE ACTIONS (D)	AXA	8	[illegible]	1	[illegible]	353,45
AXA EUROPE ACTIONS (C)	AXA	8	[illegible]	1	[illegible]	353,45
EURASUD	CDC	33	[illegible]	27	[illegible]	1578,89
EUROCIC LEADERS	CIC PARI	34	[illegible]	21	[illegible]	1838,48
ATLAS VALEUROPE (C)	ATLAS	35	[illegible]	9	[illegible]	266,26
ATLAS VALEUROPE (D)	ATLAS	35	[illegible]	9	[illegible]	266,26
EURANORD	CIC BUE	37	[illegible]	23	[illegible]	806,10
ATLAS ALLEMAGNE (D)	ATLAS	38	[illegible]	—	[illegible]	17621,10
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	39	[illegible]	—	[illegible]	17799,65
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	40	[illegible]	32	[illegible]	140356,23
SELECTION EURAVENIR	CCF	41	[illegible]	33	[illegible]	1391,47

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 34,86 %, sur 5 ans : 71,53 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
STATE STREET AMERIQUE LATINE	STATE ST	1	[illegible]	—	[illegible]	1045,71
USA INDICE GESTION	CDC GEST	2	[illegible]	—	[illegible]	1801,89
PARTNER ALENA	LA MONDI	3	[illegible]	8	[illegible]	20337,43
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	4	[illegible]	—	[illegible]	1239,59
QUANTAMERICA	B PARIBA	5	[illegible]	2	[illegible]	357,79
ELAN USA	ROTHSCHI	14	[illegible]	5	[illegible]	2217,03
UNION AMERIQUE	CIC BUE	15	[illegible]	10	[illegible]	1915,44
ATOUT AMERIQUE	CNCA	16	[illegible]	—	[illegible]	166,28
NOUVEAU MONDE	BGP	17	[illegible]	6	[illegible]	1135,71
AMERI-GAN	GAN	18	[illegible]	7	[illegible]	12238,70

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 3,71 %, sur 5 ans : 25,77 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
PARTNER CHINE	LA MONDI	1	[illegible]	—	[illegible]	12778,45
PLACEMENTS CHINE	NSM	2	[illegible]	—	[illegible]	1335,38
ATLAS CHINE	ATLAS	3	[illegible]	—	[illegible]	11700,77
ETOILE PACIFIQUE	CDT NORD	4	[illegible]	1	[illegible]	209,73
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	5	[illegible]	—	[illegible]	142,12
ASIE 2000	CF ROTHS	6	[illegible]	—	[illegible]	836,58
SOGEPACIFIC	SG	7	[illegible]	—	[illegible]	1202,13
FRANCE PACIFIQUE	CDC GEST	8	[illegible]	6	[illegible]	1681,58
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	9	[illegible]	3	[illegible]	326,21
JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	29	[illegible]	17	[illegible]	14176
AURORE	BGP	30	[illegible]	21	[illegible]	353,98
JAPON INDICE GESTION	CDC GEST	31	[illegible]	13	[illegible]	7756,55
JAPINDEX	B PARIBA	32	[illegible]	15	[illegible]	14817
YAMA INDEX	YAMAGEST	33	[illegible]	16	[illegible]	7032,75
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	34	[illegible]	—	[illegible]	1310,99
PHENIX JAPON	PHENIX	35	[illegible]	18	[illegible]	4819,58
TOKYO INDEX PLUS SICAV	CCF	36	[illegible]	—	[illegible]	1023,49
STATE STREET ACTIONS JAPON	STATE ST	37	[illegible]	—	[illegible]	1040,82

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 25,37 %, sur 5 ans : 45,85 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
SAINT-HONORE MARCHES EMERGENTS	CF ROTHS	1	[illegible]	—	[illegible]	813,39
STATE STREET EMERGING MARKETS	STATE ST	2	[illegible]	16	[illegible]	2037,13
EURASSUR	BQ EUROF	3	[illegible]	15	[illegible]	199,40
INDOSUEZ ALPHA (C)	INDOSUEZ	4	[illegible]	—	[illegible]	80245,97
INDOSUEZ ALPHA (D)	INDOSUEZ	5	[illegible]	—	[illegible]	74147,81
PARTNER SANTE INTERNATIONALE	LA MONDI	6	[illegible]	—	[illegible]	2081,65
SBS EMERGING VALOR	SBS CEST	7	[illegible]	—	[illegible]	1211,61
ATOUT EMERGENT	CNCA	8	[illegible]	—	[illegible]	1199,24
ATHENA EUROPE	ATHENA B	9	[illegible]	22	[illegible]	1899,93
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	10	[illegible]	—	[illegible]	146,39
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	11	[illegible]	—	[illegible]	145,67
UNIGESTION	SANPAOLO	12	[illegible]	3	[illegible]	2050,49
AXA NPI (C)	AXA	13	[illegible]	32	[illegible]	150,73
AXA NPI (D)	AXA	13	[illegible]	32	[illegible]	150,73
PARTNER MONDACTIONS	LA MONDI	44	[illegible]	30	[illegible]	15904,88
MULTIACTIONS (D)	CFCM NOR	45	[illegible]	24	[illegible]	8413,03
MULTIACTIONS (C)	CFCM NOR	46	[illegible]	24	[illegible]	8864,43
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	47	[illegible]	20	[illegible]	3558,58
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	48	[illegible]	9	[illegible]	895,02
REGEMONDE	FIMAGEST	49	[illegible]	—	[illegible]	3254,26
PLACEMENTS ENVIRONN. QUANT	NSM	50	[illegible]	25	[illegible]	15650,61
HERVET VALEURS	HERVET	51	[illegible]	19	[illegible]	841,27
STATE STREET ACTIONS MONDE	STATE ST	52	[illegible]	28	[illegible]	1186,49
SELECTION INNOVATION	CCF	53	[illegible]	36	[illegible]	2047,50
PYRAMIDES ACTIONS (C)	VERNES	54	[illegible]	18	[illegible]	631,74
PYRAMIDES ACTIONS (D)	VERNES	55	[illegible]	13	[illegible]	627,32
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	56	[illegible]	40	[illegible]	102,66

Les Sicav pays émergents retrouvent de la vigueur

À LA TRAÎNE depuis 1993, les marchés boursiers des pays émergents retrouvent une certaine vigueur depuis quelques mois. Les Sicav spécialisées sur les Bourses de ces pays en développement enregistrent une performance sur un an supérieure à 30 %, autant que la moyenne des fonds investis en France. Les sommets atteints à Paris ou à New York ne doivent pas masquer la bonne performance de ces marchés. Pour les épargnants qui souhaitent diversifier leur portefeuille, les Bourses des pays émergents sont des investissements prometteurs. Depuis le début de l'année, la hausse de ces marchés s'accélère et devrait se poursuivre dans les prochains mois.

En premier lieu, les Sicav investies sur les marchés émergents ont profité de la bonne santé du dollar. Les économies de ces pays sont en effet très liées à l'évolution du billet vert. *« La montée du dollar explique environ un quart de notre performance »*, admet Samuel Pinto, gérant des Sicav Saint-Honoré marchés émergents, numéro un de notre classement pour sa performance sur un an.

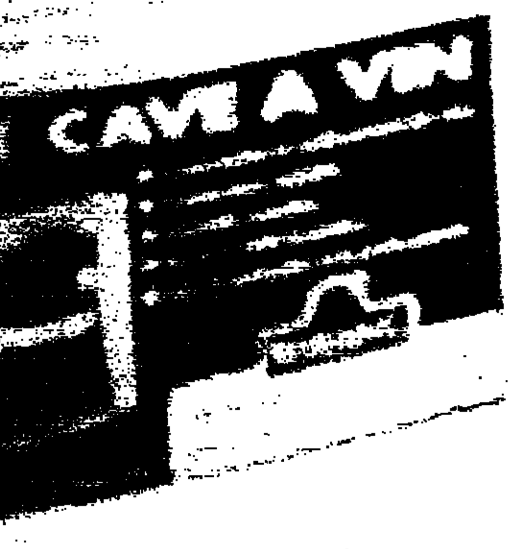
Ensuite, ces marchés exotiques sont très sensibles à un afflux de liquidités. Le nombre limité de titres offerts sur les Bourses exotiques combiné à une forte demande contribue à faire monter les cours. Les marchés hongrois et polonais ont ainsi progressé d'environ 25 % depuis le début de l'année. Ils ont particulièrement bénéficié de l'arrivée d'investisseurs étrangers. *« Cette période de l'année est généralement celle où les énormes fonds de pension américains effectuent leurs arbitrages entre les différentes places financières mondiales »*, souligne Robert de Guigné, gestionnaire d'AXA NPI. Mais cet afflux de liquidités devrait se poursuivre dans les prochains mois.

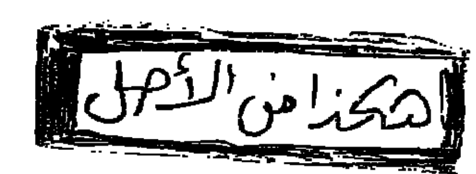
« Les investisseurs étrangers qui jusqu'au milieu de l'année dernière ne s'intéressaient qu'aux obligations émises par les pays émergents se portent désormais sur les actions », analyse Samuel Pinto. *« Ils sont attirés par le retour de la croissance et l'amélioration sensible des bénéfices des entreprises cotées dans certaines zones »*, ajoute-t-il.

Toutes les Bourses des pays émergents ne sont pas logées à la même enseigne. *« Il existe une grande diversité de situation. Entre le meilleur du marché, le Venezuela, et le moins bon, la Thaïlande, l'écart de performance s'est élevé à 175 % l'année dernière »*, fait remarquer Thierry Pauvels, le gestionnaire de State Street Emerging Markets. La situation des pays d'Asie du Sud-Est est un bon exemple de cette diversité. Si le monde chinois (Chine Hongkong et Taïwan) est entré dans un cycle d'expansion, la Thaïlande connaît de graves difficultés. *« Mais cette région garde un intérêt à moyen terme »*, souligne Robert de Guigné. Les Bourses des pays d'Europe de l'Est, qui ont beaucoup monté, suscitent actuellement une certaine prudence des gestionnaires. Robert de Guigné a ainsi soldé ses investissements en Pologne, il préfère la République Tchèque ou la Russie qui semble confirmer son retour à la croissance. En revanche, l'Amérique latine fait l'unanimité des gestionnaires. *« La crise du peso mexicain en 1995 a été salutaire. Elle a obligé les gouvernements à mettre en place une politique monétaire restrictive. Les économies des pays de la région, particulièrement celle du Brésil, ont retrouvé le chemin de la croissance »*, se réjouit Malik Adouk, gestionnaire d'Atout émergent, une Sicav du Crédit agricole.

Joel Morio




CAVE A VIN


هكذا من الأصل

La peur d'un resserrement monétaire affecte les obligations

Les nouveaux signes de vigueur de l'économie américaine ont entraîné une brusque remontée des taux d'intérêt à long terme outre-Atlantique. Cette hausse s'est propagée jusqu'en Europe

La probabilité d'un relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine, dont le conseil se réunira mardi 25 mars, s'est accrue, cette semaine, avec la publication de statistiques confirmant le dynamisme de l'économie aux Etats-Unis. Les ventes au détail ont ainsi progressé de 0,8 % au mois de février, un rythme plus élevé que prévu. Le rendement de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans est remonté jeudi 13 mars jusqu'à 6,98 %, son plus haut niveau depuis six mois (6,95 % vendredi soir). Les marchés obligataires européens n'ont pas été épargnés par ces tensions. En France, le taux de l'obligation du Trésor à 10 ans a progressé, vendredi 14 mars, jusqu'à 5,64 % (5,28 % le 18 février). Les opérateurs ont abandonné l'espoir d'une détente supplémentaire des taux directeurs de la Bundesbank et de la Banque de France.

LES BANQUES centrales se sont-elles montrées *trop généreuses* ? Mènent-elles, depuis de longs mois, des politiques monétaires trop souples, au point d'avoir favorisé la formation d'une bulle spéculative sur les marchés obligataires internationaux ? Les investisseurs ont-ils *exagérément profité des conditions* de financement très avantageuses qui leur étaient offertes pour dépenser et acheter sans compter des titres ? Ces questions n'alimentent plus seulement aujourd'hui les débats théoriques entre experts.

Les perspectives de relèvement de taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed), liées au dynamisme de l'économie aux Etats-Unis, ont provoqué cette semaine de fortes turbulences sur les places financières internationales. Le rendement de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans est remonté, jeudi 13 mars, jusqu'à 6,98 %, son plus haut niveau depuis six mois. Les investisseurs ont très mal réagi à l'annonce d'une hausse des ventes au détail plus forte que prévu (+ 0,8 %) *au mois de février.* Malgré le bon chiffre des prix de gros publié le lendemain (- 0,4 %), la probabilité d'un resserrement de la politique monétaire américaine, mardi 25 mars, lors du prochain conseil de la Fed, est devenue très grande. Le niveau des fonds fédéraux (5,25 %) n'a plus été modifié depuis le

Une brusque remontée

6,4 — 6,2 — 6,0 — 5,8 — 5,6 — 5,4 — 5,2 ; le 3 mars 5,64 ; 1996 — 1997

Source : Bloomberg

Les rendements obligataires français n'ont pas résisté à la remontée des taux aux États-Unis.

31 janvier 1996 et il apparaît relativement bas au regard de la vigueur *persistante de la croissance* (+ 2,5 % de hausse du produit intérieur brut en 1996) et de la baisse continue du taux de chômage (5,3 %).

« L'optimisme exagéré » évoqué par le président de la Fed, Alan Greenspan, lors de son discours devant le Congrès, le 26 *février*, ne faisait pas uniquement allusion aux acheteurs d'actions à Wall Street. Il concernait aussi les détenteurs d'obligations. M. Greenspan avait notamment souligné la surévaluation du marché des *junk bonds*, ces obligations à haut rendement émises par des entreprises, dont la prime par rapport aux emprunts d'Etat se situe à un niveau historiquement faible (3,25 %). La cherté de ces titres éminemment risqués, laissait entendre M. Greenspan, démontre un certain manque de discernement des investisseurs, qui achètent à l'aveuglette sans guère *se soucier des risques de crédit.* Un tel nivellement des valeurs constitue un symptôme de bulle spéculative.

PESSIMISME

Si elle est souple aux Etats-Unis, la politique monétaire menée au Japon l'est davantage encore. Le niveau de l'escompte y est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995. Cette politique d'argent quasi gratuit, destinée à relancer l'économie japonaise et à améliorer la santé des établissements financiers, a permis une ascension impressionnante des cours des obligations. Le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans se situe à 2,45 % à Tokyo, et ce malgré l'ampleur de la dette publique japonaise (90 % du produit intérieur brut) et la fragilité du système financier de l'archipel. Plus inquiétant encore : *les liquidités offertes par l'Institut* d'émission nippon ne sont pas restées cantonnées dans l'archipel. Elles ont probablement inondé toute la planète financière. De nombreux investisseurs internationaux ont en effet profité de ces coûts de financement exceptionnellement bas pour acquérir des titres dans d'autres pays. Même s'il est difficile à évaluer avec précision, le montant de ces positions – que les spécialistes désignent sous le nom de *carry yen trade* – atteint sans doute des niveaux considérables.

Le Japon se retrouve donc dans une situation monétaire extrême et potentiellement dangereuse, en *matière d'inflation*, dont il lui est d'autant plus difficile de sortir que les autorités monétaires du pays redoutent de déstabiliser la parité dollar/yen. Une hausse des taux directeurs américains pourrait toutefois fournir l'occasion à la Banque du Japon de procéder elle-même à un resserrement de sa politique monétaire (l'écart de taux d'intérêt avec les Etats-Unis serait de cette façon préservé).

En Europe, enfin, plus personne ne croit à une poursuite de la détente monétaire. Le taux des prises en pension de la Bundesbank et celui des appels d'offres de la Banque de France se situent, il est vrai, à des niveaux historiquement bas (respectivement 3 % et 3,10 %) et la remontée du dollar joue le rôle d'un puissant stimulant monétaire. L'institut d'émission français a *choisi, jeudi, de ne pas modifier* ses taux directeurs, malgré la bonne tenue du franc (3,3710 francs pour un deutschemark). Aux Pays-Bas, la banque centrale, soucieuse de mettre fin à l'accès de faiblesse du florin, a pour sa part une nouvelle *fois relevé de 0,20 % le taux de ses* avances spéciales, porté à 2,90 %. Ce signal inquiétant, qui a aussi entériné les tensions apparues sur tous les marchés monétaires européens, a conforté le pessimisme des investisseurs en obligations, déjà *déprimés par les turbulences venues d'Amérique.* Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans est remonté jusqu'à 5,64 % vendredi 14 mars (5,28 % le 18 février).

Les déclarations, vendredi, du *président de la Bundesbank*, Hans Tietmeyer, estimant qu'il ne fallait pas s'attendre à une hausse des taux allemands au cours des prochains mois, n'ont guère convaincu les opérateurs. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme, *les taux à trois* mois se situeront à 3,55 % à la fin de l'année en Allemagne (3,25 % actuellement) et à 3,66 % en France (3,38 %).

Pierre-Antoine Delhommais

La Banque d'Espagne baisse ses taux

Ignorant les tensions monétaires apparues un peu partout dans le monde, la Banque d'Espagne a choisi d'abaisser, vendredi 14 mars, son principal taux directeur, ramené de 6 % à 5,75 %. Il s'agissait de la *deuxième réduction* de ce taux depuis le *début* de l'année.

L'Institut d'émission espagnol a mis à profit le ralentissement du rythme d'inflation annoncé la veille. Les prix à la consommation ont enregistré une hausse de 0,1 % au mois de février en Espagne, soit 2,5 % sur un an, le niveau le plus bas depuis trente ans.

La publication de cet excellent indice des prix et la baisse des taux d'intérêt qui l'a suivie augmentent, aux yeux des investisseurs, les chances de voir Madrid respecter les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht et participer, dès le 1er janvier 1999, à la zone monétaire de l'euro.

Marché international des capitaux : rapprochement et divergences franco-allemands

DEUX PROJETS *sont à l'étude qui s'inscrivent* au cœur des débats suscités par la construction de l'Europe monétaire. Le premier pourrait se concrétiser dès cette semaine et marquer une nouvelle étape dans le rapprochement des principaux marchés financiers de notre continent. Un emprunteur allemand entend émettre en France *des obligations qui, dans son pays, sont privilé*giées et jouissent de garanties exceptionnelles du point de vue de la protection de l'épargne. On les appelle des *Pfandbriefe*. Ce sont des lettres de gage mais, par souci de précision, on se garde généralement d'en traduire le nom. Seules quelques banques sont habilitées à les lancer. Le gage est *constitué par un ensemble de créances, pour l'es*sentiel des fonds d'Etat, ou d'autres emprunts du secteur public.

Ces emprunts allemands, naguère peu connus en dehors de leur pays, retiennent aujourd'hui l'attention des investisseurs internationaux, notamment français. Deux éléments expliquent ce changement récent : *la taille de certaines émissions de Pfandbriefe* a augmenté considérablement et leurs émetteurs se sont entourés de banques chargées d'animer le marché de leurs titres, qui sont aujourd'hui très liquides. En outre les taux de rendement à moyen et à long terme sont tombés en France au-dessous des niveaux allemands. Dès lors, et considérant *que le risque de change est* faible, les souscripteurs français sont de plus en plus friands de ces titres allemands qui, de toute façon, rapportent davantage que les obligations du Trésor de la République fédérale.

Il reste que la préférence des investisseurs français va tout naturellement à des placements libel*lés dans la monnaie nationale. Et, même à suppo*ser qu'on puisse dès à présent entièrement faire fi du risque de change, la plupart des bailleurs de fonds ont des limites à respecter dans leurs acquisitions de titres en devises étrangères. Un plafond leur est fixé qui, souvent, est de 5 % de l'ensemble du portefeuille.

En émettant en francs l'emprunteur allemand pourrait donc surmonter de tels obstacles, ce qui lui permettrait de gagner en notoriété et de faire mieux connaître en France la qualité de ces *Pfandbriefe*. Et c'est ce qui donne toute sa dimension européenne au projet. Si l'euro voit le jour, ce qui implique la disparition du franc et du mark, les *emprunteurs qui bénéficieront du soutien des in*vestisseurs français – lesquels sont parmi les plus puissants d'Europe – auront un avantage certain sur les autres. Il faut dans ce contexte préciser que le compartiment des *Pfandbriefe* représente aujourd'hui le plus grand marché obligataire d'Europe. Le volume des titres en circulation dépasse *celui des fonds d'Etat français, allemands ou bri*tanniques. Ce compartiment est actuellement confiné dans les frontières de son pays d'origine, mais ce ne sera plus le cas dans le cadre de l'Europe monétaire. Par ailleurs il convient de dire que les *Pfandbriefe* permettent à leurs détenteurs d'obtenir des avances sur nantissement de la part de la *Banque centrale allemande. Ce privilège n'est ac*tuellement pas reconnu par les autres banques centrales mais il pourrait l'être par celle qui coiffera l'Europe de l'Union monétaire.

Jusqu'à présent seules quelques rares *Pfandbriefe* ont vu le jour en devises étrangères, mais uniquement de façon privée, dans la plus grande *discrétion. L'emprunt de 2 milliards de francs sur* douze ans que se propose de lancer Frankfurter Hypothekenbank se fera au grand jour, par l'intermédiaire d'un groupe de banques placées sous la direction de deux établissements, Deutsche Bank et Morgan Stanley.

Autant ce premier projet s'inscrit dans le droit fil *du rapprochement franco-allemand, autant le se*cond est révélateur de divergences prononcées de part et d'autre du Rhin. Le Trésor français étudie la possibilité d'émettre des obligations indexées sur l'inflation. Il suivrait ainsi l'exemple d'autres pays, en particulier des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et compléterait la palette de ces fonds *d'Etat. En Allemagne, une telle solution est pour* l'heure difficilement envisageable. Ce serait contraire à la loi et risquerait de modifier toute une politique monétaire suivie depuis presque cinquante ans que le deutschemark existe. Pour autant, on voit mal comment les autorités allemandes pourraient contrarier le plan français *même si à leurs yeux celui-ci ne paraît pas souhai*table dans la perspective de l'Union monétaire. Elles ont tenté il y a quelque temps, mais sans succès, de prévenir ce genre de développement. Il est trop tôt aujourd'hui, et chacun sait que la future banque centrale européenne ne sera pas une réplique de la Bundesbank. En dehors d'Europe, cette certitude est souvent interprétée comme l'assurance que l'euro ne ressemblera pas au mark, et, partant, cela incite de nombreux investisseurs à la prudence face à l'ensemble des monnaies de notre continent.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Le rebond du cacao



LES COURS du cacao ont pris une belle envolée *ces derniers* jours sur les marchés mondiaux. C'est même du jamais vu depuis plusieurs mois. Sur le marché à terme de Londres, les prix s'affichaient en fin de semaine à 1 020 livres sterling la tonne pour l'échéance rapprochée *(mai)*. En mars 1996, ils étaient à 910 livres et s'étaient affaissés à 852 livres il y a un mois. On a assisté à la même flambée sur le marché à terme de New York où, de 1 227 dollars la tonne le mois dernier, les cours sont *passés* à 1 401 dollars.

Les opinions sont partagées quant aux raisons de ce phénomène. Pour sa part, Guy-Alain Gauze, le ministre ivoirien des matières premières, estime que les prix étaient sous-estimés et que cette hausse devrait s'inscrire dans la durée. Sans doute se place-t-il dans l'optique du producteur qui n'est pas la même, tant s'en faut, que celle de certains autres opérateurs. Les spéculateurs, pour parler d'eux, ont profité d'une annonce ramenant la production mondiale de plusieurs milliers *de tonnes pour* faire bouger le marché fragile, dans l'oreille duquel le négociant américain Phibro venait de chuchoter que la tonne de cacao valait bien 1 500 livres. Il faut dire qu'il rêve depuis longtemps d'étrangler le marché.

Une chose est réelle : les productions vont être plus faibles que prévu. Le premier producteur mondial, la Côte-d'Ivoire, est en train de procéder à des défrichages de ses forêts classées en *arrachant systématiquement* toutes les plantations anarchiques. Ce qui réduira d'autant la récolte : elle devrait perdre entre 100 000 et 150 000 tonnes pour n'atteindre plus, selon M. Gauze, que 900 000 tonnes. Voilà qui devrait *faire baisser les stocks,* tout en maintenant les prix à la hausse d'une façon moins artificielle.

En revanche, le sucre est annoncé en surproduction par le groupe des pays latino-américains et des Caraïbes, exportateurs de sucre (Geplacea). Il fixe la récolte mondiale 1996-1997 à 123,1 millions de tonnes pour une consommation de 119,7 millions de tonnes.

Carole Petit

Coup d'arrêt à Paris et à New York
Londres fait preuve de résistance

TOKYO INDICE NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30
↘ - 1,51%	↘ - 0,93%	↘ - 2,31%	↗ + 0,09%	↘ - 0,50%
17 923,64 points	6 935,48 points	2 645,62 points	4 424,30 points	3 359,29 points

LES PLACES boursières internationales ont vécu une semaine difficile. A l'exception de Londres, aucune n'a réussi à résister aux tensions observées sur les marchés obligataires. Tokyo a cédé 1,51 % d'un vendredi à l'autre, New York 0,93 %, Paris 2,31 % et Francfort 0,50 %. Seule Londres donc a réussi à limiter les dégâts et même à afficher un gain minime de 0,09 %.

C'est à Wall Street, pourtant d'ordinaire moins volatile que ses homologues, que les plus fortes turbulences ont été enregistrées. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes de la Bourse de New York a ainsi perdu 160,48 points, jeudi 13 mars, soit 2,28 %, sa plus forte baisse en une séance depuis huit mois. L'annonce d'une hausse plus forte que prévu des ventes au détail au mois de février (+ 0,8 %) a provoqué un choc violent sur les marchés obligataires et déclenché d'importants mouvements de ventes de titres, les opérateurs considérant comme inéluctable un resserrement de la politique de crédit menée par la Réserve fédérale américaine (Fed). Le prochain conseil de la Fed se tiendra mardi 25 mars et une hausse d'un quart de point du taux des fonds fédéraux, fixé à 5,25 % depuis le 31 janvier 1996, pourrait être décidée à cette occasion. La publication, vendredi, d'un excellent chiffre des prix à la production au mois de février (- 0,4 %), il est vrai compensé par l'annonce d'une progression de 0,5 % de la production industrielle, n'a pas réussi à changer fondamentalement le sentiment des opérateurs. L'indice Dow Jones est pourtant parvenu, au terme d'une séance agitée, à regagner 0,82 % pour terminer la semaine à 6 935,46 points.

La remontée des rendements obligataires observée depuis un mois aux Etats-Unis (le taux de l'emprunt d'Etat à 30 ans a progressé de 0,5 %) a donc fini par faire trébucher Wall Street. Certains analystes y voient plutôt un élément rassurant. Ils se souviennent qu'en 1987, le krach *avait eu pour origine une dé*connexion des marchés d'obligations et d'actions : l'indice Dow Jones avait poursuivi son ascension alors que les taux d'intérêt à long terme se tendaient fortement.

La Bourse de Tokyo a pour sa part connu une nouvelle semaine de baisse, *influencée par le recul de Wall* Street et par les inquiétudes persistantes sur l'état du système bancaire nippon. A cet égard, la démission du président de la maison de titres Nomura, à la suite de la découverte de transactions frauduleuses de plusieurs dirigeants, a pesé sur les cours. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a perdu 275,20 points, soit 1,51 %, après avoir déjà abandonné 358,26 points *la semaine précédente. Il a terminé la* séance de vendredi sous le seuil des 18 000 points, à 17 923,64 points.

SEMAINE MOROSE

Si les performances des constructeurs automobiles ont été mitigées (l'action Toyota a gagné 30 yens, à 3 110 yens, mais Nissan Motor a perdu 9 yens, à 703 yens), celles des *principaux fabricants d'électronique* ont été plus encourageantes, grâce à l'affaiblissement du yen face au dollar : Sony a progressé de 70 yens, à 8 840 yens et Matsushita Electric Industrial s'est adjugé 60 yens, à 1 860 yens.

Le marché boursier nippon devrait *rester fragile, estiment les analystes,* au moins jusqu'à la fin du mois qui correspond à l'échéance de l'exercice fiscal, les établissements financiers continuant à liquider leurs portefeuilles boursiers.

En Europe, les places boursières ont été directement affectées, mais à des degrés divers, par les remous de Wall Street et par la remontée des rendements obligataires. La Bourse de Francfort a abandonné 0,50 % au cours de la semaine. L'indice DAX a terminé la séance de vendredi à un niveau de 3 359,29 points, après avoir établi deux records consécutifs en début de semaine, portant son plus haut niveau historique à 3 460,59 points. Les opérateurs restent confiants, malgré la situation économique difficile outre-Rhin et un climat *politique et social toujours* tendu. En affirmant que la Bundesbank ne relèverait pas ses taux directeurs au cours des prochains moins, son président Hans Tietmeyer a également contribué à détendre l'atmosphère sur les marchés financiers allemands.

Paris s'est moins bien comportée que Francfort, cédant 2,31 % d'un vendredi sur l'autre. L'indice CAC 40 a terminé la semaine à 2 645,62 points. L'addition aurait toutefois été beaucoup plus lourde si le rebond, vendredi après-midi, de Wall Street *ne lui avait permis de se redresser in* extremis. En milieu de matinée, la Bourse de Paris cédait près de 2 % avant de finir sur un gain de 0,51 %. La semaine aura été toutefois dans l'ensemble très morose. Après un gain symbolique de 0,03 % lundi, la place parisienne a connu trois séances consécutives de baisse (0,85 % mardi, 1,65 % mercredi et 0,36 % jeudi). Les analystes optimistes veulent voir dans cette correction une purge saine avant un nouvel envol. Les pessimistes y décèlent au *contraire les signes d'un* renversement durable de la tendance.

Londres a en revanche très bien résisté. L'indice Footsie s'est inscrit vendredi en clôture à 4 424,3 *points*, affichant une petite progression de 0,09 %. La Bourse londonienne a largement profité du vif repli de la livre sterling enregistré à la suite des déclarations, mercredi, du sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre Howard Davies, évoquant la *« surévaluation »* de la monnaie britannique. L'affaiblissement de la livre, s'il se confirme, favorisera les exportations des entreprises du Royaume-Uni. La Bourse de Londres profite également des anticipations de statu quo monétaire outre-Manche. Les investisseurs sont persuadés que le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke, afin de *ne pas* compromettre davantage les chances du Parti conservateur lors des élections générales qui devraient se tenir au mois de mai, résistera à la pression exercée par l'institut d'émission pour une hausse des taux directeurs destinée à apaiser les tensions inflationnistes.

P.-A. D.

GÉNÉTIQUE Un groupe de chercheurs australiens dirigé par le professeur Alan Trounson a réussi à créer quatre cent soixante-dix clones de bovins à partir d'un embryon unique. ● CE RÉSULTAT constitue un premier pas vers la production de masse de têtes de bétail. ● L'ÉQUIPE AUSTRALIENNE n'a pas eu recours à la même technique de clonage que celle utilisée en Ecosse pour créer l'agnelle Dolly à partir d'une cellule de brebis adulte. ● LES ENJEUX économiques sont considérables. *« Nous ne connaissons pas d'autres équipes de chercheurs capables de produire tant d'embryons clonés sains »*, a déclaré l'un des chercheurs, dont l'objectif est de mettre cette technique au service des éleveurs en leur offrant la possibilité de créer des troupeaux de qualité. ● LE PROFESSEUR Jean-Paul Renard, de l'INRA, souhaite qu'on s'assure de l'innocuité des techniques employées.

Près de cinq cents vaches ont été produites par clonage en Australie

Les chercheurs sont-ils sur le point de réussir la production massive d'animaux d'élevage ? Après l'annonce de la naissance de l'agnelle Dolly en Ecosse, des biologistes de l'université de Molash affirment avoir reproduit quatre cent soixante-dix fois le même bovin

DUPLICATION MÉDIATIQUE de la première mondiale du clonage d'un mammifère (la naissance de l'agnelle Dolly), décrite, à la fin du mois de février, dans les colonnes de la revue scientifique *Nature*, le professeur Alan Trounson, de l'université de Molash (Clayton, Australie), a confié à l'hebdomadaire britannique *New Scientist* (daté du 13 mars) avoir franchi une nouvelle étape dans la maîtrise de cette technique.

PROCÉDÉ DIFFÉRENT

Spécialiste de renommée internationale, le professeur Trounson explique en substance avoir réussi à cloner près de cinq cents embryons de bovins à partir d'un seul œuf fécondé. Le procédé ici mis en œuvre n'est pas *stricto sensu* identique à celui développé avec succès à Edimbourg par l'équipe du docteur Ian Wilmut, créatrice de Dolly, premier mammifère cloné à partir d'une cellule de brebis adulte. Pour autant, il n'en est pas très éloigné.

Depuis plusieurs dizaines d'années, les spécialistes cherchent à maîtriser les processus physiologiques de la reproduction des mammifères domestiques. Au début des années 80, des chercheurs français de l'Institut national de la recherche agronome (INRA) avaient mené à bien plusieurs expériences spectaculaires de clonage chez les bovins et chez les ovins à partir de la section mécanique d'embryons aux premiers stades de leur développement.

Cette méthode efficace se heurtait toutefois à des limites techniques qui, en pratique, en restreignaient la portée. L'équipe écossaise du docteur Wilmut a, elle, réussi une avancée considérable. Tout comme les chercheurs australiens du professeur Trounson.

Dans un premier temps, cette équipe a obtenu la fécondation *in vitro* d'un embryon bovin. Elle a ensuite réussi *in vitro* à assurer le développement de cet embryon jusqu'au stade dit « blastocyste », structure embryonnaire constituée de cent à deux cents cellules.

« RÉELLE PERFORMANCE »

Grâce aux techniques actuellement disponibles de micromanipulation, les chercheurs australiens sont parvenus à séparer ensuite les cellules constituant ce « blastocyste ». Ils ont alors ôté les noyaux de ces cellules afin de les transférer dans des ovocytes bovins dont ils avaient préalablement retiré le noyau.

L'équipe du professeur Trounson affirme avoir réussi à obtenir ainsi la création de quatre cent soixante-dix clones de l'embryon bovin d'origine. Il s'agit là d'un résultat *a priori* jamais obtenu par les équipes spécialisées dans la programmation-manipulation de la reproduction des mammifères.

« En l'état actuel des informations disponibles, ce travail constitue une réelle performance. Il n'est pas sans points communs avec le clonage réussi sur la brebis d'Edimbourg à partir de cellules embryonnaires, travail qui avait été publié l'an dernier dans les colonnes de l'hebdomadaire britannique Nature, a expliqué au *Monde* Jean-Pierre Ozil, spécialiste de la biologie de la reproduction à l'INRA. *Il s'agit* a priori *d'une remarquable prouesse technique. Mais il reste à savoir quel sera l'avenir de ces embryons bovins ainsi clonés et, notamment, combien parmi eux se développeront et seront, à terme, viables. »*

L'annonce de la performance australienne devrait être bientôt suivie d'une nouvelle avancée dans le champ du clonage des mammifères réussi par l'équipe écossaise concernant la reproduction par clonage de bovins au patrimoine génétique modifié.

« La multiplication à grande échelle d'une race donnée d'un animal sélectionné pour ses capacités de production de lait ou de viande est souvent considérée comme l'application principale du clonage. Sans doute à tort, car, outre la nécessité d'une maîtrise parfaite de la technique, la diffusion trop large d'un seul génotype peut rapidement contribuer à appauvrir la diversité génétique de la race et compromettre le progrès à attendre de la sélection après reproduction sexuée », écrit dans le prochain numéro de *Médecine-Sciences* le professeur Jean-Paul Renard, de l'unité de biologie du développement à l'INRA.

« PRINCIPE DE PRÉCAUTION »

Pour ce chercheur, *« la replication limitée d'animaux de phénotype exceptionnel peut, en revanche, contribuer à connaître beaucoup plus précisément, et à moindre coût, leur aptitude génétique. Cette voie qui permet de réduire le nombre d'animaux à contrôler bénéficierait largement aux races de petits effectifs, dont la sélection est aujourd'hui peu efficace. Elle permettrait, en outre, en répartissant les clones dans des milieux différents de retenir comme critères de sélection la résistance à des maladies ou l'adaptation à des modes d'élevage plus extensifs (...). Encore faut-il auparavant s'assurer de l'innocuité de la technique. »*

Faut-il s'inquiéter, s'angoisser de tels travaux ? *« Le principe de précaution, que les organisations d'éleveurs, du moins en Europe, souhaitent respecter, doit maintenant se prévaloir non seulement pour les animaux d'intérêt agronomique, mais aussi pour les animaux de compagnie*, écrit le professeur Renard. *L'actualité récente a clairement montré que les relations que l'homme entretient avec les populations animales évoluent rapidement. »*

Jean-Yves Nau

■ **Le Parlement européen** a demandé, mercredi 12 mars, à une écrasante majorité (quatre cent cinquante sept voix pour, six voix contre et vingt-cinq abstentions) aux Etats membres de l'Union européenne d'interdire les recherches sur le clonage humain (*Le Monde* du 13 mars). L'Assemblée de Strasbourg a toutefois renoncé à inviter la communauté internationale à décréter un moratoire pour le clonage des animaux.

Les convictions du professeur Watson

Le professeur James Watson, auquel a été décerné le prix Nobel de médecine en 1962 pour sa découverte de la double hélice de l'ADN avec Francis Crick et Maurice Wilkins, a estimé, jeudi 13 mars, lors d'une visite à l'université de Portsmouth, dans le sud de l'Angleterre, que le clonage d'humains était inévitable.

Le professeur Watson a précisé qu'il avait *« espéré que cela ne serait jamais possible »*. *« Quand la première fécondation* in vitro *a eu lieu en 1978, j'ai compris que ce n'était plus qu'une question de temps avant le clonage d'animaux et aussi d'humains*, a-t-il déclaré. *Je ne crois pas que cela soit nécessaire. J'espérais que cela ne serait jamais possible, mais je ne vois pas comment on peut l'arrêter. Mais il faut se souvenir que le clonage n'est pas comparable à la bombe atomique. La seule personne qui sera affectée par le clonage sera le clone lui-même. »*

La Californie et les clones humains

Patrick Johnston, sénateur de Californie, estime que la probabilité de réussite des expériences de clonage humain est particulièrement forte dans cet Etat américain. Il demande donc au gouverneur de l'Etat, Pete Wilson, la constitution d'une commission rassemblant des scientifiques et des personnalités impliquées dans les questions d'éthique pour contrôler l'évolution du problème.

Il propose en outre l'interdiction pour une durée de cinq ans, sous peine d'amende pouvant atteindre 100 000 dollars (environ 570 000 francs), de toute expérience de clonage humain quelle que soit l'origine, publique ou privée, du financement. Pour Fred Dorey, président du Bay Area Bioscience Center, structure regroupant des compagnies et des universités travaillant dans les biotechnologies, ces dispositions feraient double emploi avec celles prises au niveau fédéral.

L'avenir du surgénérateur Phénix reste incertain

L'éventuel redémarrage du « petit frère » de Superphénix est à l'étude

MARCOULE (Gard)
de notre envoyé spécial

Alors que le gouvernement vient de décider de prendre un nouveau décret en vue du redémarrage de Superphénix, sans en passer par une nouvelle enquête d'utilité publique (*Le Monde* du 14 mars), l'avenir du surgénérateur Phénix de Marcoule (Gard), précurseur et modèle réduit de la centrale à neutrons rapides de Creys-Malville – leurs puissances respectives sont de 250 et de 1 240 mégawatts –, paraît fort incertain.

« Phénix n'est pas une ruine maintenue par des ficelles », a cru utile de défendre Bertrand Barré, directeur des réacteurs nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), devant les journalistes conviés, mercredi 12 mars, à visiter cette installation expérimentale construite au début des années 70 sur les bords du Rhône, au milieu des vignes. Il répondait aux sévères accusations portées, quelques jours plus tôt, par Brice Lalonde.

Dans un entretien accordé à *France-Soir*, le président de Génération-Ecologie, ancien ministre de l'environnement, avait comparé le réacteur, selon lui *« obsolète »*, à la centrale russe de Tchernobyl (*Le Monde* du 6 mars).

600 MILLIONS DE FRANCS

En réagissant ainsi, le CEA, qui exploite ce « vétéran » en association avec EDF (avec une participation majoritaire de 80 %), se place surtout dans la perspective de la décision que doit prendre, mi-1997, la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN). Après avis du Groupement permanent des réacteurs, constitué d'experts français et étrangers, l'autorité de sûreté devra alors autoriser, ou non, le redémarrage du réacteur, à l'arrêt depuis deux ans.

Voilà longtemps que le CEA n'avait plus « communiqué » sur Phénix. Ses ingénieurs n'ont toujours pas élucidé complètement le mystère de la baisse subite de puissance – un ralentissement brutal des réactions du cœur – observée à plusieurs reprises, en 1989 et 1990. Ces anomalies, suivies de la découverte de fissures sur des tuyanteries des circuits secondaires de sodium, avaient entraîné une mise en sommeil de quatre ans.

Autorisé en décembre 1994, après de premiers travaux, à fonctionner aux deux tiers de sa puissance, pour un cycle d'une centaine de jours, le réacteur a été ensuite stoppé de nouveau, exceptée une brève période de remise en marche à très faible puissance. La DSIN a en effet exigé que soient réalisés d'importants travaux de sûreté complémentaires, avant de statuer sur son sort.

Pour assurer à Phénix, qui a divergé en 1973 et qui a été couplé au réseau électrique un peu moins de 100 000 heures, une longévité de dix années supplémentaires, le CEA et EDF ont prévu d'investir 600 millions de francs, dont 350 déjà dépensés, dans un vaste programme de jouvence.

C'est qu'il y a beaucoup à faire ! Certaines pièces, arrivées en fin de vie ou prématurément usées, ont été ou vont être remplacées. C'est le cas de trois des six échangeurs intermédiaires assurant la transmission de la chaleur entre le circuit primaire et les circuits secondaires de sodium, ainsi que des conduites en acier des circuits secondaires, sur lesquelles avaient été constatées des fissurations. D'autres interventions visent à renforcer la sécurité, en particulier la protection contre les feux de sodium et la résistance des bâtiments annexes contre les séismes.

Ainsi rajeuni, plaide le CEA, Phénix permettra de poursuivre des expérimentations sur l'élimination du plutonium dans les réacteurs à neutrons rapides (programme Capra), sur l'incinération des actidines mineurs comme le neptunium (programme Spin) ou sur le combustible MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium brûlé par une partie des réacteurs classiques).

La cause n'est pas entendue pour autant. D'une part, Phénix n'a pas été construit selon les normes mécaniques aujourd'hui en vigueur, ce qui pourrait nécessiter de nouvelles et coûteuses interventions, notamment sur certaines soudures. D'autre part, les expériences d'irradiation qui y sont programmées sont de même nature que celles qui sont envisagées sur Superphénix, ce qui pourrait donc faire double emploi.

L'OMBRE DE SUPERPHÉNIX

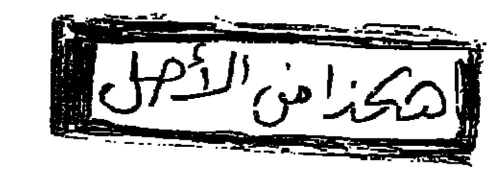
Certes, l'annulation, par le Conseil d'Etat, du décret transformant la centrale de Creys-Malville en outil dédié en priorité aux recherches sur la destruction des déchets radiocatifs, et son remplacement par un nouveau texte qui remettrait l'accent – comme il en allait à l'origine – sur son caractère de prototype industriel et son aptitude à produire du courant électrique, pourrait restreindre la vocation scientifique de Superphénix. Dans ce cas, Phénix retrouverait une nouvelle justification.

Au demeurant, fait valoir Bertrand Barré, *« ce petit réacteur se prête particulièrement bien aux expérimentations, en raison de sa souplesse : 72 heures suffisent pour l'arrêter, décharger un assemblage, en charger un nouveau et remonter à pleine puissance »*.

Mais le futur décret définissant les missions de Superphénix pourrait aussi, plus habilement, associer recherche et développement industriel, dans la mesure où il ne peut tourner sans produire d'électricité. Cela affaiblirait l'argumentation des partisans de Phénix.

En tout état de cause, l'ombre de Superphénix et du conflit apparu au sein du gouvernement pèsera sur la décision de la DSIN, placée sous la double tutelle des ministres de l'industrie et de l'environnement. Dès lors, aucune hypothèse ne peut être écartée. Pas même celle qui, pour gage que le maintien en vie de Superphénix n'est pas une défense acharnée de la surgénération, verrait le sacrifice de Phénix.

Pierre Le Hir



Le son de cinéma devient accessible aux particuliers

Si avoir un grand écran à la maison reste le privilège des plus fortunés, les effets sonores des salles obscures sont désormais à la portée de presque toutes les bourses. Le Salon de la hi-fi, qui se tient à Paris jusqu'au 17 mars, confirme cette divergence

Pour 3 000 francs, il est désormais possible d'acquérir une installation complète de *home cinéma*, c'est-à-dire la reproduction à domicile d'une ambiance proche de celle des salles obscures. Une telle baisse des prix est constatée sur la plupart des produits présentés au Salon de la hi-fi qui se tient jusqu'au lundi 17 mars au Palais des congrès de Paris. Elle accompagne le succès du laserdisc, un disque de 30 cm au format analogique, qui profite des retards répétés du lancement du DVD, le *disque numérique de 12 cm qui doit lui succéder*. Aujourd'hui, le laserdisc reste la source la plus riche de programmes vidéo doté du son Dolby surround prologic. Mais un simple magnétoscope hi-fi stéréo suffit pour accéder à *l'ambiance sonore* d'un cinéma. Les plus fortunés peuvent perfectionner leur équipement avec un système de rétroprojection, avec un écran de plus d'un mètre de diagonale.

MORIBOND il y a trois ans, le laserdisc se porte aujourd'hui comme un charme. Il s'est vendu environ 60 000 lecteurs de ces disques analogiques de 30 cm de diamètre l'an dernier en France. Pioneer, numéro un de cette technologie, estime le parc installé à 360 000 exemplaires. Ce qui explique l'envolée des ventes de films enregistrés sur laserdiscs. Les ventes françaises ont augmenté de 28 % en valeur et de 34 % en volume au cours de 1996, pour atteindre 1,2 million d'unités vendues.

Or le laserdisc constitue le premier vecteur du développement du *home cinema*. Il offre en effet une qualité d'image et, surtout, le fameux son Dolby « surround » qui restitue l'ambiance d'une salle de cinéma. Le Salon Hifi & Home Cinema, qui se tient au Palais des congrès de Paris jusqu'au 17 mars, accorde une place croissante au matériel nécessaire pour s'offrir en famille le frisson des salles obscures.

Longtemps réservé à une minorité, cet équipement se trouve aujourd'hui à la portée de presque toutes les bourses. *JBL* propose l'une des solutions les plus séduisantes avec son ESC 200. Pour 2 990 francs, la filiale du groupe américain Harman offre six enceintes satellites, dont un caisson de grave, un processeur Dolby surround prologic amplifié (100 W) et une télécommande infrarouge. La marque créée au début du cinéma parlant par James B. Lansing déclare équiper 70 % des salles de cinéma en système Dolby dans le monde. Elle bénéficie aujourd'hui de la présence, dans le groupe Harman, du fabricant d'amplificateurs Harman-Kardon, qui réalise le processeur de l'ESC 200.

« Nous avons voulu simplifier l'offre home cinema *en proposant un système complet dans un seul emballage, dont le branchement ne prend pas plus de trente minutes »*, explique Stéphane Tessier, chef de produit de la division hi-fi d'Harman. Jamo propose également un ensemble de cinq enceintes livrées dans un même carton pour 2 990 francs.

Ainsi, le *home cinema* devient un produit alors qu'il ressemblait plutôt à un assemblage d'éléments épars laissant perplexe de nombreux consommateurs. Pour les plus aguerris partiellement équipés, les fabricants proposent des kits de compléments comme les Flix 1 et 2 de JBL qui, pour 1 190 et 1 990 francs, offrent une enceinte centrale et deux enceintes arrière. Les haut-parleurs de la chaîne hi-fi sont alors récupérables.

Une fois les enceintes installées et branchées sur l'ampli audio-vidéo, il reste à trouver une source sonore contenant le codage Dolby surround prologic. Si le laserdisc reste aujourd'hui la solution la plus évidente, elle impose l'acquisition d'un lecteur, un appareil coûtant aux alentours de 2 000 francs et venant s'ajouter à un matériel hi-fi déjà encombrant. En fait, le magnétoscope, s'il est doté de la fonction hi-fi stéréo, apporte une solution économique. Il suffit alors de visionner une cassette préenregistrée avec le système Dolby surround pour entrer dans le monde du *home cinema*.

Les chaînes de télévision deviennent également une source de programmes de plus en plus souvent accompagnés d'un son stéréo surround. Alexandre Fourmond, chef de produit télévision chez Toshiba, indique que les chaînes hertziennes (TF 1, France 2...) diffusent de telles émissions. Sur le satellite, le bouquet numérique TPS offre également des programmes en Dolby prologic.

Le *home cinema* se répand ainsi plus rapidement *que prévu. Sa* large diffusion semblait en effet suspendue au lancement du DVD (digital video disc). Ce nouveau disque compact de 12 cm de diamètre fait couler beaucoup d'encre depuis deux ans, alors que son lancement est régulièrement repoussé. Thomson Multimédia a pris les devants en mettant le sien en vente début mars.

Pendant ce temps, au Salon hi-fi, une dizaine de lecteurs de DVD sont exposés. *Mais* la plupart ne sont pas à vendre. C'est le cas des modèles DV-7 et DVL-9 de Pioneer, qui ne seront pas commercialisés en France avant le mois d'octobre. Même échéance pour le lecteur DVD de Toshiba. Ces constructeurs expliquent ce retard par l'insuffisance du nombre de titres disponibles actuellement.

Autre composant essentiel de l'*installation* audio-vidéo du siècle prochain, l'écran plat de grande dimension reste, lui aussi, inaccessible. Si l'écran mural à plasma de 102 cm de diagonale et de 9 cm d'épaisseur présenté par Pioneer est un des clous de l'exposition, il ne sera mis en vente qu'à la fin de l'année au prix de 70 000 à 80 000 francs.

En attendant, ceux qui conçoivent mal de bénéficier d'un son de qualité cinéma en regardant une image de taille télévision peuvent se rabattre sur la rétroprojection. Toshiba propose des systèmes avec 120 et 140 cm de diagonale pour des prix de 24 990 et 29 990 francs, enceintes comprises. Un récepteur à écran classique de 84 cm de diagonale avec décodeur Dolby intégré et un meuble dissimulant l'enceinte centrale est proposé à 9 990 francs. De quoi tenter ceux qui veulent remplacer leur vieux téléviseur.

Michel Alberganti

★ **Salon de la hi-fi, Palais des congrès de Paris, porte Maillot, du 14 au 17 mars, de 10 heures à 19 heures. Journée professionnelle le 17 mars. Prix d'entrée et catalogue, 60 francs.**

Un casque pour ne pas déranger les voisins

Comment se livrer sans retenue à l'ivresse du *home cinema* sans déchaîner les foudres du voisinage ? La solution de l'isolation pho*nique de la pièce n'est pas à la portée de tous. D'où l'intérêt* des casques, commercialisés depuis peu, qui intègrent sous forme miniaturisée les différentes sources sonores nécessaires pour reproduire l'effet *surround*. Cette technologie présente l'avantage de ne pas revenir beaucoup plus cher que les enceintes. Seul inconvénient, elle réduit le *home cinema* à un plaisir solitaire. AKG et Sennheiser proposent des casques à 1 490 francs et 1 990 francs.

Le « home cinema », nouvel eldorado de la hi-fi

EN PLEINE TEMPÊTE, la hi-fi a peut-être trouvé sa providence. Pour ce secteur, dont les ventes ont baissé de 25 % depuis 1990, le *home cinema*, cette reconstitution à domicile des effets d'une salle de projection, fait figure d'aubaine inespérée. La formule est séduisante : réunir en un concept unique télévision, cinéma et son numérique. La particularité la plus spectaculaire du *home cinema* (ou *home theatre*) réside dans un son numérisé provenant de sources multiples dont la qualité vaut celle d'une salle équipée en Dolby stéréo.

Dans un film d'action, une explosion devient une authentique déflagration qui se propage d'un côté à l'autre de la pièce. Les vibrations du caisson de basses situé juste derrière le spectateur, entre deux haut-parleurs – trois autres étant disposés à l'avant –, prennent littéralement à l'estomac. Un papier *que l'on froisse, une cloche qui tinte* ou le bruit des pas dans la neige apparaîtront tout aussi réalistes.

« TENDANCE DE FOND »

Pour vraiment apprécier l'image, provenant d'un lecteur laser et diffusée par un téléviseur 16/9 ou, mieux, par un vidéo-projecteur ou un rétro-projecteur, il faut faire l'obscurité dans la pièce. Quant au choix des films disponibles sur vidéo-disques, il commence à rivaliser avec les cassettes vidéo classiques.

Quel prix pour cette salle de cinéma à la maison, qui peut aussi servir à visionner les chaînes de télévision ? De 3 000 francs à 300 000 francs. A l'heure actuelle, quelque 360 000 lecteurs laser (à partir de 2 000 francs) ont été vendus. *« Tout cela correspond à une tendance de fond : dans un marché saturé, le consommateur accorde une importance grandissante au contenu des programmes*, souligne Pierre Antoine, chez le consultant GFK, qui estime à 1,6 milliard de francs pour l'année 1996 les achats des Français en *home cinema. Le* home theatre *va encore plus loin : il réconcilie programmes et matériel. »*

Avec ses *baffles et ses câblages envahissants*, le *home theatre* exerce de fortes contraintes sur l'organisation de l'espace privé. Architectes d'intérieur et spécialistes de la domotique y voient des débouchés potentiels mais, pour l'instant, ce sont les bricoleurs qui ont fort à faire.

« On a vu des pièces spécialement créées ou aménagées (chambre, cave ou combles) mais aussi des garages dont la voiture était bannie pour que l'on puisse y installer le home cinema », témoigne Philippe Marteau, rédacteur en chef du mensuel *Les Années laser* (50 000 exemplaires), qui publie les photos d'installations adressées par des lecteurs. Dans ces mini-salles obscures, le cercle familial se retrouve pour s'offrir une sortie virtuelle sans quitter son logis ou organiser une « soirée ciné » entre amis, comme au bon vieux temps des débuts de la vidéo.

CINÉPHILES INCONDITIONNELS

Significatif, l'essor du *home cinema* ne peut laisser insensibles ceux qui considèrent que le septième art ne saurait véritablement s'accomplir que dans la communion d'une authentique salle, à l'abri de la sonnerie du téléphone ou d'une visite inopinée.

« Neuf clients sur dix ont déjà vu en salle les films qu'ils louent. Les autres n'ont, de toute façon, jamais le temps d'aller au cinéma », plaide cependant Alain Cassuto, créateur de l'enseigne Ciné Laser et président du Cedia, syndicat professionnel des installateurs français de *home theatre*.

« Notre activité, ajoute-t-il, *va constituer une source grandissante de revenus pour le cinéma, comme on peut déjà le constater aux Etats-Unis. »* Apparemment, le *home theater* recrute surtout parmi les cinéphiles inconditionnels, prêts à multiplier les occasions de satisfaire leur passion. Demain, la concurrence pourrait être autrement plus sensible lorsque le recrutement s'élargira.

Pour l'heure, les amateurs de ce cinéma à domicile, qui repousse encore un peu plus les frontières du cocooning, doivent prendre garde aux conflits de voisinage : relayé par cinq haut-parleurs, le décollage de la fusée du film *Apollo 13* peut susciter quelques réactions dans l'immeuble le mieux insonorisé...

« On peut énormément réduire les nuisances en plaçant un tapis devant le haut-parleur et sur les murs, en localisant les enceintes arrière devant une bibliothèque ou en les montant sur des pointes de métal », conseille Olivier Arnaud, du cabinet Movie Quest spécialisé dans l'installation à domicile. *« Mais il ne faut pas oublier*, précise-t-il néanmoins, *que la qualité du son ne dépend pas du volume. »*

Jean-Michel Normand

DÉPÊCHES

■ **ARCHÉOLOGIE : une équipe du Laboratoire de mécanique des solides** (CNRS-Ecole polytechnique) va, en liaison avec EDF et le Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel (CNRS), reconstituer en images de synthèse l'évolution de la grotte de Tautavel (Pyrénées-Orientales). Ce site, dans lequel vivait l'homme il y a 450 000 ans, a conservé, du fait de conditions géologiques et sédimentologiques particulières, un ensemble inestimable d'objets, d'ossements humains et animaux.

■ ***ELECTRONIQUE* : un adolescent de dix-sept ans,** Adam Ezra Cohen, vient de remporter la 56ᵉ édition du concours « Westinghouse Science Talent Search » pour la description d'une technique de gravure permettant de produire des puces ayant une densité beaucoup plus grande que celle de composants actuels. Le jeune homme, dont l'université de Harvard et le MIT se disputeraient, selon le *San Jose Mercury News*, les talents, a reçu pour cette étude la somme de 40 000 dollars (environ 230 000 francs).

■ **ESPACE : le vaisseau de ravitaillement russe Progress M-33** s'est désintégré dans l'atmosphère terrestre au cours de la nuit du mardi 11 au mercredi 12 mars. Les responsables russes ont volontairement procédé à cette manœuvre en raison de l'échec de plusieurs tentatives d'arrimage du vaisseau à la station Mir. Selon le Centre de contrôle des vols spatiaux, les débris de Progress M-33, qui ne contenaient pas de substance dangereuse pour l'environnement, sont tombés *« dans le sud du Pacifique, à 3 150 km de Wellington »*, capitale de la Nouvelle-Zélande. – *(AFP.)*

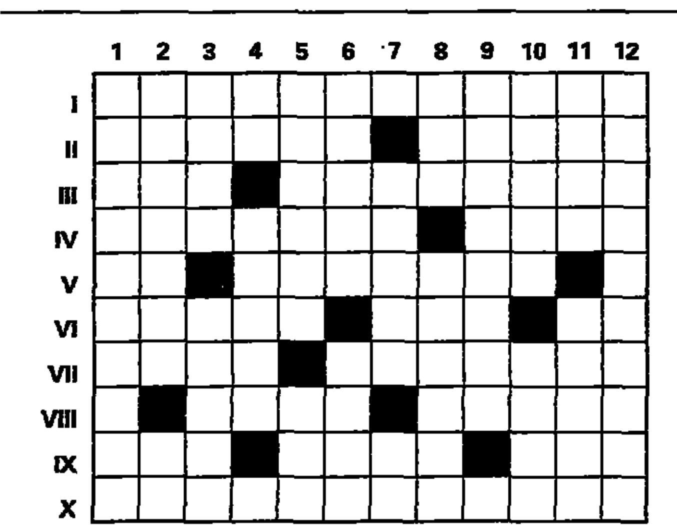
■ ***VOLS HUMAINS* : la *NASA* et l'agence spatiale ukrainienne** ont signé un protocole de coopération, jeudi 13 mars, à l'occasion de la première visite officielle de représentants du spatial américain à Kiev. Les deux pays travaillent notamment à l'élaboration d'une mission spatiale conjointe, « Shuttle 97 », prévue en octobre. – *(AFP.)*

■ **CHIMIE : l'Institut néerlandais** de sciences appliquées a annoncé avoir mis au point une *« méthode unique au monde »* pour détecter les traces d'armes chimiques dans le sang. Développée avec le soutien des forces armées néerlandaises, allemandes et américaines, elle permettra de vérifier le respect de la convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui entrera en vigueur le 29 avril. Cette méthode pourrait aussi faciliter la surveillance de personnes exposées à des pesticides ou servir à étudier les causes du *« syndrome du Golfe »*. – *(AFP.)*

■ **BIOLOGIE : le trou de la couche d'ozone** au-dessus de l'Antarctique provoque des lésions génétiques sur les œufs et les larves d'un certain type de poisson polaire, selon une *étude menée par des biologistes de* l'université du Texas et de la Northeastern University de Boston (Massachusetts). L'excès de rayons ultraviolets du soleil pourrait ralentir la croissance de l'animal et gêner notamment le processus de réparation de l'ADN. – *(AFP.)*

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97048

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Maintenant, ils font les bars. – II. Le grand blanc de la famille des peupliers. Ce sont les propos du milieu. – III. Couleur de monture. Les trames pour de futures toiles. – IV. La tendresse et la tristesse en poésies. Ne sera plus accordée. – V. Baignade en Charente-Maritime. Fermes et prêts à tout. – VI. Capitale du Piémont. Un début de pilosité. Personnel. – VII. Ce petit bonhomme nous laisse rarement indifférent. Décida de mettre fin au dossier. – VIII. Une ancêtre pour un enfant. Des ponts en triste état. – IX. Nettoyait la tête il y a quelques années. Suivit en douce. Le résultat d'un bon coup. – X. Il ne lui reste que la jouissance.

VERTICALEMENT

1. Aurait intérêt à faire baisser la pression. – 2. Son travail est basé sur un système. Il ne faut pas tomber dessus. – 3. Sorti de la tête. Ce qui manque pour réussir l'opération. – 4. Pour tracer. Rend la matière plus riche que la mine. – 5. Vit dans un refuge. Haute au large. – 6. Font parler les cartes. Le plein est fait, même le trop plein. – 7. Bégue fabuleux. Ici, elles sont doublées. – 8. Avec Antonio chez Dard. Fit de l'effet. – 9. Pas très fréquentables. – 10. La barre et la poutre. Couleur de cheval. – 11. Frugivore et dormeur. Il y a donc des éléments étrangers. – 12. Est capable de nous remuer.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97047

HORIZONTALEMENT

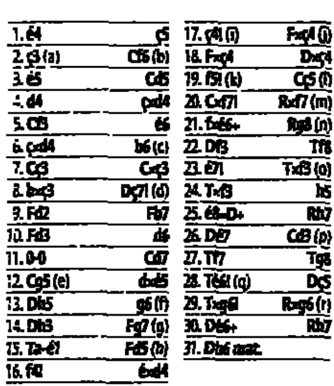
I. Conservateur. – II. Obier. Averse. – III. Usagers. Lois. – IV. Ce. Ailette. – V. Idéalisé. Ier (ire). – VI. Ceci. Stars. – VII. Askia. Péri. – VIII. Utr. Enserrés. – IX. Catins. Apt. – X. Agent. Louise.

VERTICALEMENT

1. Couci-couça. – 2. Obsédé. Tag. – 3. Nia. Ecarté. – 4. Ségrais. In. – 5. Ere. Kent. – 6. Raisins. – 7. Vasistas. – 8. Av. Léa. Ego. – 9. Télé. RPR. – 10. Erotiserai. – 11. Usité. Reps. – 12. Réserviste.

ÉCHECS N° 1732

GRAND PRIX DU NORD
Törshaven (Iles Féroé), 1997
Blancs : S. Brynell (Suède).
Noirs : J. Kristensen (Danemark).
Défense sicilienne.



1. é4	ç5	17. ç4! (i)	Fxç4 (j)
2. ç3 (a)	Cf6 (b)	18. Fxç4	Dxç4
3. é5	Cd5	19. f5! (k)	Cç5 (l)
4. d4	çxd4	20. Cxf7!	Rxf7 (m)
5. Cf3	é6	21. fxé6+	Rg8 (n)
6. çxd4	b6 (c)	22. Df3	Tf8
7. Cç3	Cxç3	23. é7!	Txf3 (o)
8. bxç3	Dç7! (d)	24. Txf3	h5
9. Fd2	Fb7	25. é8=D+	Rh7
10. Fd3	d6	26. Dé7	Cd3 (p)
11. 0-0	Cd7	27. Tf7	Tg8
12. Cg5 (e)	dxé5	28. Té6! (q)	Dç5
13. Dh5	g6 (f)	29. Txg6!	Rxg6 (r)
14. Dh3	Fg7 (g)	30. Dé6+	Rh7
15. Ta-é1	Fd5 (h)	31. Dh6 mat.	
16. f4!	éxd4		

NOTES

a) Une suite populaire, chère à tous ceux qui veulent éviter les systèmes importants issus de 2. Cf3, çxd4 ; 3. Cxd4.

b) Une autre grande variante consiste en 2..., d5 ; 3. éxd5, Dxd5 ; 4. d4.

c) Ou 6..., d6 ; 7. Cç3, Cxç3 ; 8. bxç3, Cç6 ; 9. éxd6, Fxd6 ; 10. Fd3, Fé7 ; 11. 0-0, 0-0 ; 12. Dé2, Ff6 ; 13. Té1, Dd5 ; 14. Ff4, Td8 ; 15. Ta-d1, Fd7 ; 16. Cé5, avec avantage aux Blancs ; par exemple, 16..., Fé8 ; 17. Dh5!, g6 ; 18. Cg4!! (Minev-Korchnoï, Oslo, 1954).

d) Et non 8..., Fa6 ; 9. Fxa6, Cxa6 ; 10. h4! ou 10. Dd3.

e) 12. Té1 et 12. Ff4 sont les continuations courantes. Les Blancs engagent maintenant le combat sur l'aile-R et sont prêts à sacrifier un ou plusieurs pions.

f) Et non 13..., Cf6? ; 14. Fb5+!

g) Après 14..., Fé7 ; 15. Tf-é1, Tf8! (si 15..., h6 ; 16. f4!, é4 ; 17. Cxé4) ; 16. dxé5 (16. Cxh7, Th8), 0-0-0 ; 17. Ff4, Cç5 ; 18. Fç2, h6!, les Noirs sont mieux (Nadyrékhanov-Zvigintsev, St-Pétersbourg, 1994).

h) Ou 15..., a6 ; 16. f4, é4 ; 17. Fxé4, Fxé4 ; 18. Txé4, Cf6 ; 19. Txé6+!, fxé6 ; 20. Dxé6+, abandon (Sermek-David, Bled, 1996), ou 15..., é4 ; 16. Fxé4, Fxé4 ; 17. Txé4, Cf6 ; 18. Txé6+ (Sermek-Osterman, Ljubljana, 1993).

i) Donnant un troisième pion.

j) Si 17..., Fç6 ; 18. Txé6+, fxé6 ; 19. Cxé6, Dd6 ; 20. Cxg7+, Rd8 ; 21. f5!

k) D+ deux T+C à l'assaut du R noir.

l) 19..., é5 n'est pas non plus satisfaisant : 20. fxg6, hxg6 ; 21. Df3, 0-0 ; 22. Dh3! et si 22..., Cf6 ; 23. Txf6. Les Noirs espèrent la suite 20. fxé6, f5 ; 21. Cf7, 0-0.

m) Forcé. Si 20..., 0-0 ; 21. fxg6, hxg6 ; 22. Cg5.

n) Et non 21..., Ré8 ; 22. Df3.

o) Si 23..., Té8 ; 24. Dç6!, Txé7 ; 25. Dç8+.

p) Si 26..., Dxa2 ; 27. Fg5!, menaçant 28. Tf7 et 29. Ff6.

q) Menace 29. Dg5.

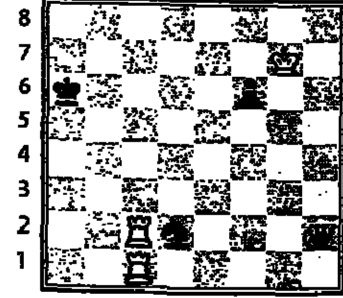
r) Si 29..., Dxé7 ; 30. Th6 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1731
F. HEALEY (1858)

(Blancs : Rd6, Df2, Tç5, Pç3. Noirs : Rd3.)

Clef : 1. Rd7!, Ré4 ; 2. Td5!!, Rxd5 ; 3. Dd4 mat.

ÉTUDE N° 1732
P.P. BABIC (1950)

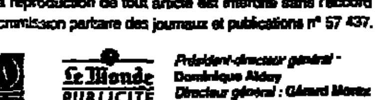


Blancs (3) : Rg7, Tç1 et ç2.
Noirs (4) : Ra6, Dh2, Cd2, Pf6.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

'Paris règne sur la mode sans gouverner





PRÊT-À-PORTER HIVER 1997-1998

Paris règne sur la mode sans gouverner

Entre les chocs visuels londoniens et l'empire industriel milanais, la première semaine des défilés révèle une capitale en mal de projet

SOLEIL de spots, vent de poussière, klaxons, pollution, le marathon des collections de prêt-à-porter de l'hiver 1997-1998 ressemble à une véritable course-poursuite contre le temps, ce cycle infernal de l'été, de l'hiver, batteries usées d'un système qui explose de toutes parts. A Milan, Prada avait intitulé sa collection « Borderline ». A Paris, une styliste baptise sa marque « Dollyprane », Fred Sathal convie son public à un *« appel d'air »*, et Yoshiki Hishinuma accroche à son carton violet un porte-clés en forme de lame de rasoir.

Stella Tennant enjambe la fatigue comme une vilaine flaque. Égérie de Chanel en treillis, elle note sur le carnet d'une journaliste japonaise sa tenue de ville du jour : *« Bikini argent, Van's, veste Helmut Lang, Patagonia, chaussettes Paragon Sport... »* En ville, elle sourit. Mais sur les podiums, cette saison, elle ressemble à une rédactrice de mode, petit pardessus et talons pointus. L'étau se resserre. L'Américain Jeremy Scott défile à Pigalle, l'encre coule. *« Mannequins affolées, ou robotiques, masques-loupes déformant les visages, balafres tachistes... »*, note Stéphane Wargnier dans *Fashion News*, un nouveau quotidien distribué pendant la semaine des défilés.

Jours noirs et nuits blanches. Les stars se croisent dans le feuilleton accéléré des décennies, Anita Pallemberg, l'ex-épouse de Brian Jones, blondeur chiffonnée, voix rauque, Emmanuelle Béart en militante chic taylorisée par Dior, Béatrice Dalle, seins explosant au-dessus d'un fourreau vernis d'Alexander McQueen chez Givenchy. Pieds écrasés, omoplates raidies par les coups de caméra (cent télévisions cette année, un record), on se pousse pour quelques frissons en plus.

Entre Londres et Milan, Paris réaffirme sa place d'une manière très dispersée, condamnant les stylistes à jouer les pois sauteurs, « Messieurs Loyal » d'un pays figé dans ses structures, ses corporatismes et ses peurs. Le prêt-à-porter industriel français, dont l'âge d'or remonte aux années 60-70, avec l'explosion des Dorothée bis, Cacharel, Hechter, semble en retrait face à l'extraordinaire montée en puissance des marques internationales, comme Prada et Gucci en Italie, Gap, Esprit, Calvin Klein aux Etats-Unis, ou encore l'espagnol Zara, récemment installé sur les Champs-Elysées, enseignes contrôlant à la fois production, distribution et image.

En l'absence de parti pris, l'écart se creuse, et condamne Paris à être la ville qui règne sans gouverner, avec sa cour et sa galerie des Glaces. Le succès médiatique lié à la haute couture avec l'arrivée de John Galliano chez Dior, Alexander McQueen chez Givenchy (janvier 1997), semble avoir détruit encore des illusions sur son passage. Beaucoup de créateurs apparaissent orphelins d'un projet, ce beau au prix du laid, que revendiquaient les pionniers du prêt-à-porter dans les années 60.

RETOUR DES VIEUX SCHÉMAS

« On revient aux vieux schémas, à l'idée qu'il faut ressembler à une grande bourgeoise pour être chic. Or, le style peut être démocratique », affirme un jeune, Christophe Lemaire. Cet idéal défendu par Agnès B, et, dans une moindre mesure, Kenzo, certains veulent continuer à y croire, comme Jean Touitou (APC), Xuly Bët, dont le défilé au Forum des Halles a, entre beurettes et tops, doudounes rose Malabar et bombes moulées comme des cœurs dans leur fourreau laitue, célébré avant toute chose la couleur, la vie, le plaisir. On a envie de croquer dans ses robes. Xuly Bët redonne de l'appétit à la rue.

D'autres retrouvent un dialogue avec les femmes d'une manière plus intimiste, dans le sens du geste et de l'allure. Brésilien installé à Paris, Ocimar Versolato – choisi par Lanvin pour son prêt-à-porter – a fait défiler sous sa griffe trente-huit modèles dont la finesse de trait le révèle comme un confident de ce corps effleuré de lignes obliques, de voiles et de courbes. Cette « nouvelle couture », représentée également par Dominique Sirop – invité par une lady de la Cinquième Avenue à organiser un défilé privé à New York –, trouve son sens dans l'épure. D'où le succès des modèles de Bertrand Maréchal, présentés dans l'appartement de la danseuse Bianca Li, dans une ambiance presque familiale, complice, mais trop isolée.

Ce qui semble démodé aujourd'hui, c'est l'entre-deux, le show sans destinataire, les pistes usées des années 80, égomanie, démonstrations, justifications. Après la femme Whirlpool de Montana, si parfaite qu'elle pourrait vivre dans son congélateur, la femme Westwood rend visite à un Benny Hill travesti en gynéco. Claude Montana dissèque avec maestria, Westwood bavarde. Même ses nus ont l'air de sortir de chez le tapissier. Trop de plis, trop de cuisses, trop de vieux monde au balcon.

Après l'uniformité noire et grise de Milan, Paris se révèle dans un feu d'artifice de chimères. Certains, par émotion sans doute, en perdent leur moyens, comme Gilles Rosier, invité par la Chambre syndicale de la Couture, sacrifiant sa vision contemporaine du vêtement, pour se lancer dans une procession plutôt académique d'exjeune créateur. Au Carrousel du Louvre et ailleurs, les présidents s'éventent avec leur programme. Un grand chambellan de la mode parisienne déplore : *« Il y a eu l'époque des couturiers, comme Chanel ou Poiret, qui possédaient leur maison. Puis celle des managers. Aujourd'hui, le système est dominé par une autorité financière qui considère que la mode est une plume à son chapeau. La production, la diffusion n'intéressent pas les gestionnaires. Ils veulent les médias d'abord. »*

Laurence Benaïm

Haute simplicité selon Saint Laurent

EN LANÇANT la collection Rive Gauche, en 1966, Yves Saint Laurent inventait le prêt-à-porter de couturier. *« A bas le Ritz, vive la rue »*, déclarait le Beatle de la rue Spontini, dont les robes de jersey, les premiers smokings, les pantalons, devinrent rapidement les références d'une génération. Trente et un ans plus tard, dans l'intimité du salon blanc, vert et or de l'avenue Marceau, Yves Saint Laurent choisit de présenter trente et un modèles Rive Gauche. *« Je serais incapable de monter un show. Je suis essoufflé devant toute cette foire »*, nous a confié Yves Saint Laurent, le 13 mars.

Ultime provocation de celui qui a osé poser nu pour lancer un parfum (1971), fait scandale avec sa mode rétro (1971), monté les premiers défilés-spectacles (la collection Opéra Ballets Russes, 1976), ou choisi d'identifier sa griffe à une drogue (Opium, 1977) ? A soixante ans, Yves Saint Laurent déclare : *« Je me suis un peu éloigné de toute cette folie. Aujourd'hui, je regarde et ça me fait mal, parce que la haute couture et le prêt-à-porter sont en danger. »*

Au-delà de l'image Saint Laurent, vestes trop épaulées, boutons dorés, la ligne se retrouve, comme un trait noir, une épure. En 1997, le smoking revient, absolu de l'idéal masculin-féminin dont Yves Saint Laurent a fait une grammaire à fleur de peau. Sa force est de n'avoir pas inventé de vêtements. Mais de les avoir retravaillés, caban, trench, blouson, marinière, jumpsuit, smoking ou saharienne, qui stancent les collections comme des marque-pages, des repères.

Formé à l'école de Dior, Yves Saint Laurent n'a pas de dauphin, même si le « fils » qu'il n'a jamais reconnu demeure peut-être Jean-Paul Gaultier. Né à Oran en 1936, c'est en Méditerranéen qu'il a ajouté à l'idéal androgyne inspiré de Chanel les rythmes de la couleur et des sens. Avec lui, la mode, qui était affaire de longueurs, est devenue un art de vivre. Une certaine manière de parler d'amour, de s'exposer, de se protéger aussi, par l'artifice, et aujourd'hui la plus grande simplicité. *« La misère, c'est l'absence de visage. »*

Entre mars 1996 et mars 1997, les commandes de haute couture auraient triplé, sa maison, où les premiers et premières d'atelier lui vouent un véritable culte, accueillent notammment d'anciennes clientes de Givenchy. *« Il y a une école Saint Laurent. Etre sérieux, pas ennuyeux. Favoriser la ligne avant tout. Essayer d'apprendre le corps humain. Aimer les femmes à la folie. Je les aime parce qu'elles me font souffrir... »*

L. B.

RAPHO POUR « LE MONDE »

Le maître et les baladins

L'essence d'un style, brandebourgs sur velours noir doublé de satin émeraude pour Yves Saint Laurent (*ci-dessus*). *« J'aime les folies, mais de qualité. On peut aller très loin dans l'extravagance, mais pas jusqu'au cirque. »* De gauche à droite, *ci-contre*, Bertrand Maréchal fait défiler, dans un appartement, ses muses, filles d'ébène aux jambes interminables, voilées de point d'esprit, ou nues sous un vrai faux manteau de cour. De Pantin aux Halles, Xuly Bët, le voleur de couleurs, prince de la funkin' fashion, habille de cuir éclatant des princesses de rue. Fesses à l'air et porte-jarretelles chez Vivienne Westwood, ou le Lido revu par l'ancienne reine du punk.

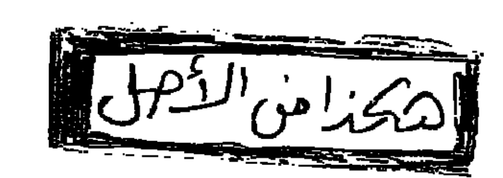
Photographies de Françoise Huguier


RAPHO POUR « LE MONDE »


RAPHO POUR « LE MONDE »


RAPHOPOUR « LE MONDE »





Gris au nord, ensoleillé au sud

LES HAUTES PRESSIONS se maintiennent sur la France. Un front peu actif frôle les régions proches de la frontière belge, amenant surtout des nuages de basses couches. Plus au sud, les nuages seront moins nombreux et le soleil devrait faire de belles apparitions. Les températures seront plutôt douces pour la saison.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Les nuages bas ou les brouillards seront nombreux le matin, réduisant la visibilité. En cours d'après-midi, les éclaircies se développeront par le sud. Les températures seront douces entre 12 et 16 degrés l'après-midi.

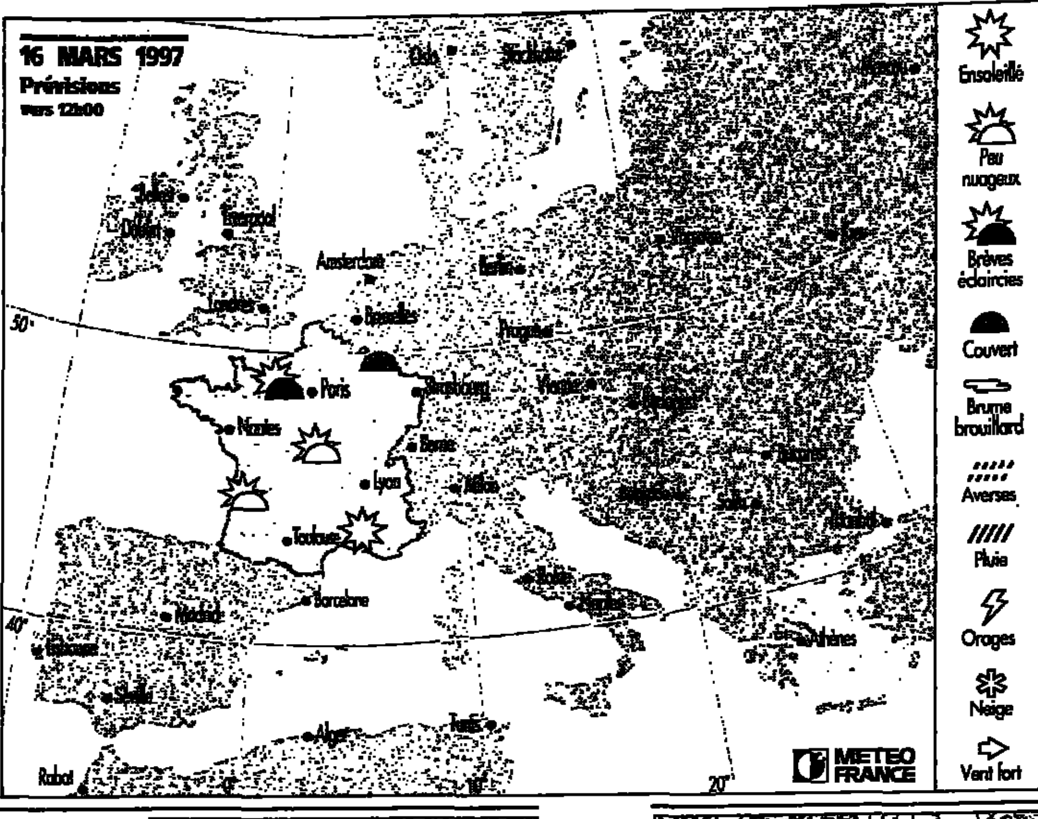
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Beaucoup de nuages bas ou de brouillard le matin. Dans l'après-midi, les éclaircies gagneront par le sud mais les nuages resteront nombreux près des frontières belges. Il fera 13 à15 degrés environ l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Beaucoup de grisaille pour cette journée avec nuages bas ou brouillard. L'après-midi, ce sera le même type de temps. Il fera doux pour la saison, entre 13 et 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après un peu de grisaille matinale, le soleil reviendra et les éclaircies prendront le dessus. Il fera bien doux pour la saison entre 17 et 20 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera variable le matin, partagé entre nuages et éclaircies. L'après-midi, les éclaircies devraient l'emporter. La douceur persistera avec 16 à 18 degrés.

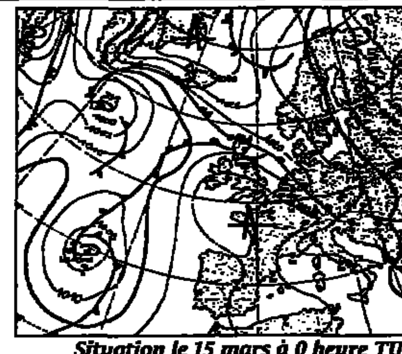
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil sera généreux tout au long de cette journée. Mistral et tramontane souffleront modérément à 40 km/heure. Le thermomètre montera entre 18 et 22 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 16 MARS 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	6/15	C
AJACCIO	5/17	S	NANTES	8/16	S
BIARRITZ	10/18	S	NICE	9/17	S
BORDEAUX	8/18	S	PARIS	8/15	N
BOURGES	6/15	S	PAU	7/19	S
BREST	9/13	N	PERPIGNAN	9/21	S
CAEN	7/12	N	RENNES	7/15	N
CHERBOURG	7/13	N	ST-ETIENNE	6/16	S
CLERMONT-F.	7/17	S	STRASBOURG	7/15	C
DIJON	5/16	N	TOULOUSE	8/18	S
GRENOBLE	5/18	S	TOURS	6/15	S
LILLE	8/13	C	**FRANCE outre-mer**		
LIMOGES	7/14	S	CAYENNE		
LYON	8/17	S	FORT-DE-FR.		
MARSEILLE	8/19	S	NOUMEA		

★ En raison de mouvements sociaux au sein des services de Météo France, nous ne sommes pas en mesure de publier les prévisions de temps dans les principales villes étrangères. Ces mouvements pourraient se poursuivre au cours de la semaine du 17 au 22 mars. Nous présentons nos excuses à nos lecteurs pour les inconvénients que pourrait leur occasionner cette situation indépendante de notre volonté.


Situation le 15 mars à 0 heure TU

Prévisions pour le 17 mars à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PORTUGAL.** Les pilotes de TAP Air Portugal ont déclaré qu'ils n'effectueraient plus d'heures supplémentaires, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le trafic aérien national. – *(AP.)*

■ **THAÏLANDE.** Thai Airways assurera, à partir du 30 mars, un vol quotidien sans escale d'une durée de 11 h 50 entre Paris et Bangkok en MD-11.

■ **TUNISIE.** La compagnie nationale Tunisair, dont le trafic a progressé de 7 % en 1996, vient de lancer, après l'avoir expérimentée depuis le 10 janvier, une carte d'accès à bord automatique dont elle compte généraliser l'usage dans tous les points de vente de son réseau.

■ **ÉTATS-UNIS.** A partir du 15 mai, Sabena desservira cinq fois par semaine, en Airbus A 340 et en collaboration avec Delta, la ville de Cincinnati.

■ **ALLEMAGNE.** Air France ouvrira, le 5 mai, une liaison Francfort-Berlin, qui sera assurée en franchise avec Eurowings à raison de quatre vols quotidiens. La compagnie nationale utilise ainsi pour la première fois, sur le marché intérieur allemand, les possibilités offertes par l'ouverture totale du ciel européen au 1er avril 1997.

■ **CANADA.** La chaîne des hôtels Canadian Pacific offre, depuis le 1er mars, la gratuité des communications téléphoniques locales aux hôtes de tous ses établissements. Les hommes d'affaires avaient déjà à leur disposition sans supplément des chambres équipées de liaisons informatiques spéciales.



FORMATION

De la pratique sportive au métier

Pour répondre au développement des activités physiques, les salles de gymnastique comme les clubs de loisirs recherchent des professionnels

IL NE SUFFIT PAS d'aimer le sport pour parvenir à en faire son métier. Il faut aussi pratiquer une spécialité demandée par le public qui ne soit pas trop saisonnière. En tête du hit-parade, les activités de loisirs en plein air (randonnée en moyenne montagne, VTT), les métiers de la forme (gymnastique, fitness, stretching, aérobic), l'équitation et le golf.

Si l'on veut gagner sa vie dans les métiers du sport, il vaut mieux disposer de plusieurs atouts. Après son baccalauréat scientifique, Jean-Marc envisageait de devenir moniteur de ski alpin, discipline dans laquelle il avait atteint un haut niveau, mais les débouchés s'avéraient trop restreints. Il prépare donc le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) des *« métiers de la forme »* pour enseigner dans une salle de gymnastique. *« Avec le tronc commun du BEES, et des unités de formation complémentaires, je pourrai travailler à la montagne pendant la saison de ski, dans une salle de remise en forme en automne et au printemps et comme moniteur de plongée l'été »*, confie-t-il.

Il a compris que, dans cette profession, il ne faut pas espérer pratiquer son activité physique favorite. Il s'agit d'abord de répondre à la demande de la clientèle. Les jeunes qui préparent le BEES « métiers de la forme » en contrat de qualification et passent vingt heures par semaine dans une salle de sport en font rapidement l'expérience. *« Les clients sont avant tout des consommateurs. Certains se sont plaints à la direction parce que je leur proposais un échauffement au début de la séance et cinq minutes de relaxation à la fin. Ils ne veulent pas perdre une minute de transpiration, car ils ont payé. Ils ne sont même pas conscients des risques physiologiques »*, explique Elodie, qui travaille dans une grande salle à Paris (4 000 m², 1 500 passages par jour). *« C'est une usine ; il n'est pas rare de voir 80 personnes assister à un cours. Il faut avant tout faire preuve d'autorité et de pédagogie. »*

Dans ces métiers, la réussite passe aussi par le charisme du moniteur. *« Certains remplissent les clubs »*, constate un directeur de salle. *« Ce qui compte, c'est le plaisir du client et la convivialité*, ajoute Elodie. *Il faut être à l'écoute des gens. Je fais office de psychologue, de diététicienne et de confidente. »*

Il y a dans ce secteur trois types d'employeurs : l'Etat, les collectivités locales et les entreprises privées. L'Etat recrute par concours, essentiellement des professeurs d'éducation physique pour les lycées et collèges. Le nombre de postes offerts est passé de 830 en 1995 et 1996 (pour plus de 3 000 candidats) à 1 060 en 1997, mais cette filière n'est pas extensible à l'infini.

Les collectivités locales offrent des emplois de conseillers des activités physiques et sportives (niveau bac +3 ou BEES 2) et d'éducateurs territoriaux (niveau baccalauréat ou BEES 1). Il faut passer le concours externe de la fonction publique territoriale. Cette année, un seul recrutement a lieu pour des conseillers des activités physiques et sportives (inscriptions du 2 juin au 4 juillet, épreuves en octobre).

Le nombre des postes n'est pas encore publié. Les candidats sont nombreux et la concurrence est rude : 1 497 postulants, pour 144 admis en 1995. Mais réussir au concours ne garantit pas un emploi. Les lauréats sont inscrits sur une liste d'aptitude dont la validité est de deux ans et doivent poser leur candidature dans les différentes villes qui recrutent. Les collectivités locales publient les emplois mais ne sont pas obligées d'embaucher. Si, au bout de deux ans, le candidat n'a rien trouvé, il doit repasser le concours. Pendant cette recherche d'emploi, il n'est pas rémunéré.

RENOUVELLEMENT IMPÉRATIF

Reste le privé. Le secteur de la remise en forme est le plus gros employeur, d'autant que la loi contraint les entreprises à recruter du personnel diplômé. Mais elles ont le plus souvent recours au système des contrats de qualification. Les jeunes sont rémunérés selon leur âge et leur niveau d'études – montant : de 50 à 75 % du SMIC – et suivent une formation en alternance.

Philippe Brossard, secrétaire général de la Confédération nationale des éducateurs sportifs (CNES), craint que les employeurs, au lieu d'embaucher, aient tendance à utiliser des jeunes en contrat de qualification. *« Ceux qui sont très bons et qui drainent de la clientèle ont toutes chances d'être embauchés*, répond Patrick Joly, directeur d'une école privée, l'Institut des métiers de la forme (IMF). *Pour les entreprises, l'essentiel est le renouvellement. En province, un club de remise en forme qui ne fait pas 50 % de réabonnements est voué à la disparition. »*

Enfin, les jeunes amateurs de sports peuvent s'orienter vers le secteur commercial : chef de rayon ou vendeur d'articles de sport. *« On ne cherche pas quelqu'un qui ait participé au Tour de France, mais qui sache ce qu'est un vélo »*, dit-on chez Décathlon. Là aussi, c'est moins le diplôme qui compte que la personnalité, le sens du comportement en équipe et la connaissance de différentes disciplines.

Michaëla Bobasch

L'astreinte des horaires

Le taux de renouvellement dans les métiers du sport est important car le travail est souvent fatigant et les horaires astreignants. *« Il faut être à cheval le matin dès 8 heures, et accepter de parler avec les clients après 22 heures, même si on tombe de sommeil »*, explique Brigitte, monitrice d'équitation. *« Le cheval n'est pas une raquette qu'on range dans un placard. Le soir, il faut s'en occuper, le nourrir, et même quand il n'y a pas de clients, les animaux sont toujours là. C'est ce qui rend la tâche pénible. » « La durée professionnelle d'un éducateur sportif dépasse rarement dix ans »*, ajoute un spécialiste de la remise en forme. Le salut réside alors dans la reconversion. Il est possible de s'orienter vers l'aspect technico-commercial de la profession et ainsi s'occuper de vendre des abonnements ou bien devenir gérant de salle. Il faut alors acquérir des connaissances complémentaires dans le domaine de la gestion et de l'encadrement.

De multiples filières

● **Le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)**, délivré par le ministère de la jeunesse et des sports, concerne 60 disciplines et comporte trois degrés. Pour le premier degré (BEES 1), il faut être âgé de dix-huit ans, être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours et avoir le niveau baccalauréat. La formation comporte un stage pédagogique. Elle est sanctionnée soit par la réussite à un examen, soit par un contrôle continu. Le BEES 1 comporte trois types d'épreuves : écrites, orales et pratiques, spécifiques à chaque discipline sportive. Le BEES 2 est un diplôme de niveau bac + 3, accessible aux titulaires du BEES 1, après deux ans de pratique professionnelle. Il prépare à la formation des cadres et à la gestion des activités sportives. Le BEES 3, accessible à ceux qui possèdent le BEES 2 depuis au moins quatre ans, prépare à des fonctions d'encadrement de haut niveau. Les formations au BEES sont longues et coûteuses : de 9 000 à 25 000 F par an pour le BEES *« métiers de la forme »*, de 80 000 à 150 000 F pour le BEES *« activités équestres »*. C'est pourquoi de nombreux jeunes se tournent vers l'alternance.

● **La filière universitaire Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)** prépare prioritairement aux concours de recrutement de l'éducation nationale. Mais elle propose aussi des diplômes spécialisés au niveau bac + 2, (diplômes d'études scientifiques et techniques, DEUST), bac + 4 (diplômes des instituts universitaires professionnalisés et maîtrises de sciences et techniques) et bac + 5 (diplômes d'études supérieures spécialisées, DESS) dans les secteurs de l'animation des activités sportives, du tourisme, de l'intervention auprès des handicapés, de la prévention du vieillissement par le sport ou de la commercialisation de services sportifs.

● **Equivalences.** La possession de diplômes jeunesse et sports n'offre pas obligatoirement d'équivalence avec les formations universitaires. Chaque université est libre d'accorder ou de refuser celle-ci.

● **Salaires.** A l'embauche, ils se situent environ à 7 600 F brut pour un jeune titulaire du BEES activités équestres, de 8 000 à 10 000 F brut dans les salles de remise en forme. La vacation est rémunérée de 50 à 400 F.

● **Documentation.** La brochure *Formations jeunesse et sport* 1996-1997 est disponible dans les directions départementales de la jeunesse et des sports. Le Centre d'information et de documentation de la jeunesse (CIDJ, 101, quai Branly, 75015 Paris, ou 3615 CIDJ) publie des fiches sur les métiers du sport. Emplois des collectivités locales : Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT, 3, villa Thoreton, 75738 Paris cedex 15, ou 3615 CNFPT).

SPORTS

Monaco reprend le large au classement de première division

EN S'IMPOSANT vendredi 14 mars à Rennes (0-3) à l'occasion de la 29e journée du championnat de France de football de première division, l'AS Monaco, qui a marqué grâce à Legwinski (37e et 46e) et Collins (67e), compte désormais 7 points d'avance sur le PSG au classement général provisoire. Les Parisiens, qui étaient revenus à 4 points lors de la précédente journée de championnat, se sont en effet inclinés (0-1) face au Havre sur un penalty transformé par Bertin (75e). Le FC Nantes a pris le meilleur (2-1) sur l'OGC Nice, lanterne rouge de la compétition. Bonne opération aussi pour Strasbourg qui s'est imposé (0-1) sur un but de Nouma (49e) à Marseille. Les Alsaciens sont désormais 3e ; à deux points du PSG. Bastia n'a pu venir à bout d'une excellente équipe de Montpellier (2-2). Auxerre s'est rassuré avant son choc au sommet mercredi contre le Borussia Dortmund : l'équipe de Guy Roux l'a emporté (3-1) grâce à Lamouchi (36e) et Laslandes 39e et 88e) face à Cannes. Enfin, Lille a quitté la zone de relégation à la suite de son succès (2-0), buts de Becanovic (42e et Banjac (75e) sur l'avant-dernier, Nancy.

■ **AUTOMOBILISME : l'écurie Prost Grand Prix**, actuellement implantée à Magny-Cours (Nièvre), étudie une installation dans le Val-d'Oise. Selon le président du conseil général, François Scellier, l'ancien champion du monde de Formule 1 a visité le site de la ZAC des Montfrais, à cheval sur Franconville et Sannois. Mantes-la-Jolie et Versailles, situées à proximité du site industriel de Peugeot qui fournira les moteurs de l'écurie, sont également disposées à accueillir la nouvelle écurie.

■ **RUGBY : l'équipe de France des moins de vingt et un ans** a battu, vendredi 14 mars à Alès (Gard), son homologue écossaise 46-6 après avoir mené 13-6 à la mi-temps. Les Français ont marqué 7 essais – Marconnet (12e, 37e), Lajus (47e), Gardajosa (56e), Bisaro (68e), Bory (71e), Manas (82e) – dont quatre transformés – Berthe (47e, 56e, 68e), Fauquet (82e) – et une pénalité – Berthe (18e). Moffat a passé deux pénalités pour les Ecossais (26e, 31e).

QUARTIERS A Lorient, où a été mené, en 1996, pendant quelque six mois, l'un des vingt-neuf projets culturels de quartiers mis en place par le ministère de la culture, Kelt (Kompagnie des écrivains de Lorient) a écrit, avec le romancier Ricardo Montserrat, un roman noir, *Zone mortuaire*, qui paraît chez Gallimard, dans la « Série noire », à l'occasion du 17e Salon du livre de Paris. ● A MULHOUSE, *un groupe a travaillé* sur un scénario, pour un court-métrage. Le cinéaste Paul Vecchiali a finalement réalisé un long-métrage, *Zone franche*, présent à la Mostra de Venise 1996. ● LE MINISTRE de la culture, Philippe Douste-Blazy, souhaite voir reconduites et étendues ces initiatives de quartiers. Comme l'an dernier, il a invité 20 000 jeunes au *Salon du livre, auxquels a été* remis un « chèque-lire » pour que l'achat de livres puisse « devenir pour eux une pratique habituelle ».

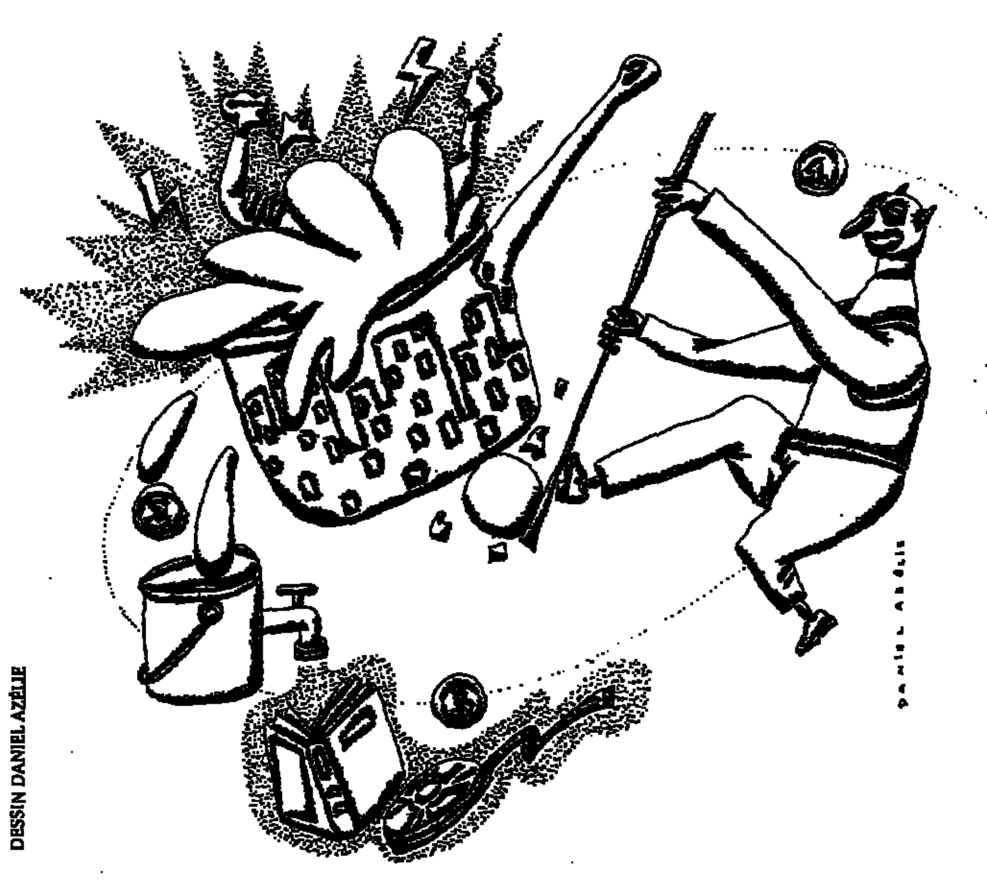
Quatorze Lorientais sans emploi signent un roman noir

« Zone mortuaire », coécrit par un groupe d'habitants de Lorient avec le romancier Ricardo Montserrat dans le cadre d'un projet culturel de quartier, paraît chez Gallimard, dans la « Série noire », à l'occasion du Salon du livre. Une histoire de souffrance et de colère à la force étrange

LORIENT
de notre envoyée spéciale

L'aventure a commencé il y a près d'un an, lorsque Lorient a été retenue pour mener l'un des vingt-neuf projets culturels de quartier mis en place par le ministère de la culture. La sous-préfecture du Morbihan, qui conduit une action *dynamique dans le domaine* de la lecture, s'engage à faire *« vivre un livre »*, dans un quartier de HLM.

Seize sans-emploi des tours de Kervénanec, âgés de vingt à cinquante ans, sont candidats. Certains ne sont attirés que par le contrat emploi-solidarité qui leur est proposé. Quatorze vont s'accrocher jusqu'au bout. Et c'est déjà une sorte d'exploit pour quelques-uns de ces abonnés aux petits boulots, au RMI, à l'échec. A l'hôtel de ville, Jean-Claude Goualc'h, adjoint à la culture, reconnaît qu'il n'aurait pas *« parié un sou sur ce projet »*. Patrick Raynal, qui dirige la « Série noire » chez Gallimard, s'est enthousiasmé pour le texte : *Zone mortuaire* est sorti dans sa collection jeudi 13 mars.



DESSIN DANIEL AZÉLIE

« UNE MAIN SUR L'ÉPAULE »

Les coauteurs s'appellent Kelt – Kompagnie des écrivains de Lorient : Fanny Le Carrer, Jeanne Polvorera, Nathalie Garbi, Nathalie Guiguen, Régine Molla, Solange Le Prado, Yvelise Séraphin, Christian Pougin, Fabien Thomas, Karim Mokhtari, Gwenaël Amrar, Loïc Tonnerre, Mickaël Renard, Patrick Guillemot. Ils avaient d'abord choisi un autre titre, *Une main sur l'épaule* : la main qui retient, celle qui pousse dans le vide aussi. Une conversation avec un docker les en a dissuadés. A Lorient, la base de sous-marins vient de fermer, le plan de charge de l'arsenal pique du nez, le port se vide, devient « zone mortuaire ». *« Je voulais un récit populaire, dont les lois de narration sont déjà connues »*, annonce l'écrivain Ricardo Montserrat, qui a animé les six mois d'écriture et réalisé le montage des textes.

Chamailleurs comme des collégiens de ZUP, « les Kelt » se montrent globalement vindicatifs – *« Personne ne croyait en nous, ne s'imaginait que ça aboutirait, ils se sont trouvés pris de court »*, lancent-ils sans préciser. Il faut prendre le temps d'écouter chacun dans un brouhaha électrique. Il devient alors limpide qu'à leurs yeux jeter les mots sur une feuille constitue moins une souffrance que de les garder en soi.

« Moi, j'ai préféré ça, pose sans détour Christian, aux bras couverts de tatouages. *Avant, j'étais enfermé, j'ai vu pas mal de "psys", mais je ne pouvais pas dire : je pleurais. Là, j'ai balancé tout ça sur le papier comme un caillou dans l'eau. »* Mickaël, un Réunionnais tout rond, avait prévenu : *« On est là pour parler du livre, pas pour raconter notre vie. »* En réalité, leur existence sourd par toutes leurs fissures. Les pages du roman qui portent sur la Ddass sont les préférées de Solange, une mère de famille de cinquante ans au visage fermé. Yvelise, qui remplit des cahiers depuis l'âge de douze ans, s'est attachée au personnage de la mère. Les promoteurs de ce « projet culturel de quartier » visaient l'insertion de personnes en difficulté.

Les coauteurs, presque unanimes, parlent de *« thérapie »*. Christian, quand il en a fini de jouer les gros bras, glisse, à la fin de l'entretien, qu'il est en train de lire *La Religieuse* de Diderot, comme quelqu'un pour qui le nom de cet auteur n'est pas familier, mais qui apprécie sa description de l'univers carcéral des couvents du XVIIIe siècle. Il murmure aussi qu'il écrit actuellement un livre sur la Ddass, enfin plus exactement sur ses souvenirs. *« Il aurait fallu un thérapeute et même une équipe pluridisciplinaire en face d'eux »*, regrette Anne-Marie Bressolier, chargée de mission pour le développement social des quartiers. Elle s'inquiète de ce qui va se passer après la visite des auteurs de *Zone mortuaire* au Salon du livre, *« une fois les projecteurs éteints »*.

« L'AMOUR VACHE »

Dans le groupe, deux femmes se sont lancées dans une formation après l'écriture du roman : l'une d'aide-bibliothécaire, l'autre en publication assistée par ordinateur (PAO). Le reste de l'équipe présente toujours les *« symptômes de l'exclusion »*. Mais les initiateurs de l'opération ont atteint au moins un de leurs objectifs d'insertion. Les ateliers de reliure, de photos, de PAO, etc., inclus dans ce contrat emploi-solidarité ont connu un authentique succès.

La découverte de l'Ecole des beaux-arts a été une révélation pour ces habitants de Kervénanec qui n'avaient jamais osé y pénétrer. *« Je croyais que c'étaient des fils à papa en costume-cravate qui fréquentaient le lieu*, témoigne Christian. *Je m'y suis senti bien, comme dans mon clan. »* Certains y sont retournés seuls. C'est un bon point pour Lorient, qui place la démocratisation de la culture en tête de ses priorités, selon l'adjoint au maire en charge du secteur.

Au cours du travail sur ce livre dont les auteurs sont, au fond, très fiers, les éléments romanesques se sont enchaînés entre promenades et reportages sur les docks, sur l'île de Groix, chez les mareyeurs. Mais la trame, ils y insistent, est une part de chacun d'eux. Elle a dû être douloureuse à livrer, à entendre le ressentiment qu'ils expriment à l'égard de leur « accoucheur », Ricardo Montserrat. L'écrivain *« pique dans la misère des autres pour écrire »*, dénoncent-ils, tout en lui *« tirant un coup de chapeau »* pour le travail effectué avec eux.

« C'est l'amour vache », conclut Yvelise. *« Il n'était pas question de faire comme s'ils ne venaient de nulle part*, se défend l'accusé. *Tout le travail a porté sur leur mémoire, mais aussi celle du quartier, celle de la ville. J'ai voulu les faire sortir d'eux-mêmes, de leur vie fermée. »* Ricardo Montserrat n'en est pas à sa première expérience de ce type. Il a mené des ateliers d'écriture avec des enfants, avec des ouvriers (*Nantes, rêve de travail*, éd. L'Harmattan). *« Je ne leur ai jamais rien promis d'autre qu'un roman, publié »*, répète-t-il. Qu'importent les difficultés, il se dit heureux et prêt à recommencer, parce que l'*« on n'explore jamais assez cette approche différente de la culture, qui peut vraiment aider les gens »*.

Martine Valo

Un livre de colère et d'espoir

KELT ? Un nom étrange pour un auteur multiple – les quatorze personnes qui ont travaillé avec Ricardo Montserrat pour écrire *Zone mortuaire*, un roman très noir, bouleversant aussi. D'un livre né d'un projet culturel de quartier, on pouvait tout craindre, comme le rappelle Michel Le Bris dans sa préface : *« Le genre d'initiative à faire fuir ceux qui, comme moi, ont une forte tendance à se méfier de tout ce qui peut avoir une allure institutionnelle – Et plus encore, s'agissant de création artistique, de toute référence à quelque "collectif" que ce soit. Un gadget médiatique pour se donner bonne conscience à peu de frais (...) ? Le dernier avatar de l'idéologie "sociocul"? Une nouvelle version de ces pulls caca d'oie que les bourgeoises, jadis, tricotaient pour leurs pauvres, l'écriture aujourd'hui remplaçant le tricot? »* Que ceux qui partagent, avec raison, toutes ces réticences, prennent la peine d'ouvrir *Zone mortuaire*. Ils seront étonnés, saisis même, par la force étrange de cette histoire de souffrance, de révolte, de désarroi et de colère. D'espoir, aussi. Ténu. Mais écrire est en soi le signe de cet espoir. *« Je ne me fais hélas pas beaucoup d'illusions*, a dit Solange, l'une des femmes de Kelt. *D'avoir pu l'écrire est déjà une grande chose. »*



BIBLIOGRAPHIE

Clémence Minahouët, l'héroïne du roman, a probablement oublié le sens même du mot illusion. Elle habite, dans le quartier de Kervénanec (dit Kervé), à Lorient, au treizième étage d'un immeuble qu'on désigne comme «la tour fantôme ». On la suit du 17 au 26 mars 1996, pendant six jours mystérieux et angoissants, pleins de suspense et de péripéties, six jours qui marquent un tournant dans sa vie – peut-être le dernier acte.

Clémence, on l'apprend petit à petit au long du récit, a eu une existence désastreuse, sans parents, entre une grand-mère (qui a tué un soir son mari à coups de marteau) et des « familles d'accueil » aux allures de bourreaux. Elle a la quarantaine avachie et désespérée. Elle s'est abandonnée depuis longtemps. Alcoolique, négligée et, désormais, solitaire.

UNE SINGULIÈRE DOULEUR

Le 17 mars, c'était l'anniversaire de son fils Patrick, qui portait le nom du saint du jour. Patrick est mort le 17 mars 1987 dans des circonstances tragiques. Il avait treize ans. Sa mère l'a-t-elle poignardé par « inadvertance » ? Ou bien est-ce beaucoup plus compliqué ? C'est ce que le roman doit faire comprendre. Le tribunal, lui, avait conclu à un *« homicide par imprudence »* et envoyé Clémence en prison pour quelques années.

Comme chaque 17 mars, Clémence a pris une journée de congé pour aller au cimetière. Elle rêverait d'y emmener sa fille Patricia. Mais celle-ci ne donne plus signe de vie depuis longtemps. Ce matin-là, il se passe de drôles de choses à Kervé, et Théo, l'îlotier, qui aime beaucoup Clémence, commence à s'inquiéter. A qui est ce chien qui est entré chez elle ? A qui appartient cette voiture rouge qui roule trop vite ? Qui tente de faire croire que Patrick n'est pas mort ? Qui a décidé de « liquider » Clémence ? Et pourquoi ?

En six journées et un livre empli d'une singulière douleur, Kelt nous emmène dans cette *Zone mortuaire*, cette énigme, ce brouillard... la vie de Clémence... Une malchance atroce. Banale aussi. Et révoltante, si l'époque pouvait encore engendrer une vraie indignation.

Josyane Savigneau

★ *Zone mortuaire*, de Kelt et Ricardo Montserrat, Gallimard, coll. « Série noire », n° 2455, 184 p., 29 F.

Philippe Douste-Blazy : « Mettre les jeunes générations sur le chemin du livre »

LE MINISTRE de la culture, qui est à l'origine de ces projets de quartiers et qui, pour la deuxième année, invite vingt mille jeunes au Salon du livre de Paris, estime qu'*« une question nous est aujourd'hui clairement posée : parviendrons-nous à former les lecteurs de demain ? Parvenons-nous à mettre les jeunes générations sur le chemin du livre ? Permettons-nous aux jeunes de s'approprier le livre, de découvrir la nécessité et le plaisir de la lecture, et surtout d'entrer en littérature, là où l'écrit se fait par excellence création ?*



VERBATIM

» Un sondage très récent vient de nous apprendre que, pour 35 % des Français, lire un livre est l'activité dont la valeur culturelle est la plus grande. Je le crois aussi. Mais cette dignité éminente du livre ne doit pas constituer un frein à la lecture, en inspirant aux jeunes le sentiment que cette activité les dépasse. Les aider à lire, les accompagner vers le livre est donc une nécessité. Par tous les moyens possibles et imaginables. On remet en cause aujourd'hui, à raison, la multiplication des méthodes d'apprentissage de la lecture. En revanche, la pédagogie du livre doit être inventive. Cela peut consister, comme je le fais, à inviter vingt mille jeunes de toute la France au Salon du livre, avec un chèque-lire. Parce que l'achat de livres doit pouvoir devenir pour eux une pratique habituelle. Cela consiste aussi à leur permettre, au sein même de l'école, une expérience originale et singulière de l'univers du livre. C'est l'objet des "Classes lecture-découverte du livre" que je mets en place avec le ministère de l'éducation nationale. Une trentaine de ces classes ont été créées dès la rentrée 1996-1997. Conçues et conduites par une équipe mixte associant professeurs et professionnels du livre – bibliothécaires, libraires et auteurs –, ces classes permettent à des collégiens et lycéens d'entrer de plain-pied dans l'univers de la création littéraire, grâce à un programme d'activités se déroulant pendant toute l'année scolaire. En voici deux exemples concrets : à Bagnères-de-Bigorre, un écrivain, Michel Cosem, en résidence au sein de la bibliothèque, noue des relations au quotidien avec les établissements scolaires de la ville. Les enfants découvrent le romancier, lisent, cherchent et débattent autour de son œuvre. Des ateliers d'écriture aboutissent à la création d'ouvrages de poésie, de contes et de légendes. Il faut alors partir à la découverte du monde de l'édition et de la librairie, pour tenter de poursuivre toujours plus loin l'aventure. En Aquitaine, au lycée Georges-Leygues de Villeneuve-sur-Lot, la maison d'édition L'Escampette, dirigée par Claude Rouquet, introduira les jeunes auprès d'une romancière, Dominique Pénide, puis d'un poète étranger et son traducteur. Sans oublier la rencontre avec une compagnie théâtrale pour la mise en espace et en scène des textes qu'ils auront trouvé l'occasion d'écrire pendant toute cette année.

» Chacun sait que je veux contribuer à faire de l'éducation artistique une dimension pleine de l'éducation en France. Il s'agit, certes, de musique, de danse, de théâtre, mais aussi d'éducation au livre, à la lecture et à la création littéraire. »

A Mulhouse, un film « avec la banlieue »

LORSQU'ON a fait appel à Paul Vecchiali pour un projet culturel de quartier, en décembre 1995 – la réalisation d'un court-métrage écrit par des jeunes –, le cinéaste ne se faisait guère d'illusion sur le choix qui le distinguait. Pour tenter l'aventure dans le difficile quartier des Coteaux, dans la banlieue de Mulhouse, il n'y avait pas pléthore de postulants.

Aujourd'hui, Vecchiali résume sans équivoque : *« J'étais l'homme de la situation. »* Il est vrai que son attention aux laissés-pour-compte le porte sans effort à s'intéresser à ces jeunes. Pour le scénario, il choisit pour partenaire le directeur de la Série noire, chez Gallimard, Patrick Raynal.

L'affaire s'engage vivement. Sans être en retrait, le cinéaste observe plus qu'il ne s'impose à ce stade de découverte réciproque. Le constat est sans indulgence condescendante : *« Ils estiment que tout leur est dû, mais ne rien devoir en retour. »* Nulle animosité ni aigreur dans le propos. *« Il n'y eut ni surprise ni déception, mais ce fut néanmoins dur à vivre. »* Le premier contact surtout. La bibliothèque municipale avait prêté un local en sous-sol. Ils sont soixante à quatre-vingts, face aux deux intrus, venus proposer un improbable challenge.

Pour le scénario, les règles convenues de l'atelier d'écriture volent en éclats. Evacuée la bluette sentimentale suggérée, ersatz de *Roméo et Juliette*, reste à trouver une histoire. Elle sera la leur, tissée de ces incroyables anecdotes, toutes vraies, qu'ils lancent pour combler le vide.

AISANCE CONFONDANTE

Il y aura une famille, une mère, essentielle, mais pas de père. Pourquoi ? C'est comme ça. Sans une écoute rigoureuse de ces partis pris qui ne se négocient pas, tout peut s'arrêter à tout moment. Vecchiali observe, repère les tempéraments. Sans audition, le casting se précise, tandis que le projet devient celui d'un long-métrage.

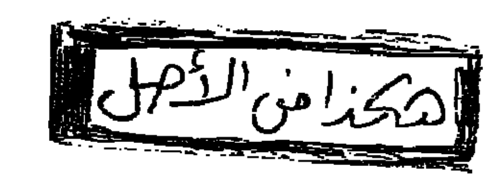
Lorsque Raynal et Vecchiali distribuent à chacun le séquencier, découpage minutieux de ce scénario improvisé, les jeunes sont « bluffés ». *« Ils ne disaient pas : "C'est nous", mais "C'est à nous" »*, appropriation décisive avant l'étape du tournage. Une fois réglés les problèmes matériels, c'est le moment décisif où les « auteurs » deviennent acteurs.

Jusqu'au bout, les jeunes des Coteaux ont douté. *« Tout au long du tournage, ils n'y croyaient pas. »* Comme si le véritable enjeu était dans ce jeu entre l'autorité et sa négation, réflexe d'indiscipline qui préserve la personnalité. Vecchiali a tenu bon. A l'arrivée, une négociation limitée, mais à l'écran une aisance confondante. *« Ils ont endossé les clichés sans les projeter sur d'autres qu'eux. »* Vecchiali se plaît à croire que ses inconfortables partenaires partagent la lecture de ce critique qui salua à la sortie en salle *Zone franche « non comme un film sur la banlieue, mais avec la banlieue »*.

Au terme de l'aventure, le cinéaste se dit épuisé, mais comblé par la fortune d'un film présent à la Mostra 96. Les acteurs ? *« Je leur suis très reconnaissant de m'avoir permis de faire un film qui soit de moi, de la grâce de leurs mouvements qui se coulent dans la mise en scène, de leurs improvisations. »* Mais, pour recevoir un tel cadeau, ne fallait-il pas avoir beaucoup donné ?

Philippe-Jean Catinchi





Benjamin, Dusapin et Kurtag, trois usages des sources sonores

Musique contemporaine au Châtelet

ANTARA, de George Benjamin. QUAD, de Pascal Dusapin (création). MESSAGES DE FEU DEMOISELLE R. V. TROUSSOVA, de György Kurtag. Emmanuelle Ophèle, Sophie Cherrier (flûtes), Hidéki Nagano (clavier numérique), Hae Sun Kang (violon), Rosemary Hardy (soprano), technique Ircam, Ensemble InterContemporain, Markus Stenz (direction). THÉÂTRE DU CHÂTELET, le 12 mars.

Depuis que la mélodie a perdu, dans le courant du XXe siècle, sa suprématie sur les autres paramètres de l'écriture, la notion de thème s'est considérablement élargie de sorte qu'aujourd'hui, avec le secours des technologies électroniques, n'importe quel objet sonore peut constituer le motif originel d'une composition musicale.

George Benjamin a ainsi conçu *Antara* (1987) à partir d'échantillonnages d'une flûte de Pan. Deux claviers numériques, l'un en exergue et l'autre au plus profond d'un ensemble d'une quinzaine d'unités, exploitent donc le timbre immémorial de l'instrument fétiche des Incas dans des situations qui aspirent à dépasser ses « limites » de registre et de virtuosité. Enfin, pour bien placer son œuvre sous le signe de l'extension, le jeune compositeur anglais, né en 1960, a convoqué deux flûtes traversières solistes.

CROISSANCE RHIZOMATIQUE

C'est dire si la bipolarité régit l'expression d'*Antara* ! Elle détermine au début des allers-retours systématiques entre le modèle sud-américain et ses applications hybrides puis favorise l'entretien d'une dramaturgie ingénument contrastée où s'opposent esthétisme de passage (flux électronique coulé dans un écrin évolutif de cordes raffinées) et primitivisme d'appoint (rugissements de deux trombones basses excités par des percussions métalliques) pour un résultat de peu d'intérêt formel.

Pascal Dusapin a également élaboré sa nouvelle œuvre, *Quad*, à partir d'une relation étroite entre deux éléments organiquement liés. Cependant, à la différence de Benjamin (son cadet de cinq ans), il n'a pas procédé par stricte confrontation de la source et de ses dérivés, mais par une souple conjonction que traduit bien le terme de *Concert* pour violon et ensemble, préféré à celui, plus courant, de *Concerto*.

Quad débute par l'exposé au violon solo d'un son âpre rapidement densifié par un groupe de cordes graves et de vents agressifs. L'œuvre s'en tiendra toujours à une telle dialectique. La soliste, souveraine, Hae Sun Kang, dessine un trait soutenu dont l'ensemble assure une inquiétante démultiplication. L'oreille désire alors lâcher la proie pour l'ombre et suit, avec fascination, les jaillissements du collectif instrumental hors d'une boîte de Pandore dont la violoniste soulèverait le couvercle par gestes habilement dosés. L'apaisement attesté après vingt minutes de croissance rhizomatique (pour évoquer un concept jadis défini par le philosophe Gilles Deleuze dont *Quad* honore en sous-titre la mémoire) se produit en revanche dans une cadence qui déçoit par son orientation vaguement tsigane et une coda bouclée avec préciosité.

TABLEAUX EXPRESSIONNISTES

Avec l'œuvre emblématique de György Kurtag, *Messages de feu Demoiselle R. V. Troussova*, il n'est plus question d'apprécier les ramifications de l'écriture musicale mais de partager l'intimité d'une âme oppressée. Celle de la poétesse russe qui s'adresse ici avec désespoir à son amant et celle du compositeur hongrois qui trouve dans cette expression convulsive l'occasion de se libérer de ses propres chimères.

Dans ce cycle à vocation intemporelle, Kurtag donne à chaque mot la valeur d'un complexe de sensations et à chaque salve musicale celle d'une combinaison simultanée d'instants où se mêlent désirs et souvenirs. Chaleureusement accueillie par le public du Châtelet, l'interprétation de Rosemary Hardy a sublimé les états de crise fondateurs de cette suite de tableaux expressionnistes que l'Ensemble InterContemporain n'a pas toujours brossés avec suffisamment de liant en dépit de la direction apparemment fluide de Markus Stenz.

Pierre Gervasoni

Mort de Fred Zinnemann, cinéaste hollywoodien et humaniste

Le réalisateur du « Train sifflera trois fois » est décédé à Londres, vendredi 14 mars, à l'âge de 89 ans

Le cinéaste américain d'origine autrichienne Fred Zinnemann, réalisateur de grands classiques comme *Tant qu'il y aura des hommes*, est mort vendredi à Londres à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. La nouvelle, révélée samedi par le *Los Angeles Times*, émane de son fils, Tim, producteur à Los Angeles. On ignore la cause de la mort du réalisateur, né à Vienne en 1907, qui vivait à Londres depuis plus de trente ans.

FRED ZINNEMANN faisait partie de ces nombreux cinéastes originaires d'Europe centrale qui ont puissamment contribué à la gloire d'Hollywood. Né à Vienne le 29 avril 1907, il avait étudié le violon puis le droit avant de débuter à des postes techniques dans le cinéma, à Berlin et à Paris, en particulier comme assistant opérateur du beau *Les Hommes le dimanche*, de Robert Siodmak (1929). La même année, il s'installe en Californie, où il fait de la figuration dans *A l'ouest rien de nouveau*, de Lewis Milestone (1930), avant de devenir assistant, notamment de Busby Berkeley et de Robert Flaherty. Engagé par la MGM, il cosigne le documentaire *Les Révoltés d'Alvarado* (avec Gomez Muriel, 1935) et tourne des courts métrages, dont *That Mothers Might Live*, qui lui vaut son premier Oscar.

Ses premiers longs métrages (*Kid Glove Killer*, 1942 ; *Les Yeux dans les ténèbres*, 1942 ; *La Septième Croix*, 1944 ; *Little Mister Jim*, 1946 ; *My Brothers Talks to Horses*, 1947) recourent à plusieurs des principaux genres (film de guerre, film noir, western, film de boxe) en ne laissant guère apparaître une personnalité de cinéaste.

Les Anges marqués (1948), situé en Allemagne dans l'immédiat après-guerre – et qui fut remanié pour remplacer les juifs par les Tchèques dans le rôle des victimes –, traduit au moins l'un des talents certains de Zinnemann, le choix des acteurs. Il y fait débuter Montgomery Clift, tout comme il fera débuter Marlon Brando dans *C'était des hommes*, après un film noir méconnu, mais au ton plus original, *Acte de violence* (1949). Réalisé en 1950, c'est-à-dire dans l'actualité de la guerre de Corée, *C'était des hommes*, consacré au retour du front d'un grand blessé, illustre l'essentiel du cinéma de ce réalisateur : une mise en scène aussi soignée qu'académique au service de thèmes généreux, contestant par des métaphores transparentes les idéologies dominantes. C'est le cas de son premier grand succès, *Le train sifflera trois fois* (1952), où le western sert de cadre à une parabole sur la liberté d'esprit et la défense, même minoritaire, de la démocratie, en référence visible au maccarthysme.

La même année que *The Member of the Wedding*, en 1953, Zinnemann sort *Tant qu'il y aura des hommes*. Sept Oscars (mais aucun pour Monty Clift) récompenseront cette lourde fable située juste avant Pearl Harbour dans un camp militaire du Pacifique, à laquelle Roland Barthes consacra une critique aussi mémorable qu'assassine. Moins que par les affres morales du soldat Dewitt ou par les impressionnantes prestations d'Ernest Borgnine et Frank Sinatra, ce film a marqué par l'icône du baiser passionné de Deborah Kerr et Burt Lancaster en maillots de bain sur une plage déserte. Encore moins mémorables seront l'opérette-western *Oklahoma !* (1955) – sinon pour être le premier film en 70 millimètres – et *Une poignée de neige* (1957).

NOUVEL OSCAR

Zinnemann commence ensuite le tournage du *Vieil Homme et la Mer* (1958), qui sera terminé et signé par John Sturges, puis réalise *Au risque de se perdre* (1959), film plus original qui décrit soigneusement les pratiques d'un couvent de nonnes et étudie le phénomène de la vocation. Après *Horizons sans frontière* (1960) et *Et vint le jour de la vengeance* (1964), *Un homme pour l'éternité* (1966) lui vaut un nouveau triomphe et un nouvel Oscar.

Cette transposition de la pièce de Robert Bolt évoquant la résistance spirituelle de Thomas More au roi constituait, alors que commençait la contestation de la guerre du Vietnam, une nouvelle métaphore « libérale », alourdie par la réalisation mais remarquablement défendue par l'interprétation de Paul Scofield.

La direction d'acteurs aura été l'une des principales forces d'un réalisateur dont tout les collaborateurs ont souligné la douceur et l'attention aux autres, qualités peu répandues chez les cinéastes hollywoodiens, et qui n'empêchent pas Zinnemann de tenir tête aux studios. Il avait ainsi, au cours d'un épisode célèbre, fait front au *tycoon* de la Columbia, Harry Cohn, pour imposer Montgomery Clift dans *Tant qu'il y aura des hommes*.

Chacal (1973) évoque sans éclat l'attentat du Petit-Clamart contre le général de Gaulle, avant l'ambitieuse mais décevante tentative de *Julia* (1977), décorative reconstitution historique où Jane Fonda incarnait l'écrivain et dramaturge progressiste Lilian Hellman aux côtés de Vanessa Redgrave, dans l'Allemagne de la montée du nazisme.

Tourné en Suisse, où le cinéaste s'était établi, le dernier film de Fred Zinnemann, *Cinq jours ce printemps-là* (1982), est plus modeste et mieux abouti, évocation sentimentale et testamentaire d'un passé enfui, à nouveau très bien servi par l'interprétation (de Sean Connery). En 1992, le cinéaste avait publié son autobiographie, *A Life in the Movies*.

Jean-Michel Frodon

Les encres sensuelles du peintre Marc Devade

***MARC DEVADE, peintures 1967-1974.* Galerie B. Jordan - M. Devarrieux, 5, rue Chapon, Paris 3e. Tél. : 01-42-77-19-61. Jusqu'au 29 mars.**

Marc Devade est mort en 1983. Il fut membre du comité de rédaction de la revue *Tel quel* et principal rédacteur de *Peinture, cahiers théoriques*, en une époque où les artistes réfléchissaient publiquement aux raisons et aux modes de leur pratique. Sa formation initiale de philosophe, son activité d'écrivain et d'éditeur pouvaient en faire un théoricien : il était, avant tout, peintre.

Membre fondateur du groupe Support/Surface (avec Dezeuze, Viallat, Bioulès et Cane), il réalise de grandes toiles où la couleur, très diluée, joue avec le contraste que lui impose une composition géométrique rigoureuse. L'origine en est américaine, comme il le confiait en 1981 à Marcelin Pleynet : *« ... Je m'inspirais de ce que je pouvais voir dans la revue* Artforum, *et mes peintures ressemblaient à des timbres-poste... C'étaient des toiles de 1 mètre sur 50 centimètres, à l'encre de Chine, dont les formes étaient plus ou moins empruntées à Newman ou à Noland... »* Grâce aux remarques de Pleynet, Devade change d'échelle et attaque des plus grands formats. Paradoxalement, c'est à ce moment qu'il s'éloigne de l'influence américaine et cherche en Orient de nouvelles sources. Communiste, puis maoïste, Devade expose en 1970 des toiles aux titres évocateurs (*L'Est est rouge*), mais aux formes résolument modernes peintes à l'acrylique (bandes, chevrons...) à la galerie du Haut-Pavé, un espace tenu par le Père Vallée, un moine dominicain.

Sa seconde exposition personnelle a lieu en juin 1972, à la galerie Daniel Templon. Dans des tableaux de grand format, l'encre de Chine passée en couches successives prend un aspect vaporeux et sensuel ; par endroits transparente, s'opacifiant ailleurs, elle crée un espace nouveau et extrêmement séduisant. La galerie Jordan-Devarrieux montre un choix d'œuvres de ces deux périodes, comprises entre 1967 et 1974. Il s'agit de la première d'une série d'expositions destinées à montrer l'ensemble des travaux de Marc Devade, en vu d'en constituer le catalogue raisonné.

Harry Bellet

Un décret en faveur du cinéma indépendant

APRÈS de longues négociations, qui ont opposé d'abord chaînes de *télévision et professionnels du cinéma, puis ces derniers entre eux, un* arbitrage « partiel » du ministère de la culture vient d'être rendu sur une question cruciale pour la production cinématographique en France. Il s'agit de décider d'un volume d'investissement minimal des chaînes dans la production de films au profit d'autres sociétés que leurs propres filiales, condition indispensable au maintien d'un tissu professionnel diversifié.

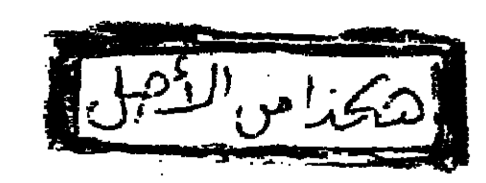
Le décret annoncé par Philippe Douste-Blazy oblige les chaînes hertziennes à consacrer 75 % de leurs investissements cinématographiques (dont le total représente obligatoirement 3 % de leur chiffre d'affaires) au cinéma indépendant. Mais le sort, essentiel, de Canal Plus reste suspendu à une négociation qui doit s'ouvrir *« très rapidement »*.

« Deuxième Debré », les nouvelles aventures du Poulpe

DISTRIBUÉ *gratuitement au Salon du livre (stand des Editions Baleine)*, avant sa distribution en librairie à la fin du mois, *Deuxième Debré* raconte une nouvelle aventure du Poulpe, cet enquêteur libertaire, témoin engagé des désordres sociaux contemporains. Il s'agit d'un ouvrage collectif, non signé, qui retrace la *« première réunion du collectif international de quartier »* dans le café favori du héros créé par Jean-Bernard Pouy. Là, la bistrotière, une Espagnole d'origine vivant en France depuis cinquante-quatre ans, le cuisinier roumain, un étudiant togolais, un patron de restaurant chinois, un marchand de fringues sénégalais, une stagiaire guadeloupéenne et un SDF savoyard, racontent leur désarroi face aux nouvelles dispositions de la loi Debré. Les « indésirables » dénoncent la progression du Front national et entreprennent d'imprimer de faux papiers dans un entrepôt...



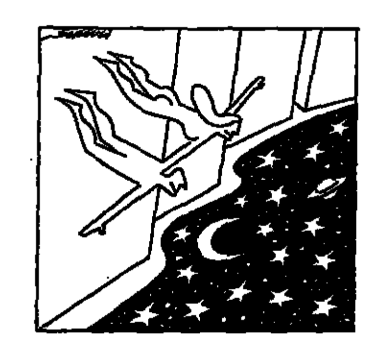






Laboratoires urbains du Nord

Une exposition à Lille, un colloque à Roubaix, pour tirer les leçons de la reconstruction



AMIENS, Dunkerque, Maubeuge, telles sont les trois villes repérées par les commissaires de cette exposition pour illustrer les problématiques de la reconstruction après la dernière guerre. Pour que chacun soit bien conscient que l'enjeu dépasse cette seule période faite de douloureux constats et d'espoir retrouvé, Emmanuel Doutriaux et Frank Vermandel ont titré leur travail de façon plus large : « Le nord de la France, laboratoire de la ville ».

L'exposition, documents à l'appui, fait revivre avec sérieux cette période mal connue et souvent mal aimée parce qu'elle a débouché presque sans transition sur l'ère des grands ensembles. Or on découvre ici comment des personnalités comme Dufau, Perret, Leveau, Lurçat ou les frères Niermans ont dû caler leurs réflexions entre des principes opposés : nostalgie de la ville historique d'un côté et table rase avant un univers réinventé et supposé fonctionnel.

★ Espace Croisé, allée de Liège, Euralille, 59 Lille. De 13 heures à 19 heures, du mardi au samedi. Jusqu'au 10 mai. Tél. : 03-20-06-98-19. Colloque, le 2 avril, aux Archives du monde du travail à Roubaix, tél. : 03-20-06-98-19.

UNE SOIRÉE À PARIS

Wynton Marsalis
« Blood on the Fields »
Après, en vrac, la Nouvelle-Orléans, Miles Davis, le blues, Mingus ou l'église, le trompettiste Wynton Marsalis écrit à son tour – voir le *Drum is a Woman* d'Ellington – une partition – plus précisément un oratorio – évoquant l'esclavage. Cassandra Wilson et Jon Hendricks chantent, le Lincoln Center's Jazz Orchestra joue. Marsalis se posera-t-il en gardien du temple jazzistique, ce qu'il est, ou en créateur inspiré de la tradition, ce qu'il est aussi ?
Epinay-sur-Seine (93). Espace Lumière, 6-14, avenue De-Lattre-de-Tassigny (RN14). RER C. Epinay-sur-Seine. 20 h 30, le 15 ; 17 heures le 16. De 120 F à 150 F.

Fun Lovin'Criminals
En un album et une poignée de concerts, ces rappers blancs de Brooklyn – échappés, dirait-on, d'un film de Tarantino – se sont affirmés comme une des attractions du moment. Leurs chansons drôles et accrocheuses flirtent allègrement avec le rock, le funk et l'easy-listening.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 heures, le 16. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.

Michèle Bernard et Michel Bühler
Au-delà du prénom qui les rapproche, ils ont en commun la même préférence pour une vie retirée, loin de l'agitation médiatique, signent l'un et l'autre de la vraie chanson d'auteur, sobre et décalée au regard des formats en usage. Ils présentent chacun son nouvel album – Michel Bühler, *Jusqu'à quand ?* (Scalen), Michèle Bernard, *Quand vous me rendrez visite...* (EPM).
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 h 30, du 17 au 22 ; 16 heures, le 23. Tél. : 01-53-79-00-03. 100 et 130 F.

Les Peuls du Niger
Pour séduire les jeunes filles, les hommes ont plus d'un tour dans leur sac. Au Niger, chez les Peuls Wodaabe, les hommes roulent dans tous les sens leur yeux cernés de khôl, montrent la blancheur de leurs dents, chantent de lentes polyphonies et dansent en claquant dans leurs mains. Saisissant.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Saint-Placide. 20 h 30, les 17, 18 et 19. Tél. : 01-45-44-41-42. 80 F et 100 F.

Flamenco de Jerez
Après leur triomphe le mois dernier à la biennale de Séville, les danseurs Maria del Mar Moreno et Antonio El Pipa, qui, en 1990, avaient emballé le public du Théâtre des Champs-Elysées, reviennent à Paris faire brûler leur flamme.
Théâtre Traversière, 15, rue Traversière, Paris 12e. Mo Gare-de-Lyon. 20 h 30, le 15. Tél. : 01-43-48-99-92. 100 F et 130 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ARCHANGEL
Film canadien de Guy Maddin
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LA CICATRICE
Film franco-israélien de Haim Bouzaglo
Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10).

DERNIER RECOURS (*)
Film américain de Walter Hill
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e.

ENQUÊTE SUR ABRAHAM
Film franco-israélien-palestinien d'Abraham Ségal
VO : *Studio des Ursulines, 5e* (01-43-26-19-09).

FRED
Film français de Pierre Jolivet
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Bretagne, 6e* (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Ambassade, 8e* (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *George-V, 8e* ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; *Le Gambetta, 20e* (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

GLASTONBURY, THE MOVIE
Film britannique de Robin Mahoney
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

KIDS IN THE HALL
Film américain de Kelly Makin
VF : Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10).

NO WAY HOME (*)
Film américain de Buddy Giovinazzo
VO : *UGC Ciné-cité les Halles, 1er* ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10).

LE PATIENT ANGLAIS
Film américain de Anthony Minghella
VO : *Gaumont les Halles, 1er* (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; La Pagode, 7e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LES RANDONNEURS
Film français de Philippe Harel
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet Beaugrenelle, 15e* (01-45-75-79-79 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Convention, 15e* (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

TALES FROM THE GIMLI HOSPITAL
Film canadien de Guy Maddin
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

VA OÙ TON CŒUR TE PORTE
Film italien de Christina Comencini
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-*Juillet Hautefeuille, 6e* (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMOUR EST A RÉINVENTER (**) (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
LES ANGES DÉCHUS (H., v.o.) : *UGC Ciné-cité les Halles, 1er* ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; *réservation* 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.
BRIGANDS, CHAPITRE VII (Fr.-géorgien-It.-Suis., v.o.) : Lucernaire, 6e ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
CAPITAINE CONAN (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
CARMIN PROFOND (**) *(Fr.-Mex.-Esp.,* v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
LA COLLINE OUBLIÉE (Fr.-Alg., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation 01-40-30-20-10).
LE COMMENT ET LE POURQUOI (Esp., *v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86)* ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
CRÉATURES FÉROCES (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Normandie, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10).
DIDIER (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra *Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, *13e ; Gaumont Parnasse, 14e* (réservation 01-40-30-20-10).
DU JOUR AU LENDEMAIN (Fr.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
EVITA (A., v.o.) : Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation 01-40-30-20-10).
GET ON THE BUS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e.
GHOST IN THE SHELL (Jap., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; v.f. : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
JERRY MAGUIRE *(A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er* ; UGC Danton, 6e ; *Gaumont Marignan, 8e (réservation* 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
JUDE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
KARDIOGRAMMA (Kaz., v.o.) : Le *Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65)*.
LARRY FLYNT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité *les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e* ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).
LEVEL FIVE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Le Saint-Germain-des-Prés,* Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-*87-23 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e.
LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10).
LUCIE AUBRAC (Fr.) : UGC Ciné-cité les *Halles, 1er* ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton,* 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont *Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gau*mont Parnasse, 14e (réservation 01-40-*30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; *réservation* 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; *réservation* 01-40-30-20-10).
MARION (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-*43-57-90-81 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
MARS ATTACKS ! (A., v.o.) : UGC Ciné-cité *les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg,* 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, *13e (01-47-07-55-88 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (ré*servation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet* Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e *(01-47-42-56-31 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-*40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e* (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10).
LA MOINDRE DES CHOSES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-*40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e* (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
NÉNETTE ET BONI (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
NI D'ÈVE NI D'ADAM (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
POUR RIRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; *réservation* 01-40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e.
LA PROMESSE (Bel.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
SÉLECT HÔTEL (**) (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
STAR TREK-PREMIER CONTACT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Pu*blicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-*23 ; réservation 01-40-30-20-10).
TEMPS DE CHIEN (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation 01-40-30-20-10).
THE PILLOW BOOK (Fr.-Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-*40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e* (01-43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e ; UGC *Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e* (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet* Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; ré*servation 01-40-30-20-10) ; Gaumont* Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).
TYKHO MOON (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-*20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e* (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-*10) ; Les Montparnos, 14e* (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10).
UN BEAU JOUR (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont *Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-*10) ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Opéra, 9e ; *Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ;* réservation 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Elysées *Lincoln, 8e (01-43-59-36-14)*.

LES REPRISES

BLEAK MOMENTS (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
GIGI (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet *Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10).
LES NUS ET LES MORTS (A., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
PEAU-D'ANE *(Fr.) : Le Balzac, 8e* (01-45-61-10-60).
LA RENARDE (Brit., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
SUEURS FROIDES (A., v.o.) : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA **BACH** (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) *samedi 21 h 45*.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h 40.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) dimanche 19 h 45.
MON ONCLE *(Fr.)* : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) *dimanche 17 h 10*.
ORFEU NEGRO (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 19 h 10.
PARIS, TEXAS (Fr.-All., v.o.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 17 h, 19 h, 21 h.
LA PLANÈTE SAUVAGE *(Fr.-Tch.)* : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 13 h 20.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 21 h 30.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images *d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09)* samedi 22 h.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 18 h 40.

FESTIVALS

ACID, LES INDÉPENDANTS
AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (01-48-05-51-33). La Question, lun. 20 h 30.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Rebecca, dim. 12 h 10 ; l'Inconnu du Nord-Express, lun. 12 h 10 ; le Grand Alibi, mar. 12 h 10.
L'AMÉRIQUE SELON
ROBERT ALTMAN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Mash, mar. 14 h, 16 h 30, *20 h 30 ; Nashville*, lun. 14 h, 17 h, 20 h 30 ; Short Cuts, sam. 19 h ; *Kansas City, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h,* 21 h 30.
CAMÉRAS D'AUJOURD'HUI, Centre culturel suisse, 3e (01-42-71-38-38). Noah & der Cowboy, sam. 16 h 30 ; Coup de lumière, sam. 18 h 30 ; l'Heure bleue, sam. 20 h 30 ; A Tickle in the Heart, sam. 22 h 30 ; Sylvie, ses mots pour le dire, dim. 14 h 30 ; A trente ans, dim. 16 h 30 ; Ombre de l'amour, dim. 18 h 30 ; Toi-même, dim. 20 h 30.
CARTE BLANCHE A TAYEB SALIH, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). *Ciel d'enfer, sam. 17 h* ; Certains l'aiment chaud, dim. 15 h ; le Péché, dim. 17 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Lettre d'une inconnue, dim. 11 h.
CINÉMA DU RÉEL (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (). Loin du monde, sam. 16 h ; la Passion de l'imam Hossein, sam. 18 h ; Zone interdite, sam. 21 h ; le Pays rêvé, dim. 13 h ; les Paysans, dim. 16 h ; *la Constellation des tirailleurs*, dim. 18 h ; Films primés, dim. 21 h ; *Grandeur et miniature de la Bosnie* Herzégovine, lun. 13 h ; Films primés, lun. 16 h ; En mémoire d'un jour passé, lun. 18 h ; Tableau avec chutes, lun. 21 h ; Close-up Long Shot, mar. 13 h ; Mon affaire de cœur, mar. 16 h ; Article 58/4, mar. 18 h ; Chili : la mémoire obstinée, mar. 21 h.
CINÉMA DU RÉEL, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Films primés, mar. 20 h 30.
CINÉMA EN RELIEF (v.f.), Cité des Sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e. le *Monde fascinant des matériaux*, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, lun. 10 h, 18 h, *mar.* 10 h, 18 h.
CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Twin Peaks, mar. 13 h 50, 18 h, 22 h ; Dune, sam. 18 h, 22 h ; Blue Velvet, dim. 13 h 50, 18 h, 22 h ; Sailor et Lula, lun. 14 h, 18 h, 22 h 15.
DEMY TOUT ENTIER (v.o.), Le République, 11e (01-48-05-51-33). le Joueur de flûte, dim. 13 h 30.
– Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). l'Evénement le plus important, mar. 21 h 45 ; Trois places pour le 26, dim. 13 h 45, mar. 13 h 45 ; *le Bel indifférent*, lun. 14 h ; l'Univers de Jacques *Demy, mar. 12 h*.
– Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18). Model Shop, sam. 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; Lola, dim. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10, mar. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; la Baie des anges, lun. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10.
– Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Jacquot de Nantes, dim. 14 h, lun. 14 h, *mar.* 14 h ; *les Demoiselles de Rochefort*, sam. 16 h 10, 18 h 20, dim. 16 h 10, *18 h 20, lun. 16 h 10, 18 h 20, mar.* 16 h 10, 18 h 20.
– Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Lady Oscar, sam. 19 h 30, 22 h ; les Parapluies de Cherbourg, mar. 13 h, 15 h, 17 h, 20 h 10 ; Une chambre en ville, lun. 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Regards sur la folie, dim. *11 h 30 ; The Store, dim. 14 h ; la* Bête lumineuse, dim. 18 h ; le Règne du *jour, dim.* 20 h 15.
LE FAIT DU PRINCE (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (01-40-20-51-86). le Jour de l'art allemand, sam. 17 h ; Kinopravda 21 : journal des funérailles de Lenine, sam. 20 h 30 ; le Grand Adieu, dim. 17 h ; la Prise de pouvoir par Louis XIV, dim. *19 h ; The King of New York*, lun. 20 h 30.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS (v.o.), Escurial, 13e (01-47-07-28-04). Paris *s'éveille, sam. 19 h 30 ; Programme de* courts métrages, dim. 14 h 30 ; In the Country, dim. 16 h 30 ; Ni d'Eve ni d'Adam, dim. 21 h ; Cette nuit, lun. 14 h 30 ; Oranges amères, lun. 16 h 30 ; Boy meets girl, lun. 19 h 30 ; A toute vitesse, mar. 14 h 30 ; la Vie est immense et pleine de dangers, mar. *16 h 30* ; Dernier Eté, mar. 19 h 30.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). la Ricotta, *mar.* 20 h.
FILMS ET ART, Centre Pompidou, Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Charles Estienne à l'horizon du vent, sam. 16 h ; la Vie commence demain, sam. 19 h ; Pierre Buraglio, dim. 16 h.
KEN MCMULLEN (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). Partition, lun. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Ghost Dance, sam. 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10, *mar. 14 h 10,* 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; 1871, *dim. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10,* 22 h 10.
LA NUIT SERIAL KILLER (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Sexy Sadie, sam. 0 h ; les Tueurs de la lune de miel, sam. 2 h ; Henry, Portrait of a serial killer, sam. 4 h.
RAOUL WALSH (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). l'Enfer est à lui, dim. *12 h, mar. 12 h ; la Femme à abattre*, lun. 12 h.
RÉTROSPECTIVE ARRABAL, L'INTÉGRALE, Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Viva la muerte, sam. 21 h 30, dim. 18 h 10, lun. 22 h, mar. 20 h ; le Cimetière des voitures, sam. 18 h 10, lun. 18 h 10 ; l'Arbre de Guernica, sam. 16 h 30, dim. 19 h 50 ; J'irai comme un *cheval fou, dim. 16 h 30 ; Fando et Lis*, sam. 19 h 50.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). la Folle Ingenue, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Ciel peut attendre, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The Shop around the Corner, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Huitième Femme de Barbe-Bleue, *mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h,* 20 h 40, 22 h 20.
WOODY ALLEN, LE FESTIVAL (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Prends l'oseille et tire-toi, sam. 16 h 10, 20 h 15 ; Annie Hall, sam. 18 h 10, 22 h 10 ; La Rose pourpre du Caire, dim. 12 h, 16 h 10, 20 h 15 ; Radio Days, dim. 14 h 20, 18 h 20, 22 h 10 ; Meurtre mystérieux à Manhattan, lun. 12 h, 16 h 10, 20 h 15 ; Comédie éro*tique d'une nuit d'été, lun. 14 h 10,* 18 h 10, 22 h ; Coups de feu sur Broad*way, mar.* 12 h, 16 h 10, *20 h 15* ; Tombe les filles et tais-toi, mar. 14 h 10, 18 h 10, 22 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Années trente : chansons, larmes et crises : Cœur de lilas (1931), d'Anatole Litvak, 16 h 30 ; la Goualeuse (1938), de Fernand Rivers, 19 h ; Cantique d'amour (1936, *v.o.), de Rouben Ma*moulian, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE **(01-47-04-24-24)**
DIMANCHE
Autour de Vertigo : Fantôme d'amour (v.f.), de Dino Risi, 17 h ; le Syndrôme de Stendhal (1996, v.o. s. t. f.), de Dario Argento, 19 h 30 ; Body Double (1984, v.o. s. t. f.), de Brian de Palma, 21 h 45.

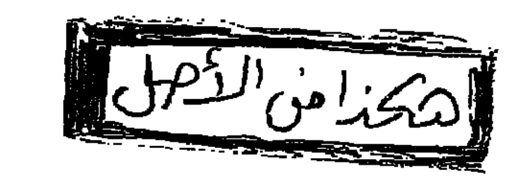
CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Cinéma du réel : Films primés, 14 h ; Dockers de Liverpool (1996, v.o. s. t. f. -séance spéciale en présence de Ken Loach), de Ken Loach, 16 h ; Chili : la mémoire obstinée *(1996, v.o. s. t. f.*-séance spéciale en présence de Patricio *Guzman), de Patricio Guzman, 18 h* ; Tableau avec chutes (1996), de Claudio Pazienza, 20 h 30 ; Cinéma du réel-petite salle : Chronique de Lettonie (v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes, extraits), ; A la fête (1970, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), de Robertas Verba ; le Dernier Eté à la ferme (1971, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), de Robertas Verba ; la Lassitude du laboureur (1982, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), de Juri Muur et Enn Sade, 14 h ; Films pri*més (v.o. s. t. f.),*, 17 h ; *Films primés* (v.o. s. t. f.),, 20 h ; Cinéma du réel-Studio 5 : le Kolkhose, *vie nouvelle* (1951, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), de Vladimir Parvel ; l'Ouvrier (1963, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), d'Uldis Brauns ; la Nuit de la Saint-Jean (1978, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), d'Andres Soot ; Mes amis (1959, v.o. s. t. f. – A la rencontre des pays baltes), de Viktoras *Starosas ; Post-scriptum d'un vieux film* (1979, v.o. s. t. f.-A la rencontre des *pays baltes*), de Viktoras Starosas et Rimtautas Silinis, 14 h ; Barricades nocturnes (1984, *v.o. s. t. f.-A la rencontre* des pays baltes), d'Edmundas Zubavicius ; les 511 meilleures photos (1968, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), d'Andres Soot ; Esplanade (1990, v.o. s. t. f. – A la rencontre des pays baltes), d'Andrejs Apsitis ; Chant du soir (1986, v.o. s. t. f.-A la rencontre des pays baltes), d'Andris Slapins ; *Requiem de janvier (1991, v.o. s. t. f.-A la* rencontre des pays baltes), d'Ansis Epners, 17 h ; Histoire d'Estonie (1993, v.o. s. t. f. – A la rencontre des pays baltes), de Tiit Noomets et Georg Jegorov ; Voices of the Children (1996, v.o. s. t. f.-en competition internationale), de Zuzana Justman, 20 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Villes blessées : L'invasion des profa*nateurs de sépultures (1956, v.o. s. t. f.,* copie vidéo), de Don Siegel, 14 h 30 ; Akira (1988, v.o. s. t. f.), de Katsuhiro Otomo, 16 h 30 ; Effets dévastateurs des bombes (1943), ; Paris brûle-t-il ? (1966), de René Clément, 19 h ; Expulsion (1984), de Nicolas Jouvin ; Babel*ville (1992), de Philippe Baron*, 21 h.
MARDI
Villes blessées : *Dégâts causés par les* bombardements alliés (1944), Berlin Express (1948, v.o. s. t. f.), de Jacques Tourneur, 14 h 30 ; les Gaspards (1974), de Pierre Tchernia, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; les Vivants et les morts de Sarajevo (1993), de Radovan Tadic ; En attendant Godot... à Sarajevo (1993), de Nicole Stéphane, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



SAMEDI 15 MARS

TF 1

20.45

LA FUREUR
Divertissement présenté par Arthur. Invités : Maureen Dor, Michèle Bernier, Patrick Bosso, Laurent PetitGuillaume, Arnaud Gidoin, Alexandra Bronkers, Muriel Amori, Sarah Marshall, Nathalie Simon, Joël Cantona, Alexandre Pesle... (145 min). 230979

23.10

HOLLYWOOD NIGHT
Emeutes à Los Angeles. Téléfilm Δ de Joseph Mehri, avec Gary Daniels, Sugar Ray Leonard (95 min). 9901711
A l'aube de l'an 2000, des émeutes ont détruit la ville de Los Angeles et des bandes organisées s'en sont emparées.

0.55 et 1.30, 2.35, 3.40, 4.40 TF 1 nuit.

1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 1.40 et 2.45, 3.50, 4.55 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 4.50 Musique. Concert (5 min).

France 2

20.50

FAITES LA FÊTE
Divertissement présenté par Michel Drucker. Au bout du monde. Invités : Antoine, Jean-Jacques Debout, Gilbert Montagné, Gérald de Palmas, Images, 2 Be 3 (140 min). 53047776

23.10

CARRÉ BLANC
Divertissement présenté par Patrick Sébastien (85 min). 1893689

0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Troisième mi-temps.
1.40 La 25e heure. Les apprentis sorciers.
Près de quarante ans après les essais nucléaires français dans le Sahara, les autorités refusent toujours de reconnaître leurs responsabilités dans la contamination des personnes exposées.

2.40 Bouillon de culture (rediff.). 3.45 Urti : de Zola à Sulitzer. Documentaire. 4.15 Rapport du Loto (rediff.). 4.20 Chip et Charly. Les 250 ans de Fafnir. 4.40 Taratata (rediff., 90 min).

France 3

20.50

LA PASSE MONTAGNE
Téléfilm de Jean-Marc Seban, avec Danièle Evenou (95 min). 372080
Une femme se bat pour sauver son petit village de montagne des agissements d'un groupe immobilier.

22.25

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Opus Dei, la longue marche. Documentaire de Pierre Abramovici (65 min). 9327931
Dans l'Espagne des années 30, à la suite de l'effondrement de la monarchie, se fait jour une immense vague anticléricale. José-Maria Escriva de Balaguer crée, après une vision miraculeuse, l'Opus Dei.

23.30 Journal, Météo.
23.55 Musique et compagnie.
0.50 Matlock. Série.

1.40 Musique graffiti (20 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : DEUXIÈME REGARD
Documentaire d'Axel Engstfeld. Aran : maquignons et autres Irlandais [2/3] (1996, 60 min). 6303931
Sur les traces de Robert Flaherty : après la Polynésie, cap sur les îles d'Aran, à l'ouest des côtes de l'Irlande.

21.45

L'AVOCAT
Le bonheur, ça va, ça vient. Série de Werner Masten, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 188931

22.30 Metropolis. Magazine. Beaubourg a vingt ans ; Bernard Sobel ; Karl Marx, théâtre inédit (sous réserve) ; Toni Negri ; Derrière la page ; Cinéma (60 min). 57573
23.30 Music Planet : Blues et Gospel, B.B. King. Documentaire d'Eric Pitard (1996, 55 min). 69134
0.25 Le Mouchoir de Joseph. Téléfilm de Jacques Fansten d'après Georges Simenon (1988, 100 min). 5664822
Rediffusion d'un excellent téléfilm de Jacques Fansten issu de la collection Les Grands Simenon.
2.05 Tracks (rediff., 25 min). 9603852

M 6

20.45

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série (165 min). 92525202
Anniversaire de mariage.
Alors que le président des Etats-Unis, nouvellement élu, fête son investiture, une énorme météorite fonce sur la Terre.
Résurrection O.
Deux androïdes rebelles réussissent à reproduire, grâce à un brin d'ADN, un homme dans le but de repeupler une Terre où la race humaine a disparu.
Sélection pas très naturelle O.
Les manipulations génétiques peuvent faire naître des petits génies mais aussi... des monstres.

23.30 Danger : tour piégée. Téléfilm O de Richard Kletter (95 min). 4112889
1.10 La Nuit des clips (400 min).

Canal +

20.35

RETOMBÉES JUDICIAIRES
Téléfilm de William Bindley, avec Bonnie Bedelia, Billy Wirth (95 min). 431486

22.10 Titanic : le naufrage du siècle. Documentaire (rediff., 45 min). 1818660
22.55 Flash d'information.

23.00

LES NOUVEAUX ASSOCIÉS ■
Film de Michael Ritchie (1994, 89 min). 68776

0.30 Denise au téléphone ■ ■ Film d'Hal Salwen (1995, v.o., 80 min). 2308500
1.50 The Doom Generation ■ Film de Gregg Araki (1995, v.o., 85 min). 5735158
3.15 Coup de blues. Téléfilm de X. Bermudez (115 min). 2834784
5.10 Le Cadeau du ciel. Film de Gilles McKinnon (1994, 100 min). 4919413

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Entretiens avec Stephan Honegger ; 20.55, Rolf ou Le Crépuscule de l'ange, de Stephan Honegger.
22.35 Musique : Opus. Leo Wiener, professeur des grands interprètes hongrois.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. La Maison maudite, de Howard Phillips Lovecraft. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

19.30 Opéra. Donné en direct du Metropolotan Opera, à New York, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. James Levine : Cosi fan tutte, de Mozart.
23.15 Le Bel Aujourd'hui.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'exotisme dans la musique baroque et classique.

22.40 Da Capo.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Manon Roland. Téléfilm d'Edouard Molinaro (1989, 90 min). 20195080
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Étonnant et drôle. Divertissement (France 2 du 9/11/96).

Planète

20.35 Artémise. Portrait d'une femme ordinaire.
21.25 Culture de quartier.
22.00 15 jours sur Planète.
22.25 Staline. [1/2].

Animaux

21.00 Monde sauvage. Des singes humains.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Une cité sous-marine.
23.00 L'Aventure d'une réserve.

Paris Première

20.30 Trial Master. En direct. Au Palais omnisports de Paris-Bercy (180 min). 20602641
23.30 Nova. Magazine.

France Supervision

20.30 Temps contre temps. Mise en scène de Laurent Terzieff.
22.40 Cap'tain Café. Magazine.

Ciné Cinéfil

20.35 Le Club. Andrzej Zulawski.
21.50 Casablanca.
22.25 Le Chant du Missouri. Le Making Of d'un classique américain.
23.00 L'Invasion des profanateurs de sépultures ■ Film de Don Siegel (1956, N., v.o., 87 min). 3824198

Ciné Cinémas

20.25 Les Treize Jours d'Alamo. Téléfilm de Burt Kennedy, avec Alec Baldwin [1/2] (90 min). 1460028
21.55 Ciné-cinécourts.

Série Club

20.45 La Caverne de la rose d'or 2. Téléfilm de Lamberto Bava, avec Alessandra Martines, Mario Adorf [1/2].
22.20 Code quantum. Singe et astronaute.



Canal Jimmy

21.00 Marathon Friends.
Diffusion en intégralité et en version originale des vingt-trois épisodes de la deuxième saison de la série Friends, : The One with Ross's New Girlfriend, The One with the Breast Milk, The One with Phoebe's Husband, The One with Five Steaks and an Eggplant, The One with the Baby on the Bus, The One Where Ross Finds Out, The One with the List, The One with Phoebe's Dad, The One with Ross, The One with the Lesbian Wedding, The One After the Superbowl 1 & 2, The One with the Prom Video, The One where Ross and Rachel... You Know, The One where Joey Moves out, The One where Eddie Moves in, The One where Dr. Ramoray Dies, The One where Eddie won't go, The One where Old Yeller Dies, The One with the Bullies, The One with the Two Parties, The One with the Chicken Pox, The One with Barry and Mindy's Wedding (560 min).

Festival

20.30 Ceux de la soif. Téléfilm de Laurent Heynemann, avec Bruno Cremer, Mimsy Farmer (85 min). 23158979
21.55 Un amour tardif. Téléfilm de Patrick Jamain, avec Daniel Ceccaldi (100 min). 19320912

Téva

20.55 Cadillac Blues. Feuilleton [3 et 4/8].
0.00 Femmes dans le monde. Femmes du Sahel.

Voyage

20.30 et 23.30 Best of de L'heure de partir. *Magazine. L'Australie.*
21.00 Suivez le guide. Les îles Andaman ; Rome ; Okavango.
22.55 Mémoire de palace. Chronique d'André Bercoff.

Eurosport

18.10 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Slalom géant messieurs à Vail (EU) : 1re manche (75 min). 7419641
19.25 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Slalom géant dames à Vail : 2e manche (50 min). 9527202
20.40 Ski alpin. En direct. Slalom géant messieurs à Vail : 2e manche (50 min). 8101863
21.30 Boxe.
22.00 Tennis. Tournoi d'Indian Wells. Demi finales de la Coupe des champions aux Etats-Unis (180 min).

Muzzik

21.00 Le Charme discret des musiciens d'eaux.
21.45 La Légende de Joseph en Egypte. Mise en scène de Frédéric Variot (100 min). 4848573

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 Larry King Live Replay. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.25 Cinema. 19.45 et 22.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag P. E. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly. 0.20 Odeon (60 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 0.15 Box office. 20.13 Nautisme. 20.38 et 21.56, 23.12, 0.12 Reportages. 20.40 et 0.45 Emploi. 20.56 Découvertes. 21.10 Ça c'est passé cette semaine. 21.26 Automobile. 21.48 D'une semaine l'autre. 22.12 Place aux livres. 22.45 Vivre avec. 23.15 Press club (15 min).

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

DIMANCHE 16 MARS

TF 1

16.00 Rick Hunter, inspecteur de choc. Série. L'éboueur.
16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 7 sur 7. Invité : Jacques Delors.
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 Journal, L'image du sport, Tiercé, Météo.

20.45

LES INCORRUPTIBLES ■ ■
Film O de Brian de Palma, avec Kevin Costner (1987, 125 min). 324500
Un grand film d'action, des figures légendaires et une interprétation éblouissante.

22.50 Ciné dimanche.

23.00

COBRA
Film Δ de George Pan Cosmatos, avec Sylvester Stallone, *Brigitte Nielsen* (1986, 95 min). 7094871

0.35 et 2.00, 2.40, 3.20, 4.25 TF 1 nuit.
0.45 Concert en l'église Saint-Séverin (75 min). 4243388

2.10 Cas de divorce. Série. Pujol contre Pujol. 2.50 et 3.30, 4.35 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

16.50 Naturellement. Le monde du National Geographic. Les mystères souterrains (60 min). 1259429
17.50 et 4.30 Stade 2.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : Vanessa Paradis, Jean Réno.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

A DOUBLE TRANCHANT ■
Film de Richard Marquand, avec Jeff Bridges (1985, 120 min). 997061
Intrigue criminelle, suspense, étude de caractères et interprétation très solides.

22.50

J'AI SIX ANS ET JE SUIS TIBÉTAIN
Documentaire de Marie Louville et Pierre Balbert (55 min). 8312852

23.45 Journal, Bourse, Météo.
0.00 Musiques au cœur... Concert. Quoi de neuf ? Schubert (75 min). 2801785

1.15 Les Grands Travaux du monde. Les eaux fertiles. 2.05 Un pays, une musique. Le Pérou. 2.50 Polémiques (rediff.). 3.40 La Compète. 4.05 Chip et Charly (25 min).

France 3

17.55 Corky, un ado pas comme les autres. Série.
18.40 Y'a pire ailleurs. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.02 Météo.
20.10 Mister Fowler, brigadier-chef. Série. Le monstre.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série de Helmuth Ashley, avec Horst Tappert. La valse lente. A cœur perdu (130 min). 53007158

23.00 Dimanche soir. Magazine (45 min). 11351
23.45 Journal, Météo.

0.05

LA CHARGE FANTASTIQUE ■ ■
Film de Raoul Walsh, avec Errol Flynn (1941, N., v.o., 135 min). 3904036
C'est un Custer totalement idéalisé, un héros fabuleux, que présente ce film produit par la Warner et réalisé par Raoul Walsh dans un style à la fois romanesque et épique.

2.20 Musique graffiti. Magazine. *Les Noces de Figaro*, de W.A. Mozart (extraits, 20 min).

La Cinquième

18.25 Va savoir. *Couleur pastel.*
18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 Maestro : Let's Dance de Ravel à Bernstein. Concert. Avec Nina Corti et Andreas Dänel (60 min). 7622
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : QUAND LA JUSTICE SE TROMPE
Proposée par Jean-Michel Meurice et Jeanne Licht.

20.45 L'Affaire Seznec. Téléfilm d'Yves Boisset, avec Christophe Malavoy [2/2] (105 min). 439351
Face à des policiers convaincus par avance de sa culpabilité et des magistrats pressés d'en finir, les protestations maladroites de Seznec ne servent à rien.
22.30 Innocent mais présumé coupable. Documentaire de Jean-Michel Meurice et Jeanne Licht (1996, 100 min). 3387055
Retour sur le procès concernant l'assassinat de Céline Jourdan le 26 juillet 1988.
0.10 La Justice en question. Entretiens par Jean-Michel Meurice, Jeanne Licht et Jean-Marc Parisis. Avec la participation d'Henri Leclerc, John Spencer, Mireille Delmas-Marty, Klaus Tiedemann, Marcel Lemonde [1/2] (15 min). 3916727
0.25 Du soupçon à l'erreur. Documentaire (1996, 50 min). 7308746
1.15 La Justice en question. [2/2] (20 min). 6596543
1.35 Metropolis. (rediff., 60 min). 8437982
2.35 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

18.10 L'Exilé. Série. Le souffle du dragon.
18.55 Los Angeles Heat. Série. Duo de choc.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Villes d'aujourd'hui... et de demain.
20.35 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Les pompiers de la planète : Casques bleus ou membres d'une organisation humanitaire ; MSF : mission d'urgence ; Opération déminage (115 min). 335581

22.40

CULTURE PUB
Magazine. Quand la pharmacie devient épicerie (35 min). 2182622

23.15 Emmanuelle au 7e ciel. Film □ de Francis Leroi, avec Sylvia Krystel (1993, 90 min). 4962993
0.45 Sport 6. (rediff.).
0.55 Best of 100 % nouveautés.

1.55 Broadway magazine. Documentaire. 2.50 Turbo. Magazine (rediff.). 3.15 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 4.00 Fréquenstar. Magazine. Olivier de Kersauson. 4.50 Hot *forme. Magazine (rediff.). 5.20 Mister* Biz. Magazine (rediff.). 5.45 Fan de. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

16.05 Babylon 5. Série.
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Caméra insolite. Parades.
18.00 La Révélation. Film de Michael Ritchie (1994, 95 min). 514681
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.35 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon. Dessins animés.

20.35

LA FOLIE DU ROI GEORGE ■ ■
Film de Nicholas Hytner, avec Nigel Hawthorne, Helen Mirren (1995, 105 min). 920993
En 1788, George III règne sur l'Angleterre depuis plus de trente ans...

22.20 Flash d'information.

22.25

L'EQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi. Football : Juventus Turin - AS Roma, Milan AC - Fiorentina et Parme - Inter Milan ; Espanyol - Deportivo La Corogne ; Stuttgart - Dortmund (153 min). 47891332

1.00 ▶ Le Journal du séducteur ■ ■ Film de Danièle Dubroux (1996, 95 min). 2811123
Divertissement sur les manœuvres et les méandres de la séduction, qui vire au conte fantastique. Excellents comédiens.
2.35 Surprises (25 min).

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse.
21.00 Atelier de création radiophonique.

22.25 Poésie sur parole. [6].
22.35 Musique : Le Concert. Présences 97 : Debussy - Berio - Liszt. Enregistré le 9 février, salle Olivier Messiaen, à Radio-France ; Six encore, de Luciano Berio ; Six Etudes (deuxième livre), de Claude Debussy ; Sequenza IV, de Luciano Berio ; Sonate en si mineur, de Franz Liszt.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Schizophrénie ; Rub a dub dub ; Rémanences ; Des mots dans le vent, poème radiophonique : La Durée du oui : Satie-Tati-Kaki 2. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la Terre : Mali : Boubacar Traoré, chanteur et guitariste ; Irlande : Festival interceltique de Lorient ; Œuvres traditionnelles des Etats-Unis. - 2. Déclic : A la recherche de Melody, de Delor ; Le Tombeau de Nina Rota, de Challulau. - 3. Le jazz probablement : Jimmy Giuffre, saxophoniste, clarinettiste et quetteur d'inouï.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Œuvres de Puccini.

22.50 Les Soirées de Radio-Classique. Les opéras en un acte. Œuvres de Zemlinsky, Strauss, Ravel. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 7 sur 7. Magazine.
21.00 Temps présent. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Petit Prince a dit ■ ■ Film de Christine Pascal (1992, 85 min). 10711142
0.00 Mon papa d'Amérique. Court métrage de Daniel Hiquet.

Planète

19.40 Le Retour de l'aigle.
20.35 Une ville nommée Alice.
21.25 Maroc, corps et âmes. [11/11] Moussem.
21.50 Juvénile court.
0.15 Vu d'oiseau.

Animaux

20.30 et 2.30 Beauté sauvage. Magazine. Australie.
21.00 Monde sauvage. Forêts d'Amazonie.
21.30 Le Vagabond. Les perles.
22.00 Erin à travers les brumes du temps.
23.00 Beauté sauvage. L'Afrique.
23.30 Dauphin, mon voisin.
0.00 Monde sauvage. Dans la toundra.
0.30 Flipper le dauphin.
1.00 La Baie du glacier (60 min).

Paris Première

19.55 Regards de mode.
20.30 Top Flop. Magazine.
21.00 Regarde les hommes tomber ■ ■ *Film de Jacques Audiard* (1993, 100 min). 31453332
22.40 Ray Charles (60 min).
23.40 Éco, écu et quoi ? Magazine.

France Supervision

20.30 L'Elixir d'amour. Opéra de Gaetano Donizetti. Livret de Felice Romani. Mise *en scène de Frank Dunlop.* Dir. Evelino Pido (155 min). 27183158
23.05 Les Nuits du New Morning. Concert. Jimmy Thackery et Pee Wee Ellis (50 min). 17459603
23.55 Parcours avec... Barbara Hendricks.
0.20 Le Ciné du curé. Magazine.
0.50 Cap'tain Café. Magazine (60 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Le Champion (Champion) ■ ■ *Film de Mark Robson* (1949, N., v.o., 95 min). 8970429
22.05 Romance in Manhattan ■ Film de Stephen Roberts (1935, N., v.o., 80 min). 69944784

Ciné Cinémas

20.30 Une semaine de vacances ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1980, 100 min). 8975974
22.10 L'œil qui ment ■ Film de Raul Ruiz (1992, v.o., 100 min). 65563968
23.50 Quatre mariages et un enterrement ■ ■ Film de Mike Newell (1994, v.o., 115 min). 45060603

Série Club

20.45 La Famille Addams. Fais pas le singe !
21.15 Colonel March. Missel diabolique.
21.40 Sherlock Holmes. Le belliqueux prétendant.
22.05 Chasse au crime. Le châtiment.
22.20 Code quantum. Cauchemars.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Autriche, mars 1917.

Canal Jimmy

20.30 Dream on. Danse 10, sexe 3 (v.o.).
20.55 Le Meilleur du pire. Les Musées Nationaux Récupération (MNR).
21.30 Absolutely Fabulous. L'hôpital.
22.00 Chronique californienne. Magazine.
22.05 La Semaine sur Jimmy.
22.15 New York Police Blues. Surf dans la neige (v.o.).

Festival

20.30 Les Peupliers de la prétentaine. Téléfilm de Jean Herman, avec Jacques Alric, Marianne Epin [3] (115 min). 44053581
22.25 Bella Vista. Téléfilm d'Alfredo Arias, avec Dominique Blanchar (85 min). 99494516
23.50 Une belle âme. Court métrage d'Eric Besnard (10 min).

Téva

20.30 Téva débat. Magazine. Amour conjugal : mode d'emploi. Invités : Christine Orban, Olivier Orban.
20.55 Les Quatre Saisons. Ballet. Chorégraphie de Roland Petit.
22.00 Les Ailes de la colombe ■ ■ Film de Benoît Jacquot (1981, 100 min). 500344264

Voyage

20.30 et 23.30 Best of de L'heure de partir.
21.00 Suivez le guide. La Nouvelle-Calédonie ; La réserve de la Scandola ; Prague.
22.55 Levez l'encre. Chronique de Michel Polac.
23.00 A l'horizon. La Turquie.
23.25 Les Clés du luxe. Chronique de Macha Béranger (35 min).

Eurosport

15.00 Basket. En direct. Championnat de pro-A (11e journée retour) Limoges-Chalon-sur-Saône (120 min). 424448
17.00 Ski alpin. En direct. Coupe du monde à Vail (EU). Slalom dames : 1re manche (70 min). 4765210
19.30 2e manche (45 min). 369090
18.10 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Slalom messieurs : 1re manche (50 min). 6980332
23.30 2e manche en différé.
20.30 Tennis. En direct. Tournoi d'Indian Wells : Finale de la Coupe des Champions (180 min).

Muzzik

20.15 Un requiem pour Mozart. Œuvre de Francesco Antonio Rosseti. Orchestre de Chambre et Chœur de Prague.
21.00 Oliver Jones en Afrique.
22.00 Le Journal de Muzzik.
22.30 Kirov opéra - Welcome Back St-Petersburg. Ballet et chœurs du Kirov. A l'Opéra Royal de Londres. 2598090
23.55 The Charles Mingus Sextet (65 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 19.00 World News. 19.30 Moneyweek. 20.00 World Report. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Style with Elsa Klensch (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 22.45 Euro 7. 20.35 et 0.20 Visa. 20.45 et 0.30 Alice. 21.20 Alpe Adria. 21.35 Style. 21.45 et 23.45 Business Weekly. 22.15 Sport. 23.15 No Comment. 1.20 Labnews (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 22.12 La Vie des idées. 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.38 et 0.48 Photo hebdo. 21.41 et 0.15 Box office. 21.56 Mode. 22.26 et 23.26 Planète info. 22.40 et 23.40, 0.40 Sports. 23.12 Police justice. 23.45 Décideur. 0.12 Reportages. 0.45 Multimédia. 0.53 Automobile. 0.56 Découvertes (10 min).

Les films sur les chaînes européennes

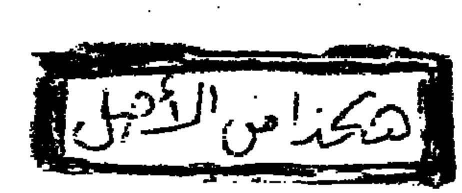
RTL 9

20.30 Exodus. Film d'Otto Preminger (1961, 185 min), avec Paul Newman. *Drame.*
23.35 Psychose 2. Film de Richard Franklin (1983, 110 min), avec Anthony Perkins. *Drame psychologique.*
1.40 Nous irons tous à Monte-Carlo. Film de Jean Boyer (1951, 105 min), avec Ray Ventura. *Comédie musicale.*

TMC

20.35 La Malédiction de la panthère rose. Film de Blake Edwards (1978, 95 min), avec Peter Sellers. *Comédie.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
DIMANCHE 16 - LUNDI 17 MARS 1997

Le mouvement de contestation du plan Juppé s'élargit à l'ensemble du secteur hospitalier

Les internes parisiens ont voté en faveur de la grève et les manifestations se multiplient

LE MOUVEMENT de mécontentement contre le plan Juppé est en train de s'étendre à l'ensemble du secteur hospitalier. Entamée le 11 mars, la grève des internes des hôpitaux contre la réforme de l'assurance-maladie, qui complique leur installation comme médecins spécialistes en cabinet libéral, a touché, vendredi 14, la quasi-totalité des vingt-six centres hospitaliers universitaires (CHU). Le taux de participation était de 90 % à Besançon, 80 % à Lille, Nantes et Brest, près de 70 % à Rennes et à Angers, 52 % à Lyon, 93 % à Clermond-Ferrand et plusieurs manifestations ont eu lieu. A Poitiers, une centaine d'internes ont bloqué le TGV Paris-Bordeaux durant une dizaine de minutes.

Mais surtout les internes de province sont désormais rejoints par ceux de la région parisienne. Réunis en assemblée générale à l'hôpital Cochin, vendredi dans la soirée, les internes des hôpitaux de Paris ont voté massivement en faveur d'une grève contre l'ensemble des conventions médicales signées mercredi par les caisses d'assurance-maladie et les syndicats de médecins libéraux. Sur environ un millier d'internes présents à l'assemblée générale parisienne, quelques-uns seulement se sont prononcés en faveur de l'acceptation du moratoire de cinq ans prévu par les conventions médicales. Le bureau du Syndicat des internes des hôpitaux de Paris, hostile au mot d'ordre de grève, a démissionné.

La grève, selon les internes, devrait s'étendre d'ici à lundi à l'ensemble des établissements de l'Assistance publique et d'autres hôpitaux de l'Ile-de-France, qui emploient plus de 2 000 internes au total. Des assemblées générales étaient prévues, samedi matin, dans la plupart des hôpitaux. Les internes qui avaient des gardes prévues pendant le week-end entendaient cependant les assurer afin de laisser le temps aux praticiens de s'organiser pour prendre le relai.

Les internes seront rejoints, en début de semaine, par les 3 400 chefs de clinique et assistants hospitalo-universitaires. La contestation dans ce secteur pourrait se précipiter. Alors que leur syndicat a appelé à la grève, mercredi 20 mars, les chefs de clinique de Nantes et de Rennes ont décidé, vendredi, de se mettre en grève illimitée dès lundi.

En outre, les internes et les chefs de clinique devraient venir prêter main-forte aux médecins libéraux qui, à l'initiative du Syndicat des médecins libéraux (SML), de la Fédération des médecins de France (FMF) et de la Coordination nationale des médecins, appelaient à une manifestation, dimanche, à Paris, contre le *« rationnement des soins »*.

La mobilisation des internes et des chefs de clinique a relégué au second plan la journée de protestation des personnels hospitaliers, organisée vendredi 14 mars, contre la rigueur budgétaire. Cette journée s'est notamment traduite par une manifestation, à Paris, de plusieurs milliers de médecins, infirmiers, aides-soignants, administratifs des hôpitaux publics d'Ile-de-France (5 000 selon les organisateurs, 2 300 selon la police). Ils répondaient à l'appel à une journée nationale de grèves et de manifestations lancé par les organisations CGT-santé, CRC-santé sociaux et la Coordination médicale hospitalière (*Le Monde* du 15 mars).

La polémique se prolonge sur l'attitude de la police lors d'une manifestation contre le FN à Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant

Trois mille à quatre mille personnes se sont rassemblées, vendredi 14 mars, devant la préfecture de région à Marseille, à l'appel du collectif Ensemble contre le fascisme. Elles protestaient contre l'intervention violente des forces de l'ordre, mardi 11, à l'issue d'une manifestation organisée contre la tenue d'un rassemblement du Front national en présence de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Mégret. Ce soir-là, les CRS avaient fait usage de grenades lacrymogènes sur un cortège que le préfet de police des Bouches-du-Rhône, dans un communiqué publié vendredi soir, reconnaît lui-même *« sans violence et bon enfant jusqu'au barrage situé avenue Foch »*.

Toute la semaine, des images d'interpellations musclées de jeunes gens au sol, matraqués, ont paru dans la presse marseillaise. Onze manifestants, pour la plupart des étudiants, ont comparu mercredi 12 devant le tribunal correctionnel pour violences à agents de la force publique ; trois d'entre eux ont été condamnés à trois mois de prison avec sursis et à une amende, les autres devant être jugés en mai.

Cette riposte policière, que rien ne laissait présager, a choqué les manifestants. Cécile, une jeune femme au chômage, témoigne : *« Mardi, on était tranquille. Avec Le Pen et Mégret, ce soir-là, à Marseille, on avait la peste et le choléra. Soudain, sans sommation, les flics nous ont lancé des grenades. J'ai vu un enfant terrorisé sur les épaules de son père. C'était affreux. »* Une avocate présente dans le cortège rapporte que *« les commerçants du quartier ont porté secours aux gens en les mettant à l'abri dans leur commerce. Des grenades lacrymogènes tombaient de partout »*. Dans une lettre adressée au procureur de la République, la Ligue des droits de l'homme réclame une enquête sur l'attitude de la police, ajoutant qu'*« il est impossible que les défenseurs des libertés républicaines soient traités de cette manière »*.

Vendredi soir, le préfet de police, Michel Sappin, et le directeur départemental de la sécurité publique, Daniel Herbst, ont reçu une délégation d'Ensemble contre le fascisme. Les autorités ont justifié l'intervention policière par le fait que le barrage mis en place a été démantelé par les manifestants. *« Nous nous trouvions alors dans une situation à haut risque, car il fallait éviter la confrontation entre les gens du Front national et les manifestants, que seulement 100 mètres séparaient »*, précise-t-on au cabinet du préfet de police, où *« une analyse fine sera faite pour comprendre ce qui s'est passé »*.

COLLECTIFS LYCÉENS

Le collectif appelle les manifestants ayant souffert de gaz lacrymogènes ou blessés lors des échauffourées à déposer plainte. *« On a besoin du plus grand nombre de témoignages possibles. Adressez-vous aux syndicats, aux partis, aux associations pour dire que la police a été violente ! »*, scandait une militante de SOS-Racisme. Dans plusieurs lycées de Marseille, des collectifs ont été créés. Devant la préfecture, symboliquement, les manifestants avaient placé un masque en papier sur leur bouche.

Identifié sur des photos parues dans la presse, Richard Martin, directeur du Théâtre Toursky à Marseille, a été mis en examen vendredi par le juge d'instruction Chantal Gaudino pour violences volontaires sur deux agents de la force publique avec arme. Remis en liberté, il a aussitôt contesté l'accusation portée contre lui. *« J'ai vu des personnes qui frappaient un jeune homme recroquevillé à terre, j'ai ceinturé un homme, je l'ai soulevé, nous avons basculé sur le capot d'une voiture. Il a alors sorti une matraque de son blouson, je m'en suis emparé. »* Le parquet de Marseille confirme que l'un des deux policiers ayant déposé plainte contre Richard Martin ne portait effectivement pas de brassard de police. Le directeur de théâtre, qui a cru avoir affaire à des *« gens du FN infiltrés »*, décrit son action comme une *« assistance à une personne en danger »*.

Luc Leroux

Le stand de « National Hebdo » au Salon du livre restera fermé

APRÈS LA MISE À SAC du stand de la SANH, Société anonyme de *National Hebdo*, hebdomadaire étroitement lié au Front national, jeudi 13 mars, au 17e Salon du livre à la porte de Versailles (*Le Monde* du 15 mars), l'OIP, organisateur du Salon, a interdit vendredi la réinstallation du stand, tandis que la SANH indiquait *« quitter la position la tête haute et les mains propres, et n'avoir pas voulu céder à la provocation »*. Jean-Claude Varanne, président de la SANH et directeur de *National Hebdo*, a annoncé avoir *« porté plainte contre X... pour détérioration de matériel et coups et blessures »*.

Dans une lettre adressée à la SANH, le commissaire général du Salon, Jean-Marc de Chauvigny, estime n'être pas *« en mesure d'organiser un service d'ordre permanent susceptible d'assurer la protection des exposants face à des agissements extérieurs. [...] Afin d'éviter que le public comme les exposants ne soient exposés à de nouveaux agissements préjudiciables à leur sécurité, je prends la décision d'interdire la réinstallation du stand de la SANH »*. La SANH avait pourtant demandé vendredi matin au commissariat général du Salon du livre de *« remonter »* le stand et *« d'en assurer la sécurité ou d'en garantir la protection par les forces de police »*. Le délégué général du FN, Bruno Mégret, a qualifié la destruction du stand d'acte *« fascisant, totalitaire, nazi »*, tandis que Jean-Yves Le Gallou, député européen FN et président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France, a affirmé pour sa part : *« L'an prochain, nos idées et nos intellectuels seront en grand nombre au Salon du livre. »*

Une pétition des éditeurs, mise en circulation avant l'incident, s'élevait avec vigueur contre la présence de ce stand et réclamait le départ de la SANH, s'engageant à *« ne pas participer au 18e Salon si cet éditeur, ou tout autre éditeur du même courant, y est présent »*. Cette pétition, à l'initiative de La Découverte et de POL, a déjà recueilli les signatures d'éditeurs comme Fayard, Le Seuil, Christian Bourgois, Casterman, L'Olivier, Actes Sud, Hazan, Champ Vallon. Gallimard s'y est associé le 14.

Dans « Le Monde diplomatique » de mars

LE MONDE DIPLOMATIQUE de mars se penche sur le Front national (Jacques Breitenstein) et l'inquiétante poussée de la xénophobie (Ignacio Ramonet), la gauche italienne (Paolo Raffone) et la déstabilisation des Balkans (Jean-Yves Potel, Nikola Kovac) ; l'exclusion des femmes (Christine Delphy, Eliane Viennot, Sophie Sensier), l'attitude de l'Europe face aux attentes latino-américaines (Jean-Jacques Kourliandsky, Gilles Luneau) et l'effroyable répression de 1947 à Madagascar (Philippe Leymarie) sont également abordés dans ce numéro.

De la paradoxale modernisation de la Chine (Jean-Louis Rocca) et des régions russes qui défient Moscou (Jean Radvanyi) aux marchés qui s'emparent d'Internet (Dan Schiller) et du génome humain (Philippe Froguel, Catherine Smadja), le mensuel couvre aussi bien l'international que les problèmes de la société française. Egalement au sommaire : le Chili (Benoît Guillou), le temps de travail (Jacques Robin), etc.

★ **En vente chez votre marchand de journaux. 22 francs.**

Tirage du *Monde* daté samedi 15 mars 1997 : 478 665 exemplaires 3

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Bernard Tapie a bénéficié d'une permission de deux jours,** pour se rendre à Marseille auprès de son père qui souffre de problèmes cardiaques. Il a quitté samedi 15 mars au matin la maison d'arrêt de Luynes (Bouches-du-Rhône) et devait réintégrer sa cellule dimanche, avant 18 heures.

■ **RADIO : les personnels de Radio France Internationale (RFI)** ont voté, vendredi 14 mars, en faveur d'une poursuite de la grève, qui continuera jusqu'à lundi 17 à 10 heures.

Le vol du condor

par Pierre Georges

CE N'EST PLUS une promotion. Mais une élévation. Maréchal-ferrant à Sao Paulo, Jacques Chirac vient d'être promu *« héros de l'altitude »* à La Paz. Les quotidiens boliviens ont ainsi accueilli vendredi l'hôte du pays, notre illustre *« paladin de la hauteur »* et futur récipiendaire dans l'ordre planant du Condor de oro. On imagine la cérémonie au stade Hernando-Siles de La Paz. 45 000 spectateurs debout, par 3 577 mètres d'altitude, acclamant le visiteur. Scandant *« Viva el Condor »*, *« Viva el heroé de la altura »*, *« Viva Chirac »*. Un grand moment d'Histoire !

Mais quoi, Jacques Chirac ne l'a pas usurpé. Pour une obscure raison, et qui le restera, le président de la République s'était engagé, il y a quelques mois, en faveur de la Bolivie et des Boliviens. Il avait volé au secours des footballeurs ailés de ce pays. Il avait usé de tout son entregent pour que des matches éliminatoires de la Coupe du monde puissent avoir lieu sous le ventre même des condors. Les autorités internationales du ballon rond s'y opposaient. Au motif réel que les natifs du lieu bénéficieraient par trop d'un avantage sur leurs adversaires à altimètre bloqué et souffle court. Jacques Chirac défendit avec succès la thèse inverse : à La Paz comme à La Paz. Aucune raison de transporter la ville, son stade et ses espoirs au niveau de la mer.

La vision ne manquait ni de générosité ni de hauteur. Et par un juste retour des choses, l'image de la France s'en trouve immensément grandie. *Viva el Condor d'oro !*

S'il est un autre grand homme qui ne pourra postuler au titre de *« héros de l'altitude »*, c'est bien Bill Clinton. Le président américain s'est offert un atterrissage en catastrophe dans un escalier de Floride. La chose s'est passée nuitamment. Sans médias, donc sans témoin. Bill Clinton, comme le récidiviste Gerald Ford, virtuose de la descente sans appel ni rappel de la passerelle d'avion, a manqué une marche. Bilan : un genou déboîté, des ligaments en sécession, une opération.

Le genou de Clinton n'est certes pas le nez de Cléopâtre. Mais, tout de même, la Maison-Blanche fit diligence pour souligner deux choses. *Primo*, que contrairement à de vulgaires supputations, le président, qui sortait à 1 h 20 (GMT) de la propriété du golfeur australien Greg Norman, avait bien les yeux en face des trous. *Secundo*, qu'on peut gouverner parfaitement un genou dans le plâtre. Le siège de la pensée, selon le mot historique de François Mitterrand, ne se situant ni là, ni ailleurs.

Ce matin en tout cas, l'accident nous valut quelques belles et bonnes images télévisuelles. Clinton porté sur un fauteuil, la jambe en l'air, hilare et faisant presque le V de la victoire sur le thème *« L'ai-je bien descendu ? »*. C'était avant de venir au journal. A l'heure du laitier et de l'Ecossais. A quelques encablures du Parc des Princes où allait se jouer un match, de rugby celui-ci, de dignes citoyens des Hautes Terres en tenue de combat, kilt et chaussettes pur mohair, rôdaient dans la ville. On ignore s'ils finissaient leur nuit ou commençaient leur jour. Mais une chose est sûre : ils se dirigeaient d'un pas déterminé, quoique incertain, vers un furieux rendez-vous des héros de l'altitude !

Une plainte contre X... vise le député RPR grenoblois Richard Cazenave

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Richard Cazenave, député RPR de la première circonscription de l'Isère et vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, qui avait jusqu'alors été tenu à l'écart des « affaires grenobloises », pourrait connaître des jours difficiles. Le président de la Compagnie de chauffage de l'agglomération grenobloise, Vincent Fristot, conseiller municipal écologiste de Grenoble, vient de déposer une plainte contre X... avec constitution de partie civile, pour abus de biens sociaux et recel d'abus de biens sociaux, auprès du doyen des juges d'instruction. Cette plainte vise M. Cazenave, son prédécesseur à la tête de cette puissante société d'économie mixte, que ce dernier présida en tant que conseiller municipal de 1989 à 1995, après en avoir été le directeur.

En 1989, Richard Cazenave créa Sinergie, une société anonyme dont le capital est détenu à hauteur de 47 % par la Compagnie de chauffage, et par plusieurs autres actionnaires dont une filiale de la Générale des eaux, la Générale de chauffe. C'est par l'intermédiaire de cette société privée, qu'il présida jusqu'en 1992, que M. Cazenave a obtenu la rémunération d'une employée de maison mise à sa disposition jusqu'en 1995. Mais la plainte concerne aussi l'utilisation, pour ses déplacements locaux et régionaux, d'un chauffeur à mi-temps payé par la Compagnie de chauffage. Les deux entreprises ont déboursé plus de 400 000 francs en salaires et charges sociales pour ces deux personnes depuis 1990.

L'ouverture d'une enquête préliminaire par la police judiciaire au début de l'année 1996 avait contraint le député à adresser au mois de mai un chèque de 174 000 francs pour remboursement, chèque encaissé en décembre. En juillet, le procureur de la République de Grenoble, Jean-François Lorens, renonçait à ouvrir une information judiciaire estimant que le recel avait pris fin à partir du moment où la somme contestée avait été pour partie remboursée. Depuis lors, ce magistrat, qui s'était distingué quelques mois plus tôt en affirmant vouloir *« nettoyer les écuries d'Augias »*, a été promu procureur général à Besançon.

« Il s'agit d'une mauvaise tentative de règlement de compte politique qui ne fonctionnera pas », estime Richard Cazenave. *Moralement, je suis irréprochable. Je n'ai jamais touché d'indemnité des sociétés que je présidais. Les services fiscaux ont d'ailleurs pris en compte cet élément puisque je n'ai eu qu'un redressement minime pour l'utilisation de mon chauffeur. »*

UN AUTRE DOSSIER

Mais le député de l'Isère pourrait être prochainement rattrapé par un autre dossier, plus délicat encore, qui concerne un contrat d'un montant annuel de 18 millions de francs, passé en 1992 entre Sinergie et l'hôpital de Grenoble. L'inspection générale des affaires sanitaires (IGAS), qui s'est penchée sur les « turpitudes » de l'institution hospitalière grenobloise, a mis au jour un appel d'offres, selon elle truqué, destiné à écarter Gaz de France du renouvellement du contrat de chauffe de l'hôpital.

Des documents transmis par la Compagnie de chauffage à la police, dans le cadre d'une enquête préliminaire, retracent l'accord passé préalablement entre les directions du CHU et de Sinergie pour surévaluer les besoins en chauffage. Ces besoins devaient servir de base à l'appel d'offres et justifier la révision ultérieure du contrat qui eut lieu quelques mois après la conclusion du marché. Selon l'ancien président de la Compagnie de chauffage et de Sinergie, *« il n'y a eu aucune magouille. Nous avons tenté seulement de répondre au dumping de Gaz de France qui menaçait tout un pan de la politique énergétique de l'agglomération basée sur l'utilisation de la production de chaleur à partir des déchets ménagers »*.

Claude Francillon

TELEVISION

« show

ception
ançaise

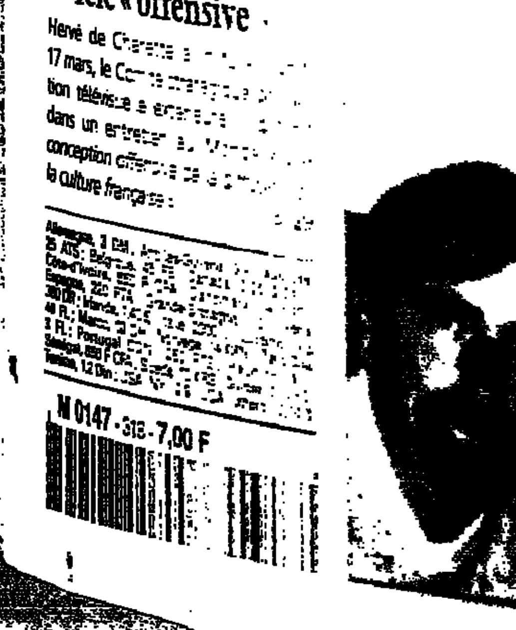
Nouveau sur le Net

Los Angeles Times
Custom News Service

■ L'aéroport lointain

■ Télé « offensive »

Prix



M 0147 - 318 - 7,00 F

